

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, LE C^{ic} TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

1901

CINQUANTE-SEPTIÈME ANNÉE



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

1901

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE.

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE V^{te} B. DE JONGHE, LE C^{te} TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

1901

CINQUANTE-SEPTIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

1901

CJ
3
R4
t.57



REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

DEUX DÉPÔTS
DE
DENIERS CONSULAIRES ROMAINS

On a trouvé dans le courant des dernières années un bon nombre de petits dépôts de monnaies romaines consulaires. Étudiés séparément, ils ne sont que de peu d'importance, surtout à cause du nombre restreint de pièces qu'ils contiennent; mais l'examen de l'ensemble de ces trouvailles offre un moyen de fixer avec plus d'exactitude la chronologie des deniers républicains.

C'est dans ce but que je désire aujourd'hui attirer l'attention sur deux dépôts de deniers romains, dont l'un a déjà été tout récemment décrit en italien, mais dont l'autre est encore inédit.

I. LE DÉPÔT D'OSSERO.

Le 15 mars 1899, un vieux cultivateur trouva près de la ville d'Ossero, dans l'Istrie, un vase de cuivre contenant 475 monnaies d'argent de la république romaine. Le vase fut cassé, le couvercle de plomb seulement fut conservé; il se trouve maintenant dans le musée d'Ossero. Malheureusement, le

dépôt n'existe plus dans sa totalité. La principale partie est entrée dans le même musée, mais le Museo provinciale di Parenzo, le Museo civico di antichità di Trieste et aussi le Cabinet impérial des monnaies de Vienne ont reçu pareillement des pièces du trésor.

Nous devons à M. F. Salata, de Pola, une description détaillée et scientifique de la trouvaille, publiée sous le titre : *Il ripostiglio di denari della repubblica romana scoperto ad Ossero*. Parenzo (tip. Gaet. Coana), 1899, in-8°, 63 pages.

Après l'histoire de la trouvaille, l'auteur donne d'abord une revue chronologique des deniers du dépôt qui fut enfoui, selon lui, en 54 avant J.-C. La partie essentielle de la publication est le catalogue alphabétique, dans lequel il donne la description des monnaies trouvées, en suivant l'ordre de l'ouvrage bien connu de M. E. Babelon. Mais les descriptions de M. Salata ne sont pas de simples emprunts : elles constituent un travail indépendant et plein de critique. Je suis très obligé à l'auteur d'avoir cité plusieurs fois le tome I de mes *Additions et corrections à l'ouvrage de Babelon*. Il pourra voir que j'ai bien profité de ses observations pour le tome II de ma publication-critique.

J'enregistre ici, d'abord, le contenu du dépôt, en suivant l'ordre chronologique établi par Mommesen et revu par de Blacas dans le deuxième tome de sa traduction française de l'*Histoire de la monnaie romaine*. Malheureusement, M. Salata a négligé

l'indication du degré de conservation des pièces, chose indispensable pour la fixation de l'âge des monnaies enterrées.

A la fin de ma liste, on trouvera des observations chronologiques.

NOMS DES MONÉTAIRES

M.-Bl. N ^{os}		Nombre de pièces.
2.	Anonymes, sans symboles, Roma en relief.	3
3.	Anonymes, avec des symboles. (Astre, 2; croissant, 2; rostrum tri- dens, 1; incertain, 1).	6
22.	<i>Tamp</i>	1
43.	<i>P. Mae</i>	1
46.	<i>Sx. Q</i>	1
52.	<i>C. Scr</i>	1
60.	<i>Nat</i>	2
65.	<i>Flaus.</i>	1
67.	<i>P. Sula</i>	1
68.	<i>C. Maiani</i>	2
71.	<i>Q. Marc Libo</i>	3
73.	<i>L. Semp Pitio</i>	1
74.	<i>C. Antesti</i>	1
76.	<i>L. Cup</i>	2
77.	<i>Cn. Lucr Trio.</i>	1
78.	<i>M. Funi.</i>	1
79.	<i>P. Paetus</i>	1
91.	<i>C. Cur Trige</i>	1
94.	Diane dans un bige de cerfs	2

M -B . Nos		Nombre de pièces.
95.	<i>L. Fuli</i>	1
100.	<i>C. Reni</i>	4
102.	<i>M. Baebi Q. f. Tampil</i>	1
104 a.	<i>Carb.</i>	1
— b.	<i>M. Carbo</i>	3
105.	<i>C. Pluti.</i>	1
106.	<i>C. Cato</i>	3
107.	<i>Q. Minu Ruf</i>	2
108.	<i>M. Fan C. f</i>	3
111.	<i>Ti. Vet</i>	1
119.	<i>M. Tulli.</i>	1
124.	<i>C. Serveili M. f</i>	2
125.	<i>C. Aburi Gem.</i>	1
126.	<i>M. Aburi M. f. Gem</i>	4
128.	<i>M. Porc Laeca.</i>	4
129.	<i>L. Antes Grag.</i>	5
132.	<i>M. Varg.</i>	2
133.	<i>Cn. Dom</i>	2
134.	<i>M. Marci M. f.</i>	1
136.	La Piété dans un bige, au-dessous une tête d'éléphant	2
137.	<i>Ti Minuci C. f. Augurini</i>	1
141.	<i>M. Opeimi</i>	1
142.	<i>Q. Pilipus</i>	1
144 a.	<i>M. Metellus Q. f</i>	1
— b.	» » »	1
145 b.	<i>Q. Max</i>	1
146 a.	<i>C. Serveil</i>	1

M.-Bl. Nos		Nombre de pièces.
147.	<i>Q. Fabi Labeo</i>	5
155.	<i>M'. Aemilio Lep</i>	3
160.	<i>P. Nerva</i>	1
161.	<i>M. Cipi M. f.</i>	9
162.	<i>Q. Lutati Cerco</i>	2
163.	<i>Cn. Blasio Cn. f.</i>	1
166 c.	<i>Cn. Folv., M. Cal., Q. Met</i>	1
167 a.	<i>Cn. Domi</i>	4
	— b. <i>M. Sila, Q. Curt.</i>	5
168.	<i>M. Sergi Silus</i>	3
170 d.	<i>L. Pomponi Cn. f.</i>	2
	— e. <i>L. Porci Lici</i>	1
172.	<i>P. Laeca</i>	1
173.	<i>L. Flamini Cilo</i>	5
174.	<i>L. Valeri Flacci</i>	2
175.	<i>L. Memmi</i>	1
176.	<i>C. Pulcher</i>	6
181.	La déesse Rome assise sur des armes	1
182	<i>L. Fouri L. f Phili</i>	3
183.	<i>T. Clovli</i>	1
184	<i>C. Egnatulei C. f.</i> . . . quinaire.	1
187.	<i>L. Scipio Asiag</i>	2
188.	<i>L. Thorius Balbus</i>	6
189.	<i>C. Alli Bala</i>	1
190 a.	<i>L. Saturn</i>	5
191 b.	<i>C. Mall</i>	1
	— c. <i>C. Mal</i>	1

M -Bl. N ^{os}	Nombre de pièces.
191 e. <i>A. Albinus S. f.</i>	1
193. <i>L. Cassi Caecian.</i>	2
194 a. <i>Ap. Cl., T. Mal</i>	7
— b <i>T. Mal., Ap. Cl.</i>	3
195 a. <i>C. Coil Cald</i>	1
196. <i>C. Fundan</i>	1
197. <i>M. Herenni.</i>	2
199. <i>L. Fuli L. f. Caesar.</i>	2
200. <i>Q. Therm M. f.</i>	3
202. <i>M. Serveili C. f.</i>	1
203. <i>M. Cato.</i>	} denier 2
	} quinaire 1
205. <i>L. Memmi Gal</i>	1
208. <i>C. Fabi C. f. avec ex a. p.</i>	2
sans » »	1
209. <i>M. Lucili Rufi.</i>	5
210. <i>L. Senti C. f.</i>	3
211. <i>P. Servili M. f. Rulli</i>	2
212. <i>L. Piso L. f. Frugi</i>	19
213 a. <i>D. Silanus L. f.</i>	7
— b. »	1
— c. »	1
214 a. <i>Q. Titi</i>	4
— b. »	6
215 a. <i>L. Tituri Sabin</i>	19
— b. »	4
— c. »	4
216 a. <i>C. Vibius C. f. Pansa</i>	27

M.-Bl Nos		Nombre de pièces.
226.	<i>L. C. Memies L. f. Gal.</i>	1
227 a.	<i>L. Censorin, C. Limeta, P. Crepusi.</i>	1
— c.	<i>L. Censor</i>	10
— d.	<i>P. Crepusi.</i>	6
— e.	<i>C. Mamil Limetan</i>	7
229.	<i>Cn. Lentul.</i>	denier. 1
»	quinaire. 1
230 a.	<i>C. Censo</i>	2
— b.	<i>C. Censori.</i>	1
231.	<i>Ti. Claud. Ti. f. Ap. n.</i>	5
232 a.	<i>L. Sulla imp, L. Manli proq.</i>	5
— c.	<i>L. Sulla imper iterum</i>	3
233.	<i>M. Fonteï C. f.</i>	10
234 a.	<i>L. Juli Bursio</i>	10
— b.	» avec <i>ex a. p.</i>	1
236.	<i>Q. Anto Balb</i>	12
238.	<i>C. Anni T. f. T. n., L. Fabi L. f. Hisp.</i>	5
239.	(<i>Gar, Ocul, Ver</i>) sans légende	16
240.	<i>C. Licinius L. f. Macer</i>	12
241.	<i>C. Norbanus</i>	3
242.	<i>P. Fourius Crassipes.</i>	2
248 a.	<i>Q. C. M. P. I.</i>	4
— b.	<i>imper</i>	1
249.	<i>C. Mari C. f. Capit</i>	4
250 a.	<i>A. Post A. f. S. n. Albin</i>	2
— b.	» »	6
251.	<i>L. Rutili Flac.</i>	4
252.	<i>L. Cassi Q. f.</i>	3

M.-Bl. Nos	Nombre de pièces.
253. <i>C. Nae Bal</i>	8
254. <i>L. Papi</i>	4
255. <i>C. Publici Q. f.</i>	2
256 a. <i>L. Procili Q. f.</i>	2
— b. »	1
257 a. <i>M. Voltei M. f.</i>	1
— b. »	1
— c. »	3
— e. »	3
261 a. <i>C. Egnatius Cn. f. Cn. n. Maxsumus.</i>	1
— c. » » » »	4
262. <i>L. Farsulei Mensor</i>	1
253 a. <i>Lucreti Trio</i>	4
— b. »	2
264. <i>P. Satrienus</i>	5
288. <i>L. Cossuti C. f. Sabula</i>	1
289. <i>Q. Creperei Rocus</i>	1
299. <i>C. Postumi Ta</i>	4

Le connaisseur peut voir du premier coup d'œil ce que le dépôt d'Ossero confirme et ce qu'il apprend de neuf. Il est à peu près contemporain des dépôts de Frascarolo, Roncofreddo, Rignano, Palestrina et Hév-Szamos et il complète, d'une manière très suffisante, les conclusions chronologiques tirées de la composition de ces trésors.

Pour la chronologie des plus anciens deniers, le dépôt d'Ossero ne donne rien de nouveau ; c'est

plutôt pour les deniers les plus récents qu'il a une certaine importance. Je fais suivre ici une table de tous les deniers les plus récents des divers dépôts ci-dessus mentionnés, qui ne se trouvaient plus dans les deux dépôts contemporains de Carrara et de San-Miniato et qui, sans doute, ont été frappés après l'enfouissement de ces deux trésors.

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS :

- CA = dépôt de Carrara. Mommsen-Blacas, t. II, p. 136.
- SM = dépôt de San-Miniato. *Zeitschr. f. Num.*, t. II, p. 45.
- FR = dépôt de Frascarolo. Mommsen-Blacas, t. II, p. 140.
- RF = dépôt de Roncofreddo. Mommsen-Blacas, t. II, p. 140.
- RI = dépôt de Rignano. *Bull. dell' Inst. arch. di Roma*, 1876, p. 136 et *Num. sphrag. Anzeiger*, 1877, p. 39.
- OSS = dépôt d'Ossero, faisant l'objet de cet article.
- PAL = dépôt de Palestrina, *Bull. dell' Inst. arch. di Roma*, 1874, p. 276; *Zeitsch. f. Num.*, t. II, p. 59.
- HSZ = dépôt de Hév-Szamos. Mommsen-Blacas, t. II, p. 139 et 471; *Zeitschr. f. Num.*, t. II, p. 57.
- Pour tous ces dépôts, à l'exception de ceux de

Rignano et d'Ossero, voyez aussi la publication de G. de Petra : *Gli ultimi ripostigli di denari*, dans le *Museo italiano di antichità classica*, dir. da D. Comparetti, t. I, 1885.

de Blacas.

250. A. Post A. f. S. n. Albinus	CA	SM	FR	RF	—	OSS	PAL	—
251. L. Rutili Flac	CA	—	FR	RF	RI	OSS	PAL	—
256. L. Procili f.	—	—	FR	RF	—	OSS	PAL	HSZ
253. C. Nae Bal	—	—	FR	RF	RI	OSS	PAL	HSZ
254. L. Papi	—	—	FR	RF	RI	OSS	PAL	HSZ
263. L. Lucreti Trio	—	—	FR	RF	RI	OSS	PAL	—
257. M. Voltei M. f.	—	—	FR	RF	RI	OSS	PAL	HSZ
261. C. Egnatius Cn. f. Cn. n.								
Maxsumus.	—	—	FR	RF	—	OSS	PAL	—
265. P. Satrienus.	—	—	FR	RF	—	—	PAL	—
255. C. Publici Q. f.	—	—	FR	RF	RI	OSS	—	HSZ
252. L. Cassi Q. f.	—	—	FR	RF	—	OSS	—	HSZ
259. Cn. Len	—	—	FR	RF	—	—	—	—
262. L. Farsulei Mensor.	—	—	—	RF	RI	OSS	—	—
264. L. Rusti	—	—	—	RF	—	OSS	—	—
299. C. Postumi Ta	—	—	—	—	RI	OSS	PAL	—
288. L. Cossuti C. f. Sabula.	—	—	—	—	—	OSS	PAL	—
289. Q. Creperei M. f. Rocus	—	—	—	—	—	OSS	—	—
260. P. Lent P. f. L. n.	—	—	—	—	—	—	PAL	—
268. L. Plaetori L. f.	—	—	—	—	—	—	PAL	—
258. Kaleni, Cordi	—	—	—	—	—	—	—	HSZ
266. P. Galb	—	—	—	—	—	—	—	—
267. M. Plaetorius M. f.								
Cestianus.	—	—	—	—	—	—	—	—

Le dépôt le plus important de tous ceux qui sont mentionnés ici est celui de Roncofreddo. Il contenait environ six mille deniers et quinaires, qui ont tous été examinés et catalogués par P. Borghesi, chez Cavedoni, *Ragguaglio storico arch. de' preci-*

pui ripostigli antichi, 1854, pp. 25 et suiv. Le dépôt de Frascarolo, quoique inventorié par l'illustre Cavedoni, présente beaucoup moins de valeur. Comme toutes les pièces n'ont pas été trouvées en même temps et qu'elles ne sont arrivées que successivement à Cavedoni, il manque au trésor la force de preuve indiscutable, et la liste contient évidemment de fortes erreurs. Le nombre des monnaies des autres dépôts n'était que peu considérable.

Par suite, il faut prendre comme point de départ le dépôt de Roncofreddo pour fixer la chronologie des deniers de cette période. Les deniers qu'il ne contenait pas ont été frappés, sans doute, après son enfouissement. Il en est de même certainement aussi pour les deniers plus rares qui lui manquent, mais qui se rencontrent dans les autres dépôts. Il est, en effet, permis de conclure, à cause de l'importance considérable du trésor de Roncofreddo, qu'ils ne lui manquent pas à cause de leur rareté, mais parce qu'ils ont été frappés après son enfouissement. Et c'est pour cela que je regarde les deniers n^{os} 299, 288, 289, 260, 268 et 258 comme plus récents que les autres, que le dépôt de Roncofreddo contenait.

Le dépôt de Frascarolo est un peu antérieur au trésor de Roncofreddo, car il lui manque les deniers n^{os} 262 et 264, que celui-ci renferme en plus. Quant au denier n^o 299, que le dépôt de Roncofreddo ne contenait pas, je ne crois pas qu'il se trouvait dans celui de Frascarolo et je suis

persuadé que sa présence dans la liste de Cavendoni est basée sur une erreur. Ce denier est frappé après l'enfouissement de ces deux dépôts, mais il est beaucoup plus ancien qu'on ne le croyait généralement. Mommsen démontre cela amplement à l'occasion de son étude du trésor de Palestrina (*Zeitsch, f. Num.*, II, p. 61) et ce résultat est confirmé par les dépôts de Rignano et d'Ossero.

Quant aux n^{os} 288 et 289, la date de leur frappe antérieure est devenue maintenant indubitable, grâce aux trouvailles de Palestrina et d'Ossero. Le n^o 289 se rencontre seulement à Ossero, les n^{os} 260 et 268 seulement à Palestrina, mais il est clair qu'il ne nous est pas possible de constater lequel de ces trois deniers est antérieur aux autres.

Aucun des dépôts ne contenait le denier n^o 258, à l'exception du trésor de Hév-Szamos; par conséquent ce dépôt doit être le plus récent de tous, et le denier n^o 258 a été frappé après l'enfouissement des dépôts de Roncofreddo, Rignano, Ossero et Palestrina. Ce denier n'est pas, en effet, d'une telle rareté qu'on puisse expliquer par ce motif son absence dans ces trouvailles.

En résumé, le résultat que nous tirons de l'examen des petits dépôts de Rignano, Ossero, Palestrina et Hév-Szamos est de fixer, avec sûreté, l'émission des deniers n^{os} 299, 288, 289, 260, 268 et 258 comme ayant eu lieu immédiatement après l'enfouissement du trésor de Roncofreddo et de constater que les deniers n^{os} 266 et 267, qui se ren-

contient pour la première fois dans le dépôt de Cadriano (MOMMSEN-BLACAS, t. II, p. 141), sont de frappe encore plus récente, parce qu'ils manquent dans ces quatre trésors.

(A suivre.)

MAX BAHRFELDT.

UN DEMI-GROS A L'ÉCU AUX QUATRE LIONS

FRAPPÉ A SCHOONVORST

PAR

GÉRARD, DUC DE JULIERS ET DE BERG, COMTE DE RAVENSBERG

(1437 à 1475).

Renard II, fils du célèbre et remuant Renard de Schönau, sire de Schoonvorst, était entré en possession de Schoonvorst du vivant de son père, qui avait voulu faire, par lettre du 2 août 1369, une position indépendante à ses deux fils aînés (1).

Renard II eut de graves démêlés avec Jean, sire de Reifferscheid, qui avait pour alliés le comte de Sain et le jeune Renaud de Juliers, frère de Guillaume, duc de Gueldre et de Juliers, et son successeur en 1402, Guillaume étant mort sans laisser d'enfants légitimes.

Renard, soutenu par Jean, sire de Heinsberg, et par la ville de Cologne, envahit le pays de Juliers et en emmena prisonniers Jean de Reifferscheid et Renaud de Juliers, qui ne recouvrèrent la liberté que contre de grosses rançons. Celle de Renaud fut payée par son frère Guillaume, duc de Gueldre et de Juliers, qui s'y était engagé par le traité de

(1) *Renard de Schonau, sire de Schoonvorst. Un financier gentilhomme du XIV^e siècle*, par le B^{on} J. DE CHESTRET DE HANEFFE, p. 54.

partage du 1^{er} juin 1394 entre lui et son frère, traité dont Renard fut l'un des négociateurs et des témoins.

La guerre éclata, en 1396, entre Renard et le même duc de Gueldre et de Juliers, soit que ce dernier voulût se venger de la forte rançon exigée en 1394 pour la délivrance de son frère, soit qu'il élevât des prétentions au sujet de Fauquemont et de Montjoie que son père avait échangés avec le vieux Renard. Le sire de Schoonvorst commença par ravager les terres de Juliers. Le duc, qui avait rassemblé une grande armée, à laquelle s'étaient joints les seigneurs hollandais de Kuilenburg, d'Abcoude, de Vianen et d'Asperen, ainsi que les hommes d'armes de la ville d'Aix-la-Chapelle, laquelle avait des difficultés avec Renard au sujet de l'avouerie que celui-ci possédait en engagère, vint assiéger le château de Schoonvorst au commencement d'août 1396. Cette place, bien fortifiée et bien approvisionnée, résista sept semaines et ne se rendit que le 30 septembre. Le château de Wilhelmstein, que Renard tenait en engagère, subit le même sort après quinze jours de siège. Renard, à la suite de cette guerre malheureuse, perdit définitivement Schoonvorst, que le duc fit réparer et remettre en état de défense et qu'il incorpora à son duché de Juliers (1). La prévôté de Schoon-

(1) *Les Schoonvorst*, par G. D. FRANQUINET, Voy. *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, t. XI. p. 268.

vorst fit partie des bailliages de Pir et Merken, d'Eschweiler et de Wilhelmstein de ce duché (1), après en avoir été cependant détachée pendant un certain temps, ainsi que nous allons l'exposer.

Nous voyons, en effet, Renaud, duc de Gueldre et de Juliers (1402 à 1423), — le même qui avait succédé à son frère, mort en 1402, sans laisser d'enfants légitimes, — déclarer, par acte du 7 décembre 1411 (2), que lui et sa femme Marie, fille de Jean III ou IV, comte de Harcourt et d'Aumale, ont reçu de leur bien aimé neveu (3) Jean I^{er}, le Belliqueux, de Looz, seigneur de Heinsberg et de Lewenberg (1395 à 1438 ou 39), la somme de 8,000 florins, destinée à dégager des mains du sieur Godart von Roire la terre de Schoonvorst. Moyennant cette somme, le duc, comme suzerain, en confiait, *pendant trois ans*, l'administration et le gouvernement au sire de Heinsberg, lui conférant tous les droits et toutes les prérogatives dont il jouissait lui-même, etc., etc. Il était, en outre, stipulé que, si le dit duc venait à mourir sans laisser d'enfants, la terre de Schoonvorst et celle

(1) *Géographie de Busching*, etc., par M. BERENGER. Lausanne, 1776-1782), t. IV, p. 10.

(2) *Urkundenbuch für die Geschichte der Niederrheins*, etc., par LACOMBLET, t. IV, n^o 69.

(3) Cousin germain et non neveu. Philippine, mère de Jean le Belliqueux, était la sœur de Guillaume de Juliers, époux de Marie de Gueldre et père de notre Renaud. Voy. *Stammtafeln*, par H. GROTE, pp. 166 et 167.

de Munstereifel appartiendraient, comme compensations pour le duché de Juliers, à Jean de Heinsberg, pour autant qu'il les dégagerait du duc et qu'il les releverait du duché.

L'engagère du 7 décembre 1411 eut ses effets, car nous connaissons des monnaies d'or et d'argent frappées par Jean de Heinsberg à Schoonvorst (1) en vertu de cette cession. Cette cession ne doit pas avoir été définitive, puisque nous possédons un gros à l'écu aux quatre lions frappé à Schoonvorst par Gérard [VII], duc de Juliers et [I] duc de Berg, comte de Ravensberg, pièce dont un exemplaire médiocre a été publié par M. Picqué (2). La nôtre porte la date incontestable de 1441, ce qui prouve que la maison de Juliers était déjà rentrée à cette époque en possession de Schoonvorst, qui devait cependant, en vertu de l'acte cité ci-dessus, passer définitivement aux sires de Heinsberg, puisque Renaud était mort, en 1423, sans laisser d'enfants légitimes. La famille de Heinsberg aurait dû, par conséquent, conserver Schoonvorst jusqu'en 1448, date de l'extinction de la descendance mâle de cette maison, ce qui n'eut donc pas lieu. Nous n'avons pu, malgré toutes nos recherches, retrouver aucun document pour expliquer ce retour anticipatif de Schoonvorst à la maison de Juliers. Quoi qu'il en soit, la numis-

(1) *Revue de la numismatique belge*, 1864, p. 213, et 1874, p. 105.

(2) *Ibid.*, 1861, p. 144.

matique prouve d'une manière irréfutable qu'il eut lieu.

Nous avons eu la bonne fortune de découvrir le demi-gros de Schoonvorst au même type que le gros dont nous avons parlé plus haut. Il ne porte pas de date.

Voici le dessin et la description de cette précieuse monnaie :



Droit. Dans une bordure à deux traits, formée de trois arcs de cercle et de trois angles saillants alternant, écu écartelé aux 1 et 4, d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, qui est *Juliers*, aux 2 et 3, d'argent au lion de gueules à la queue fourchue, lampassé et couronné d'azur, qui est *Berg*. Sur le tout, d'or à trois chevrons de gueules, qui est *Ravensberg* (1).

Légende: † GERTRUD' : DVX : IVLI' : Z :
MON' : † Z : EO' (2).

Rev. Croix pattée.

(1) Marguerite (1346 à 1361), héritière de Ravensberg, avait, en épousant Gérard, comte de Juliers, arrière-grand-père de notre Gérard, fait passer cette terre dans la maison de Juliers.

(2) La légende du droit du gros au même type se termine par
EO' : RAB' : pour : *Comes Ravensbergensis*.

Légende intérieure: ✠ MONETA : ROVA :
SCHOENVO'.

Légende extérieure: ✠ SIT : NOMEN : DO-
MINI : BENEDICT'.

Argent. Poids : 0gr.92.

Notre collection.

Il résulte de l'aperçu que nous avons donné sur l'histoire de Schoonvorst à l'époque de Renard II, que le demi-gros que nous faisons connaître n'est pas une monnaie seigneuriale proprement dite, mais bien une véritable monnaie du duché de Juliers.

V^{te} BAUDOUIN DE JONGHE.

NUMISMATIQUE ET SIGILLOGRAPHIE BRUXELLOISES

LES ANCIENS

SERMENTS D'ARBALÉTRIERS & D'ARCHERS
DE BRUXELLES,

leurs sceaux, leurs médailles et leurs jetons.

Jetons de Jean de Sweert, roi de l'arbalète
et d'Antoine Thonys, roi de l'arc,
l'un et l'autre magistrats communaux.

PL. I.

L'époque de l'établissement des *serments* ou compagnies militaires en Belgique n'est pas bien connue, dit Jules Borgnet dans son *Histoire des compagnies militaires de Namur* (1). Il en existait déjà, paraît-il, au XII^e siècle; mais on ne trouve des renseignements précis à leur égard que dans les dernières années du siècle suivant.

Néanmoins, il nous est parfaitement acquis que nos premiers serments durent leur établissement à des circonstances politiques; qu'ils étaient en quelque sorte une émanation de l'ancienne gilde germanique et qu'ils dérivèrent plus directement

(1) Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique, t. XXIV, 1850-1851, p. 3.

encore de nos gildes industrielles et commerciales, à côté desquelles ils vécurent et dont ils prirent le nom dans les pays de langue flamande.

On sait aussi que le but et la raison d'être de ces fraternités armées furent de former, parmi les bourgeois et les gens de métier, des corps aguerris prêts en tout temps à défendre les libertés des communes, l'indépendance du pays et les droits de seigneurie du souverain.

Fondées d'abord librement, elles obtinrent peu à peu dans la suite, des communes et des seigneurs féodaux, des *keures* qui en firent des associations licites ou légales. Tout serment devint ainsi une personne morale créée ou reconnue par une charte organique émanée du prince ou du magistrat communal, charte fixant à la fois ses droits et ses devoirs et réglementant sa vie propre avec une véritable minutie.

Quant à leur création, on peut affirmer que l'expérience de la guerre avait dû la rendre nécessaire, car, comme le dit A. Van den Peereboom (1), les gens de nos métiers, qui combattirent si souvent à côté des armées anglaises contre celles des rois de France, avaient pu constater que les flèches des archers génois et gallois faisaient merveille sur les champs de bataille, et avaient senti de bonne heure le besoin de se perfectionner dans le métier des armes.

(1) Voy. Gildes, corps de métiers serments, dans *Patria Belgica* t. II, p. 265.

Aussi vit-on, au XIII^e et au XIV^e siècle, dans presque toutes nos villes fermées, des gens des corporations commerciales et industrielles, après une expédition guerrière, se réunir entre eux périodiquement pour continuer des exercices militaires auxquels ils semblaient avoir pris goût et se constituer en *serment*, afin de mieux pratiquer en commun *le noble exercice del arc ou le jollit jeu del arckbalistre*.

A la fin du XIV^e siècle il existait un ou plusieurs serments semblablement créés, non seulement dans les grandes villes telles que Valenciennes, Tournai, Mons, Namur, Louvain, Bruxelles, Malines et Anvers, mais jusque dans des localités tout à fait secondaires, comme Couvin et Enghien, et même dans un grand nombre de villages.

Toutefois, les plus anciens de ces serments furent ceux d'*arbalétriers*, et celui dont l'origine remonte le plus haut dans notre histoire n'est autre que le serment de Bruxelles, appelé aussi *serment de Notre-Dame, gilde des Schutters, grande gilde* et plus généralement *grand serment*, lequel fut érigé en 1213 (1) par le duc de Brabant, Henri I^{er}.

(1) Viennent ensuite : les arbalétriers de Namur (1276), les deux serments de Louvain (1313), ceux de Bruges (commencement du XIV^e siècle), de Mons (1316) de Courtrai (1323), de Bapaume (1326), d'Ardenbourg (1351), d'Ath (1332), de Gand (1342), etc.

En France, les confréries de l'arbalète ne se formèrent que dans la seconde moitié du XIV^e siècle. M. Boutaric les a étudiées dans ses *Institutions Militaires de la France* (Paris, Plon, 1863, in-8^o).

LE GRAND SERMENT

C'est de cette corporation célèbre, dont l'ancien archiviste de la ville de Bruxelles, Alphonse Wauters, a pu retracer l'histoire (1), que nous allons nous occuper d'abord, dans le présent article, en décrivant deux sceaux qui ont servi à authentifier ses actes.



N° 1. —G...TARIOR..... XE.. LA (S. sagittariorum in Bruxella). Sous un dais gothique, supporté par quatre colonnettes, l'archange saint Michel, patron de Bruxelles, debout, vêtu d'une robe longue. De la main gauche, il tient un écusson à quatre lions (armes de Brabant-Limbourg) et, de la droite, une lance finissant en croix, dont il perce un dragon terrassé.

Aux colonnettes sont appendus deux écussons chargés chacun d'une arbalète.

(1) Notice historique sur les anciens serments ou gildes d'arbalétriers, d'archers, d'arquebusiers et d'escrimeurs de Bruxelles, par A. Wauters, Bruxelles, 1848.

Le premier, qui fut trouvé appendu à un acte de 1404, doit avoir été gravé vers le milieu du xiv^e siècle et donne aux arbalétriers l'appellation générale de *sagittarii*, qui s'entendait aussi bien alors des tireurs à l'arc que des tireurs à l'arbalète. Le second, sur lequel cette appellation s'est transformée en *arcubalistarii* remonte, d'après les caractères de sa légende et sa gravure, à la seconde moitié du xv^e siècle, et fut en usage, ainsi que nos recherches aux archives de la ville nous ont permis de le constater, jusqu'à la fin du xviii^e.

Alphonse Wauters, tout en reconnaissant l'année 1213 comme étant celle de l'érection probable du grand serment ou de la grande gilde de l'arbalète de Bruxelles, a été tenté de considérer cette corporation comme une fraction scissionnaire d'une autre compagnie encore plus ancienne, connue sous le nom de gilde de Saint-Laurent; mais nous ne saurions le suivre dans son raisonnement, qui ne s'étaie d'ailleurs d'aucune preuve sérieuse, et nous préférons croire que la compagnie de Saint-Laurent s'était formée à côté de la grande gilde comme une société sans caractère officiel.

Cependant cette société subsista jusqu'au jour où le duc de Brabant Jean III réunit les deux compagnies en un seul corps, sous prétexte que des différends surgissaient trop souvent entre elles (1).

Peu de temps après la fusion de leurs sociétés,

(1) Une charte des ducs Wenceslas et Jeanne, en date du 4 mai 1381, approuve cette réunion.

c'est-à-dire en 1304, on vit nos arbalétriers se bâtir une chapelle qu'ils dédièrent à la sainte Vierge, dans une partie cédée du nouveau cimetière de l'hôpital Saint-Jean, située à l'endroit dit « Le Sablon » ; puis, à partir de 1348, prendre plus d'importance encore, grâce à l'institution d'une procession solennelle qui se célébrait le dimanche de la Pentecôte et dont la direction leur fut confiée. Cette procession, connue sous le nom d'*Ommegang*, dans laquelle figuraient tous les corps civils et religieux de la cité, rappelait le souvenir de la glorieuse bataille de Woeringen, gagnée en 1288 par le duc Jean I^{er}.

Dès 1359, dit Wauters, la ville payait aux arbalétriers un subside annuel montant à la somme de quarante schellings ou deux livres, dont une partie servait à couvrir les frais du festin que la compagnie donnait le jour de l'*Ommegang* ; et, longtemps auparavant, elle leur avait accordé pour jardin d'exercice, moyennant un cens annuel de six vieux gros, un vaste terrain longeant vers l'ouest l'ancienne enceinte de la ville, entre l'hospice Terarken, d'une part, et, d'autre part, le parc du Prince, dont cette enceinte le séparait (1).

Le serment avait en outre une salle de réunion dans un endroit qui n'est malheureusement pas connu.

(1) Connu antérieurement sous le nom de *Hondsgracht* ou Fossé des chiens, ce lieu s'appela alors le Jardin des tireurs (*Schutters hove. Hortus balistariorum*).

Tels furent les commencements de la grande gilde de l'arbalète, dont à défaut d'autres archives on possède un règlement très étendu (1). Ce document, sans date, renferme des dispositions qui étaient en vigueur de temps immémorial et qui furent réunies lorsque la ville assigna une allocation fixe à ses soixante arbalétriers, c'est-à-dire en 1412.

A cette époque, la gilde se composait de deux parties distinctes, les arbalétriers et leur société, *balistarii et societas ipsorum*. « Dans celle-ci se rangeaient les membres honoraires, ceux qui ne faisaient partie du serment que pour leur amusement. Ils ne portaient pas entièrement l'uniforme du corps, qui se composait d'un habit écarlate à bordure verte et d'un chaperon également rouge, mais seulement le chaperon. C'est pourquoi on les appelait les compagnons du chaperon, de *medegesellen van den capruynen*. Quant aux soixante arbalétriers ou tireurs, ils se revêtaient, dans les cérémonies publiques ou lors d'une prise d'armes, de vêtements uniformes ; au besoin, ils étaient astreints au service militaire pour le duc et pour la ville, et, à ce titre, quand on les employait, ils jouissaient d'une solde. » Il leur était strictement interdit de quitter leur poste, lorsqu'ils étaient de garde à une porte de la ville ; enfreignaient-ils cette défense, ils perdaient leur solde

(1) Voy. Wauters, ouvr. cit., p. 5, note 6.

de dimanche (*sic*) et se rendaient en pèlerinage à Malines. Partaient-ils pour aller coucher, soit chez eux, soit ailleurs, on les envoyait visiter Anvers. D'autre part, ils jouissaient seuls de quelques privilèges.

Aux termes du règlement auquel nous avons fait allusion, l'admission dans la bourgeoisie était une condition rigoureusement exigée de celui qui se présentait pour être reçu dans la gilde. Le candidat devait en outre se rendre trois fois aux réunions désignées sous le nom de *huedeken*. A la troisième fois, si personne ne trouvait rien à lui reprocher, les doyen et jurés l'inscrivaient sur la liste des membres de la confrérie. Il payait pour droit d'entrée deux *moutons* et, en outre, une *gelte* de vin pour le doyen et les jurés, une demi-gelte pour leur clerc, et un *walpuyt* pour leur valet ou serviteur. Après quoi, il prêtait serment dans la forme prescrite (1).

« Se faire recevoir parmi les arbalétriers sans être bourgeois, ou commettre une action déshonorante, constituaient deux délits entraînant l'exclusion immédiate de la gilde.

(1) « Je jure d'avancer et d'accroître, de tous les moyens qui seront » en mon pouvoir, la construction de l'église de Notre-Dame au » Sablon, de ne plus fréquenter d'autre société d'arbalétriers que la » gilde, de ne porter aucun autre insigne que le sien. Pour le cas » où j'aurais connaissance de quelque complot qui pourrait être » funeste au duc de Brabant, à ses héritiers, à son pays, à ses forte- » resses ou à ses villes, et particulièrement à la bonne ville de Bru- » xelles, je m'engage à en informer le roi, le doyen et les jurés du » serment, auxquels je promets obéissance. »

» Sous peine de trois livres d'amende pour les défaillants, les confrères devaient se trouver en corps au guichet de Ruysbroeck sur le passage de la procession qui, le jour de Pâques fleuries, conduisait, au Sablon, Notre-Dame de Wavre. » De plus, outre l'Ommegang, dont l'organisation leur incombait, ils étaient tenus d'accompagner la procession du Saint Sacrement et celle de Saint-Laurent, et de se rendre, tous les ans, aux processions de Saint-Jean de Tervueren et de Notre-Dame à Hal (1).

Mais en dehors du service qu'ils devaient à leur *droicturier* prince et à la commune, ainsi que des obligations que leur imposait leur règlement, obligations qu'ils étaient, du reste, très fiers de remplir, nos arbalétriers pratiquaient surtout l'exercice du tir à l'oiseau. Tous les ans, un tir de ce genre avait lieu, au Sablon, pour lequel un perroquet en bois, ou *papegay*, qu'il s'agissait d'abattre à coups de flèches, était placé au sommet de la petite tour de l'église Notre-Dame.

Dans ces occasions, dit Alphonse Wauters, les tireurs se servaient de petits jetons, offrant, en souvenir de la légende du Sablon (2), d'un côté, une chaloupe à voile portant la Sainte Vierge et

(1) Wauters, ouvr. cit., p. 8.

(2) La légende rapporte qu'au XIV^e siècle, une femme était venue d'Anvers à Bruxelles, en remontant l'Escaut et la Senne sur une barque, et avait apporté au Sablon une statue de la sainte Vierge, vénérée dans l'église anversoise.

l'enfant Jésus, une femme à la poupe et un matelot à la proue, et l'invocation *O mater Dei, memento nostri*; de l'autre côté, l'année du tir, une arbalète et la légende : *teekene van den grooter gulden te Bruesele* (jeton de la grande gilde de Bruxelles).

Bien qu'il soit à présumer que les confrères du grand serment ont dû se servir de jetons semblables, bien avant la seconde moitié du xvi^e siècle, celles de ces pièces que nous connaissons et dont nous avons fait figurer sur la planche I (n^o 1) un spécimen, publié déjà par Van Loon (1), par De Vigne (2) et par Minard (3), portent toutes la seule date de 1560.

Le valet de la gilde les distribuait aux confrères et les recueillait ensuite, au fur et à mesure que l'on tirait.

Le vainqueur du tir, continue Wauters, était proclamé *roi* du serment, et recevait un joyau qu'il devait porter à son chaperon d'uniforme sous peine d'être exclu de la gilde et de devoir payer trois livres d'amende. S'il mourait pendant son règne, l'église du Sablon héritait de son habillement, de son meilleur arc (*lisez* arbalète) et du joyau, emblème de son triomphe.

Le couronnement de l'arbalétrier-roi se faisait avec une pompe extraordinaire, du moins au

(1) « Histoire métallique des Pays-Bas ». t. I , p. 33.

(2) « Recherches sur les costumes des gildes et des corporations de métiers, leurs drapeaux, leurs armes, leurs blasons », pl. XXXV, 10.

(3) « Description des méreaux des gildes et corporations », t. II, p. 167.

xvii^e siècle. La gilde se rendait alors au Sablon, où le clergé de l'église l'attendait et saluait de ses chants son entrée. Puis le prêtre prenait sur le maître-autel un oiseau d'or et un grand baudrier orné d'orfèvrerie, les bénissait, attachait l'oiseau au chapeau du vainqueur et lui passait le baudrier au cou. Tous les confrères se promenaient alors en ville, le trait à la main et vêtus d'habits de drap noir, doublés de satin de même couleur. Le roi marchait le dernier, accompagné du bourgmestre et des échevins, qui étaient tenus d'assister à la cérémonie, et le cortège se rendait ainsi à la Maison-au-Pain (*Broodhuys*), où avait lieu un grand banquet (1).

On possède une liste des rois de notre serment de l'arbalète, qui ne commence malheureusement que très tard; sans quoi, on y eût retrouvé le nom du personnage qui fit frapper le petit jeton dont voici la description :

Écusson émanché de cinq pièces, surmonté de la lettre I.

Rev. Arbalète accostée de deux I.

Pl. I, n° 3. Cuivre.

Collection de Witte.

Ce jeton, complètement inédit, que notre excellent confrère M. de Witte a bien voulu nous permettre de publier, appartient évidemment à un de nos anciens magistrats communaux — sa physionomie ne nous permet pas d'en

(1) Wauters, *ouv. cit.*, p. 9.

douter — et, très probablement, à Jean de Weert ou S'Veerts, qui fut échevin de Bruxelles en 1335. En effet, l'émanché de cinq pièces (argent sur gueules) constitue le blason de cette famille (1), et l'initiale du prénom de Jean, en flamand *Ian*, se lit au droit et au revers de la pièce. En outre, le droit de ce même jeton se retrouve sur une pièce analogue également inédite, appartenant à la collection cédée à l'État par notre confrère M. Vanden Broeck, que nous donnons sous le n° 4 de notre planche I, et qui offre, au revers, les armoiries d'une autre famille bruxelloise, les de Leeuw (2), dont plusieurs membres exercèrent des fonctions communales.

D'ailleurs, il est à supposer que nos magistrats communaux étaient appelés, à rehausser non seulement de leur nom et de leur prestige, mais aussi de leur présence, l'éclat des fêtes de nos serments.

Les arbalétriers de Bruxelles organisèrent de grands tirs que l'on appelait *landjuweelen* (c'est-à-dire joyaux du pays), en 1444, 1448, 1459, 1461, 1463, 1484, 1495, 1516, 1558 et 1615 (3).

(1) Une des sept familles patriciennes de Bruxelles.

(2) Les de Leeuw portaient : de gueules à trois lions d'argent.

(3) De semblables concours étaient donnés aussi par les confréries de province. Dès 1330, Gand en avait organisé un auquel assistèrent 25 villes. En 1394, au lendemain du jour où Charles VI proscrivait sévèrement toute espèce de jeux « fors tant seulement le jeu de l'arba-

Le concours du 14 juin 1444 fut, entre autres, particulièrement remarquable, au dire d'une ancienne chronique. A cette occasion, la Grand'-Place avait été entourée d'arbres fruitiers et l'on y avait élevé une statue de femme qui jetait de l'eau par le sein. Les membres des serments de la grande et de la petite arbalète de Malines se rendirent à la fête, afin de renouer les relations d'amitié et de bon voisinage qui les unissaient aux Bruxellois.

Au tir de l'année 1558, le duc d'Aerschot abattit l'oiseau et donna aux confrères, à la maison du roi, un grand festin, auquel il convia le roi Philippe II, le duc de Savoie, gouverneur général, et quatre chevaliers de l'ordre de la Toison d'Or, qui tous y vinrent avec une suite nombreuse. Par une gracieuseté de sa part, sans précédent dans les annales de la gilde, les tireurs furent habillés à ses frais et à ses couleurs.

Enfin, en 1615, la victoire de l'infante Isabelle, qui nous est rappelée par la médaille ci-dessous que donne Van Loon (1), transporta d'enthousiasme la ville tout entière.

lestre ou de l'arc à main, sus peine d'enchéir en son indignation », Tournai ordonna « une noble feste et trairie de l'arbalestre au berceau à laquelle prirent part 48 villes, la plupart appartenant aux provinces belges. 377 tireurs concoururent. Ypres, Douai Dixmude et Bruxelles remportèrent les prix (Chron. des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et de Tournai. dans le Corpus chronic. Flandriæ. Édition de la Commission d'histoire, p. 289.)

(1) « Histoire métallique des Pays-Bas », t. II, p. 93.



Cette rare médaille a été attribuée, par Pinchart (1), au graveur J. de Monfort, qui avait rempli une charge honorable (2) à la cour des archiducs, avant de devenir successivement essayeur, conseiller et maître général de la Monnaie d'Anvers. Elle porte, comme on peut le voir, au revers, le chiffre couronné de l'infante, qu'on appelait Élisabeth dans nos pays de par-deçà, et de l'archiduc Albert, au-dessus d'un Saint-Georges, dont la présence ici n'a rien qui puisse étonner, si l'on observe que partout les arbalétriers reconnaissent saint Georges pour protecteur et qu'à Bruxelles, où le grand serment vénérât particulièrement la mère de Dieu, le saint martyr de la Cappadoce était associé au culte qu'on lui rendait.

Ayant donc abattu le *papegay*, l'infante, qu'accompagnait son mari, fut d'abord menée triomphalement au maître-autel de l'église du Sablon, où le chapelain la décora du baudrier, emblème

(1) « Histoire de la gravure en médailles en Belgique ». p. 40, n° 4.

(2) Voy. ce qu'en dit M. Picqué dans la *Rev. belge de num.*, 1897, p. 87.

de sa dignité; puis, de là, conduite à la maison du roi aux applaudissements de la multitude (1). Quand elle en sortit pour retourner au palais, les rues resplendissaient des feux qu'on y avait allumés, et les bourgeois la couvrirent de fleurs.

A la suite de cette victoire, elle exprima le désir que les membres du Grand Serment portassent toujours ses couleurs, leur fit donner des hauts-de-chausses écarlates, ornés de freluches de soie, ainsi que des pourpoints en satin blanc, et fit encore élever, à ses frais, quatre fort beaux pavillons aux angles de leur jardin d'exercice.

Après cet événement, et dans le cours du siècle suivant, l'histoire de nos arbalétriers n'offre plus aucun fait qui mérite d'être rappelé ou qui ait donné naissance à un souvenir métallique quelconque. Les exercices des confrères ne sont plus que des jeux sans importance, leur arme ayant peu à peu fait place à l'arquebuse et les milices bourgeoises ayant cessé de figurer dans les armées de nos souverains.

LE PETIT SERMENT.

Ainsi que nous l'avons vu, les deux compagnies de tireurs qui existaient à Bruxelles au commencement du XIII^e siècle avaient été réunies par le duc Jean III. Une ordonnance des ducs Wenceslas et Jeanne vint confirmer, en 1381, cette réunion

(1) Voy. Wauters, ouvr. cité, p. 15.

et n'admit plus la création de sociétés concurrentes.

Cependant l'exercice du tir était si cher au bon peuple que, malgré la charte précitée, de nouvelles sociétés d'arbalétriers se reformèrent. L'une d'elles, nous dit Alphonse Wauters, avait même son jardin non loin de l'endroit où s'élève aujourd'hui l'église de Bon-Secours, et l'on nommait ceux qui en faisaient partie les « tireurs de Notre-Dame à Overmolen », du nom de la porte d'Overmolen qui se trouvait à proximité.

En 1389, une nouvelle interdiction les ayant frappées et leurs jardins d'exercice ayant été détruits, les petites sociétés de l'arbalète disparurent, à l'exception toutefois de l'une d'entre elles, que la ville laissa subsister et à laquelle elle céda plus tard la partie des fossés de l'ancienne enceinte, faisant face au couvent des Bogards, depuis la maison de Henri Collay jusqu'à la Steenporte (1).

(1) Dans une « Description de la ville de Bruxelles », imprimée en 1743, sans nom d'auteur, on peut lire : « Vis-à-vis du monastère des Alexiens est le jardin de l'académie des Arbalétriers qu'on nomme le second serment sous la protection de Saint-Georges. Outre le jardin qui leur sert d'arène, où ils font leurs exercices de l'arbalète qui est orné de belles allées de charmille taillée et de quatre pavillons couverts d'ardoise, il y a une maison très agréable, accompagnée d'une galerie ouverte de plusieurs arches, soutenues d'une colonnade très déliée ; on y voit une grande salle percée de sept belles croisées où les bourgeois qui forment cette compagnie s'assemblent ordinairement.

Cette confrérie, dont le souvenir nous est rappelé par le jeton unique que nous allons décrire, prit le nom de : la Jeune Gilde, en flamand : *de jonge gulde* ou *de cleine gulde van den voetboghe*, et reçut de la commune une allocation annuelle d'une livre vieux gros.

✠ DIE . IONGHE . GVLDE . VAN . BRVESSEL .
(La Jeune Gilde de Bruxelles). Deux petits écus, dont l'un chargé d'une croix (1) et l'autre d'une arbalète, inclinés et juxtaposés. Au-dessus et au-dessous, les séparant, un briquet de Bourgogne avec sa pierre à feu, accosté de deux étincelles. Le tout dans un quadrilobe.

Rev. SM^r . IORIS . NEMET . IN . V . BEHOEM
◦ WEL (Saint Georges, gardez-la bien sous votre protection).

Type semblable à celui du droit.

Pl. I, n° 2. Cuivre rouge.

Collection de l'État.

Ce jeton d'une jolie facture et d'un dessin en harmonie avec les types monétaires du dernier quart du xv^e siècle (2), eut apparemment, à cette époque, la même destination que le jeton du Grand Serment, dont nous avons parlé

A l'instar de son aînée, la *jeune gilde* appelée aussi *Petit Serment* ou *Serment de Saint-Georges*,

(1) Les arbalétriers du Grand-Serment avaient pour armoiries un écusson d'argent chargé d'une croix pleine de gueules. Ceux du Petit Serment ou Serment de Saint Georges, un écusson de gueules à la croix d'argent.

(2) Voy. les gros de Marie de Bourgogne et de Philippe le Beau.

eut ses *landjuweelen* dans lesquels se signalèrent, par leur adresse, maints personnages illustres, entre autres : Marie de Hongrie en 1534, Marguerite de Parme, le duc de Parme en 1587, Charles de Mansfeld en 1592, le comte de Fuentès en 1595, Pierre-Ernest de Mansfeld en 1598, et, en 1619, Anne de Croy, dont la victoire nous est rappelée par la médaille suivante que nous eussions fait reproduire d'après le délicieux exemplaire en vermeil qui repose au cabinet de l'État, si Van Loon (1) ne l'avait donnée avant nous.



Dirks, dans son *Essai d'une monographie des médailles et méreaux des corporations armées des Pays-Bas* (2), a attribué cette petite pièce, que Pinchart croit également avoir été faite par J. de Montfort, au serment des arbalétriers de Mons, et lui a assigné la date de 1610. Ce sont évidemment là deux erreurs : la duchesse abattit l'oiseau non

(1) « Histoire métallique des Pays-Bas », t. II, p. 115.

(2) « Revue belge de numismatique », 1866. p. 139.

à Mons, mais à Bruxelles, et en 1619 (1), comme le porte la médaille, au lieu de 1610.

Les réunions de la Jeune Gilde, où l'événement dut se produire (2), se tenaient dans la chapelle de Saint-Georges, au Sablon, et, lors de son tir annuel, l'oiseau était également placé sur la tourelle de cette église.

A l'origine, ses membres étaient tenus d'avoir un chaperon d'uniforme qu'ils ne pouvaient porter qu'une année, d'assister à l'Ommegang, à la procession du Saint-Sacrement et de veiller, à la première réquisition, à l'Hôtel de ville ou aux portes de la cité. Pour ce dernier service, ils recevaient la même solde que les soixante tireurs du Grand-Serment.

Dans cette société, qui avait ses doyens et ses jurés, mais dont le commandement supérieur appartenait à un capitaine que la grande gilde nommait tous les ans dans son sein, on payait un vieux gros comme droit d'entrée et deux vieux gros comme droit de sortie.

Depuis 1575 jusqu'en 1604, la Jeune Gilde tint

(1) « Lorsque cette année-ci, on tira encore l'oiseau écrit l'auteur de l'« Histoire métallique des Pays-Bas », Anne de Croy se trouva parmi ceux qui aspiraient à la royauté. Elle était veuve de Charles de Ligne, prince d'Areberg, et elle donna dans cette occasion une preuve signalée de son adresse », etc.

(2) Car les confrères du Grand Serment avaient fait vœu, après la victoire de l'infante Isabelle, de ne plus tirer l'oiseau, aussi longtemps que vivrait cette princesse. (Voy. PUTEANUS, « Bruxella septenaria », p. 77.)

ses séances dans une chambre du *Moulin à vent*, maison qui fait partie du grand bâtiment formant la face orientale de la Grand'Place et qui appartenait alors à la ville. En 1722, elle célébra le troisième centenaire de son institution, ce qui reporte exactement la date de celle-ci à l'année 1422.

Enfin, elle cessa d'exister, après s'être dépouillée des biens qu'elle possédait, en 1794.

LE SERMENT DES ARCHERS OU SERMENT
DE SAINT-ANTOINE.

Les premières chartes octroyées à des serments d'archers (sauf peut-être celle qui, d'après des historiens, fut donnée à la gilde de Gand, en 1322, par Louis de Crécy) ne datent en général que de la seconde moitié du *xiv^e* siècle ; et à Bruxelles pas plus qu'ailleurs, il ne paraît que les tireurs de cette arme aient été formés en corps avant cette époque.

Toutefois, en 1389, il existait déjà en cette ville plusieurs confréries de ce genre, que l'on réduisit à une seule association. La nouvelle compagnie ainsi formée eut pour patron saint Antoine, pour oratoire un autel de l'église du Sablon (1), et pour

(1) La chapellenie de Saint-Antoine, dans l'église du Sablon, fut fondée en 1358, par Raoul Taye, ainsi que nous le dit un registre, de la fin du *XV^e* siècle, des archives de l'église Sainte-Gudule, intitulé : « Capellaniarum fundationes et dotationes ».

chef un capitaine que lui donnait tous les ans le Grand Serment de l'arbalète.

En 1421, un jardin d'exercice lui fut octroyé, au Fossé-des Dames-Blanches (aujourd'hui le Vieux-Marché-aux-grains) et, en 1426, quarante de ses tireurs furent pris à gages par la ville, qui leur imposa les mêmes obligations qu'aux soixante arbalétriers du Sablon et leur alloua 90 couronnes de France, pour leur habillement, pour le manteau de saint Antoine, pour celui de Notre Dame de Ruysbroeck, pour le chaperon du capitaine, pour l'habillement de ses fifres, etc.

Le texte des statuts de la gilde (1) de l'arc nous a été conservé, pareillement à celui du règlement des arbalétriers, mais la liste de ses rois ne nous est pas parvenue plus complète.

C'est cependant à l'un de ceux-ci, qui dut être en même temps magistrat communal, que nous croyons devoir rapporter le jeton ci-dessous décrit, récemment acquis par le Cabinet des médailles de l'État.

⊗ ΠΝΤΗΘΝΙΣ. Buste de saint, de face, dans un encadrement ogival à huit lobes intérieurs, dont six renferment chacun une étoile.

(1) Aux termes de ces statuts, c'était le samedi avant le 1^{er} mai que se tirait l'oiseau qui était placé au sommet de la « Grosse Tour », au Pré-aux-Laines, sur le rempart, entre les portes de Namur et de Hal.

Tous les quatorze jours avait lieu, en outre, un « huedeken » dans lequel l'enjeu était un « chapel de roses », ainsi que cela se pratiquait chez les arbalétriers

Rev. Écu écartelé de quatre lions dont ceux des quartiers 1 et 4 sont représentés mouvant d'une fasce, dans un cartouche formé de trois ogives trilobées et de trois angles renfermant chacun une rosace.

Pl. I, n° 5. Cuivre jaune.

Collection de l'État

La légende ANTHONIS que nous offre ce jeton présente cette particularité, qu'à première vue, elle semble simplement servir d'explication au type qu'elle entoure et qui ne peut être que le chef de saint Antoine, patron des archers (1), ceint d'une couronne ou d'un chapel de roses (2), tandis qu'à la vérité, elle nous donne le prénom et le nom de famille d'un magistrat de Bruxelles (3), Antoine Thonys (en flamand de l'époque Anthonyse Thonys), qui fut en charge comme receveur, en 1418 et en 1424, avec Guillaume de Kesterbeke, dont les armoiries (4) figurent au revers de la pièce.

En effet, si cette légende n'avait voulu désigner

(1) *Voy.* le chef de saint Quentin sur les méreaux des archers de Tournai.

(2) L'enjeu des « huedeken » (*Voy* WAUTERS ouvr. cité, p. 9).

(3) Antoine Thonys appartenait au lignage de Steenweghe et Guillaume de Kesterbeke à celui de Sweerts.

(4) Guillaume de Kesterbeke portait : écartelé aux 1 et 4 d'or à la fasce d'azur, accompagné en chef d'un lion issant de gueules mouvant de la fasce ; aux 2 et 3, de gueules au lion d'argent.

Antoine Thonys : écartelé aux 1 et 4 de sable à 5 étoiles d'or, rangées en croix ; aux 2 et 3 de gueules au lion rampant d'argent.

que saint Antoine, elle eut été précédée du qualificatif *sint*, de *sanctus* ou de la lettre S. Il s'agit donc bien ici d'un jeton sur lequel Antoine Thonys a voulu rappeler sa victoire au serment de l'arc, alors qu'il était en fonctions avec Guillaume de Kesterbeke.

Cela nous paraît d'autant plus vraisemblable qu'un *landjuweel* de l'arc eut précisément lieu en 1424 (1), et que Chalon nous avait déjà fait connaître un jeton (2) des personnages susdits, que nous avons fait reproduire sous le numéro 6 de notre planche et que nous croyons appartenir à leur première magistrature, comme receveurs.

FRÉD. ALVIN.

(1) Voy. HENNE ET WAUTERS, *Hist. de la ville de Bruxelles*, t. II, p. 640.

(2) Voy. *Revue belge de numismatique*, 1871, pl. III, 2.

LA NUMISMATIQUE DE LOUIS XVIII

DANS LES PROVINCES BELGES EN 1815.

(Suite) (1).

3° PROJET DE GAYRARD.

Nous devons encore mentionner un essai de la décoration de la Fidélité, que nous avons retrouvé dans un récent voyage, et qui provient du burin du graveur Gayrard.



Buste de Louis XVIII, de profil à gauche, avec grand cordon et trois décorations sur la poitrine. Légende : LOUIS XVIII, ROI DE FRANCE ET DE N. Au-dessous de la tranche du buste : GAYRARD.

Rev. FIDÉLITÉ, en une ligne au milieu d'une couronne formée de deux branches de lys, et attachée dans le bas par un ruban.

(1) Voir *Revue*, 1900, pp. 48, 171, 315 et 397.

Tranche lisse, portant à la partie supérieure la trace de la soudure d'une bélière.

Métal : Argent. Diam. : 18 mill. Poids : 3gr.15. Ma collection.

L'aspect rajeuni du Roi ainsi que la mention ET DE N (avarre) concordent avec les types usités pendant la période des Cent-Jours. Le graveur Gayrard venait de créer en 1814 les deux médailles relatives aux visites des souverains d'Autriche et de Prusse, François I^{er} et Frédéric Guillaume III, à la Monnaie de Paris et portant les effigies de ces princes. On peut se demander s'il suivit Louis XVIII à Gand ou en Belgique, et si ce ne serait pas dans cette ville ou à Bruxelles qu'il aurait réalisé le projet ci-dessus, pour qu'il fût porté aussitôt par d'ardents royalistes. Il ne nous a pas été possible de faire la lumière sur la question de savoir où Gayrard avait séjourné de mars à juin 1815.

La pièce, qui diffère des prescriptions de l'ordonnance sous le rapport du diamètre et de la couronne, formée de branches de lys, fut peut-être réalisée par l'artiste dans le commencement de mai, avant qu'un édit royal n'eût déterminé diamètre et composition de couronne. L'existence de la bélière démontre que cette médaille se rattache à la série des projets de décorations dessinées ci-dessus et que probablement elle aura été portée en 1815 comme marque distinctive. Cette œuvre ne figure pas dans la liste des deux cent onze mé-

dailles les plus connues exécutées par l'artiste (1). Elle peut être considérée comme absolument inédite (2).

Gayrard, né à Rodez (Aveyron) le 25 octobre 1777, grava de nombreuses médailles, notamment pour Louis XVIII. Ce souverain le gratifia, en janvier 1824, du titre de « graveur en médailles de la Chambre et du cabinet du Roi. »

Le brevet de nomination fut signé par le duc de la Chatre, alors ministre d'État, dont nous avons eu l'occasion d'étudier le rôle pendant les Cent-Jours dans le paragraphe I^{er} (3). Raymond Gayrard ne cessa de produire des œuvres intéressantes comme graveur et comme statuaire, jusqu'à l'époque de sa mort, qui survint le 4 mai 1858 (4).

(1) Liste des œuvres d'art exécutées par Raymond Gayrard, p. 132, dans *Raymond Gayrard, graveur et statuaire*; notice biographique par JULES DUVAL. *Biographies aveyronnaises* Paris, 1859.

(2) Toutefois, en 1820, Gayrard, voyant que son projet de décoration n'avait eu aucune suite, se servit du droit de la pièce ci-dessus à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux. Il y joignit un revers nouveau portant : Ne dis — plus o Jacob — que ton Seigneur — sommeille — 29 septembre — 1820 ; en six lignes. Des médailles commémoratives furent ainsi créées rapidement et distribuées entre un certain nombre de hauts dignitaires. Un exemplaire figure dans la collection du Cabinet des Médailles de Paris.

(3) *Raymond Gayrard, graveur et statuaire*, notice biographique par JULES DUVAL. *Biographies aveyronnaises*, Paris, 1859, p. 23.

(4) Médailles françaises dont les coins sont conservés au musée monétaire de la Monnaie de Paris. *Catalogue* de 1892, p. 423 et suiv., p. 451 et suiv.

Les différentes médailles que nous venons de publier successivement, sont de nature à faire supposer qu'en 1815 les royalistes se parèrent de décorations de la Fidélité de modèles divers, qui leur furent présentées par tels ou tels graveurs. Au cours de l'année précédente, la décoration de la fleur de lys avait également beaucoup varié, tant sous le rapport de la grandeur que sous celui de l'aspect, des emblèmes accessoires et des rubans. Il est naturel qu'en 1815, au cours d'une période de temps encore plus troublée, il en ait été de même pour la médaille de la Fidélité. Nous serions porté à croire que l'ordonnance du 17 mai 1815 a été rendue par le Roi dans le but de ramener à un type unique les médailles variées de la Fidélité, que les royalistes portaient alors comme décorations. Ainsi se trouverait expliquée l'existence du second type de revers de la médaille de Trébuchet.

§ VI.

MÉDAILLE AUX ARMES DU ROI DE FRANCE, RAPPELANT
UN DON FAIT EN 1815. — PETITE MÉDAILLE
D'ARGENT AUX DEUX L ENLACÉES.

Les recherches auxquelles nous avons procédé pour avoir connaissance, dans la limite du possible, des diverses monnaies ou médailles concernant le séjour de Louis XVIII à Gand, nous ont fait rencontrer un jeton frappé sur argent et sur bronze, et dont l'inscription du revers fait allusion aux événements de l'époque.



Le droit porte les armes de France au-dessous desquelles est inscrite la mention : TREBUCHET BRUX. Le revers a l'inscription : Donnée — par le — Roi de France — en 1815 ; en quatre lignes d'écriture cursive anglaise. La tranche est lisse.

Exempl. en argent. Poids : 19 ^{gr} 20.	Coll. Vanden Broeck.
— — — Poids : 13 ^{gr} 50.	Coll. Richard, à Paris.
— en bronze. Poids : 12 ^{gr} 08,	Ma collection, ex. provenant de la coll. de Witte.

Plusieurs amateurs de Bruxelles ont des exemplaires de cette médaille, soit en argent, soit en bronze. Mais ils ont tous affirmé qu'ils ne l'avaient achetée que depuis 15 ou 20 ans au plus et, qu'antérieurement à cette date, elle leur était totalement inconnue. Cette sorte de jeton était encore bien plus ignorée des numismatistes français. Elle n'existait ni au Cabinet des médailles, ni dans aucune des collections publiques de Paris. Cette particularité, à elle seule, portait à croire qu'aucune pièce de cette nature n'avait été donnée par Louis XVIII, en 1815, à qui que ce soit, et que, par conséquent, elle ne devait pas remonter à cette époque.

L'inscription en écriture cursive, bien que d'apparence un peu moderne, n'était cependant pas de nature à établir que la médaille n'était pas ancienne. Nous avons reconnu l'emploi d'écritures cursives identiques, bien que seulement gravées au trait, sur des médailles du premier Empire, notamment sur une d'argent au buste de Napoléon I^{er}, qui porte au revers la dédicace : « Présentée à S. M. l'Impératrice Marie-Louise, à son passage à Chalons, le 27 Mars 1810, par l'Ecole Impériale des Arts et Métiers. » Cette pièce figure dans les cartons du Cabinet des médailles de Paris.

Comme l'Hôtel des Monnaies de Bruxelles était fermé en 1815, aucune frappe du jeton en question n'a pu y être effectuée. Du moment que

la création devenait probablement postérieure à cette date, les fabricants de médailles de Bruxelles étaient seuls capables de fournir des renseignements certains sur son émission.

M. Wurden, graveur héraldiste, qui occupe en cette ville, une situation des plus notables, voulut bien nous déclarer qu'il avait parfaite souvenance que M. Brichaut avait fait graver le coin de cette médaille dans ses ateliers, par le graveur Veyrat, en 1876. Un certain nombre d'exemplaires en argent et en bronze avaient été ensuite frappés par ses ouvriers au balancier en virole pleine, c'est-à-dire avec tranche lisse. Il avait remis ces épreuves commandées, à M. Brichaut, qui avait payé et emporté les coins. Ce n'avait été pour lui qu'une opération commerciale absolument normale, puisqu'il est à la tête d'une maison de commerce, s'occupant de : « frappement de médailles ».

Les héritiers de Trébuchet, seules personnes qui auraient peut-être eu, d'après la loi belge, le droit de demander, dans une limite assez restreinte, la modification de la mention TREBUCHET BRUX., n'avaient aucun intérêt réel à la question ou avaient disparu. Aucune objection n'avait donc été à redouter. Pour M. Wurden, l'affaire commerciale s'était trouvée faite et réglée en 1876. Il n'avait plus eu ensuite à s'en occuper d'aucune façon (1). Ce négociant a ajouté qu'il n'avait pas

(1) Nous ne saurions trop louer la franchise avec laquelle M. Wurden nous a renseigné sur la pièce en question.

souvenance que l'essai de 5 francs de Louis XVIII de 1815 ait été complété ou confectionné dans ses ateliers. Nous avons constaté que M. Wurden avait, de 1870 à 1880, frappé pour la Société belge de numismatique, un certain nombre de jetons ou médailles modernes, notamment ceux mentionnés au volume de 1876, de la *Revue numismatique belge*, pp. 439 et 441.

M. Veyrat, est un graveur belge qui a fait des œuvres nombreuses à Bruxelles depuis 1830 jusqu'en 1876. Il s'est occupé notamment de la création des premières médailles concernant l'indépendance de la Belgique. Vers la fin de sa vie, il travaillait le plus souvent chez M. Wurden; il grava avec beaucoup de talent des armoiries et cachets d'armoiries, ce qui explique la perfection avec laquelle les armes royales de France ont été reproduites. On les comparerait effectivement assez volontiers à la gravure d'un cachet. L'idée, si ce n'est le modelé, paraît en avoir été empruntée à certains jetons ou médailles du temps de Louis XVI. On peut examiner, comme comparaison de gravures d'armoiries, celle de l'écu de 5 francs cité plus haut, celle de la médaille du comte de Chambord, portant au revers : « La parole est à la France et l'heure est à Dieu. » On remarquera certaines analogies. Les caractères TREBUCHET BRUX., placés au-dessous de l'écu de France ne semblent pas absolument identiques à ceux figurant sur la tranche du cou du Roi pour

la médaille de la Fidélité. Le listel fut fait au moyen d'une molette, qui semble avoir servi à l'artiste pour un certain nombre de ses œuvres. M. Veyrat mourut vers la fin de l'année 1877, ce qui démontre que la pièce dessinée au commencement de ce paragraphe est antérieure à cette date. De 1872 à 1877, il avait été chargé, par M. Brichaut, de divers travaux et notamment de la gravure du coin de la médaille de Henri de France, comte de Chambord, portant au revers : « La parole est à la France et l'heure est à Dieu. » Il avait fait figurer son nom VEYRAT F. au-dessous de l'effigie du Prétendant.

Comme le jeton-médaille qui précède est de création et de frappe modernes, nous n'en avons naturellement rencontré aucun exemplaire dans les collections publiques ou privées de la ville de Gand.

Nous allons publier en dernier lieu une petite médaille que nous avons vue à Gand, et qui remonte aux premières années du règne de Louis XVIII.



Droit : Buste de Louis XVIII de profil à droite, avec physionomie très jeune, ressemblant à celle de Louis XVI. Lég. : LOUIS XVIII ROI DE FRANCE.

Rev. Deux L majuscules cursives enlacées au milieu de trois fleurs de lys, avec une branche de lys à droite et une branche d'olivier à gauche. Tranche lisse.

En argent. Poids :	1 gr83	Coll. Diegerick, conservateur des archives de l'État à Gand.
— —	1 gr52.	Coll. Koechlin, à Versailles.
— —	1 gr72.	Ma collection provenant de la collection de l'amiral Massieu de Clerval.
En bronze. —	1 gr26	Coll. du Cabinet des Médailles de Paris.

Cette petite pièce est mentionnée dans le : *Catalogue des Médailles*, dont les coins sont conservés au Musée de la Monnaie de Paris, p. 447, n° 94. Cet ouvrage en cite deux coins variés, l'un ayant servi pour la frappe à coins libres, l'autre destiné à la frappe avec virole. Ils ne diffèrent que par les initiales D.D.R.G.F., qui figurent sur le second au-dessous du buste. Le rédacteur de ce catalogue a mis un point d'interrogation à la suite de ces initiales parce que l'explication ne lui en a pas été possible. Il n'indique pas davantage la raison pour laquelle la pièce a été créée, ou l'emploi qui en aurait été fait. Le Cabinet des Médailles de Paris possède un spécimen en argent du second type portant D.D.R.G.F. et pesant 1 gr. 40 cent.

Cette médaille minuscule ne porte ni date, ni légende spéciale, qui la fasse *à priori* concorder avec un événement connu du règne de Louis XVIII. La jeunesse du visage indique le désir de rappeler

Louis XVI et de rattacher le règne du nouveau souverain à celui de son frère aîné. L'effigie ressemble tellement à celle de Louis XVI, que l'on peut se demander si le graveur n'a pas employé un poinçon remontant à ce règne, ou s'il ne s'est pas inspiré à l'excès d'un profil de Louis XVI en le copiant. La branche de lys du revers est un emblème usité, surtout au commencement du règne et à une époque où l'on avait à cœur de rappeler que la tige du lys de France se maintiendrait toujours. On s'est inspiré du type de l'écu de Calonne, probablement dans le but de rattacher le plus possible la Restauration à l'ancien régime. Les apparences font par suite remonter au commencement de la Restauration la création et l'émission de cette médaille. L'un des exemplaires figure dans une collection particulière de Gand depuis au moins quarante ou cinquante ans, et il est vraisemblable qu'il se trouve dans cette ville depuis l'époque des Cent-Jours. Un autre spécimen existait déjà dans la collection du vice-amiral Massieu de Clerval, au début du règne de Louis-Philippe.

Ce petit souvenir en argent, étant certainement de frappe ancienne, pouvait être contemporain du séjour de Louis XVIII en Belgique. Était-ce à Gand, à Londres ou à Paris que la pièce avait été créée ?

La solution de la question devait se trouver dans l'interprétation des lettres énigmatiques :

D. D. R. G. F., qui figurent au-dessous du buste sur le second coin existant au Musée de la Monnaie de Paris.

Une biographie de Gayrard, graveur et statuaire contient l'énonciation suivante, qui a été inspirée à l'auteur du livre par des notes manuscrites de l'artiste :

« Au mois d'avril 1814, Louis XVIII rentra à Paris au milieu d'acclamations enthousiastes. Gayrard, ayant été chargé par M. Denon, de graver et faire frapper *du jour au lendemain* l'effigie de ce monarque, s'acquitta de ce mandat avec une telle rapidité de travail, que le frappeage pût commencer à 11 heures du soir, et le lendemain, 4,000 médailles circulaient dans Paris. Enchanté d'une célérité d'exécution, qui n'avait pas nui au fini du travail, Denon eut la pensée de commander le portrait du roi de Prusse à l'actif graveur. » (1)

Si l'on se reporte à la liste des œuvres d'art exécutées par Raymond Gayrard et figurant à la fin du même ouvrage, on n'y rencontre aucune médaille de quelque module que ce soit, qui réponde aux indications ci-dessus, et qui soit répertoriée ou puisse être considérée comme celle réalisée dans la nuit du retour du roi à Paris. Le rédacteur de ce catalogue des œuvres de Gayrard l'avait peut-être remarqué, car il a pris soin d'indiquer en note que sa liste n'avait pas la prétention

(1) *Raymond Gayrard, graveur et statuaire*, notice biographique par JULES DUVAL, dans *Biographies aveyronnaises*, Paris 1859, p. 15.

d'être complète, et qu'il existait d'autres médailles que celles numérotées et retrouvées par lui. Or, l'affirmation de l'artiste est formelle : « Sur les ordres de Denon, Directeur, Raymond Gayrard fit hâtivement une médaille de circonstance, dont une quantité d'exemplaires a été frappée dès la rentrée du roi à Paris ». On est, dès lors, obligé de rechercher la pièce parmi celles du temps restées non classées et inexplicées, mais que leur type signale comme provenant du commencement de la Restauration.

Les initiales : D. D. R. G. F., paraissent se rapporter à l'événement signalé, et signifier suivant la formule usitée habituellement sur les médailles : *Denon Direxit. Raymond Gayrard Fecit.*

Au début du règne de Louis XVIII, Denon resta directeur général des musées et, comme tel, chef suprême de la Monnaie des Médailles, ainsi qu'il l'avait été du temps de Napoléon I^{er}. Pendant le règne de l'empereur, il avait indiqué par les lettres D. D. gravées sur certains coins, qu'il était à la tête de cette grande administration (1). Denon, baron de l'empire, ne fut amené à donner sa démission que le 14 octobre 1815 (2). M. de Puymaurin, qui exerça les fonctions de directeur de la Monnaie des Médailles pendant la Restaura-

(1) Médailles françaises dont les coins sont conservés au Musée monétaire de la Monnaie de Paris. *Catalogue* de 1892, p. 394, n° 173, *des médailles de Napoléon.*

(2) *Moniteur universel* du 15 octobre 1815, p. 1135.

tion ne lui succéda qu'après un certain délai, c'est à dire le 6 mai 1816 (1). La biographie de Gayrard concorde avec ces renseignements officiels, qui révèlent une situation de fait dont il est utile de signaler l'importance pour les mentions ou initiales figurant sur les monuments métalliques.

Le coin a été gravé en quelques heures pendant la direction de Denon. Pour un travail réalisé avec une pareille rapidité et sans que le modèle ait posé ou ait pu être sérieusement envisagé, on comprend que l'artiste se soit inspiré au plus haut point des traits du monarque de la maison de Bourbon, qui avait régné avant Louis XVIII. Comme il n'existait pas encore de type iconographique officiel du nouveau roi, le plus simple était de reproduire l'aspect général et l'air de famille des effigies bourbonniennes antérieures.

Une fabrication de 4,000 médailles dans la nuit de l'arrivée royale n'est réalisable que pour des pièces de petit module telles que celle dessinée ci-dessus. Les différences de poids des spécimens retrouvés, dénotent par surcroît une frappe effectuée très rapidement. La création de pareil nombre d'exemplaires paraît même difficile dans un laps de temps aussi court, à une époque où nos machines perfectionnées n'existaient pas. Elle n'a pu être effectuée subitement que dans un établissement disposant, comme la Monnaie des

(1) *Moniteur universel* du 7 mai 1816, p. 531.

médailles, de tout le matériel nécessaire. Le directeur avait donné les ordres et par suite ce résultat a pu y être obtenu. Ces circonstances particulières nous font de plus comprendre le motif pour lequel les divers coins ont toujours été conservés dans la collection de la Monnaie des Médailles, dont Denon était le chef suprême.

Raymond Gayrard n'aurait pas signé le premier coin, qui a servi à la frappe à coins libres, peut-être à cause de la hâte de tous à ce moment. Les quatre exemplaires cités plus haut et qui sont les principaux signalés jusqu'à présent dans les collections, n'ont effectivement pas de lettres sous le buste. Puis il aurait gravé un second coin, pour la frappe avec virole, sur lequel il aurait indiqué par des initiales le nom de Denon Directeur, et le sien : Raymond Gayrard Fecit. On sait que les coins à virole sont, en général, ceux faits en second lieu et plus posément. Les tranches de ces seconds coins portent poinçonnées en creux les lettres G D D, qui, semble-t-il, nous donneraient encore les indications de : G (ayrard) D (enon) D (irecteur) (1). Seulement, comme les événements se sont précipités, on n'aura peut-être pas jugé à propos de faire usage du second coin, ou, si l'on s'en est servi, le nombre des médailles créées,

(1) Ces interprétations nous ont été grandement facilitées par l'aide obligeante de M. Sudre, ancien directeur de la fabrication de la Monnaie de Paris.

grâce à lui, aura été excessivement restreint (1).

Les journaux de l'époque nous renseignent finalement d'une façon complète sur le caractère véritable de ces monuments métalliques ainsi que sur l'usage auquel les 4,000 exemplaires frappés en une nuit ont été destinés.

Louis XVIII, après être arrivé d'Angleterre par Calais, fit son entrée dans Paris, le 4 mai 1814. Il s'arrêta à la Cathédrale, puis il arriva aux Tuileries vers les 6 heures du soir. Les troupes l'attendaient dans la cour du Carrousel. La foule était massée non seulement à cet endroit, mais encore dans le jardin. Quand les soldats se retirèrent, on se conforma aux anciennes habitudes de la monarchie et il fut jeté au peuple de petites médailles d'argent à l'effigie du Roi. La *Gazette de France* contient à ce sujet ce qui suit :

« Hier, après que les troupes ont eu évacué la cour des Tuileries, on a jeté sur la place du Carrousel un grand nombre de *petites médailles en argent de la largeur d'une pièce de 10 sols*. Ces médailles portent d'un coté l'effigie de notre bon Roi, et de l'autre le monogramme de Louis XVIII, entrelacé de branches d'olivier et de fleurs de lys. » (2).

La médaille, qui est reproduite plus haut, est

(1) L'Administration de la Monnaie de Paris ne frappe plus, pour les amateurs, d'exemplaires de médailles ni avec l'un ni avec l'autre de ces coins, parce qu'elle n'en possède pas les poinçons, et que, comme ces coins sont uniques, elle craindrait de détériorer et de perdre finalement les originaux.

(2) *Gazette de France*, du jeudi 5 Mai 1814, n° 125, p. 499.

celle qui a été distribuée au peuple de Paris dans la soirée du 4 mai 1814. Grandeur et description du revers obligent à cette identification. Quant au nom du graveur, un autre article du journal va le faire connaître. Il est utile de publier ce document *in extenso*, parce que divers renseignements numismatiques assez ignorés y sont fournis :

« Le Roi de Prusse est allé aujourd'hui visiter la Monnaie des espèces. Il était accompagné de M. le baron de Humboldt et de quelques officiers prussiens. S. M. a parcouru les différents ateliers de ce bel établissement. Arrivée dans la salle du monnayage, elle s'y est arrêtée quelques instants pour y voir fabriquer des monnaies. Les pièces que l'on a frappées en sa présence, portaient d'un côté les noms du monarque avec cette légende au milieu : ANGE DE PAIX. Sur le revers étaient gravées trois fleurs de lys avec cette inscription autour : GALLIA REDDITA EUROPAE (1).

Sa Majesté a paru très flattée de cet hommage. Elle en a témoigné avec grâce sa satisfaction à MM. les administrateurs et a répété plusieurs fois qu'elle trouvait cet établissement vraiment magnifique.

De la Monnaie des espèces, Sa Majesté s'est rendue à la Monnaie des médailles, rue Guénégaud. Elle y a été reçue par M. le Directeur général. Le Roi a examiné avec attention les découpoirs, les laminoirs, les balanciers, enfin toutes les machines qui servent à la fabrication des médailles. Pour mieux faire connaître à Sa Majesté la force

(1) DEWAMIN, *Cent ans de numismatique française de 1789 à 1889*, Atlas du 3^e volume, 1^{re} partie, pl. 38, n^o 9.

des machines, on a frappé en sa présence des médailles, qui représentaient d'un côté l'effigie de ce monarque et de l'autre cette inscription simple et d'usage en pareille circonstance : FREDERIC-GUILLAUME III, ROI DE PRUSSE VISITE LA MONNAIE DES MEDAILLES MDCCCXIV.

Sa Majesté a trouvé son portrait d'une grande ressemblance et elle en a fait dans les termes les plus flatteurs compliment à M. Gayrard, qui a gravé la médaille. Elle a beaucoup loué aussi *le même artiste sur la gravure du portrait de Louis XVIII, dont on a tiré devant Sa Majesté plusieurs épreuves, de la grandeur de celles qui ont été jetées au peuple le jour de l'entrée du Roi.*

En sortant des ateliers de fabrication, Sa Majesté est montée au cabinet des carrés et des poinçons, collection immense qui contient en grande partie tous les coins des médailles et des jetons frappés en France depuis le règne de Louis XII jusqu'à ce jour. Le monarque a mis le plus grand intérêt à voir ce cabinet aussi riche que curieux.

Lorsqu'on a remis à Sa Majesté les médailles, qui avaient été frappées devant elle, plusieurs dames se sont avancées pour les regarder de plus près. — Ces dames, a dit le Roi, sont curieuses d'en voir le travail? — Non, Sire, a répondu l'une d'elles, c'est aux traits de Votre Majesté que nous attachons le plus de prix. — En ce cas, reparti le monarque, vous voudrez bien accepter une médaille afin de les oublier moins promptement.— Et aussitôt Sa Majesté en a offert une épreuve à chacune des dames qui étaient présentes. » (1).

(1) *Gazette de France*, du 7 mai 1814, p. 506, et *Moniteur universel*, du 8 mai 1814, p. 507.

Après cette citation le doute n'est plus possible. Gayrard est l'auteur de la médaille jetée au peuple de Paris, puisque le Roi de Prusse l'a complimenté pour la gravure du portrait de Louis XVIII, qui s'y trouvait. Les initiales du second coin ont eu pour but de désigner cet artiste.

Nous avons appris en même temps cette particularité que les pièces portant : ANGE DE PAIX, ont été frappées à la Monnaie des espèces, tandis que celles concernant la visite du Roi de Prusse à la Monnaie, proviennent de la Monnaie des médailles. Ces deux administrations étaient alors séparées, et on n'aurait pas supposé cette distinction pour la frappe de ces deux médailles, qui paraissaient plutôt provenir du même établissement monétaire. Ces détails, jusqu'alors inconnus, excuseront auprès des numismatistes la longueur de la citation.

Nous espérons être ainsi parvenus à préciser d'une façon suffisante l'histoire de cette petite médaille, qui porte la première effigie de Louis XVIII réalisée sur métal à son arrivée en France en 1814. Des exemplaires de ce souvenir de l'arrivée royale ont pu être emportés à Gand par certains royalistes en 1815, soit comme signes de ralliement, soit plutôt pour témoigner de l'ardeur constante de leurs convictions. Telle serait la raison qui ferait retrouver parfois certains spécimens en Belgique.

Notre travail a montré aux numismatistes

belges combien leur pays était riche en souvenirs métalliques, ainsi qu'en documents d'archives relatifs à certains grands faits historiques qui se sont passés sur leur territoire. Nous n'avons peut-être pas retrouvé tout ce qui concerne la période que nous avons étudiée. Nous leur souhaitons de continuer nos investigations premières et de découvrir d'autres monuments numismatiques rappelant le séjour momentané que Louis XVIII effectua à Gand en 1815, dans des conditions historiques si curieuses.

P. BORDEAUX.

LES MÉDAILLES

DE CONSTANTIN ET D'HÉRACLIUS.

PLANCHES II, III ET IV.

Dans l'histoire des médailles de la Renaissance, les monuments de Constantin et d'Héraclius ont repris, depuis dix ans, une importance toute spéciale. Après avoir, du xvi^e au xviii^e siècle, servis de thème à des dissertations savantes de nombreux auteurs : Jos. Scaliger, Ducange, Van Mieris et d'autres, ils ont été relégués dans l'oubli le plus complet pendant plus de cent ans par les numismatistes modernes. Armand seul, parmi ceux-ci, se plaçant à l'unique point de vue de l'art du médailleur en Italie, les a rangés dans la longue série des pièces anonymes et en a fait des pièces de restitution.

Mais ils ont été, depuis dix ans, l'objet de plusieurs communications remarquables; la première a été publiée par M. Guiffrey dans la *Revue française de numismatique*, année 1890. Chargé, par le gouvernement français, de remettre au jour les documents constituant l'inventaire des richesses artistiques du duc de Berry, cet auteur nous a mis sous les yeux un texte précieux, où ces médailles sont décrites avec une science et une minutie

réellement extraordinaires pour une époque aussi reculée. Ce texte a été rédigé en 1413-1414; l'acquisition des pièces susdites est inscrite à l'année 1402; elles ont été achetées à un marchand d'origine italienne, antiquaire à Paris.

M. Guiffrey ne s'est pas borné à commenter les données de l'inventaire et à rappeler d'une façon succincte toutes les études qu'on a consacrées jusqu'à lui à ces intéressantes médailles: il a repris l'examen de leurs symboles et de leurs légendes, et a fait des tentatives sérieuses pour découvrir leur origine. Il a donné à la médaille de Constantin une origine italienne, et une origine byzantine à celle d'Héraclius, qu'il croit pouvoir faire remonter, avec Feuardent, jusqu'en 1380.

Cette importante publication a été suivie, la même année, d'un rapport très intéressant, paru dans l'*Annuaire de la Société française de Numismatique* (1). M. Frœhner, qui en est l'auteur, a non seulement relevé les erreurs qui ont été commises, tant dans la composition que dans la traduction de l'inscription qui est placée dans le champ du revers de la médaille d'Héraclius, mais il a rappelé une troisième version de la victoire de cet empereur sur le roi de Perse, version qui, selon lui, a inspiré le droit et le revers du monument qui rappelle si éloquemment la reprise de la Croix sur les infidèles.

(1) Année 1890, pp. 472-478.

Tout dernièrement, M. Julius Von Schlösser a consacré à ces deux monuments une étude très savante (1); il a repris l'examen de leurs types, a retrouvé en eux les premiers symptômes de la Renaissance italienne et croit pouvoir attribuer leur exécution à des artistes d'origine flamande qui ont travaillé à la Cour des anciens ducs de Bourgogne.

Nous nous permettons de présenter à nos confrères les considérations qu'ils nous ont suggérées à notre tour. Nous les étudierons non seulement au point de vue de leur symbolisme, mais de leur origine et de leur destination. Nous aurons plus spécialement sous les yeux la médaille d'Héraclius qui nous a été obligeamment cédée par notre honorable ami l'érudit collectionneur M. Jules Hamal, de Liège. Cette pièce, qui est en bronze, est une des plus anciennes reproductions que nous ayons rencontrées; elle remonte à la fin du xv^e siècle ou au commencement du xvi^e.

Pour nous, les médailles de Constantin et d'Héraclius, quoique frappées à la mémoire des personnages qu'elles représentent, sont essentiellement religieuses et sont inspirées, la seconde surtout, des offices du Bréviaire romain. Réunies l'une à l'autre, elles forment comme un poème en plusieurs chants en l'honneur de la Croix et de la divinité du christianisme.

(1) *Jahrbuch der Kuntshistorischen Sammlungen*, de Vienne tome XVIII, année 1897.

Dans le premier chant, c'est Constantin, à cheval, se dirigeant vers la droite; son regard plonge directement dans l'horizon, le bras gauche vivement relevé montre l'effort qui tend les rênes et dompte l'élan de la monture. C'est le grand empereur victorieux à qui Dieu confie la garde de son Église; il est au faite de la gloire et de la puissance.

Une petite croix brille sur sa poitrine, image discrète du signe qui lui apparut dans le ciel, au-dessus du soleil, et sous l'étendard duquel il a vaincu les armées de Maxence, rétabli l'ordre et la justice dans son royaume, fait cesser les persécutions des chrétiens, embrassé la religion catholique, qu'il a déclarée religion de l'empire, rétabli la paix dans l'Église troublée par des hérésies sans cesse renaissantes, fait enfin frapper d'anathème Arius, au concile de Nicée, et proclamé la divinité du Christ.

Cette œuvre est pleine de mouvement: l'empereur a la majesté d'un roi; ses longs habits, ajustés avec un art et une richesse incomparables, sont plus souples et plus légers que la soie. L'art qui découle de ce monument fait penser à un artiste du plus grand mérite.

La légende est ainsi conçue :

CONSTANTINVS IN XPO DEO FIDELIS
IMPERATOR ET MODERATOR
ROMANORUM ET SEMPER AVGVSTVS.

Dans le second chant, c'est la croix de Jésus-

Christ qui apparaît au monde dans toute la splendeur de sa divinité. Elle émerge de l'arbre de vie, ou du lis pur de Marie, que Dieu a revêtu de son éclat : « Hæc est arbor dignissima in medio paradisi situata. » Cet arbre porte des fruits, des glands, qui sont le symbole de la force et qui font penser au Pain des forts. Comme autrefois dans le paradis terrestre, autour de l'arbre de la science du bien et du mal, le démon se dissimule autour de cette plante étrange, sous la forme de quatre serpents. Ces animaux rampants montent jusqu'au sommet du bois sacré où leurs têtes se réunissent en quatre cracheurs qui vomissent un liquide abondant n'arrosant ni la croix ni l'arbre de vie. Ils représentent à notre avis l'esprit du mal, les embûches de l'enfer ; ils personnifient tous les vices qui projettent éternellement leur bave impure sur le signe de notre Rédemption qui reste immaculé. L'arbre repose sur un socle à la partie antérieure duquel s'enroulent deux serpents dont les gueules crachent de l'eau et dont les extrémités sont vinculées par un petit personnage symbolique. Ce socle repose, à son tour, sur un autel en forme de vasque qui laisse écouler son eau par une ouverture au-dessus de laquelle est dessiné un singe. Cet autel est garni de deux sièges, où sont assises deux femmes qui font entre elles le plus brillant contraste. A droite, une vieille femme au cou allongé et amaigri, aux pommettes saillantes, au nez effilé, à la bouche rentrée, mais

revêtue d'une robe de la plus grande richesse et en apparence trop peu décente pour son âge. Elle tient de la main gauche, dirigée vers la croix, le corps d'un des serpents qui sont dissimulés dans les entrecroisements des feuilles de l'arbre sacré. Derrière elle, placé sur un perchoir, un aigle en liberté. A gauche, une jeune fille de la plus grande beauté; le torse virginal qu'elle découvre est admirable de perfection et révèle la grâce la plus exquise et la plus séduisante. Son visage est noble et beau; une abondante chevelure, relevée avec art au sommet de la tête, retombe en boucles soyeuses sur le dos. Le voile, qui laisse deviner la forme gracieuse et svelte de ses membres, est ajusté avec un goût parfait et drapé avec une moelleuse souplesse. De son pied gauche, elle écrase un animal symbolique, ou plutôt un renard, qui personnifie la ruse et le mensonge. Elle tient de la main droite, du côté de la croix, une quenouille autour de laquelle est enroulé un fil qui, passant derrière elle et dans sa main gauche, attache à l'arbre sacré l'aigle qui se trouve auprès d'elle. Elle détourne la tête de son interlocutrice, car ces deux femmes se parlent. Les deux oiseaux qui les accompagnent, et qui sont avec intention tournés l'un vers l'autre prêts à prendre leur vol, mais dans des directions diamétralement opposées, expriment, outre le symbole qu'ils rappellent, le langage de ces deux personnages symboliques, ou l'esprit qui les

anime. La vieille femme parle à la plus jeune ; elle explique ou elle propose, ainsi que le montre si bien le mouvement de sa main droite, et, tandis qu'elle tient le corps d'un des serpents qui montent autour de la croix, elle veut convaincre qu'elle est seule à connaître et à posséder le vrai Messie. Son orgueil et sa présomption lui font oublier toutes les prophéties qui lui ont si expressément parlé de ses humiliations ; elle se glorifie : c'est l'ancienne Foi, c'est la Foi juive, la Synagogue ; mais, si elle est recouverte de beaux et fallacieux atours, sa constitution est décrépète et vouée à la mort. La plus jeune, qui écrase le mensonge, sera toujours belle et forte, comme la vérité pure et sans tache ; elle détourne la tête, non pas de la croix, mais en signe de mépris, de répulsion pour les erreurs et les fausses louanges de l'autre. C'est la Foi nouvelle, la Foi apportée au monde par Jésus-Christ, qui ne se glorifie que dans la croix :

MIHI . ARSIT . GLORIARI . NISI . IN . CRUCE
DOMINI NOSTRI IHV . XPI .

Ce revers de la médaille de Constantin est du symbolisme le plus compliqué mais il donne en une page curieuse et savante, l'ancien et le nouveau Testament, la synthèse de la Bible, rappelée un siècle et demi plus tard sur les médailles religieuses de Hans Reinhart. Ces pièces ne montrent-elles pas au droit : l'orgueilleuse Ève obéissant à la voix perfide du serpent, caché dans les

branches de l'arbre de vie, et offrant à Adam de pécher pour être l'égal de Dieu; et au revers: l'écrasement de l'orgueil, le sacrifice, la rédemption du monde par la Passion?

Tous les historiens qui s'en sont occupé, depuis Scaliger jusqu'à Guiffrey et Von Schlösser, ont vu dans l'eau qui jaillit du sommet de la croix l'allégorie de la fontaine de vie qui régénère le monde dans le baptême. « Le Seigneur, dit Van Mieris (1), est ici représenté sous la forme d'une croix, qui est la source d'eau douce qui arrosera la sécheresse et désaltérera ceux qui ont soif. A cette fin, la pluie tombera sur les bons et sur les méchants. » D'après cet auteur, cette figure a tiré son origine du Ps. CIII de David. « vous ferez jaillir les fontaines que les eaux coulent dans les vallées, que tous les animaux apaisent leur soif... »

Nous devons donc reconnaître que l'explication qu'on a donnée du symbolisme de ce revers ne répond pas à la pensée de son auteur. L'allégorie de la fontaine de vie ferait d'ailleurs double emploi en présence de cette autre image symbolique de l'épi fécond, du pain des vivants, de l'aliment de la vie éternelle.

Pourquoi le savant, qui a conçu cette œuvre avec autant de foi, aurait-il placé, comme ornements, au sommet même de la croix, des animaux qui ont été punis par Dieu lui-même après le péché

(1) *Historie der Nederlandsche Vorsten*, t. I p. 69.

d'Adam : « Quia fecisti hoc, maledictus es inter omnia animantia et bestias terræ? » (Genèse, III, 4.) Pourquoi aussi, s'ils ne doivent être que des ornements, comme peuvent l'être toutefois ceux qui sont à la face antérieure du socle et qui ont souvent servi aux artistes du xiv^e siècle dans la décoration de leurs travaux, aurait-il montré leur corps dans les feuilles de l'arbre sacré? Mais la Synagogue tient elle-même l'un d'eux dans la main gauche et le garde comme l'emblème de son astuce et de sa perfidie. Pourquoi l'eau qui s'échappe en si grande abondance des quatre cracheurs, passe-t-elle toute entière derrière le bois sacré sans arroser le signe de notre rédemption? Si elle était l'eau de la régénération par le baptême, passerait-elle à travers une ouverture garnie à son sommet d'un singe qui personnifie la ruse et à travers laquelle apparaissent les extrémités des serpents? Ces derniers qui crachent leur bave impure ne rappellent-ils pas tous les crimes des Juifs qui ont attristé le cœur de Jésus-Christ jusqu'à l'ignominie de la croix?

Les deux aigles qui perchent à côté des personnages mystiques sont l'emblème du courage, de la force, de la grandeur, mais plus spécialement, ici, de l'empire du monde. Cet empire est maintenant dans les mains de la jeune Église : l'oiseau symbolique qu'elle tient assujetti, mais qui peut porter son vol jusqu'aux dernières limites de la terre, est attaché à Dieu lui-même, qui est le souverain

Maître. L'aigle de gauche, qui a personnifié aussi la puissance de la nation juive dans le vieux monde, n'a plus aucun trait d'union avec le signe de notre salut.

On avait donné jusqu'ici sur les deux femmes qui accompagnent l'arbre de vie les attributions les plus différentes : Scaliger a vu dans la vieille, l'Espérance ; dans la jeune, la Foi ; Van Mieris, la Piété et la Vérité ; MM. Guiffrey et Von Schlösser ont bien pensé à l'ancienne et à la nouvelle Foi, car Jésus-Christ les réunit l'une à l'autre, mais ils n'ont pas entièrement saisi l'explication du symbolisme.

Quant aux chiffres 234 et 235 qui sont sur la médaille du Cabinet de France ayant servi au travail de M. Guiffrey, ils ne peuvent être une date ; nous pensons que, se suivant d'une unité, ils sont des nombres indicateurs d'articles d'un édit impérial ou d'un concile qui auront été l'occasion de cette œuvre curieuse à tant de titres (1).

Si la médaille de Constantin rappelle le triomphe de la Croix sur le monde sous l'égide du grand empereur, celle d'Héraclius remémore à coup

(1) Nous trouvons cependant dans la collection des conciles du jésuite Hardouin, que le concile de Nicée de l'an 325 sous Constantin qui régna de 306 à 337, n'a que 84 canons, ceux d'Arles, Ancyre, Néocésarée, Laodicée, tous moins de 200.

sûr la reprise de cette précieuse relique sur les infidèles.

En voici le récit d'après le Bréviaire romain :

« Chosroas Persarum rex, extremis Phocæ imperii temporibus Ægypto, et Africa occupatâ ac Hyerosolyma captâ, multisque ibi cœsis christianorum millibus, Christi Domini Crucem, quam Helena in monte Calvaria collocaverat, in Persidem abstulit. Itaque Heraclius qui Phocæ successerat, multis belli incommodis et calamitatibus affectus pacem petebat, quam a Chosroa victoriis insolente, ne iniquis quidem conditionibus impetrare poterat. Quare in summo discrimine se assiduis jejuniis et orationibus exercens, opem a Deo vehementer implorabat : cujus monitu exercitu comparato, signa cum hoste contulit ac tres duces Chosroæ cum tribus exercitibus superavit. Quibus cladibus fractus Chosroas, in fuga qua trajicere Tigrim parabat, Medarsem filium socium regni designat. Sed eam contumeliam cum Siroës, Chosroæ major natu filius, ferret atrociter, fratri simul et fratri necem machinatur ; quam paulo post utriusque ex fuga retracto attulit, regnumque ab Heraclio impetravit, quibusdam acceptis conditionibus, quarum ea prima fuit ut crucem Christi Domini restitueret. Ergo crux quatuordecim annis postquam venerat in potestatem Persarum recepta est : quam rediens Jerosolyman Heraclius, solempni celebritate, suis humeris retulit in eum montem, quo eam Salvator tulerat.

Quod factum est illustri miraculo, commendatum est. Nam Heraclius ut erat auro et gemmis ornatus insistere coactus est in porta quæ ad Calvariæ montem ducebat. Quo enim magis progredi conabatur, eo magis retineri videbatur. Cum ea re et ipse Heraclius et reliqui omnes obtupescerent.

Zacharias Jerosolymorum antistes : Vide, inquit, imperator, ne isto triumphali ornatu in cruce ferenda, parum Jesu-Christi paupertatem et humilitatem imitere. Tum Heraclius abjecto amplissimo vestitu, detractisque calceis, ac plebeo amictu indutus, reliquum viæ facile confecit et in eodem Calvarum loco crucem statuit, unde fuerat a Persis asportata.

Itaque exaltationis sanctæ Crucis solemnitas quæ hac die quotannis celebratur, illustrios haberi cœpit ob ejus rei memoriam, quod ibidem fuerat reposita ab Heraclio ubi Salvatori primum fuerat constituta (1) ».

Voilà bien l'histoire claire et concise donnée par cet intéressant monument. D'un côté, l'empereur d'Orient, les yeux remplis de larmes, fixés vers le ciel, adresse au Dieu des armées une fervente prière pour trouver la force de combattre les infidèles : « *Illumina vultum tuum Deus, et super nostras tenebras militabor in gentibus* », il s'est débar-

(1) Bréviaire romain suivant la réformation du saint Concile de Trente, revu et corrigé par Clément VIII et depuis par Urbain VIII. Partie d'automne, fête du 14 septembre. Leçons IV, V et VI.

rassé de son riche manteau royal, de l'or, des pierres précieuses, et, au milieu de ses sujets, il n'a plus conservé que le prestige du commandement : sa couronne impériale ; il est revêtu d'une longue tunique, qui tombe en plissés et réguliers et qui laisse deviner l'amaigrissement de toute sa personne. « *Quare in summo discrimine se assiduis jejuniis et orationibus exercens, opem a Deo vehementer implorabat.* » Ses mains, allongées et nues, qui semblent peigner sa longue barbe, dépeignent aussi son état de pauvreté et d'abandon : ΑΠΟΛΙΝΙC de *a* privatif et de πόλις, ville ; ΑΠΟΛΙΝΙC (Ι) ΟΥ ΑΠΟΛΙΝΙCΟΥ serait-il un diminutif de ΑΠΟΛΙC, sans ville, sans patrie, comme Jésus-Christ sur la terre. Comme la lune reçoit directement sa lumière du soleil, ainsi que le montre si bien le plus long rayon solaire qui tombe juste au milieu du croissant qui soutient le buste impérial (2), ainsi Héraclius

(1) Απολινης et non Απολιψης, comme l'a cru Frœhner. Απολιψης signifie, en effet, *reprise*, mais, comme tel, ce mot avait mieux sa place au revers de la médaille, au-dessus du char triomphal.

(2) Frœhner voit aussi dans le croissant qui soutient l'empereur, le gage de la défaite des rois de Perse. Mais Héraclius est représenté ici au plus fort de sa détresse et prie humblement Dieu de l'aider à combattre les infidèles ; il ne pouvait donc pas se parer d'un triomphe qu'il était bien loin d'espérer dans des circonstances particulièrement pénibles. Nous verrons plus loin, d'ailleurs qu'un croissant semblable entoure le buste de Constantin sur un médaillon qui orne le fronton de la cathédrale de Pavie. L'auteur français n'a pas réfléchi qu'il avait fait faire à l'auteur de la pièce d'Héraclius un véritable anachronisme.

reçoit en ligne droite de Dieu sa lumière et son prestige terrestre. Les princesses romaines avaient aussi le buste soutenu par un croissant, parce qu'elles étaient censées occuper dans l'État, dont le prince était le soleil avec sa couronne radiée, la même place que la lune occupe dans le ciel. Le regard d'Héraclius monte plus haut encore que l'astre du jour, mais Dieu ne protège que les humbles, fussent-ils rois couronnés.

L'artiste a mis dans cette œuvre une très éloquente expression. On deviné, sous le bronze, la ferveur de la prière et l'état d'âme d'Héraclius dans un moment aussi solennel ! Tout y est traité de la main d'un maître. La couronne elle-même est inimitable de perfection, les feuilles qui se superposent en s'alternant forment comme une garde d'honneur à son sommet, qui a la forme de dôme d'église byzantine.

La longue légende grecque qui entoure le pourtour du monument se traduit ainsi : ΗΡΑΚΛΕΙΟC · EN · ΧΩ · ΤΩ · ΘΩ · ΠΙCΤΟC · ΒΑCΙ · ΚΑΙ · ΑΥΤΟ · ΡΩ · ΝΙΚΙΤΗC · ΚΑΙ ΑΘΛΟΘΕΤΗC · ΑΕΙ · ΑΥΓΥCΤΟC :

Éracle, confiant en Jésus-Christ Dieu, Empereur et modérateur des Romains, vainqueur et triomphateur toujours auguste.

Au quatrième acte, c'est le chant de triomphe et d'allégresse :

ΟΞΑ · ΕΝ · ΥΨΙCΤΙC · ΧΩ · ΤΟ · ΘΩ · ΟΤΙ · ΔΙΕΠΡΙΞΕ
CΙΔΙ ΡΑC · ΠΡΑC · ΚΑΙ ΕΛΕΥΘΕ ΡΩCΕ ✠ ΑΓΙΑΝ ·
ΒΑCΙ · ΗΡΑΚΛΕ.

Gloire soit aux Cieux à Jésus-Christ Dieu, qui a rompu les portes d'enfer et racheté la croix sainte, impérant Éracle.

C'est sous cette forme que cette légende grecque a été traduite par le savant qui a rédigé l'inventaire du duc de Berry, mais cette traduction est fautive selon Frœhner, qui donne la vraie en ces termes : « Gloire à Jésus-Christ, parce que l'empereur Héraclius a brisé les portes de fer et affranchi la croix sainte » (1).

Héraclius, avec la puissante protection du Dieu de la victoire, a vaincu les Perses. Le roi Chosroas, qui a osé mettre la croix du Sauveur à la droite de son trône, est en fuite et son fils aîné le répudie, le tue et prend son sceptre. La paix, vainement demandée par l'empereur romain, est maintenant implorée par le nouveau roi des Perses. Après quatorze ans de servitude, les prisonniers de guerre reviennent à Constantinople et la croix est rendue aux chrétiens, miraculeusement gardée intacte, pendant tout ce temps, dans l'étui même donné et scellé par sainte Hélène.

Nous assistons au retour glorieux de la croix à Jérusalem ; Héraclius est assis sur un trône res-

(1) Les portes de fer, — *portas ferreas*, disait Goltzius, — c'est, dit Frœhner, le défilé qui conduit de Cilicie en Syrie. Après avoir exercé et aguerré ses troupes à Issus, sur le champ de bataille d'Alexandre le Grand, Héraclius franchit le défilé en 622 et envahit la Perse. (*Annuaire de la Société française de Numismatique*, t. XIV, 1890, pp. 472-478.)

plendissant. Son maintien dénote à présent une vigoureuse jeunesse; il est revêtu de ses riches habillements royaux, sa longue barbe est arrangée avec art et lui donne un imposant aspect. L'Histoire religieuse raconte qu'il voulut porter lui-même le bois sacré en entrant à Jérusalem et accompagner cette cérémonie de la pompe la plus éclatante. Il est là au pied du Calvaire, à l'entrée duquel, comme un arc de triomphe, brûlent plusieurs lampes (1) en l'honneur du retour de la croix. Mais le char ne peut franchir la route qui conduit jusqu'à l'église; le conducteur a beau stimuler l'ardeur des chevaux, ils s'impatientent sur place, le plus éloigné de nous se cabre sous l'action des rênes, celui du milieu tourne la tête et le troisième calme son impatience en rongant les guides de son voisin. Qui a vu des chevaux tirer en vain sur un char embourbé reconnaît bien là leur allure. Le conducteur se retourne, et du regard interroge l'empereur sur l'étrangeté du phénomène. C'est alors que le patriarche Zacharie, qui se trouvait auprès d'Héraclius, lui représente que cette pompe qui l'entoure ne s'accorde pas avec l'état d'humilité où se trouvait le fils de Dieu, quand il porta sa croix dans les rues de Jérusalem. « Vous portez, lui dit-il, vos ornements impériaux, et Jésus-Christ était pauvrement

(1) Cinq et non quatre, la cinquième étant cachée par le dôme impérial.

vêtu ; votre tête est ceinte d'un riche diadème, et la sienne était couronnée d'épines ; vous êtes chaussé, et il marchait pieds nus. » Aussitôt l'empereur quitta ses riches habits, sa couronne, ses chaussures, et monta le Calvaire avec un extérieur qui annonce la pauvreté. Héraclius remit ainsi la croix où elle avait été précédemment (1).

Dans l'excellent travail de M. Von Schlösser, nous avons eu l'occasion de voir une splendide reproduction photographique de deux médaillons qui sont accolés au fronton de la cathédrale de Pavie (2). Ils viennent corroborer en tous points l'explication que nous avons donnée du symbolisme des deux médailles qui nous occupent. Il est à supposer même qu'ils n'ont été à l'origine que les deux faces d'une même pièce d'or et d'argent qui a disparu depuis des siècles. Nous avons, d'une part, Constantin le Grand, tourné vers la gauche, levant les yeux vers le ciel, invoquant le Dieu des chrétiens. Il est, ainsi qu'Héraclius, dans les sentiments de la plus profonde humilité ; il n'a plus conservé de sa royauté que la couronne impériale, qui en reste le prestige ineffaçable ; il porte aussi la barbe longue et inculte, signe de détresse et d'abandon, et il a, comme lui, le buste entouré d'un croissant. La légende est ainsi conçue : CONSTANTINVS MASIMVS AVGVSTVS.

Nous avons d'autre part Constantin, à cheval,

(1) BUTLER, *Vie des Pères*, t. XIII, Fête du 14 septembre.

(2) Planche IV.

dans une attitude absolument conforme à celle que nous avons trouvée au droit de la médaille qui nous est restée. C'est le grand empereur qui a placé sa confiance en Dieu, *in Christo Deo fidelis*, qui a combattu les armées de Maxence par le signe victorieux de la Croix : *In hoc signo vinces*. Autour de lui l'inscription : COSTANTINVS MAGNVS IMPERATOR.

Ainsi compris et réunis, ces différents monuments forment la suite logique d'une même pensée chrétienne et établissent, sous les plus brillants et les plus émouvants contrastes, la toute-puissance et la bonté de Dieu et la divinité du christianisme. Le symbole triomphal du revers de la médaille de Constantin en est la plus éloquente expression.

Si nous ne pouvons espérer avoir répondu aux exigences d'une description minutieuse et complète des médailles qui sont en cause, nous pensons avoir été, plus que tous les historiens qui nous ont précédé, le fidèle interprète de la pensée de l'auteur. Considérées au point de vue exclusivement religieux, elles ne laissent aucun symbole sans une explication plausible ou du moins très vraisemblable.

Quant à déterminer d'une façon précise les circonstances qui ont présidé à leur exécution, nous ne sommes pas encore actuellement en état de le faire. Sont-elles un écho des croisades ; ont-elles vu le jour à l'occasion d'un triomphe de l'Église,

la chute d'une hérésie, la conversion d'un peuple au christianisme ou l'institution d'une fête ecclésiastique ? Si à ce dernier point de vue la médaille de Constantin reste encore hypothétique, la médaille d'Héraclius rappelle à coup sûr la reprise de la vraie Croix aux infidèles, que les chrétiens fêtent le 14 septembre sous le nom d' « Exaltation de la Sainte-Croix ».

Il nous reste à examiner maintenant la place que ces deux monuments sont, ainsi que le dit M. Guiffrey, destinés à prendre dans l'histoire de l'art du médailleur en Europe, et quelle a été leur première origine. Nous avons à nous rappeler tout d'abord que, des bijoux d'or ronds et de haute taille qui sont renseignés dans l'inventaire du frère de Charles V et au milieu desquels nous avons vu figurer les pièces de Constantin et d'Héraclius, aucun exemplaire n'a été retrouvé jusqu'à ce jour. Les pièces de bronze qui sont venues à nous ne peuvent, d'autre part, remonter jusqu'à la fin du xiv^e siècle; elles n'offrent à l'amateur aucun criterium d'une antiquité aussi reculée. Il nous manque donc des témoignages certains pour établir l'identité rigoureuse des répliques modernes avec les monuments originaux. Pour MM. Guiffrey et Von Schlösser, les médailles de Vienne et de Paris sont les surmoulages, d'une époque plus ou moins récente, des pièces rappor-

tées dans les richesses artistiques du grand collectionneur français. Elles n'en diffèrent, pour eux, ni par l'art ni par le travail, leur description répondant d'ailleurs en tous points à celle qui a été donnée dans l'inventaire mis au jour par M. Guiffrey. Pour ces auteurs, elles sont donc de véritables médailles coulées pouvant figurer en tête des médailles de la Renaissance italienne. Ils n'accordent cependant pas aux nombreuses variétés qui les distinguent l'importance qu'elles doivent avoir à nos yeux et sur laquelle nous nous permettrons de revenir dans le cours de cette étude.

Nous avons vu qu'Armand, qui ignorait les données de l'inventaire, en avait fait des pièces de restitution du xv^e ou du xvi^e siècle. Ne croyez-pas, disait ce savant auteur, que les médaillons de Constantin et d'Héraclius doivent être attribués à quelque Giotto de la numismatique, et il les a classés dans la longue série des pièces anonymes italiennes. Tous les critiques non prévenus à qui nous avons présenté la pièce d'Héraclius que nous possédons, l'ont également reportée à la fin du xv^e ou au commencement du xvi^e siècle. Cette appréciation unanime, basée évidemment sur la connaissance exclusive de l'art du médailleur, ne nous a causé aucune surprise. Que de fois, en effet, guidé par Armand, avons-nous, avant d'avoir connu l'inventaire du duc de Berry, rapproché ces curieux médaillons des œuvres de la première

période du médailleur belge. Comme conception, comme expression, comme style, nous voyions, à la vérité, tout un monde entre les uns et les autres : ici, la réalité la plus digne, la plus vivante, la plus belle, sans recherche qui en dépare la grandeur ; là, une conception toute idéale, toute symbolique, et pour le droit de la médaille d'Héraclius, un personnage tout abstrait et tout conventionnel. Mais la technique, la main-d'œuvre de l'artiste nous paraissait la même des deux côtés : un trait délicat, régulier, à peine saillant, produit par le burin ou la pointe. Nous allions même jusqu'à remarquer des analogies très curieuses dans la pose des effigies d'Héraclius, de Jean Brassicanus et de Jean Danielis (1), deux œuvres exécutées par Jean Second : le buste de trois quarts de face, la tête tournée directement à droite ; nous constatons des contours tracés d'une façon identique dans le dessin du nez, des oreilles ; des légendes écrites avec des lettres également petites et serrées. Nous étions loin de supposer que Jean Second ou un artiste flamand avait été l'inspirateur de ces œuvres, mais qu'il avait pu restituer des monuments antérieurs à son époque. Tel un peintre, dans nos musées, reproduit les tableaux des anciens maîtres en y laissant les traces de sa griffe. Nous étions d'autant mieux porté à faire cette

(1) Dr J. SIMONIS : L'art du médailleur en Belgique, voir pl. IV, nos 1 et 3.

supposition qu'entre les médailles de Constantin et d'Héraclius et celles de la Renaissance italienne, nous ne trouvions aucune ressemblance à établir, comme style ni comme exécution. Pouvions-nous, avec quelque apparence de raison, rapprocher les pièces qui nous occupent des médailles archaïques des François de Carrare? là, des bijoux de grande envergure, exécutés par des artistes d'une habileté séculièrement exercée, apportant une grande perfection dans les nombreux détails de leur travail et, ici, des imitations grossières d'un grand bronze romain, des essais timides enfin, de quelque amateur, poète ou humaniste. Et si, de ces premières ébauches, nous arrivons, pour la comparaison, aux œuvres importantes de Pisano, Matteo de Pasti, Spérandio, Boldu et de tant d'autres artistes ultramontains, les différences les plus éloqu岸tes ne sautent-elles pas aux yeux? Mais la main-d'œuvre seule suffit à les séparer à tout jamais. Pisano a manié la cire avec la spatule, pour donner une ligne arrondie et douce, et dans les médailles de Constantin et d'Héraclius, on a dû, à notre avis, repousser l'or ou l'argent, pour les soumettre ensuite au travail de la ciselure.

Mais ce qui caractérise avant tout la vraie médaille, c'est le retour à l'imitation réelle et savante de la nature, au portrait même, qui en est l'expression la plus positive et le but exclusif des pièces italiennes. Dans les monuments

qui nous occupent, l'artiste s'est inspiré au contraire, des sentiments religieux les plus austères ; il n'a pu donner, à travers le voile de mysticisme qui enveloppe encore toute son âme, une réalité bien vivante à Héraclius, mais l'aspect d'un ascète anguleux, et allongé vers le ciel. Les médailles de Constantin et d'Héraclius restent l'expression d'une foi ardente ; les premiers médaillons italiens ne sont plus que le souvenir d'une satisfaction personnelle et terrestre. Cette seule considération ne nous permet-elle pas, en reléguant les deux œuvres en cause à la suite des objets d'art du moyen âge, de ne plus continuer à les placer en tête des travaux des médailleurs ultramontains ? Ce privilège peut rester seul aux effigies de Carrare, qui ne sont cependant que des tentatives isolées et imparfaites, les premiers vagissements enfin, d'un art qui n'est pas encore né ; mais elles réalisent déjà sur le portrait d'Héraclius un important progrès. L'art, dans cette direction nouvelle, ne deviendra grand que quand l'artiste, après une éducation longue et soutenue, se rapprochera de plus en plus de la divine perfection ; il donnera la vraie physionomie de son sujet en faisant ressortir ce qu'il y a en lui de plus grand et de plus noble. Tel fut l'art à la grande époque de Périclès, où les sculpteurs réunissaient la perfection de la forme à l'élévation de l'idée. Tel fut, pour ce qui nous concerne, l'art du médailleur à la Renaissance italienne du xv^e siècle et à la

Renaissance flamande de la première moitié du xvi^e siècle, si hautement personnifiée dans l'auteur des *Baisers* et des *Élégies*, l'artiste incomparable des *Erasmus*, des *Perrenot*, des *Julie*.

L'origine de l'art du médailleur en Italie doit être des plus intéressante à rechercher. Nous savons déjà que, dès le milieu du xiv^e siècle, les camées et les monnaies romaines attiraient d'une façon toute spéciale l'attention des savants et des artistes. On ne les recueillait plus seulement pour servir d'ornements aux calices, aux châsses, aux plaques de reliure ou autres bijoux, mais comme monuments dignes d'intérêt pour l'histoire et l'art. Dans son important ouvrage *Les arts à la Cour des Papes*, M. E. Muntz nous apprend par le plus ancien document retrouvé, qui concerne une collection comme nous la comprenons de nos jours, et qui est daté de 1334, qu'Olivier Forza ou Forzetta, riche personnage de Trévis, a laissé toute une liste d'objets qu'il se proposait d'acquérir à Venise; au milieu d'eux nous trouvons des bronzes, des pierres gravées, des médailles et des monnaies. Il existait donc aussi, dans cette dernière ville, des collections analogues.

Pétrarque, qui vivait à Padoue dans la seconde moitié de ce xiv^e siècle, avait une prédilection toute spéciale pour les monnaies romaines. Il offrit à Charles IV, de passage à Mantoue en 1354, quelques pièces frappées à l'effigie des empereurs romains du Haut-Empire. Voyez, disait-il au mo-

narque, on dirait qu'elles respirent : « in queis et augusti Cæsaris vultus erat pene spirans ».

Au commencement du xv^e siècle, ce fut au tour de Florence à servir d'asile aux collectionneurs les plus remarquables. Architectes, sculpteurs et antiquaires, rapporte également M. Müntz, se mirent presque simultanément à l'œuvre. Ils font le voyage à la Ville Éternelle pour s'occuper avec ardeur des innombrables vestiges qu'elle renferme et pour recueillir aussi les bronzes, les camées et les monnaies romaines. « Ces dernières étaient devenues, d'ailleurs, dans de nombreuses villes d'Italie, l'objet d'un trafic très important; une fois même que leur valeur marchande eut dépassé leur valeur intrinsèque, elles donnèrent lieu à une industrie nouvelle : la fausse monnaie. Nous savons en effet, toujours par Müntz, qu'à ce moment les faussaires avaient accompli leur œuvre depuis assez longtemps pour que des pièces surmoulées soient déjà acquises par les amateurs. Une note de l'inventaire des collections du palais de Saint-Marc, datée de 1457, en est la preuve (1). Ne pouvant être exécutées par les graveurs monétaires, dont les efforts n'étaient pas parvenus à ramener le type monétaire aux conditions de modelé du

(1) « Unum illorum quatuor numismatum est falsificatum cum literis græcis » (fol. 123, v^o). — « Tria numismata argentea inter quæ unum est falsum » (fol. 122, v^o). — E. MÜNTZ, *Les Arts à la Cour des Papes*, 2^e partie, page 142. en note.

bas-relief, elles étaient simplement surmoulées (1). Nous avons conservé longtemps, sans en saisir l'intérêt, un aureus de Constance Chlore, d'un aspect très antique et dû à un surmoulage très défectueux. De là aux premiers essais de François de Carrare, qui ne sont en somme que des imitations d'un grand bronze romain, il n'y avait qu'un pas. Il était naturel toutefois que le premier portrait obtenu de cette façon fut encore celui d'un César, le prince de Padoue. Peut-être Pétrarque en a-t-il été lui-même le principal instigateur.

L'admiration de tous ces petits chefs-d'œuvre de l'antiquité a donc contribué pour une grande part à l'éclosion de l'art du médailleur en Italie. On en a saisi l'esprit et on a voulu les imiter ; bref, nous pouvons dire que la médaille romaine a fait éclore la médaille moderne.

M. Guiffrey nous a révélé qu'une épreuve en plomb de l'effigie de François de Carrare était inscrite dans l'inventaire du duc de Berry, daté de 1401 : « *Item une emprincte de Plomb où est le visage de F^{ois} de Carrare.....* » (2) Il y avait aussi à côté des pièces de Constantin et d'Héraclius les médailles de Tibère et d'Auguste, autres bijoux d'or ronds et de haute taille également, et par

(1) CENNINO CENNINI, qui écrivait vers la fin du xive siècle, s'étend assez longuement sur les procédés propres à prendre des empreintes de sceaux ou de monnaies (*Il libro dell'arte*, éd. Milanesi, pp. 142-143).

— E. MÜNTZ, même ouvrage, même partie, même page.

(2) « *Revue française de numismatique* », 1891, 1^{er} trimestre.

conséquent l'ouvrage d'orfèvres de cette époque éloignée qui auront voulu restituer à leur tour et à leur façon les portraits des empereurs romains (1). Ils ont martelé l'or, puis l'ont taillé pour donner *ces bijoux d'or roont et de haulte taille*. L'art du médailleur en Italie a donc pu avoir deux points de départ : la médaille proprement dite, due à la fonte, et les médailles de Tibère et d'Auguste dues au travail du graveur. Ces deux distinctions sont patentes dans l'inventaire : d'une part, les bijoux de haute taille, c'est-à-dire des objets qu'on a taillés, qu'on a ciselés, qui ont été, enfin, obtenus par le travail successif du marteau et du burin ; et de l'autre l'empreinte du visage de F^{ois} de Carrare, expression qui nous fait saisir que la pièce a été produite d'un seul jet dans un moule. La facilité et la rapidité de ce dernier procédé ont d'ailleurs gardé tous les suffrages jusqu'au jour où les artistes ont pu enfoncer assez profondément dans le métal les coins obtenus par la gravure.

A notre avis, les monuments de Constantin et d'Héraclius, qui sont désignés dans l'inventaire comme des bijoux de haute taille sont aussi dus au travail de l'orfèvre, et non du médailleur, qui n'existait pas encore. Ne trouvons-nous pas dans la description d'anciennes collections la mention

(1) Voy. à la fin de cette étude les données de l'inventaire qui nous intéressent et telles qu'elles sont rappelées dans l'ouvrage de M. Guiffrey déjà cité.

de nombreux objets d'orfèvrerie présentant les plus grandes analogies avec les pièces qui nous occupent (1)? Pouvons-nous penser avec raison que de tels monuments ont pu servir de modèle à Pisanello? Des premières empreintes de Carrare, qui datent de la fin du xiv^e siècle, jusqu'à la pièce de Jean Paléologue, la première œuvre signée de l'artiste de Vérone et qui remonte à l'année 1439, nous ne retrouvons de médaille quelque peu importante. Nous pouvons donc continuer à dire que Pisanello restera toujours l'inventeur de cette nouvelle formule de l'art et qu'il l'a portée d'emblée à sa plus haute perfection. Quelle distance entre ses œuvres admirables et les essais archaïques du xiv^e siècle! quelle transformation n'a-t-il pas dû s'opérer dans les idées et dans l'art, pour passer du plus pur idéalisme de la médaille de Constantin et de l'imitation grossière d'un grand bronze à la réalité la plus artistique des Malatesta, des Piccinino et des Decembrio! Il est certain que Pisanello a vu et admiré les monnaies antiques; il a été naturellement de son temps: il a fait le pèlerinage à la Ville Éternelle et il a rappelé à différentes reprises des médailles romaines dans ses dessins. Toutefois, s'il en a saisi l'esprit, s'il a vu avec quelle force et quelle vérité, et parfois avec quelle sécheresse, les graveurs du haut-

(1) Voyr. plus spécialement l'inventaire des collections du palais de Saint-Marc, dans les *Arts à la Cour des Papes*, 2^{me} partie, chap. vii.

empire ont exécuté les portraits des Césars, il ne les a nullement imités. Rien d'antique ne transpire dans ses effigies. Ce n'est que dans quelques revers qu'il rappelle un travail d'origine romaine. Pisanello est avant tout portraitiste, et ses portraits trahissent une influence plutôt flamande : il est un imitateur scrupuleux de la nature, il aime les animaux, les fleurs, qu'il dessine avec la plus vivante réalité, mais il ne sacrifie jamais à l'esprit païen. Il n'admire les beautés qui l'éblouissent que pour louer le Créateur de toutes choses. Il oppose souvent le ciel à la terre dans des conceptions grandioses, dans des antithèses hardies, que les deux faces d'une même médaille sont bien faites pour exprimer. Le procédé de la fonte donnait d'ailleurs à l'artiste toutes les facilités pour exécuter le modèle méplat de ses effigies. Nous resterons toujours émerveillés de la simplicité de touche et du sentiment rare de la physionomie qui éclatent dans toutes ses œuvres. Mais aucune d'elles n'est empreinte d'idéalisme : comme Donatello dans son *Zuccone*, il prend parfois plaisir, dans ses nombreuses médailles de Léonel d'Este, par exemple, à peindre l'homme dans toute sa laideur.

Pour revenir aux médaillons de Constantin et d'Héraclius, nous avons constaté à différentes reprises qu'ils ne révèlent aucun effort de l'artiste vers le réalisme, qu'ils restent symboliques par la forme et par la pensée. Ils ne trahissent non plus

qu'exceptionnellement, à notre avis, quelque souvenir antique dans les légendes et dans les types. Les premières sont empruntées aux Psaumes et à la Vulgate, et nous pensons avoir compris avec Frœhner, dans l'analyse qu'il donne de l'inscription grecque qui est placée dans le champ du char triomphal d'Héraclius, que l'auteur de ce travail n'était ni un Grec, ni un érudit de la Renaissance.

Dans les types de la médaille d'Héraclius, nous ne trouvons aucune réminiscence grecque ou romaine; il y a, à la vérité, le croissant qui coupe le buste de l'empereur comme le croissant des monnaies romaines qui orne le buste des impératrices; il y a aussi les rayons du soleil de Dieu comme il y a sur la tête des Césars la couronne radiée, mais l'esprit en diffère absolument. Il n'y a ici que des analogies de coïncidence, un artiste de cette époque ne pouvant pas se dégager à ce point des traditions et exprimer avec un réel talent dans une œuvre aussi religieuse une comparaison aussi profane. C'est la pensée chrétienne qui brille dans toute sa vérité; dans les deniers romains, c'est l'expression de la puissance terrestre des maîtres de l'empire. Héraclius n'est plus dans son portrait qu'un astre sans éclat qui reçoit sa lumière de Dieu. Son croissant a la même signification à nos yeux que le croissant qui entoure les pieds de la sainte Vierge et qui reflète sur les élus, dans le Ciel, la gloire de la majesté divine.

Quelle a été l'origine des médailles de Constantin et d'Héraclius? A quelle nationalité pouvons-nous les rattacher? Il est à penser qu'elles sont l'une et l'autre le travail d'une même corporation, sinon du même artiste. Il y a en elles des ressemblances des plus suggestives : la monture de Constantin n'est-elle pas détachée du char triomphal? Les quatre chevaux sont les mêmes; le signe de la Rédemption est entouré des mêmes feuilles que celles qui forment la tiare d'Héraclius; celui-ci, dans son triomphe, ressemble à Constantin à cheval, leurs couronnes sont semblables; les nombreux plis dans les deux œuvres sont traités d'une façon identique. Ces monuments ont été achetés ensemble, et le duc de Berry a fait exécuter en même temps des exemplaires sans ornement. Depuis Ducange, ces monuments ont souvent marché de pair, comme si leur signification était commune ainsi que leur provenance. Le verset du psaume inscrit au revers de la médaille d'Héraclius peut remplacer la parole de saint Paul aux Galates écrite au revers du Constantin. Les lettres seules diffèrent, mais nous comprenons que la longueur et la répétition des légendes aient nécessité plutôt des lettres minuscules et serrées dans le médaillon d'Héraclius. Le savant qui a conçu ces œuvres importantes n'a-t-il pas voulu rester en harmonie parfaite avec l'époque qu'elles représentent? MM. Engel et Serrure (1) ont consacré aux trans-

(1) *Traité de numismatique du moyen âge*, tome 1^{er}, pp. 8-10.

formations de l'alphabet dans les premiers siècles de notre ère une étude approfondie qu'il est intéressant de consulter à cet endroit.

Une différence plus capitale saute aussi aux yeux des amateurs, c'est la beauté plus parfaite, si non comme expression, du moins comme travail, qui éclate dans la médaille de Constantin. Mais cette différence est, à notre avis, plus apparente que réelle. L'artiste qui a dessiné Héraclius n'a voulu exprimer qu'une pensée : il n'a voulu représenter l'empereur qu'au comble de la détresse, nouveau Job dans sa maigreur d'ascète, que recouvert de la bure. Toute l'œuvre, comme le sujet, paraît misérable : les plis de la tunique sont comme des hachures ; les mains, avec des doigts inarticulés, sont d'une longueur qui ne finit pas ; la barbe, démesurément longue et inculte ; tout cela est bien la signification du terme ΑΠΟΛΙΝΙC, qui a été opposé avec intention au texte : *Illumina vultum tuum Deus...* L'auteur a même continué la fin de la prière sur les faces du croissant pour que les mots : *tenebras nostras* aient une place plus significative encore. Mais s'il rappelle la gloire du triomphe, alors l'œuvre apparaît dans une plus grande richesse et dans une plus grande beauté. Héraclius devient jeune et fort, au comble de la fortune et de la gloire ; encore Dieu fait-il éclater sa puissance en l'arrêtant dans sa marche victorieuse, parce qu'il n'aime que les humbles.

Dans toute la médaille de Constantin, c'est, au

contraire, tout un rayonnement de gloire : c'est le plus grand des empereurs romains qui apparaît dans toute sa majesté, à qui Dieu a confié la garde de son Église par le signe victorieux de la Croix. Le droit de ce monument est traité avec un art et une richesse incomparables. Au revers — c'est peut-être là que nous voyons une réminiscence grecque ou romaine dans les deux personnages qui accompagnent le signe de la Rédemption et qui rappellent l'art antique, — admirons avec quel talent les artistes du XIV^e siècle savaient rendre le nu quand la sévérité chrétienne le leur permettait !

Les anciens auteurs n'ont pas parlé de leur origine. Nous avons vu qu'elles sont italiennes pour Armand, et que M. Guiffrey attribue à Florence la médaille de Constantin et à Constantinople celle d'Héraclius. Cette dernière a évidemment quelques apparences byzantines : la barbe encore juive, le croissant, les longs plis parallèles de la tunique, la couronne orientale qui se termine en dôme d'église grecque, un mélange de texte grec et latin, le motif de l'œuvre toute entière enfin. Froehner, nous le savons, a combattu cette manière de voir ; pour lui, les deux pièces ont été exécutées par des orfèvres d'origine allemande.

M. Von Schlösser croit pouvoir les attribuer à des artistes flamands, travaillant à la cour des anciens ducs de Bourgogne. Il y avait, à la vérité, à Dijon, non seulement des orfèvres d'un réel

mérite, mais des sculpteurs célèbres, dont les noms de quelques-uns sont arrivés jusqu'à nous : Claus Sluter, Jean de Marville, Nicolas de Werve. « Ils réunissaient dans leurs œuvres, dit Jean Rousseau, toutes les qualités du caractère et du sentiment de l'art gothique, toute la puissance des grands statuaires de la Renaissance, toutes les souplesses de l'art moderne. » Parlant en particulier des travaux de Claus Sluter (1), le même auteur les appelle des sculptures prodigieuses d'un artiste de génie qui, à l'aurore de l'art, paraît avoir tout conçu, tout prévu. Ses immortels chefs-d'œuvre sont le *Tombeau de Philippe le Hardi* et le *Puits de Moïse*. Quand on examine ces monuments, on reste émerveillé de la tournure puissante et du charme séducteur des statues qui les entourent. Jean Second lui-même, allant de Bruxelles en Aragon, raconte qu'il passa une journée entière à Dijon à visiter les tombeaux des anciens ducs de Bourgogne qu'il qualifie de « *mira, summa arte* ». Avons-nous dans les médailles de Constantin et d'Héraclius de nombreuses analogies avec ces chefs-d'œuvre de la grande statuaire flamande du XIV^e siècle ? Le sentiment profond et exclusivement chrétien qui s'en dégage, le mouvement, le réalisme, en quelque sorte, qu'on admire dans le char triomphal ; la physionomie de Constantin à

(1) *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XVI, pp. 19-68.

cheval et d'Héraclius portant la croix ; la barbe de ce dernier empereur, fourchue comme celle de Moïse et d'autres prophètes qui l'entourent ; la façon toute spéciale d'exprimer le sens des figures, des statues, qui forment une garde d'honneur à Moïse dans son monument, par les anges qui les surplombent, comme nous voyons les deux oiseaux qui accompagnent les femmes du revers de la médaille de Constantin annoncer l'esprit qui les anime l'une et l'autre, ne sont pas des témoignages qui plaident la cause d'une même école, mais le génie d'une époque. La saisissante réalité des travaux de Claus Sluter, leur caractère austère et même brutal, contrastent d'une manière éloquente, à notre avis, avec l'allure si noble de Constantin et la conception même du char d'Héraclius. Une seule raison nous paraît favorable à l'opinion du savant viennois, c'est l'aspect plutôt flamand de la portraiture de ce dernier empereur et des membres sveltes et allongés de la jeune fille du revers de Constantin.

Peut-être aussi le même auteur n'a-t-il pas voulu donner à cette face de la médaille de Constantin une origine exclusivement italienne. Si le génie de cette œuvre date en effet de la primitive Église, s'il est de l'essence même du christianisme, si le triomphe de l'Évangile par la Croix, si le triomphe de la nouvelle Foi sur la Synagogue ont inspiré les artistes, de l'Orient à l'Occident, du moment que le signe de notre salut

a pu briller sur le monde par la protection du grand roi, il faut reconnaître cependant que nos célèbres peintres flamands du moyen âge ont trouvé dans cet admirable thème une source d'inspiration inépuisable. Rappelons-nous l'*Adoration de l'Agneau mystique* par Jean Van Eyck, la *Victoire de l'Église*, attribuée à son frère Hubert, œuvres qui provoquent depuis des siècles l'enthousiasme général. Ne paraissent-elles pas autant la source que la répétition même de l'exaltation du signe de notre salut sur la pièce de Constantin ? Et l'attitude et l'entretien des deux personnages symboliques n'auraient-ils pas rappelé avec éloquence l'époque même de la Réforme, où Luther et ses adeptes vilipendaient toutes les institutions chrétiennes, et avant tout le baptême institué par l'Église ? N'était-ce pas alors, plus que jamais, le réveil de la Bible, de la haine éternelle de la Croix ? Est-il des contrées où les guerres de religion ont été plus meurtrières que dans les Pays-Bas et aient le plus inspiré les artistes ?

Si les auteurs qui nous ont précédé n'ont pu s'entendre sur la nationalité de ces intéressants médaillons, il serait téméraire de notre part de formuler une opinion définitive sur un point aussi discutable. Elle ne peut être étayée que sur un examen long et approfondi d'objets d'art analogues d'une époque qui peut remonter jusqu'au dernier tiers du xiv^e siècle. Nous pensons, cepen-

dant, qu'ils sont tous deux d'origine italienne; les deux médaillons de la cathédrale de Pavie nous indiquent en tous cas que ce sujet était connu au delà des monts. Ils ont dû être exécutés dans une des villes en relations directes et permanentes avec l'Orient : Venise, Florence ou autres cités florissantes, où se trouvaient des Mécènes assez riches pour commander ou acquérir d'aussi précieux objets de luxe. Nous savons que Florence a toujours marché à la tête des villes de la Toscane par la puissance de la richesse et par l'art; elle a entretenu pendant les xiv^e et xv^e siècles des corporations d'orfèvres, de sculpteurs très célèbres qui ont été travailler à la cour des Papes et ailleurs en Italie. Il est curieux cependant de constater que dans les inventaires des anciennes collections italiennes qui nous sont restées de ces temps éloignés, on ne voit rappeler ni l'une ni l'autre des médailles qui nous occupent.

Ces dernières ont dû être très répandues à l'époque du duc de Berry : elles ont été copiées ou répétées pendant un nombre d'années qu'il n'est pas possible de fixer. Peut-être quelque ville de la chrétienté ou quelque puissante corporation religieuse qui avait le culte tout spécial de la sainte relique de la Croix en avait-elle comme le monopole.

De nombreux artisans ont dû contribuer à leur exécution. Il y en avait en or et en argent. Les rares exemplaires qui nous sont restés en ce der-

nier métal sont formés de deux plaques réunies dans un cercle, et tels étaient sans doute aussi les monuments en or renseignés dans l'inventaire du frère de Charles V. Ils étaient considérés comme des bijoux, auxquels on ajoutait nombre de pierreries, de perles, selon le goût et la fortune de l'acheteur. Ces pierreries, qui étaient enchâssées dans le pourtour du petit monument, allaient jusqu'à dépasser six fois le prix du métal précieux : les experts ont évalué à 400 et à 500 livres tournois les médailles ainsi ornées de Constantin et d'Héraclius et à 60 et 80 livres les mêmes pièces vierges de tout ornement.

Une intéressante particularité que présentent encore ces objets d'art, c'est qu'aucun d'eux n'est entièrement semblable à l'autre. Il y a non seulement des différences de diamètre et des variétés dans les légendes, mais des changements appréciables et plus importants dans les types. La médaille d'Héraclius rapportée par M. Guiffrey a des légendes complètes avec *millitabor* et non *militabor*; celles que rapportent Ducange et Von Schlösser portent *militabo*. Une troisième, rapportée dans le catalogue de la vente X..., rédigé par M. Serrure, en juillet 1896, porte *tenebas* et non *tenebras*, sans que la place de l'*r* soit restée libre. Le mot *Απολις*, qui est derrière la tête impériale, n'est pas rapporté par Ducange ni par le savant qui a dressé l'inventaire pour le duc de Berry; il y a donc des exemplaires qui ne le portent pas. Dans la pièce que

nous possédons (1), on aperçoit nettement une larme sur la joue d'Héraclius et sous sa tiare le bord inférieur de l'aumusse, ce qui ne se voit pas sur d'autres. Il y a aussi des différences, très peu marquées toutefois, dans le dessin du nez, de la bouche et dans la disposition des poils de la barbe.

La pièce de Constantin du Musée de Vienne qui a servi à notre travail (2) ne porte pas les chiffres 234 et 235 de celle du Cabinet de France. Toutes choses qui indiquent nécessairement qu'il y a eu de nombreux modèles.

Pour la médaille de la Renaissance en général, c'est toujours le même type et la même légende; ici le médailleur sculpte sa première œuvre, qui va servir à faire son premier moule et son premier modèle. Si cette première pièce est toutefois défectueuse, elle est remplacée par une autre qui restera désormais le prototype de toutes les répétitions qui suivront. De plus, aucun médailleur italien n'a laissé des médailles en or ou en argent: elles sont toutes en bronze, jusqu'au milieu du xvi^e siècle; les quelques exemplaires en métal précieux qui nous restent sont l'exception qui confirme la règle. Les orfèvres, qui constituaient des corporations puissantes, avaient le privilège exclusif de travailler l'or ou l'argent; les médail-

(1) Pl. III, DIAM 0.94.

(2) Pl. II.

leurs étaient, pour ainsi dire, des nouveaux venus sans droits reconnus. Nouvelle raison qui nous porte à laisser à la suite des objets d'art du moyen âge exécutés par des orfèvres les monuments qui sont en cause.

Toutes les médailles de Constantin et d'Héraclius qui sont venues à nous ne sont-elles que des surmoulages des pièces exécutées au XIV^e siècle ? Il serait nécessaire alors que les nombreuses variétés que nous avons rapportées aient servi l'une et l'autre à des reproductions, ce qui paraît tout au moins extraordinaire. N'avons-nous pas quelque raison de penser que parmi les exemplaires qui sont venus à nous, quelques uns ont été restitués à une époque plus récente ? Les artistes, tout en conservant scrupuleusement les types, ont supprimé les mots ou les chiffres qu'ils ne comprenaient pas, ont corrigé les légendes et les ont écrites avec l'alphabet de leur temps. Ces pièces, ainsi exécutées, peuvent être considérées comme des médailles de restitution, ainsi que le sont la grande pièce, d'origine italienne, au diamètre de 140 centimètres, rapportée par Armand et par Guiffrey, et qui rappelle le char triomphal d'Héraclius, et une autre pièce encore inédite, le droit d'Héraclius, cette fois, dont nous avons trouvé la gravure dans un manuscrit de la Bibliothèque de Berlin (1). Cette restitution, qui a aussi un diamètre

(1) Ms. germ. Fol. 93^o. « Distraction du major Below pendant son emprisonnement en Autriche, à Hainburg, sur le Danube. »

supérieur au modèle original, porte les légendes suivantes :

AMOR		ILLVMINA · FVL (<i>sic !</i>)
TIMOR		TVM TVVM DEV
		S SVPER NOS.

Le champ de la pièce ne porte plus seulement les rayons qui inondent la face de l'empereur, mais le soleil tout entier. Il est de toute évidence que le dessinateur a eu devant lui un exemplaire notablement différent de ceux que nous avons rapportés.

Ces restitutions, ou plutôt ces répétitions, ne sont pas rares dans le domaine religieux. Rappelons à ce propos la médaille du Christ qui a ému un moment les profanes de tous les pays depuis le voyage sensationnel de l'empereur d'Allemagne à Jérusalem, et la découverte non moins extraordinaire de M. Boyer d'Agen.

Cette médaille du Christ, que quelques amateurs enthousiasmés ont voulu faire remonter jusqu'aux apôtres, ne doit être, à son tour, qu'une restitution du visage divin confié à un verre gravé ou une mosaïque. Ces copies ont continué sans interruption jusqu'à nos jours et ont été exécutés par les médailleurs de toutes les nationalités. Nous avons vu à Paris un très bel exemplaire, signé F. P..., artiste italien. Nous possédons nous-même un exemplaire trouvé, il y a deux ans, à Huy, à un mètre de profondeur, dans le lit du Hoyoux, et

exécuté au xvi^e siècle par un artiste probablement indigène.

Le *Monde Illustré*, 43^e année, n^o 2192, a donné une longue série des types populaires les plus anciens de la médaille retrouvée au Campo del Fiori. Nous avons vu au Musée de la ville de Vienne toute une vitrine remplie de médailles du Christ à la même effigie et au même diamètre ; la plus ancienne remonte à 1586, la plus récente se voit encore actuellement chez tous les changeurs.

Nous avons d'autres exemples de ces répétitions dans les nombreuses médailles des saints, depuis la sainte Vierge jusqu'à saint Hubert et saint Georges. Cette dernière, qui a pour revers : *In tempestata securitas*, conserve depuis plusieurs siècles le même type et la même légende.

Dr J. SIMONIS.

NOTE ADDITIONNELLE.

« *Petis joyaulx d'or achetez par Monseigneur* (1).

» *Item*, un petit joyau d'or roont, où est d'un costé le visaige de Thibère de haulte taille et y a escript: THIBERIUS CESAR AUGUSTUS IMPERII NOSTRI ANNO XVI^o, garni autour deun balaiz, un saphirs à jour et de vi perles, et de l'autre côsté du dit joyau, a un ymaige de femme de haulte taille, assise, où il est escript : PHAVSTINA ANNO AB URBE CONDITA DCCLXXXII; garni autour de grenaz et d'esmeraudes, et pend à couplez; et un fermaillet au bout, garni d'un balai, I saphir, vi esmeraudes, et vii perles; lequel joyau Monseigneur acheta à Paris, au moys de mars l'an 1401, de Michel de Paxi, marchand, demourant à Paris.

» *Item*, un autre joyau d'or roont, où est d'un costé le visaige d'Octavian de haulte taille, et a escript à l'environ, OCTAVIANVS CESAR AVGVSTVS IMPERII NOSTRI ANNO XL; garni autour de iv balaiz, de iv esmeraudes, et xvi perles; et au-dessus a un tableau ouquel a escript: MANVS (2) AB INTEGRO SECLORUM NASCITUR ORDO; garni d'un balay et une perle; et par dessus le dit tableau a

(1) Archives nationales, KK 258, n^o 1475 suivants; Bibliothèque Sainte-Geneviève, Lf. 54.

(2) Il faut lire : Magnus.

un fermaillet ouquel a XIII perles, vi esmeraudes, et iv grenaz; et de l'autre costé du dit joyau, a une femme de haulte taille tenant en une de ses mains une estoille, et en l'autre un fuet et a escript à l'environ d'icelle part : LILIA (I) ANNO AB URBE CONDITA DCCL; garni autour de grenaz et d'esmeraudes; lequel mondit seigneur, acheta du dit Michiel de Paxi avec l'autre joyau dessus dit.

» *Item*, un autre joyau d'or roont, de haulte taille, ouquel est contrefait d'un des costez Constantin a cheval et a escript a l'environ, CONSTANTINVS IN · CHRISTO · DEO FIDELIS · IMPERATOR ET MODERATOR ROMANORUM ET SEMPER AVGVSTVS, et de l'autre costé a deux femmes, et ou milieu d'icelles une fontaine ou il y a un arbre, et dedens le dit arbre une croix, et a escript a l'environ : MICHI ABSIT GLORIARI NISI IN CRUCE DOMINI NOSTRI IHESV CHRISTI; et est le dit joyau garni autour de deux balaiz, deux saphirs et de vingt grosses perles tout à jour; et pend à une chaînette d'or faicte de boutons d'or roont en manière de paternostres; lequel joyau Monseigneur acheta en sa ville de Bourges de Antoine Manchin marchand de Florence demourant à Paris, le 2^e jour de Novembre de l'an 1402, la somme de xi cents francs.

» *Item*, un autre joyaul d'or roont, de haulte taille, ou il a d'un des costez la figure d'un empe-

(1) Lisez : Livia.

reur appelé ERACLE en un croissant, et son titre escrit en grec, exposé en françois de ceste manière : ERACLE EN JHESV CHRIST DIEV FEAL EMPEREVR ET MODERATEVR DES ROMAINS, VICTEVR ET TRIOMPHATEVR TOVJOVRS AVGVSTE ; et de ce même costez a escript en latin : ILLUMINA VULTUM TUUM DEUS ; SUPER NOSTRAS TEUEBRAS MILITABOR IN GENTIBUS, et de l'autre est la figure du dit empereur tenant une croix, assis en un char à trois chevaux et dessus sa teste a plusieurs lampes, ou milieu du cercle ou sont les dictes lampes a escript en grec exposé en français ce qui s'ensuit : GLOIRE SOIT ES CIEULX A JHESU CHRIST DIEU QUI A ROMPU LES PORTES D'ENFER ET RACHETÉE LA CROIX SAINCTE, IMPÉRANT ERACLE. Et est le dit joyau garni de quatre saphirs et quatre grosses perles, et pend a une chaînette d'or, engoulée de deux testes de serpents.

» *Item* un autre joyau d'or roont, contrefait d'un costez et d'autre à la semblance d'un autre joyau d'or cy devant rendu en la seconde partie du feuillet précédent ouquel est Constantin empereur ; lequel joyau Monseigneur a fait faire et n'a point de pierreries.

» *Item* un autre joyau d'or roont contrefait de toutes pars à la semblance d'un autre joyau d'or ouquel est la figure d'Eracle empereur, lequel mondit Seigneur a fait faire et n'y a point de pierrerie. »

RECTIFICATION A VAN LOON

On trouve dans le tome II de l'ouvrage de Van Loon deux médailles de la famille de Croonendael; l'une ovale, avec revers, datée de 1639 et signée d'Adrien Waterloos, l'autre ronde, uniface, sans date ni signature, mais assez dans la manière de cet artiste pour que, d'accord avec M. A. Pinchart, nous lui en laissions la paternité.



L'auteur de l'*Histoire métallique des Pays-Bas* attribue ces pièces à deux personnages différents : la première (1) à Henri de Croonendael, seigneur de Vliringen, Breethout, Beveren, la Bruyère, etc., conseiller, trésorier, garde des chartes et greffier des domaines et finances du Roi, qui fut créé

(1) VAN LOON, t. II, édition française, page 500; édition hollandaise. p. 522.

chevalier le 20 août 1622 et mourut en 1643 ; la seconde (1) à son fils Henri de Croonendael, qui lui succéda dans ses charges et ses seigneuries, mais qui, créé chevalier le 10 octobre 1645, mourut le 29 décembre 1665.

L'auteur de l'*Histoire de la gravure des médailles en Belgique* n'a pas cru devoir adopter cette opinion et donne les deux médailles à Henri de Croonendael père (2).



Il est peut-être téméraire de notre part de venir nous insurger contre des autorités telles que Van Loon et que M. Pinchart. Cependant, il nous paraît bien difficile d'admettre que l'une ou l'autre des deux médailles puisse être attribuée à Henri de Croonendael l'ancien.

En effet, d'après la médaille ovale elle-même,

(1) VAN LOON, t. II, édition française, page 501 ; édition hollandaise, p. 523.

(2) A. PINCHART *Histoire de la gravure des médailles en Belgique*, p. 46.

le personnage qu'elle représente serait né en 1615. Comment aurait-il été créé chevalier en 1622, c'est-à-dire à l'âge de sept ans ?

D'autre part, s'il s'agit du Croonendael mort en 1643, comment sa qualité de chevalier ne figure-t-elle pas sur cette médaille de 1639 ?

Dans l'hypothèse que nous proposons, au contraire, tout s'arrange à merveille. Henri de Croonendael fils n'ayant été créé chevalier qu'en 1645, il ne peut être, sur la pièce datée, question de ce titre. Celui-ci figure, en revanche, sur la médaille non datée, à côté de la qualification de *regi ab arcanis*, à laquelle Henri de Croonendael père ne nous semble point avoir eu droit. Si l'on adopte notre opinion, on se trouvera donc en présence de deux médailles du même personnage ; l'une datée de 1639, époque à laquelle il n'avait encore ni titre ni fonctions, l'autre, sans date, mais certainement postérieure à 1645, époque de son élévation au rang équestre.

R. RICHBÉ.

NÉCROLOGIE.

 JEAN PRESL.

Il y a quelques mois est mort à Vienne M. Jean Presl, associé étranger de la Société royale de Numismatique de Belgique, depuis le 2 mars 1892.

M. Presl ne fut jamais un numismate bien passionné. Lors de son entrée dans notre compagnie, il fit don à la bibliothèque d'une suite de monnaies autrichiennes de l'empereur François-Joseph.

A. DE W.

ÉDOUARD-HENRI VAN HENDE.

M. Édouard-Henri Van Hende, numismate et archéologue lillois, membre honoraire de la Société royale belge de Numismatique depuis 1879, est décédé à Lille le 30 octobre 1900.

Né à Lille en 1819, M. Van Hende, dès l'âge de 22 ans, s'associait à son père pour la direction d'un pensionnat, fondé par celui-ci en 1831 (1).

Son goût pour la numismatique se manifesta de

(1) Une médaille de bronze a été frappée en 1866, par les soins de M. Van Hende, pour perpétuer le souvenir de la vingt-cinquième distribution de prix de son pensionnat.

bonne heure et il s'occupa tout spécialement de collectionner les séries lilloises. L'histoire de sa ville natale le passionnait aussi particulièrement et il y consacrait tous ses loisirs.

Membre et collaborateur de beaucoup de sociétés savantes, il écrivit pour leurs bulletins ou revues un grand nombre d'études, mémoires ou rapports concernant la numismatique.

En 1852, M. Van Hende publia une *Notice sur quelques monnaies frappées à Lille*, qui n'était qu'un prélude à son *Traité de numismatique lilloise*, paru six ans plus tard, en 1858. Cet important travail, auquel plusieurs fascicules supplémentaires furent ajoutés en 1868, 1873 et 1877, classa de suite son auteur au rang des numismates de premier mérite.

On doit encore à la plume du savant écrivain une *Notice sur une décoration des philalèthes* (1859); *Note sur quelques jetons de la chambre des comptes de Lille* (1863); *Aquilius Sabinus et Mirabeau, description de deux médailles* (1866); *Note sur un plomb des innocents et deux jetons inédits de Lille* (1867); *Notice sur Guillaume Le Blanc, maître de la chambre des comptes de Lille et sur un jeton frappé à ses armes* (1878); *Jacques Louchart, bienfaiteur des pauvres en 1284* (1880); *Notice sur Jean Wouters, président de la chambre des comptes de Lille et sur deux jetons frappés à ses armes* (1882).

A ces travaux de numismatique viennent s'ajouter d'importants ouvrages d'histoire locale.

De 1862 à 1869, M. Van Hende publia annuellement un petit agenda, contenant des éphémérides lilloises pour chacun des jours de l'année.

C'est de l'assemblage de ces nombreuses notes que sortit son intéressante *Histoire de Lille de 600 à 1804*, éditée en 1874.

Mais l'auteur infatigable ne cessait de revoir et de compléter son volume, et quatorze ans plus tard, en 1888, parut une édition revue et augmentée de cette histoire, sous le titre *Lille et ses institutions communales de 620 à 1804*.

Mentionnons encore un *Nouveau guide dans Lille* (1877), un mémoire sur l'*État de la ville et de la châellenie de Lille en 1789* (1890 et, comme couronnement de ses œuvres (1898), une notice sur *P. Lorthior, graveur né à Lille en 1733 et son œuvre*. La primeur de cette brochure fut donnée à la Société royale belge de Numismatique, M. Van Hende en ayant donné lecture à l'une des assemblées de cette société avant l'impression de la notice.

Notre savant et regretté collègue était président de la Commission historique du département du Nord, membre de la Société des Sciences et des Arts de Lille, de la Société française de Numismatique, de la Société des Antiquaires de France, président honoraire de la la Société de Géographie de Lille, dont il était l'un des fondateurs, et membre de la Commission des musées de numismatique et d'archéologie de Lille.

Nommé officier d'académie en 1867, M. Van Hende avait reçu en 1876 les palmes d'officier de l'instruction publique.

A DE MEUNYNCK.

CYR-FRANÇOIS-NATALIS RONDOT.

Le 26 août dernier est décédé à Lyon, M. Cyr-François-Natalis Rondot, correspondant de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur, officier de l'instruction publique, etc.

M. Natalis Rondot, né à Saint-Quentin, en 1821, était l'auteur de remarquables travaux sur les graveurs en médailles lyonnais et aussi d'un livre important sur *L'Art de la Soie*.

L'un de ses principaux titre à la reconnaissance des numismatistes est d'avoir fait cesser la confusion à la suite de laquelle on attribuait au seul Jean Varin, le graveur général des monnaies de Louis XIII et de Louis XIV, des œuvres dues à des homonymes, ses contemporains.

FRÉD. A.

MÉLANGES.

NOUVEAU DOUBLE DUCAT DE SÉBASTIEN DE MONTFAUCON, ÉVÊQUE DE LAUSANNE (1517-1560)

Après avoir eu le bonheur d'enrichir la série des monnaies de Sébastien de Montfaucon par la publication de deux testons, alors inédits (1), j'ai signalé en 1898, dans la *Revue belge* (2), la première pièce d'or de ce prélat; c'était un double ducat au type du teston au buste de 1527, portant, au revers, TIBI VIRGO GLORIA. Aujourd'hui, j'ai la chance de publier une seconde pièce d'or du même dignitaire, qui, dans son exil, fit sans retenue un usage très fréquent de son droit de frapper monnaie.

Cette nouvelle pièce d'or est encore un *double ducat*, mais, cette fois, semblable au teston au type de saint Maurice debout.

Lorsqu'une pièce inédite se présente, la première question est toujours et naturellement de savoir si elle est authentique, car il y a tant de faussaires au monde actuellement et il y en a eu de tout temps.

Si l'on me demande mon opinion, je dirais qu'on ne doit pas condamner d'emblée avant d'avoir considéré et examiné attentivement cette pièce, car, puisque le teston au buste a servi de type et de modèle pour le double ducat déjà publié, il est incontestable que le teston au type de saint Maurice

(1) *Revue belge de numismatique*, année 1897.

(2) *Ibid.*, année 1899.

peut également avoir servi de modèle pour une autre pièce d'or du même genre, qui rentre ainsi dans le système monétaire du même évêque.

Quant à la question de l'authenticité de l'exemplaire qui est soumis à mon appréciation, je ne veux ni l'affirmer ni le nier, mais je dirai que, pour mon compte, je n'ai plus aucun doute.

Le poids est normal, je ne trouve que de légères différences dans les détails du costume du saint et dans la forme de quelques lettres, ce qui n'est pas étonnant dans une monnaie dont le coin a été gravé au burin.

Au commencement du XVI^e siècle, les graveurs de médailles ne se servaient pas de poinçons pour enfoncer leurs caractères dans les coins, procédé duquel résulte une régularité impeccable.

Pour avoir une idée de l'aspect de cette nouvelle monnaie, il suffit de regarder la gravure du teston dans la *Revue belge de numismatique* de 1897.

C.-F. TRACHSEL, D^r.

Lausanne, le 20 octobre 1900.

Les médailles et plaquettes modernes, publiées par Kleinmann et Cie, à Harlem, sous la rédaction de D^r H.-J. de Dompierre de Chaufepié, directeur du Cabinet royal des médailles à La Haye : Livraison VII.

Comme l'a déjà annoncé la *Revue belge de Numismatique* (t. LVI, p. 475, 1900), le succès obtenu par la publication précédente a engagé les éditeurs à donner un supplément annuel. La première livraison (liv. VII de l'ouvrage complet) vient de paraître. Elle contient les pièces les plus intéres-

santes frappées dans les dernières années en France, en Suisse, en Autriche et aux Pays-Bas.

Ce numéro n'a rien à envier aux premiers pour la beauté et la richesse de l'exécution : les planches sont admirablement soignées et le choix des œuvres de gravure est des plus varié. Nous citerons L. Coudray, A. Dubois, D. Dupuis, A. Lechevrel, E. Mouchon, A. Patey, V. Peter, O. Roty, Vernier, Vernon, Hans Frei, F. Landry, X. Pawlik, A. Scharff, St. Schwartz, Kowarzik, Begeer, Faddegon, L. Jünger, Wienecke.

ÉD. L.

Le Musée de numismatique de Lille. — Le Musée de numismatique de Lille vient de se rendre acquéreur de la plus importante collection connue des monnaies du comté de Flandre. L'amateur lillois, qui avait mis plus de trente années à la réunir et à l'enrichir par l'achat successif de plusieurs collections déjà bien complètes, a consenti à s'en dessaisir dans de très avantageuses conditions, pour que cet unique et merveilleux assemblage ne sorte pas de sa ville natale.

La possession de ce trésor classe le Musée de numismatique de Lille au rang de ceux des principales villes de l'Europe : cette collection, la plus complète qu'il soit possible de trouver sur le comté de Flandre, renferme un certain nombre de pièces uniques et beaucoup d'autres connues à deux ou trois exemplaires seulement ; toutes sont d'une conservation remarquable.

Les séries commencent au règne de Charles le Chauve, roi de France, qui fit frapper des deniers dans les villes

flamandes de Gand, Bruges, Cassel et Courtrai : le denier de cette dernière ville est unique.

La suite nombreuse des deniers des XI^e et XII^e siècles est des plus intéressantes. Les anciens comtes de Flandre y sont représentés par des pièces de premier ordre, depuis Baudouin IV, Baudouin V, Robert le Frison (pièce unique), Charles le Bon, Clémence, femme de Robert II, gouvernante de Flandre pendant la première croisade (pièce unique), jusqu'à Thierry et Philippe d'Alsace, Baudouin VIII, Baudouin IX et Jeanne de Constantinople.

La série des deniers de villes mériterait une nomenclature toute particulière ; on y trouve en grand nombre des exemplaires de toute beauté et des plus variés, frappés à Bruges, Gand, Lille, Douai, Orchies, Alost, Cassel, Ypres, Bergues, Bourbourg, Courtrai, Ostende, Poperinghe, Dixmude, Termonde et autres villes.

Avec Marguerite de Constantinople et Guy de Dampierre commence une belle suite de gros et d'esterlins, qui se continue sous Guillaume de Juliers. Jean de Namur, Philippe de Thiette (interrègne) et Robert de Béthune.

Le règne de Louis de Crécy inaugure la monnaie d'or ; à côté des gros et tiers de gros d'argent apparaissent le florin, la chaise et le royal d'or (ce dernier pièce unique).

C'est sous Louis de Mâle que l'on voit pour la première fois les superbes types de l'agnel d'or du cavalier, du heaume, du lion heaumé, du franc à pied, de la chaise au lion et de la chaise à l'aigle, avec les divisions rares du deux-tiers et du tiers de chaise. Toutes ces pièces en or forment une admirable série, complétée par les gros, doubles gros, demi-gros et quarts de gros en argent.

On n'est pas moins émerveillé par les monnaies des règnes suivants de Philippe le Hardi, Jean sans Peur,

Philippe le Bon, Charles le Téméraire et Marie de Bourgogne. Le réal d'or, le double heaume, l'ange et le demi-ange, le noble, demi-noble et quart de noble, le lion, deux-tiers et tiers de lion, le cavalier et le florin au saint André forment, avec toutes les monnaies divisionnaires d'argent, jusqu'au huitième de gros, le plus remarquable assemblage numismatique de la magnifique époque des ducs de Bourgogne.

Comme pièces uniques il convient de citer ici plusieurs piéforts, le demi-ange d'or de Philippe le Hardi, l'écu heaumé d'or de Philippe le Bon et le grand réal d'or au nom de Maximilien, frappé à Bruges, en 1487.

Rien n'égale non plus, comme conservation, comme ensemble et comme variétés divisionnaires, les séries de la minorité et de la majorité de Philippe le Beau et de Charles-Quint et de tout le règne de Philippe II : grand réal d'or et d'argent, double griffon, simple griffon, toison d'or et toison d'argent, florins au lion, au saint Jean-Baptiste, au saint Philippe, tout se trouve réuni dans l'acquisition du musée de Lille.

Les États révoltés contre Philippe II ne sont pas moins bien représentés par les pièces que frappèrent spécialement les villes de Gand et de Bruges. De la même époque datent aussi plusieurs monnaies à l'effigie du duc d'Alençon, ainsi que les pièces obsidionales de toutes valeurs des villes d'Ypres et d'Audenarde.

On ne saurait passer sous silence les doubles souverains d'Albert et Isabelle, les albertins, demi-albertins, florins, testons, escalins, patagons, doubles, etc., non plus que toutes les suites monétaires des règnes de Philippe IV, Charles II, Philippe V et Marie-Thérèse.

Il est aisé de comprendre, par ce simple aperçu, de

quelle importance capitale est cette collection et quel intérêt elle suscitera aux amateurs de numismatique. On pourra se rendre à Lille tout exprès pour visiter son musée et sa splendide collection des monnaies de Flandre.

Et là ne se bornent pas toutes les richesses composant la récente acquisition du musée de Lille, dont le nombre de pièces s'élève à deux mille environ. Il faut y ajouter une importante série de jetons lillois, en tête desquels nous mentionnerons le rarissime jeton de Philippe le Bon portant la légende : *Vive Bourgogne et Lille*; de plus, un certain nombre de médailles artistiques, dont une en bronze, de grand module, à l'effigie de Charles-Quint, est d'une beauté remarquable.

Il est à espérer que toutes ces merveilles seront promptement étalées dans des vitrines, pour la plus grande satisfaction des amateurs, des connaisseurs et des personnes désireuses d'étudier la numismatique de la Flandre.

A. DE MEUNYNCK.

Le 6^e fascicule du tome V, du *Dictionnaire des figures héraldiques*, du comte Théodore de Renesse, membre du conseil héraldique de Belgique, vient d'être mis en distribution par l'éditeur M. Oscar Schepens. La valeur de cet ouvrage est trop connue pour qu'il faille encore en faire ressortir les incontestables qualités.

A. DE W.

Le cinquième rapport de l'Administration des monnaies et médailles au ministre des Finances de la République française vient de paraître. Publié sous la direction de

M. Arnauné, le distingué successeur de M. de Foville, nommé conseiller-maître à la Cour des comptes, ce rapport est, en tous points, digne de ses aînés. C'est le plus bel éloge que nous puissions en faire. Comme le remarque M. Arnauné, le service des médailles, à la Monnaie de Paris, prend chaque année plus d'importance. En vingt ans, il a presque triplé, puisque les commandes, qui étaient, en 1880, de 3,995, atteignent, en 1899, le chiffre respectacle de 9,629.

Nous nous demandons pourquoi semblable service n'est pas établi à la Monnaie de Bruxelles. Il y aurait là, cependant, non seulement une source de bénéfices pour cet établissement, mais encore un moyen de venir en aide à nos graveurs, auxquels l'on pourrait, comme en France, commander des œuvres dont la vente se ferait uniquement par les soins de la Monnaie de Belgique. Et qu'on ne nous dise pas que l'écoulement de ces médailles serait par trop difficile puisque, à l'Exposition de Paris, la Monnaie de France a vendu aux visiteurs, depuis l'ouverture jusqu'à la fin d'avril, près de 12,000 médailles diverses, d'un import de 171,504 francs.

Ce n'est donc pas sans raison que M. Arnauné constate que la vente de ces médailles constitue pour le budget de la Monnaie de Paris un supplément de recettes très appréciable.

Au cours de l'année 1899, il a été émis en France pour 53,985,030 francs de monnaies d'or, 27,000,000 de monnaies d'argent et 800,000 de monnaies de bronze. En Belgique, pour 500,002 francs de monnaies d'argent et 50,000 francs de monnaies de bronze; enfin, en Suisse, pour 6,000,000 de monnaies d'or, 600,000 de monnaies d'argent, 125,000 francs de monnaies de nickel et 35,000 francs de

monnaies de bronze. En Grèce on n'a rien émis. De sorte que les frappes françaises représentent environ 90 p.c. de la fabrication monétaire des États de l'Union latine.

Les planches qui accompagnent l'intéressant rapport de l'administration des monnaies et médailles sont au nombre de trois. On y voit la médaille du Président Loubet, par M. Chaplain; les plaquettes le *Nid* et le *Salut au soleil*, de MM. Daniel-Dupuis et Dupré; la médaille l'*Histoire*, de M. Daniel-Dupuis, et la *Monnaie de Paris*, de M. Patey; enfin, la plaquette commémorative de l'Exposition universelle de 1900, de Roty, et la médaille destinée aux ouvriers et collaborateurs de l'Exposition, de M. Chaplain.

A. DE W.

Le gouvernement français, pour commémorer la réunion des vingt-deux mille maires dans le jardin des Tuileries, vient de commander au graveur Vernon la médaille qui sera offerte à chacun des convives.

FRÉD. A.

Nachträge und Berichtigungen zur Münzkunde der römische Republik im Anschluss im Babelon's Verzeichniss der Consular-Münzen, von M. BAHRFELDT. II^e Band. Wien, 1900, in-8°, IX-112 pages, avec six planches et neuf vignettes dans le texte.

M. le major Max Bahrfeldt a publié, en 1897, dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne un important travail destiné à rectifier sur certains points et à compléter sur

d'autres la *Description historique et chronologique des monnaies de la république romaine* éditée, il y a bientôt quinze ans, par M. Ernest Babelon (1). Le travail que le savant numismate allemand livre aujourd'hui au public est un supplément considérable à sa première étude critique. Connaissant à fond son sujet, chercheur patient et écrivain clair et méthodique, M. Bahrfeldt était digne, en tous points, à collaborer avec M. Babelon à la grande œuvre du classement et de la mise au jour de l'abondant monnayage de la république de Rome.

A. DE W.

Sous les auspices de l'Académie hongroise, M. le docteur Rethy Lâszló vient d'entreprendre la publication d'un *Corpus nummorum hungariae magyar egyetemes erementar*, vaste catalogue du numéraire hongrois. La première partie, qui vient de paraître, nous donne la description de 387 monnaies, émises du commencement du XI^{me} siècle jusqu'à l'année 1307.

On sait que le monnayage hongrois prit naissance sous Étienne I^{er}, qui régna de l'an 1000 à 1038.

A. DE W.

Nous croyons qu'il serait utile que les catalogues de vente dans lesquels figurent des monnaies d'or et d'argent de Syracuse, fussent dressés, quant à ces pièces, avec renvois à

(1). Voir *Revue belge de Numismatique*, année 1897, p. 373.

la description avec planches du comte Albéric du Chastel de la Howarderies, du riche monnayage en métaux précieux de la célèbre ville sicilienne. Ce travail, établi avec grand soin, étant entre les mains de tous les amateurs de monnaies grecques, il serait ainsi très facile pour eux de vérifier dans les catalogues quelles sont les variétés de ces belles pièces qui leur manquent. Nous espérons que notre appel sera entendu des rédacteurs de catalogues de pièces grecques, lesquels rendraient ainsi un service signalé aux collectionneurs.

V^{te} B. de J.

Medals awarded to the Canadian Indians, par R. W. MC LACHLAN, curator of the château de Ramezay Museum. Montreal, 1899, in-8°, 36.

Sous le gouvernement français comme sous le régime anglais, certains chefs indiens du Canada, influents ou dévoués, reçurent parfois des médailles à titre de présent ou de récompense. Quelques-unes de ces pièces rappellent aussi des traités. Les plus anciennes datent de l'année 1693, les plus récentes remontent seulement à une trentaine d'années. Toutes sont rares, M. Mc Lachlan en décrit trente et une et donne sur leur origine, leur emploi et leur histoire de précieux renseignements; aussi le travail du conservateur du Musée Ramezay de Montréal vient-il heureusement compléter, en ce qui concerne le Dominion, tout ce qui avait été écrit jusqu'ici sur les « médailles d'honneur pour les Indiens ».

A. DE W.

Le Répertoire général de médallistique, édité à Genève par M.P. Stroehlin, continue à paraître régulièrement. La

Société a reçu les 225 premières fiches de la série des *médailles à portraits, période moderne et contemporaine*. Ce répertoire sera décidément d'une grande utilité aux collectionneurs et à tous ceux qui s'occupent de l'étude des médailles.

A. DE W.

MM. le comte de Castellane, président, et J.-A. Blanchet, secrétaire général, viennent de publier un compte rendu sommaire des séances du Congrès international de Numismatique, tenu à Paris du 14 au 16 juin 1900.

Comme le remarque avec tant d'à-propos M. de Castellane dans son discours d'ouverture, « l'Exposition universelle de 1900 était une excellente occasion pour nous rassembler et resserrer les liens de confraternité scientifique qui unissent les savants des différentes nations. » « La Société française de Numismatique, qui a pris l'initiative de solliciter la réunion de ce congrès, l'a compris, et elle a saisi avec empressement une circonstance qui permettait d'ajouter un nouveau chapitre à l'histoire des congrès internationaux de numismatique si brillamment inaugurée à Bruxelles, en 1891, par les soins de nos confrères de la Société royale belge de Numismatique. »

Le congrès de 1900 a, lui aussi, brillamment réussi, grâce aux efforts dévoués de ses distingués organisateurs. Trente-cinq mémoires y furent lus et discutés. Parmi eux, nous citerons, comme intéressant particulièrement la Belgique : *Les monnaies gauloises belges*, par M. A. de Barthélemy ; *les Monnaies d'or de Louis de Crécy, comte de Flandre*, par M. de Marchéville ; *Une monnaie d'or tournaisienne de Charles VII à retrouver*, par M. le comte

de Castellane ; enfin, une note de M. E. Bahrfeldt sur une monnaie d'argent au type tournois, *turonus civis*, et au nom de *Wicelinus Dux*, dans laquelle l'auteur voit un denier frappé par le duc de Luxembourg Wenceslas I^{er}, destiné à circuler avec le numéraire français.

Les courts résumés de ces travaux donnés par MM. de Castellane et Blanchet ne nous permettent pas d'en apprécier toute la valeur ; aussi est ce avec d'autant plus d'intérêt que nous lirons le volume des Mémoires du Congrès, qui vient de nous parvenir.

La *Revue* a déjà fait connaître les noms des membres du comité organisateur ; voici ceux des membres du bureau du congrès : M. le comte de Castellane, président ; MM. le colonel O. Voetter, le professeur H. Riggauer, Ch. Le Grelle, Edmond Gohl, E. Babelon, M. de Marchéville, vice-présidents ; M. L. Sudre, trésorier ; M. A. Blanchet, secrétaire général ; MM. F. Mazerolle et H. Denise, secrétaires adjoints ; MM. A. de Barthélemy, G. Schlumberger, A. de Foville, L. Blancard, prince Roland Bonaparte, R. Mowat, E. Lalanne, H. de la Tour, E. Caron, P. Bordeaux, E. Drouin, A. Arnauné, A. de Belfort, A. Engel, le vicomte B. de Jonghe, A. de Witte, le comte N. Papadopoli, S. Ambrosoli, P. Hauberg, E. Bahrfeldt, J. Evans, J. Leite de Vasconcellos et P. Stroehlin, membres du comité de publication.

Le ministre des Finances de Belgique s'était fait représenter au congrès de Paris par M. Ch. Le Grelle, commissaire des monnaies, et la Société royale de Numismatique de Belgique par l'un de ses membres les plus sympathiques M. Charles van Schoor, avocat général à la Cour de cassation.

A. DE W.

On nous annonce comme suit la publication d'un livre utile : « *Le Répertoire général des Collectionneurs et des principaux artistes, lettrés et savants de la France, de la Belgique et de la Suisse*, par E. RENART, 30, rue Jacob, Paris.

Le *Répertoire* signale, sur les indications fournies par les amateurs eux-mêmes, les pièces remarquables et les documents d'intérêt exceptionnel qui font partie de leurs collections.

La nouvelle édition contient les noms et adresses des principaux exposants dans les séries rétrospectives organisées à Paris en 1900. Ces renseignements ne se trouvent dans aucune autre publication.

Les noms des marchands *souscripteurs* sont inscrits gratuitement dans cet ouvrage, véritable Bottin de la curiosité.

S'adresser à l'auteur, 30, rue Jacob, Paris. »

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Numismatic Chronicle, part II, 1900. — W. WROTH. Otanes and Phraates IV. — ROSTOVTSSEW. ΔΩΡΕΑ CITTOPYACΩ.—J. MAURICE. L'atelier monétaire de Londres pendant la période constantinienne. — Lord GRANTLEY. On some unique anglo-saxon coins. — LAWRENCE. On the half-noble of the third coinage of Edward III. — LAWRENCE. On a small hoard of groats of Henry VI to Henry VII. — Miscellanea.

Journal international d'archéologie numismatique, t. III, 2^e trimestre. — ROUVIER Numismatique des villes de la Phénicie. Arados.— ΣΒΟΡΩΝΟΥ. Νέα προσκρήματα

τοῦ Ἑδν. Νομισμ. Μουσείου. Α' Νομισματα ἀττικά. — ΚΩΝΣΤΑΝΤΟΠΟΥΛΟΥ. Νέα προσκτήματα τοῦ Ἑδν. Νομ. Μουσείου. Β' Βυζαντιακά μολυβδόβουλλα. — MAHLER. Concerning an Euboian tetradrachme. — ΣΒΟΡΩΝΟΥ. Περὶ των εισιτηρίων τῶν ἀφχαίων.

Revue numismatique, 1900, 3^e trimestre. — TACCHELLA. Monnaies inédites de Cabyle et de Mesembria sur la mer Égée. — MAURICE. L'atelier monétaire de Tarragone pendant la période constantinienne. — ROSTOVTSEW et PROU. Supplément au catalogue des plombs antiques de la Bibliothèque nationale. — DELOCHE. Un triens mérovingien inédit avec la légende : CAMPANIAC. — FABRE. Les billets de confiance émis pendant la guerre 1870-1871. — Mélanges.

Bulletin de numismatique, t. VII, 4^e liv. — SARRIAU. Imitation d'un tableau de Le Brun au revers d'un jeton de l'église parisienne de Sainte-Madeleine-en-la-Cité. — Jetons à retrouver. — La numismatique de l'Exposition de 1900. — GILLARD. Trouvaille de La Rochelle. — Varia.

Gazette numismatique française, 1900, 1^{re} livraison. — A. DE FAYOLLE. Recherches sur Bertrand Andrieu de Bordeaux, graveur en médailles. Sa vie, son œuvre. — A. DE WITTE. Le mouton du roi-Jean le Bon et ses imitations. — A. PLANCHENAULT. Les jetons angevins. — H. DENISE. La discussion de la loi de germinal an XI. Rapport de Lebreton. — Varia.

Tijdschrift van het Koninklijk nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde. — ZWIERZINA. Beschrijving der Nederslansche of op Nederland of Nederlanders betrekking hebbende penningen geslagen na novem-

ber 1863. — BORDEAUX. Un méreau inédit de la caisse d'assistance des marchands d'étoffes d'Utrecht. — DE MAN. Over gouden en zilveren munten, versierd met de teekens van den dierenriem. — ZWIERZINA. Een hulde aan Th.-M. Roest. — HOLLESTELLE. Het pond van 10 Gulden Halling en het Tournooisch van het Pond Groot van 10 Schilden. — Varia.

Frankfurter Münzblätter, nos 18 et 19. — P. JOSEPH. Die Mainzer Gutenberg-Medaille. — Neue Goethe-Medaillen. — A. WECKERLING. Die Ableitung des Stadtnamens Worms. — Der Kippermünzenfund von Leutershausen. — D. F. HEYNEMANN. Zur Geschichte der Nickelmünzen. — LOCKNER. Denkmünze 1588 auf Wilhelm und Katharina von Grumbach. — Mélanges.

Monatsblatt, n° 205. — Die Munzen aus Glockenmetall zur Zeit der französischen Revolution. — Varia.

Nos 206 et 207. — Marken. — Varia.

Rivista italiana di numismatica, 1900, fascicule III. — F. GNECCHI. Appunti di numismatica Romana. — DATTARI. Appunti di numismatica Alessandrina. — MALAGUZZI. La zecca di Bologna. — PAPADOPOLI. Carzie per Cipro coniate dai Veneziani nel 1515 e 1518. — CASTELLANI. Le monete d'Ancona durante la dominazione francese. — KUNZ. Il Museo Bottacin. — Cronaca.

La Gazette numismatique, t. V, n° 1. — N. H. Tiers de blanc au lion frappé à Gennep. — DUPRIEZ. Jeton des magistrats de Bruxelles, Henri Clutinc et Josse de Crane. — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits. — Varia.

N° 2. — A. DE WITTE. La médaille-décoration des

francs-bouchers et des francs-poissonniers de Gand, 1793.
— N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits. — Varia.

Numismatic Circular, n° 94. — Inedited coins. — F. GNECCHI. Roman coins. — FORRER. Biographical notices of medallists. — WHITEWAY. The coins of Italy. — ZAY. Monnaies américaines inédites. — Surnames assumed by roman Emperors to commemorate countries conquered during their rule. — La valeur du denier. — Varia.

N° 95. — Inedited coins. — GNECCHI. Roman coins. — FORRER. Biographical notices of medallists. — NADROWSKI. Geldzeichen und ihre Verwendung.— Varia.

N° 96. — Inedited coins. — L. FORRER. Biographical notices of medallists. — MADDEN. The coins of Trajan, of Platina, his wife, and of Trajan, his father. — NADROWSKI. Geldzeichen und ihre Verwendung.— Varia.

Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfrende in Wien, n°s 123, 124 et 125.— ADAM. Die Münzen unter der Regierung des Deutschen Kaisers Franz II, bezw. Franz I von Oesterreich, 1792 bis 1835.— Musiken-Medaillen. — Varia.

American Journal of numismatics, vol. XXXIV, n° 4. — BENSON. Ancient greek coins. — PARKES WEBER. Notes on forgeries of the period. — GARMAN. On the age of the Andean medal. — STORER. The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine. — CLEVELAND. Annual assay medals of the United states munt. — MARVIN. Masonic medals. — Varia.

Vol. XXXV, n° 1. — BENSON Ancient greek coins. —

MARVIN. Recent medals commemorating the invention of the art of printing. — LOW. Hard times tokens. — STORER. The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine. — MARVIN. Masonic medals. — Varia.

Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne, nos 45-46
— ZIELINSKI. Note sur une médaille de Dantzig, faite par Dudler et Höhn. — KOSTRZEBSKI. Les monnaies appelées : Monnaies des Wendes. — Varia.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4^e TRIMESTRE 1900

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

- Allemagne.** — *Numismatisches Literatur-Blatt*, nos 114 à 116. — *Berliner Münzblätter*, nos 239 et 240. — *Blätter für Münzfreunde*, nos 243 à 248.
- Amérique.** — *Journal of numismatics*, t. XXXIV, 4^e liv.; t. XXXV, 1^{re} liv. — *The american numismatic and archaeological Society of New-York city*, Forty-second annual meeting.
- Angleterre.** — *Numismatic chronicle*, 1900, part II. — *Numismatic circular*, nos 94 à 96.
- Autriche-Hongrie.** — *Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne*, nos 43 à 46. — *Monatsblatt*, nos 205 à 208. — *Mittheilungen des Clubs der Münz und Medaillenfreunde in Wien*, nos 123 à 125. — *Die moderne Medaille*, nos 8 à 10. — Académie hongroise : 1^o *Rapport sur ses travaux*, année 1899; 2^o *Archæologiai ertesito*, t. XIX, liv. 3-5 t. XX, liv. 1-2; 3^o *Corpus nummorum Hungariæ*, 1^{er} fascicule.
- Belgique.** — *La Gazette numismatique*, t. IV, n^o 10; t. V, nos 1 et 2. — Société verviétoise d'archéologie : *Bulletin*, nos 9 à 14. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Bulletin*, t. VIII, n^o 5; *Inventaire*, n^o XVIII. — *Revue belge de numismatique*, t. LVI — Académie royale : *Bulletin de la classe des Lettres*, 1900, nos 7 et 8. — *Revue bibliographique belge*, 1900, nos 8 à 10. — *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, 1899, nos 9 à 12. — Congrès archéologique et historique d'Enghien : *compte rendu*, 2^e fascicule.

- Canada.** — *The Canadian antiquarian and numismatic journal*, vol. II, nos 2 à 4.
- France.** — *Polybiblion* : partie littéraire, t. LXXXIX nos 2 à 4 ; partie technique, t. XC, nos 8 à 10. — *Revue numismatique*, 1900, 3^e trimestre.
- Grèce.** — *Journal international d'archéologie numismatique*, 1900 2^e trimestre.
- Italie.** — *Bolletino del Museo civico di Padova*, Anno III, nos 5 à 8. — *Rivista italiana di numismatica*, 1900, liv. 3.
- Luxembourg.** — *Ons Hemecht*, t. VI, nos 8 à 11.
- Pays-Bas.** — *Tijdschrift van het koninklijk Nederlansch Genootschap voor munt en penningkunde*, t. VIII, 4^e liv.
- Portugal.** — *O archéologo Português*, vol. V, no 6.

Ouvrages non périodiques.

- BAHRFELDT (M.). — *Nachträge und Berichtigungen zur Münzkunde der römischen Republik*, Band II. Wien, 1900, in-8^o, ix 112 pages. VI planches. (*Hommage de l'auteur.*)
- BEZIER. — *Muntkabinet van 's Rijcks Munt te Utrecht : Vervolg der verschillende catalogi houdende de aanwinsten verkregen sedert het opmaken daarvan tot 1899*. Utrecht, 1900, in-8^o, 55 p. (*Hommage de l'auteur.*)
- BORDEAUX (P.). — *Un méreau inédit de la caisse d'assistance des marchands d'étoffes d'Utrecht*. Amsterdam, 1900, in-8^o, 11 p., 1 vignette (*Hommage de l'auteur.*)
- CASTELLANI. — *Une médaille de Fano du XV^e siècle*. Bruxelles, 1891, in-8^o, 3 p., une vignette (*Don de M. Goemaere.*)
- CHAUTARD. — *Note relative à l'attribution d'un jeton au type de l'oranger*. Bruxelles, 1891, in-8^o, 4 p., une vignette (*Don de M. Goemaere.*)
- DE MAN (Melle). — *Over gouden en zilveren munten versierd met de teekens van den dierenriem*. Amsterdam, 1900, in-8^o, 12 p. (*Hommage de l'auteur.*)

- DE MUNTER V.). — *Nécrologie. Hippolyte Coubeaux.* Bruxelles, 1894, in-8°, 1 p. (*Don de M. Goemaere.*)
- DE RENESSE (C^{te} Théod.). — *Dictionnaire des figures héraldiques*, t. V, fasc. 6. Bruxelles, O. Schepens. (*Don de l'éditeur.*)
- DE WITTE (A.). — *Histoire des comtes de Louvain, ducs de Brabant, etc.*, t. III, 2^e fasc. Anvers, 1900. (*Envoi de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.*) — *Le mouton du roi Jean le Bon et ses imitations.* Paris, 1900, in-4°, 40 p., vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- GAVAZZI. — *Gros inédit de Jean Galeas Visconti pour Vérone.* Bruxelles, 1891, in-8°, 2 p., vignette. (*Don de M. Goemaere.*)
- GNECCHI (F.). — *Appunti di numismatica romana*, nos XLVII à LI, Milano, 1898 et 1900. (*Hommage de l'auteur.*)
- LUPPI. — *Un mezzo grosso inédit des évêques de Volterra.* Bruxelles, 1891, in-8°, 2 p., vignette. (*Don de M. Goemaere.*)
- MAZZALINTI. — *Analecta Umbria.* Ancône, 1900, in-8°, 18 p. (*Don de M. Castellani*)
- MC LACHLAN. — *Medals awarded to the Canadian Indians.* Montréal, 1899, in-8°, 36 p. (*Hommage de l'auteur.*)
- PERINI. — *Numismatica italiana*, nos 12 à 14 Rovereto, 1900. (*Hommage de l'auteur.*)
- QUARRÉ-REYBOURON. — *La peste à Lille en 1667 et la confrérie des Charitables de Saint-Éloi à Béthune.* Lille, 1900, in-8°, 4 p., 2 pl.
- ROUYER. — *Nécrologie : Alexandre-Marie-Auguste Bretagne.* Bruxelles, 1892, in-8°, 12 p. — *Excerpta.* Bruxelles, 1893, in-8°, 10 p. (*Don de M. Goemaere.*)
- STROEHLIN. — *Répertoire général de Médaillistique*, fiches 101 à 225 (*Hommage de l'auteur.*)
- VANDEN BROECK. — *Rectifications à Gérard van Loon relatives à certains jetons d'anciens magistrats de Bruxelles.* Bruxelles, 1900, in-8°, 33 p., vignettes — *Jetons de présence de la Société de médecine de Bruxelles.* Bruxelles, 1900, in-8°, 15 p., 2 vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- VAN HENDE. — *Nécrologie. Louis Dancoisne.* Bruxelles, 1893, in-8°, 4 p. (*Don de M. Goemaere.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Administration des monnaies et médailles : *Rapport au Ministre des Finances*, 5^e année. Paris, 1900, in-8^o, xxxvi-392 pp. et 1V pl. (*Don de l'Administration des Monnaies de France.*)

Tableau des pièces ayant cours légal dans le pays de l'Union latine, 1899 (*Don du bibliothécaire.*)

Journal des collectionneurs, suppléments, nos 5 à 7 (*Envoi de M. Stroehlin*). — *Numismatisches Offerten-Blatt*, nos 87 à 89. — *Auktions-Katalog*, n^o 168. — *Numismatischer-Verkehr*, 1900, nos 7 et 8 — *Catalogue Zschiesche et Köder*, n^o 84. — *Monnaies antiques*, vente à Paris, le 8 octobre 1900 (*Envoi de M^{me} Serrure*) — *Catalogue général des médailles françaises à vendre à prix marqués*, fasc 4 et 5. — *Collection Maurer* (*Envoi de M O. Helbing*). — *Collection Orru*, 1^{re} partie (*Envoi de M. Cara*) — *Collection Bohmann*, 2 pl. (*Envoi de M. H. S. Rosenberg*). — *Catalogue Sully Rosenberg*, n^o IV — *Collection Suchsland*, 1V pl (*Envoi de M. Hess*). — *Catalogue Hoffmann* (*Envoi de M. Cahn*). — *Munten und medaillen der Stadt Fränckfurt*, vente des doubles du cabinet de la ville (*Envoi de M. Hess.*)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. de Dompierre de Chauffepié.

Médaille frappée à l'occasion de l'exposition maritime de La Haye en 1900.

Don de M. J. Allard.

Médaille frappée à l'occasion de la visite de S. M. le shah de Perse, à la Monnaie de Bruxelles, par A. Michaux. Argent.

Don de M. Vanden Broeck.

Jeton frappé à l'occasion du 80^e anniversaire de ce numismate. Un exemplaire d'argent et un de bronze.

Don de la Société suisse de numismatique.

Jetons de présence de la Société pour les années 1890 et 1900 Deux exemplaires de bronze.

Don de M. C. Dupriez.

Médaille par Coudray pour le concours de Bruxelles 1900, des race-bovines. Bronzes — Jeton en argent gravé à la pointe de 1619. — Jeton de cuivre de 1647. — Un token anglais.

Don de M. A. de Witte.

58 tokens anglais. — Un jeton des Antilles danoises. — Un jeton des Pays-Bas de 1612. — Trois jetons français. — Un méreau de l'école de dessin de Lille. — Un denier de Centulle du Béarn.

Don de M. Paul Fisch aîné.

Ville de Termonde, centenaire de l'Académie des Beaux-Arts. Médaille en métal blanc. — Exposition de l'automobile et du cycle, 1899. Médaille en métal blanc. — La même pour 1900. — 50^e anniversaire de la Société royale des Artisans-Réunis Médaille en métal blanc. — Fédération nationale des Sociétés d'aviculture de Belgique. Médaille en métal blanc. — Jeton du Précieux Sang de Bruges. Métal blanc. — Jeton en l'honneur de Samuel Hahnemann. Métal blanc. — Jeton maçonnique de l'Orient de Liège. Métal blanc.

Don de M. L. Van den Berck.

Médaille de l'Exposition agricole de Hasselt, 1900. Bronze.

Don de la maison Fisch et Cie.

Médaille Thuin-Attraction. Métal blanc. Deux essais. — Médaille à l'effigie du prince Albert. Projet pour le huitième salon de l'automobile et du cycle. Essai métal blanc. — Médaille de la « Morgenstar », Société dramatique de Bruxelles : son cinquantenaire. — Un exemplaire en bronze ; un essai du droit en métal blanc. — Festival de la ville de Bruxelles, juillet 1900. Essais en métal blanc des deux faces. — Idem, de module plus petit, deux essais. — Insigne-breloque des membres de la Chambre des Représentants. Essais des deux faces en métal blanc.

Don de M. le comte Jean de Mérode.

Médaille du festival d'Everbergh, 1900. Bronze doré.

Don de la maison Wissaert et Cie.

Médaille de l'Exposition agricole de Hasselt, 1900. Argent. — Jeton insigne des conseillers communaux de Saint-Gilles. Essai en cuivre. — Jeton des conseillers communaux de Saint-Josse-ten-Noode. Essai en métal blanc.

Don de M. Baetes.

Médaille de la Gilde de Saint-Luc de Malines. Métal blanc.

Soit en tout : 1 monnaie, 75 jetons, 1 méreau et 24 médailles.

Bruxelles, le 18 novembre 1900.

Le bibliothécaire-conservateur des collections.

ALPHONSE DE WITTE.

DEUX DÉPÔTS

DE

DENIERS CONSULAIRES ROMAINS

(Suite) (1).

II. — LE DÉPÔT DE BORZANO.

Le musée de Reggio, dans l'Émilie, possède le dépôt considérable dont je vais m'occuper dans les pages suivantes. J'en reçus la connaissance lors de mon voyage numismatique en l'automne de l'année 1897, pendant que je visitais les collections italiennes pour achever le tome II^{me} de mes *Additions et corrections à l'ouvrage de Babelon*. Je me rendis de Bologne, où j'étudiais les collections Palagi et de l'Université, conservées toutes deux au Museo civico, immédiatement à Reggio, et j'y trouvais les monnaies en tas dans une des vitrines du Musée civique. J'obtins la permission de les classer et de les examiner, ce qui fut fait avec le plus grand soin possible, en tenant compte du degré de conservation des pièces les plus récentes. Un des employés du Musée m'a donné les renseignements suivants, concernant les circonstances dans les-

(1) Voy. *Revue*, 1901, p. 5.

quelles les monnaies furent trouvées. « Il tesoro di » Borzano — me dit-il — fu trovato da un contadino lavorando la terra. Borzano è una villa » presso Scandiano (1) alle falde dell' Appennino. » Tutte le monete erano contenute nel vaso del » quale si notano pochi frammenti soltando. Le » monete furono venduti dal contadino ad un » orefice. Se ne ricuperarono soltando la metà, » essendo l'altra metà stata distrutta. »

Il est fort à regretter que le trésor de Borzano n'ait pas été conservé en son entier et que nous n'ayons ici, comme malheureusement si souvent, qu'une partie du dépôt. Mais, cependant, telle quelle, la trouvaille a une importance assez considérable, tant par sa composition comprenant des deniers et des quinaires presque en nombre égal, que parce qu'elle confirme, dans une mesure satisfaisante, les résultats chronologiques tirés d'autres dépôts datant de la même époque.

Voici l'énumération des pièces trouvées à Borzano, établie suivant la méthode déjà appliquée à la description précédente du dépôt d'Ossero :

NOMS DES MONÉTAIRES

M.-Bl. Nos		Nombre des pièces.
2.	Anonymes, sans symbole	10
	Anonymes, avec des symboles. . . .	2
	(Astre, 1; rostrum tridens, 1).	

(1) Situé à 12 kilomètres vers le sud-est de Reggio.

M.-Bl. Nos		Nombre des pièces
28.	<i>Tod</i>	I
31.	<i>Mat</i>	I
37.	<i>Cn. Calp.</i>	I
51.	<i>C. Juni C. f.</i>	I
59.	Victoire dans un bige	I
60.	<i>Nat</i>	I
61.	<i>C. Taln.</i>	I
65.	<i>Flaus.</i>	I
66.	<i>A. Spuri.</i>	I
67.	<i>P. Sula.</i>	2
77.	<i>Cn. Lucr.</i>	2
78.	<i>M. Juni.</i>	I
93.	<i>Cn. Gel.</i>	I
95.	<i>L. Juli.</i>	I
98.	<i>M. Titini.</i>	I
99.	<i>C. Val C. f. Flac.</i>	I
100.	<i>C. Reni.</i>	2
101.	<i>C. Curf. Trig.</i>	I
102.	<i>M. Baebi Q. f. Tampil.</i>	3
103.	<i>Au Ruf.</i>	I
104 a.	<i>Carb.</i>	3
105.	<i>C. Pluti.</i>	2
106.	<i>Cato.</i>	3
107.	<i>Q. Minu Ruf.</i>	2
108.	<i>M. Fan C. f.</i>	4
111.	<i>Ti Vet.</i>	I
123.	<i>P. Calp.</i>	I
126.	<i>M. Aburi M. f. Gem.</i>	I

M.-Bl. Nos	Nombre des pièces.
127. <i>P. Mae Ant.</i>	1
128. <i>M. Porci Laeca.</i>	1
129. <i>L. Antes Grag.</i>	4
131. <i>Q. Mete.</i>	1
132. <i>M. Varg.</i>	2
137. <i>Ti Minuci C. f. Augurini.</i>	1
138. <i>M'. Acili Balbus</i>	2
139. <i>L. Post Alb.</i>	1
144 a. <i>M. Metellus Q. f.</i>	1
— b. »	1
147. <i>Q. Fabi Labeo</i> (sur un exemplaire le rostrum tridens est devant) (1)	3
155. <i>M'. Aemilio Lep</i>	3
157. <i>C. Cassi.</i>	1
160. <i>P. Nerva.</i>	1
161. <i>M. Cipi M. f.</i>	5
162. <i>Q. Lutati Cerco</i>	2
163. <i>Cn. Blasio</i> (un avec B) (2).	4
166 a. <i>M. Calid, Q. Metel, Cn. Folv.</i>	1
— c. <i>Cn. Folv, M. Cal, Q. Met.</i>	2
167 a. <i>Cn. Domi</i> (un avec le revers en creux).	2
— b. <i>M. Sila, Q. Curt.</i>	1
168. <i>M. Sergi Silus.</i>	4
169. <i>L. Torqua q.</i>	1

(1) Cfr. M. BAHRFELDT, *Nachträge und Berichtigungen zur Münzkunde der roemischen Republik*, t. I, p. 109 et t. II, p. 41.

(2) Cfr. *Nachträge*, etc., t. I, p. 92, et t. II, p. 37.

M.-Bl. Nos	Nombre des pièces.
170 b. <i>L. Cosco M. f., L. Lic, Cn. Dom.</i> . . .	1
172. <i>P. Laeca</i>	1
174. <i>L. Valeri Flacci</i>	4
175. <i>L. Memmi</i> (un avec le revers en creux).	3
176. <i>C. Pulcher.</i>	1
180. <i>N. Fabi Pictor.</i>	1
182. <i>M. Fouri L. f. Phili.</i>	1
183. <i>T. Clovli.</i>	} denier. . 1 } quinaires. 29
184. <i>C. Egnatulei C. f.</i>	quinaires. 87
185. <i>P. Sabin.</i>	» 20
186. <i>Ti. Q.</i>	2
187. <i>L. Scipio Asiag</i>	2
188. <i>L. Thorius Balbus</i>	4
190 a. <i>L. Saturn</i>	1
191 c. <i>C. Mal</i>	2
— e. <i>A. Albinus S. f.</i>	3
192. <i>Piso Caepio q.</i>	2
194 a. <i>Ap. Claud, T. Mal, q. ur.</i>	3
— b. <i>T. Mal, Ap. Cl, q. ur.</i>	4
195 b. <i>Cald.</i>	1
196. <i>C. Funda, q.</i>	quinaires. 9
197. <i>M. Herenni</i>	4
199. <i>L. Julii L. f. Caesar.</i>	2
200. <i>Q. Therm M. f.</i>	5
203. <i>M. Cato</i> (sans ST)	deniers . 6 quinaires 135
207. <i>Lent Mar f.</i> (avec ROMA)	3

M.-Bl. N ^{os}	Nombre des pièces.
208. <i>C. Fabi C. f.</i>	1
209. <i>M. Lucili Ruf.</i>	2
211. <i>P. Servili M. f. Rulli.</i>	1
212. <i>L. Piso Frugi</i> (Babelon, Calpurnia, n ^{os} 11 et 12), deniers.	15
— » (Babelon, n ^o 13 avec L·PI=SO FRVGI), quinaires.	20
213 a. <i>D. Silanus L. f.</i>	7
214 a. <i>Q. Titi.</i>	denier. 1
— b. »	» 7
— »	quinaires. 42
215 a. <i>L. Tituri Sabin</i> (Bab., n ^o 1, 2 ex., n ^o 3, 2 ex.; 4 méconnais.).	7
— b. » » (Bab., n ^{os} 4 et 5 à 2 ex.)	4
— c. » »	5
216 a. <i>C. Vibius C. f. Pansa</i> (Bab., n ^o 1, 10 ex.; n ^o 2, 11 ex.)	21
— b. » »	1
218. Quinaires sans nom de monétaire, tête d'Apollon. <i>Rev. Tropaeon</i> ; (avec A, E (2), M, O, V (3), III, I ∴, IS ∴, méconnaissables, 9).	20
226. <i>L. C. Memies</i>	3
227 b. <i>L. Censorin, C. Limetan, P. Crepusi.</i>	1
— c. <i>L. Censor</i>	6
— d. <i>P. Crepusi.</i>	5
— e. <i>C. Mamili Limetan</i>	2
228 a. <i>L. Rubri Dossen.</i>	7

M.-Bl. N ^{os}	Nombre des pièces.
— b. <i>L. Rubri Dossen.</i>	5
— c. » »	3
— » »	quinaires. 36
229. <i>Cn. Lentul.</i>	deniers. 15
— <i>Cn. Lent.</i>	quinaires. 86
230 a. <i>C. Censo.</i>	3
— b. <i>C. Censori.</i>	2
231. <i>Ti. Claud Ti. f. Ap. n.</i>	2
232 a. <i>L. Sulla imp., L. Manli proq.</i>	4
233. <i>M. Fonteï C. f.</i> (Bab., n ^{os} 9, 10, 12 à 1 exemp.).	3
234. <i>L. Juli Bursio.</i>	2
235. <i>M. Fan, L. Crit aed pl.</i>	1
236. <i>Q. Anto Balb pr.</i>	6
238 a. <i>C. Anni. T. f. T. n. pro cos, L. Fabi.</i> <i>L. f. Hisp q.</i>	3
239 g. (<i>Gar, Ocul, Ver</i>) sans légende.	7
240. <i>C. Licinius L. f. Macer.</i>	2
241. <i>C. Norbanus.</i> (Bab. n ^o 1, 2 ex., n ^o 2, 1 ex.).	3
242. <i>P. Fourius Crassipes aed. cur.</i>	2
248 a. <i>Q. C. M. P. I.</i>	3
— b. <i>Imper.</i>	1
249. <i>C. Mari C. f. Capit.</i>	2
250 a. <i>A. Post. A. f. S. n. Albin.</i>	4
251. <i>L. Rutili Flac.</i>	10
253. <i>C. Nae Bal.</i>	9
254. <i>L. Papi.</i>	7
255. <i>C. Poblîci Q. f.</i>	2

M.-Bl. Nos	Nombre des pièces.
256 a. <i>L. Procili f.</i>	3
—b. »	3
257 a. <i>M. Voltei M. f.</i>	1
259 a. <i>Cn. Len q.</i>	4
—b. <i>Lent cur x fl.</i>	1
262. <i>L. Farsulei Mensor.</i>	4
263 a. <i>L. Lucreti Trio.</i>	1
—b. » »	2
264. <i>L. Rusti.</i>	2
266. <i>P. Galb aed cur.</i>	1
267 a. <i>M. Plaetorius M. f. Cestianus.</i>	4
—b. » »	1
—d. » »	1
—g. » »	1
269 a. <i>Faustus.</i>	1
270. <i>C. Piso L. f. Frugi.</i>	7
271. <i>Sufenas.</i>	1
272 a. <i>Brutus, Ahala.</i>	2
—b. Le « <i>processus</i> »	2
273. <i>M. Scaurus aed. cur., P. Hupsaeus aed cur.</i> (Bab. n° 8, 11 ex., n° 9, 3 ex.)	14
275 b. <i>Faust.</i>	4
276 a. <i>Cn. Plancius aed. cur.</i>	4
—b. <i>A. Plautius aed. cur.</i>	4
278. <i>Caesar.</i>	15
279. <i>M. Acilius III vir.</i>	8
280 a. <i>Paullus Lepidus.</i>	6
—c. <i>Libo</i> (tous avec le marteau)	6

M.-Bl Nos	Nombre des pièces.
282. <i>M'. Aquil M' f. M' n. III vir.</i>	2
284 a. <i>Q. Cassius.</i>	3
—b. »	1
—c. »	2
285. <i>Longin III vir.</i>	3
289. <i>Q. Crepereii M. f. Rocus.</i>	1
290. <i>P. Fonteius P. f. Capito III vir.</i>	6
291. <i>L. Furi Cn. f. Brocchi III vir.</i>	3
292. <i>C. Hosidi C. f. Geta III vir.</i> (Bab. n° 1, 2 ex., n° 2, 1 ex.)	3
293. <i>P. Crassus M. f.</i>	1
295. <i>Philippus</i>	7
296 a. <i>C. Memmi C. f.</i>	1
—b. »	2
297 a. <i>A. Pom Rufi</i>	1
—b. <i>Q. Pompei Ruf.</i>	4
298. <i>Q. Pomponi Músa</i> (Bab. n° 9, 13 et 22 à 1 ex.)	3
299. <i>C. Postumi Ta.</i>	1
300. <i>L. Rosci Fabati</i>	3
301. <i>C. Serveil C. f.</i>	3
305. <i>L. Vol. L. f. Strabo</i>	1
307 a. <i>M. Piso M. f. Frugi.</i>	1
308 (1). <i>Marcellinus</i>	1

(1) Conservation des exemplaires : n° 305 presque parfaite, nos 307a et 308 parfaite.

	Babelon.	Nombre des pièces.		Conservation.
<i>Caesar</i> , Énée et Anchise. Julia	10	6	5	presque neufs, 1 neuf.
» Tropaeon, tête à droite . . . »	11	2	1	» 1 »
» Tropaeon, tête à gauche . . . »	12	1		presque neuf.
» Tropaeon et LII »	26	2		un peu usés.
<i>C. Coponius pr.</i> , <i>Q. Sicinius III vir.</i> . . . Sicinia	1	1		presque neuf.
<i>Q. Sicinius III vir.</i> . . . »	5	1		un peu usé.
<i>T. Carisius III vir.</i> . . . Carisia	2	6		neufs, dont un avec le revers incus.
<i>M'. Cordius Rufus III vir</i> Cordia	1-2	9 ⁽¹⁾	8	un peu usés, 1 neuf.
» » »	3	2		presque neufs.
» » »	4	1		neuf.
<i>C. Considius Paetus</i> . . . Considia	2	4		»
» » »	4	1		»
» » »	5	1		»
<i>L. Hostilius Saserna</i> . . . Hostilia	2	1		»
» » »	4	1		presque neuf.
» » »	5	1		» »
<i>M. Cato pro pr.</i> . . . Porcia	11	10		quinaires, presque neufs.
<i>L. Papius Celsus III vir</i> Papia	2	1		presque neuf.
<i>L. Plautius Plancus</i> . . . Plautia	14	5		un peu usés.
<i>Albinus Bruti f.</i> . . . Postumia	10	4	1	presque neuf, 3 neufs.
» » . . . »	11	1		» »
» » . . . »	13	2		tout neufs.
<i>C. Vibius C. f. C. n.</i> <i>Pansa.</i> Vibia	18	7	4	un peu usés, 2 presque neufs, 1 neuf.
<i>A. Metel Pius Scip.</i> <i>imp.</i> Caecilia	47	2		neufs.

(1) Un denier avec CORDI, un avec CORDIV, cinq avec CORDIVS, deux mal frappés. Cfr. mes *Nachträge*, etc., t. I, p. 88.

	Babelon.	Nombre des pièces.	Conservation.
<i>(Cæsar) cos. tert. dict.</i>			
<i>iter.</i>	Julia	16 3	un peu usés.
<i>Palikanus</i>	Lollia	1 1	fleur de coin.
<i>L. Valerius Acisculus.</i>	Valeria	18 1	neuf.
<i>M. Mettius</i>	Mettia	4 2	neufs.
<i>L. Aemilius Buca</i>	Aemilia	13 1	fleur de coin.
<i>P. Sepullius Macer</i>	Sepullia	1 1	neuf.
» » »	»	5 1	»
» » »	»	8 1	»
<i>C. Cossutius Maridia-</i>			
<i>nus.</i>	Cossutia	3 1	»
<i>P. Accoleius Lariscolus</i>	Accoleia	1 1	»
<i>Petillius Capitolinus</i>	Petillia	2 1	»
<i>L. Livineius Regulus</i>	Livineia	1 1	fleur de coin.
» » »	»	11 1	neuf.
<i>L. Mussidius Longus</i>	Mussidia	6 1	fleur de coin.
» » »	»	8 2	neufs.
<i>P. Clodius M.f.</i>	Claudia	15 1	fleur de coin.
<i>C. Vibius Varus</i>	Vibia	29 1	» »
<i>L. Cassi imp., Lentulus</i>			
<i>Spint</i>	Cassia	16 1	» »
<i>M. Ant. imp.</i>	Antonia	7 5	quinaires, fleur de coin.
<i>M. Ant. imp., M. Lep.</i>			
<i>imp.</i>	Aemilia	29 3	» » »

Outre ces pièces se trouvaient encore 4 deniers et 12 quinaires mal conservés et totalement illisibles. Le total du dépôt de Borzano comprend donc 597 deniers et 514 quinaires.

Il n'y a pas de pièces fourrées dans le trésor, ni davantage de pièces contremarquées par un petit poinçon, pour éprouver si la monnaie est

fournée ou non. Cet usage, qui a été étudié récemment à fond par M. Willers, *Num. Zeitschr. Wien*, t. XXX, 1899, pp. 351 et suiv., n'a donc pu être en usage qu'à une date postérieure à celle de l'enfouissement du dépôt de Borzano.

Le nombre des quinaires contenus dans le trésor était très considérable. Je les récapitule ici brièvement :

M.-B ¹ . n° 183. <i>T. Clovli</i> . . .	29 pièces	} Tous ces exemplaires se présentaient plus ou moins usés par la circulation, aucun n'était de bonne conservation.
» » 184. <i>C. Egnatulei C. f.</i>	87 »	
» » 185. <i>P. Sabin</i> . . .	20 »	
» » 196. <i>C. Funda</i> . . .	9 »	
» » 203. <i>M. Cato</i> . . .	135 »	
» » 212. <i>L. Piso Frugi</i> . . .	20 »	
» » 214. <i>Q. Titi</i> . . .	42 »	
» » 218. Anonyme. Tête d'Apollon. . .	20 »	
» » 228. <i>L. Rubri Dossen</i> . . .	36 »	
» » 229. <i>Cn. Lent</i> . . .	86 »	
<i>M. Cato. propr</i> . . .	10 »	} presque à fleur de coin.
<i>M. Ant. imp.</i> . . .	5 »	} à fleur de coin.
<i>M. Ant. imp.</i> , . . .		
<i>M. Lep. imp.</i> . . .	3 »	

Nous ne connaissons que très peu de trésors qui renfermaient des quinaires. Il suffit d'énumérer les dépôts suivants, dont le nombre de quinaires mêlés aux deniers est connu :

Carrara (1) . . .	505	quinaires sur 3,000 deniers.
San Miniato (2) . . .	68	» 1,180 »
Palestrina (3) . . .	31	» 367 »
Compito (4) . . .	25	» 979 »
Rignano (5) . . .	2	» 86 »
Avenale (6) . . .	37	» 124 »
Ossolaro (7) . . .	2 (?)	» 3,500 »
Valfenera (8) . . .	3	» 700 »
Ossero (9) . . .	4	» 471 »

On voit que le dépôt de Borzano, avec ses 514 quinaires contre 597 deniers, se range en premier lieu, mais son importance n'est pas tant basée sur ce nombre considérable de quinaires que sur ce fait, qu'il est à ma connaissance le seul trésor qui contenait aussi des quinaires de la troisième et dernière période.

Le quinaire a été émis à trois époques différentes, séparées entre elles par des intervalles assez

(1) *Mommsen-Blacas*, t. II, pp. 136-139.

(2) *Zeitschr. f. Num.*, t. II, pp. 45-53.

(3) *Zeitschr. f. Num.*, t. II, pp. 59-62.

(4) *Periodico di Num. e sfrag.* t. IV, pp. 109-120 ; *Zeitschr. f. Num.*, t. II, pp. 352-356.

(5) *Bull. dell' Inst. arch. di Roma*, 1876, p. 136 ; *Num. sphrag. Anzeiger*, 1877, p. 39.

(6) KLÜGMANN dans la *Num. Zeitschr. Wien*, t. XI, 1879, page 61 ; *Zeitschr. f. Num.*, t. II, p. 56 ; DE PETRA, *Gli ultimi ripostigli*, 1885, page 8.

(7) *Zeitschr. f. Num.*, t. XI, pp. 152-157.

(8) *Cavedoni, Ripostigli*, p. 41.

(9) *Rev. belge de Num.*, t. LVII, pp. 5 et suiv.

longs. Les très anciens quinaires, portant les dioscures ou, exceptionnellement, le bige, créés par la loi monétaire de l'an 268 avant Jésus-Christ (486 u. c.), constituent ceux de la première période et ne furent frappés que jusque vers 217 avant Jésus-Christ (437 u. c.), ou peut-être encore pendant quelque temps après. Ils ne se trouvent dans les dépôts connus que très rarement et isolés; on peut considérer qu'ils y ont été mêlés seulement par hasard.

La seconde période comprend les quinaires des monétaires de T. Clovlius, *M.-Bl.*, n° 183, à Cn. Lentulus, *M.-Bl.*, n° 229, qui étaient en fonctions de 104 à 84 avant Jésus-Christ (650-670 u. c.) environ. Ce sont les quinaires qu'on trouve dans les dépôts ci-dessus mentionnés et qui font la masse du trésor de Borzano.

A la troisième période, enfin, appartiennent les quinaires, dont la frappe commença en 49 avant Jésus-Christ (705 u. c.), peut-être avec le quinaire de Caesar, portant le nombre LII. Leur fabrication ne dura que quelques années.

Le dépôt de Borzano est le seul connu, comme je l'ai déjà dit, qui contienne des quinaires de cette période. Il prouve que les quinaires de la seconde période avaient encore cours au temps de son enfouissement et que la pièce *M.-Bl.* n° 218, avec la tête d'Apollon, sans nom de monétaire, est un quinaire comme les autres quinaires et qu'il ne constitue pas une nouvelle division monétaire.

Borghesi a inventé le nom d'un sesterce et demi pour cette monnaie, et les numismates se sont servi de cette dénomination jusqu'à ce jour sans critique, quoique déjà Blacas ait exprimé ses doutes dans sa traduction française de l'*Histoire de la monnaie romaine* de Th. Mommsen, tome II, page 139, et que A. Klügmann ait rejeté, pour des motifs irréfutables, cette hypothèse mal fondée (1). Mais les hommes s'attachent à la coutume, et les numismates ne font pas exception à cette règle. Cependant, il est regrettable de voir, même des personnes qui prétendent être comptées parmi les écrivains sérieux, prendre rarement en considération les travaux numismatiques récents. Ils préfèrent s'en tenir aux opinions enracinées, sans doute parce que cela leur est plus commode.

Ceci dit, passons maintenant aux monnaies les plus modernes du dépôt.

La date de l'émission des deux deniers rares

M.-Bl., n° 307. *M. Piso M. f. Frugi* et

— n° 308. *Marcellinus*,

est incertaine. Mommsen les plaçait à la fin de sa liste chronologique de deniers frappés antérieurement à l'an 49 avant Jésus-Christ (705 u. c.), parce que le manque de criterium sûr ne permettait pas de fixer plus exactement leur émission. Babelon (tome I, pp. 80 et 298), fait reculer la frappe du

(1) *Das römische Kleinsilber aus den Jahren 650 bis 670 d. St.*, dans *Num. Zeitschr. Wien*, t. XI, 1879, pp. 53-76.

denier de M. Piso jusqu'à l'an 69 avant Jésus-Christ (685 u. c.), en identifiant ce monétaire avec le consul M. Pupius Piso Calpurnianus de l'an 61 avant Jésus-Christ (693 u. c.), et il met (tome I, p. 427), l'émission du denier de Marcellinus en l'an 45 avant Jésus-Christ (709 u. c.). Aucun de ces deux deniers ne se trouvait dans le grand dépôt de Cadriano. On peut expliquer cette absence par leur rareté, mais aussi par leur émission postérieure à l'enfouissement du trésor, qui a eu lieu en l'an 50 ou au commencement de l'an 49 avant Jésus-Christ (704 et 705 u. c.). Telle est l'opinion de M. de Petra (2), qui réunit les trois monétaires M. Piso, Marcellinus et Palikanus, en un collègue de l'année 46 avant Jésus-Christ (708 u. c.). Les deux deniers en question se trouvaient dans les dépôts de Santa Anna et de Pieve-Quinta, plus récents d'environ six ou sept années, et ils sont représentés aussi dans notre dépôt de Borzano par des exemplaires presque à fleur de coin. Par conséquent, il est fort possible que M. de Petra soit dans le vrai, et que ces deux deniers soient, en effet, plus récents que l'on ne le croyait jusqu'à présent, mais, naturellement, la preuve stricte pour la frappe en l'an 46 avant Jésus-Christ (708 u. c.) et pour l'hypothèse du collègue des Piso, Marcellinus et Palikanus n'est pas possible à établir.

(1) *Gli ultimi ripostigli di denari*. Extr. du « Museo italiano di antichità classica », dir. de D. COMPARETTI, vol. I, 1885, p. 16.

Nous connaissons des années de 46 à 43 avant Jésus-Christ (708 à 711 u. c.) un assez bon nombre de dépôts qu'il me paraît aussi utile d'énumérer, en tant qu'il s'agit des deniers frappés en l'an 49 avant Jésus-Christ (705 u. c.) et postérieurement, en laissant de côté les deniers connus de César avec l'Énée et le « *tropaeon* », frappés en Gaule à la mémoire de ses victoires.

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS.

- Oss. = dépôt d'Ossolaro, près de Cremona.
Zeitschr. f. Num., t. XI, pp. 152-157.
- V. = dépôt de Villola, près de Bologne.
- Coll. = dépôt de Collecchio, près de Modène.
- Lir. = dépôt de Liria, en Espagne.
- SA = dépôt de Santa Anna, entre Modène et Bologne.
- SF = dépôt de Sasso Forte, près de Reggio.
- Vig. = dépôt de Vigatto, au sud de Parme.
Zeitschr. f. Num., t. II, pp. 63-68.
- PQ. = dépôt de Pieve Quinta, près de Forlì, dans la Romagne. *Zeitschr. f. Num.*, t. X, pp. 9-19; et *Rev. belge de Num.*, t. XXXVIII, p. 518-528.
- Borz. = dépôt de Borzano, près de Reggio, faisant l'objet de cet article.

Mommsen-
Blacas,
t. II, pp. 142-
144.

Magn. pro cos.; Cn. Piso pro q	— V. Coll. Lir. — — — — —
Magn. pro cos.; Varro pro q.	— V. — — SA — — PQ —
L. Lent., C. Marc cos.	Oss. V. — Lir. SA SF — — —
— Neri, q. urb.	— V. — — — SF — — —
C. Coponius pr.; Q. Sici- nius III vir	Oss. V. Coll. Lir. SA — — PQ Borz
Q. Sicinius III vir.	Oss. V. Coll. Lir. SA — Vig PQ Borz.
T. Carisius III vir.	Oss. V. Coll. Lir. SA SF Vig. PQ Borz.
M'. Cordius Rufus III vir.	Oss. V. Coll. Lir. SA SF Vig. PQ Borz.
C. Antius C. f. Restio.	Oss. V. Coll. Lir. SA — Vig. PQ —
C. Considius Paetus	Oss. V. Coll. Lir. SA SF Vig. PQ Borz.
L. Hostilius Saserna.	Oss. V. Coll. Lir. SA SF Vig. PQ Borz.
A. Licinius Nerva III vir.	Oss. V. — — SA SF — PQ —
M. Cato pro pr.	— V. — Lir. SA — — PQ Borz.
L. Papius Celsus III vir.	Oss. V. Coll. Lir. SA SF Vig PQ Borz.
L. Plautius Plancus	Oss. V. Coll. — SA SF Vig. PQ Borz.
Albinus Bruti f.	Oss. V. Coll. Lir. SA SF Vig. PQ Borz.
Albinus Bruti f.; C. Pansa.	Oss. V. Coll. — SA — — PQ —
C. Vibius C. f. C. n. Pansa.	Oss. V. Coll. Lir. SA SF Vig. PQ Borz.
Q. Metel Pius Scipio imp.	— V. Coll. Lir. SA SF — PQ Borz.
— P. Crassus Jun. leg pro pr.	— V. — — SA — — — —
— Eppius leg f. c.	— — — Lir. SA SF — — —
C. Caesar imp. cos. iter;	
A. Allienus pro cos.	— — — — — — — — PQ —
Cos. tert. dict. iter.	— V. Coll. Lir. SA SF Vig. PQ Borz.
Palikanus	— — Coll. Lir. SA SF — — Borz.
L. Valerius Acisculus.	— — — Lir. SA SF Vig. PQ Borz.
Cn. Magnus imp.; M. Po- blici leg. pro pr.	— — — Coll. Lir. SA — — PQ —
Cn. Magnus; M. Minat. Sabin pr. q.	— — — Lir. — — — — —
L. Flamini Chilo.	— — — — — — — — —
M. Mettius	— — — — — — — — PQ Borz.
L. Aemilius Buca.	— — — — SA SF — PQ Borz.
P. Sepullius Macer	— — — Lir. SA SF Vig. PQ Borz.
C. Cossutius Maridianus.	— — — — — — — — PQ Borz.

P. Accoleius Lariscolus	— — — — —	SF —	PQ Borz.			
Petillius Capitolinus	— — — — —	SF — —	Borz.			
L. Livineius Regulus.	— — — — —	SA —	Vig. PQ Borz.			
				L. Mussidius Longus.	— — — — —	Vig. PQ Borz.
				P. Clodius M. f.	— — — — —	PQ Borz.
C. Vibius Varus	— — — — —	— — — — —	PQ Borz.			
L. Cassi imp.; Lentulus Spint.	— — — — —	— — — — —	PQ Borz.			
M. Anton imp. Caesar dic.	— — — — —	— — — — —	Vig. PQ —			
M. Ant. imp.	— — — — —	— — — — —	Borz.			
M. Ant. imp.; M. Lep. imp.	— — — — —	— — — — —	Borz.			

J'ai rangé les dépôts dans la liste précédente selon la date approximative de leur enfouissement. Le plus reculé de tous les neufs dépôts est celui d'Ossolaro, qui possède une importance spéciale pour la chronologie. Il lui manque le denier de César avec la légende *cos. tert. dict. iter* et les instruments augurales, frappé en l'an 46 avant Jésus-Christ (708 u. c.). Cette absence prouve que les monnaies de ce trésor ont été forgées dans les années précédentes. Cette constatation est surtout importante pour les deniers d'*Albinus Bruti f.* et de *C. Vibius Pansa*, seuls ou comme collègues, que l'on croyait être frappés pendant le court intervalle entre la mort de César et celle de Pansa devant Mutina. Certainement, il est fort attrayant de rapporter les types des deniers « Tête de la Liberté, deux mains jointes tenant un caducé » à la délivrance de l'État de la domination du dictateur, et c'est pour cela que Babelon s'en tient encore à l'ancienne opinion quant à la date

de l'émission de ces deniers. Mais il n'est pas permis, à mon avis, de douter de la valeur, comme preuve, des renseignements fournis par les trouvailles, et il me semble impossible en présence des faits constatés, de mettre encore les produits monétaires de Brutus et de Pansa aux années 44 à 43 avant Jésus-Christ (710 à 711 u. c.); cette frappe a plutôt eu lieu avant l'an 46 avant Jésus-Christ (708 u. c.), peut-être même en 48 (706 u. c.). Nous devons ces nouvelles données chronologiques à M. Mommsen, qui étudia d'une manière magistrale le dépôt d'Ossolaro (*Zeitschr. f. Num.*, t. XI, p. 152-157), et dont les conclusions sont confirmées tout à fait par les données des dépôts de Villola et de Collecchio.

Les deniers de *L. Valerius Acisculus*, personnage totalement inconnu dans l'histoire, manquaient aux dépôts d'Ossolaro, Villola et Collecchio, mais paraissent dans les autres dépôts. Il est, dès lors, fort vraisemblable qu'ils furent frappés en l'an 45 avant Jésus-Christ (709 u. c.) ou l'année précédente, et je crois qu'il en est de même pour les monnaies de *Palikanus*, que M. de Petra, comme nous avons vu, veut placer à un collège de M. Piso et Marcellinus.

Les deniers des *III viri a. a. a. f. f.*, *L. Flaminus Chilo*, *M. Mettius*, *L. Aemilius Buca*, *P. Sepullius Macer* et *C. Cossutius Maridianus* furent frappés en l'an 44 avant Jésus-Christ (710 u. c.). Ils sont en général peu communs et ils ne se rencontrent que

rarement dans les trouvailles, mais la date de leur émission est hors de doute. Le monnayage de ce collègue est étudié à fond par M. F.-L. Ganter, *Die Diktaturen Cæsar's und die Münzen der fünf ersten IIII viri a. a. f. f.* (*Zeitsch. f. Num.*, t. XIX, p. 183-203), étude sur laquelle j'appelle tout particulièrement l'attention du lecteur.

Le dépôt de Borzano montre à l'évidence que le denier de *P. Accoleius Lariscolus* ne peut avoir été émis qu'en l'an 43 avant Jésus-Christ (711 u. c.). L'opinion erronée de Borghesi, qui le place à l'année 17 avant Jésus-Christ (737 u. c.) et qui a été rééditée dernièrement à l'occasion d'un marbre trouvé, portant le fragment d'une inscription... *P. Accolei Larisc.*, (*Riv. ital. di num.*, t. XI, 1898, p. 455), est basée sur un denier hybride. Je l'ai expliqué longuement dans le tome II, de mes *Nachtraege*, etc., 1900, pp. 2-3.

Le denier de *Petillius Capitolinus* est contemporain de celui de *Lariscolus*, ces deux monétaires étaient collègues. L'opinion qui fixe le collègue de *L. Livineius Regulus*, *L. Mussidius Longus*, *P. Clodius M. f.* et *C. Vibius Varus* à l'année 43 avant Jésus-Christ (711 u. c.), basée sur les trouvailles de Cajazzo (v. DUHN dans la *Zeitschr. f. Num.* t. V, p. 238) et de Pieve Quinta, est confirmée par le nouveau dépôt, qui contenait les deniers de tous les quatre monétaires. Dans le trésor de Santa Anna n'était représenté que *Regulus* seul, mais la présence d'un exemplaire du denier de ce moné-

taire (1) fournit la preuve que ce dépôt fut enfoui en l'an 43 avant Jésus-Christ (711 u. c.) et non en l'an 44 avant Jésus-Christ (710 u. c.), comme Mommsen le dit dans la *Zeitschr. f. Num.*, t. XI, p. 154.

L'apparition des pièces avec le nom d'Antonius seul ou avec celui de M. Lepidus est remarquable. Le denier portant la légende *M. Anton. imp., Caesar dic.*, qui se trouvait dans les dépôts de Vigatto et de Pieve Quinta, est sans doute le plus ancien denier frappé par M. Antonius avec son nom (2). Son émission a eu lieu certainement pendant la guerre de Mutina, à la fin de l'année 44 avant Jésus-Christ (710 u. c.) ou au commencement de l'année suivante, naturellement non dans l'automne, comme Mommsen l'écrit (*Zeitsch. f. Num.*, t. XI, p. 74 note 3), mais avant la défaite du 27 avril, en suite de laquelle Antonius leva le siège, se rendant auprès de Lepidus, qui commandait en Gaule transalpine.

Les quinaires avec *M. Ant. imp.*, qui se trouvaient dans le dépôt de Borzano pour la première fois, ont été frappés en même temps que le denier

(1) CAVEDONI, *Ripostigli*, p. 99, *Livineia*, n° 2; *Appendice all' saggio*, p. 184.

(2) Je dois ajouter ici que le prétendu aureus avec cette légende et ces types, cité par Babelon (t. 1, p. 161, n° 3, du *British Museum*), est une pièce fautive. Cet aureus n'existe pas en pièce authentique, le n° 3 de la description de Babelon est à éliminer. Cfr *Mes Nachtraege*, t. II, p. 8.

dont je viens de traiter. Cela est conforme à l'opinion adoptée généralement, mais c'est le dépôt de Borzano qui, le premier, en donne la preuve positive.

Le quinaire avec la légende *M. Ant. imp.*, *M. Lep. imp.* ne peut avoir été frappé qu'après le 29 mai et avant le 27 novembre de l'an 43 avant Jésus-Christ (711 u. c.), date de l'alliance d'Antonius avec Lepidus ou de la constitution du triumvirat.

Il est significatif que le lieu de la trouvaille du dépôt de Borzano est situé sur la route prise par Antonius et Lepidus, pour se réunir avec Octave auprès de Bononia. Il y a beaucoup de vraisemblance à croire que le trésor de Borzano constituait la caisse d'un personnage de l'armée d'Antonius. Cela expliquerait très bien le grand nombre de quinaires que le propriétaire apportait de la Gaule, où les quinaires formaient notamment un numéraire recherché.

Reste encore à traiter le denier de C. Cassius *imperator*, frappé par Lentulus Spinther, en Orient. Il parut premièrement au dépôt de Pieve Quinta, et maintenant dans celui de Borzano. Cette circonstance fait reconnaître très clairement qu'il faut abandonner l'opinion qui veut que ce denier ait été frappé en l'an 42 avant Jésus-Christ (712 u. c.), au temps où Cassius fut proclamé *imperator* à Sardes par ses troupes, après une victoire sur Caecilius Bassus et les Rhodiens (BABELON, t. I, p. 334). Le denier doit avoir été

frappé en réalité avant l'automne de l'année 43 avant Jésus-Christ (711 u. c.), et, par suite, le titre *imperator* se rapporte à un autre succès militaire que nous ne pouvons préciser pour le moment.

M. BAHRFELDT.

QUELQUES MOTS AU SUJET DES DENIERS NAMUROIS

DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIII^e SIÈCLE.

Quarante ans se sont écoulés depuis la publication de l'unique ouvrage ayant la numismatique namuroise pour objet, et pendant cette longue période les *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, de R. CHALON, furent le bréviaire de tous ceux qui s'intéressaient aux destinées de l'antique Pagus Lomacensis. Mais, est-il nécessaire de le dire, aujourd'hui que les études historiques ont atteint un degré de perfection que l'on ne soupçonnait pas il y a un demi-siècle, que de multiples trouvailles nous ont révélé de nouveaux et précieux documents monétaires, l'œuvre de Chalon nous apparaît vieillie, inexacte en maint endroit, souvent obscure, et nécessairement incomplète. Il en est d'elle comme de toutes les monographies qui traitèrent pour la première fois de la numismatique de nos diverses provinces, et qui ne sont absolument plus à la hauteur de nos connaissances actuelles. Déjà l'étude du riche numéraire brabançon vient de subir une refonte

totale, et, répondant aux exigences de la science moderne, un livre tout nouveau se trouve à la portée du numismate : bientôt aussi la belle série luxembourgeoise fera l'objet d'un travail des plus remarquables, et nous osons espérer qu'après avoir refait l'histoire monétaire de toutes nos grandes principautés, les érudits jetteront un regard sur le petit pays de Namur qui réserve plus d'une intéressante découverte à qui entreprendra l'étude de ses archives, et dont l'écrin numismatique, moins riche assurément que celui de ses puissants voisins, contient cependant plus d'un joyau de prix.

Outre l'étude des vieux cartulaires et la recherche de documents écrits traitant du cours des espèces et de leur émission, celui qui entreprendrait un nouvel ouvrage sur les monnaies namuroises aurait un grand travail d'épuration à faire : lorsque Chalon publia ses *Recherches*, un fâcheux usage voulait que toute pièce indéchiffrable fut attribuée aux comtes de Namur : on surchargea ainsi les règnes de Godefroid I^{er}, d'Henri l'Aveugle et de Baudouin I^{er} d'une quantité de monnaies muettes, dont le style seul proteste contre cette attribution arbitraire.

On procéda avec la même fantaisie à l'égard des deniers au châtel, au cavalier, et à la façade d'église à deux tours, qui occupent la première partie du XIII^e siècle.

Les abondants deniers au châtel, portant au

droit MARCIS et NAMVR au revers, ou NAMVR au droit et MARCIS au revers (1), ont été donnés à Philippe le Noble, et aux premiers princes de la maison de Courtenay qui lui succédèrent : on y a vu un type monétaire immobilisé qui a servi à ce comte ainsi qu'à ses successeurs immédiats, et on fondait cette attribution tant sur l'abondance relative de ces deniers, que sur ce fait, qu'il est rare d'en trouver deux absolument pareils. Cette argumentation paraît bonne, d'autant plus que de ces trois espèces ce sont eux qui révèlent la facture la plus archaïque.



Nous ne critiquerons que la qualification d'abside d'église, donnée par Chalon au châtel qui figure au droit de ces deniers : ce bâtiment dépourvu de tout caractère religieux, les tours privées de croix, montrent à toute évidence qu'il s'agit d'un édifice civil, tout comme sur les deniers d'Albert III, pour lesquels Chalon a vu juste.

Ce qui nous paraît, par contre absolument faux c'est de donner à Henri le Blondel, comte de Luxembourg, les trois deniers à la façade d'église à

(1) CHALON. *Recherches sur les monnaies des Comtes de Namur*, nos 37 à 44.

deux tours, entre lesquelles se trouvent les lettres H I superposées (2). « Les deniers d'argent de » Namur au type de l'église avec les lettres H I » dans le champ, — dit Chalon — doivent être » attribués soit à Henri II (1226 à 1229), soit au » comte de Luxembourg, Henri le Blondel, qui » posséda le comté de Namur de 1256 à 1263. » Nous nous arrêtons de préférence à cette der- » nière attribution, à cause de l'empressement » que mettent d'ordinaire les prétendants et les » intrus de frapper monnaie pour constater leurs » droits. Henri II, mort fort jeune, ne régna » jamais par lui-même, et son règne, très court, » laisse peu de probabilités en faveur de ceux qui » voudraient lui donner ces deniers. »



A notre avis, il ne s'agit ni de l'un ni de l'autre : on a totalement oublié un autre Henri, à savoir le comte de Vianden, époux de Marguerite de Courtenay. S'il y avait des « intrus » qui eussent à faire « constater leurs droits », c'étaient bien les princes en question.

Profitant de l'éloignement de leur frère et beau-frère Baudouin, empereur de Constantinople et

(1) CHALON. *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, nos 48 à 50.

droit héritier de Namur à la mort de son jeune frère Henri II (1229), le comte et la comtesse de Vianden s'étaient emparés de vive force du comté. Aussitôt Ferrand, époux de la comtesse Jeanne de Flandre, qui élevait également des prétentions sur le pays de Namur, envahit l'Entre-Sambre-et-Meuse, incendiant Golzinne et Floreffe. Le comte de Vianden n'obtint la paix qu'en abandonnant Vieuville, Golzinne, et le douaire de la veuve de Philippe le Noble. Tel fut le triste avènement d'Henri et de Marguerite de Vianden.

Eurent-ils des remords pour tant de sang versé, ou cherchèrent-ils uniquement à effacer l'illégalité de leurs prétentions au comté, en recherchant l'appui des grandes abbayes, ce qui est plus vraisemblable, toujours est-il que tout leur règne n'est occupé que par des fondations d'églises et de monastères, et par des donations considérables aux communautés religieuses : ils fondent notamment l'abbaye de Grand-Pré, abandonnent d'énormes étendues de forêts aux abbayes de Floreffe, de Grand-Pré et de Villers, à telle enseigne qu'ils dénudèrent presque totalement le pays de la rive gauche de la Meuse ; en un mot, il est peu de dynastes qui manifestèrent un zèle religieux aussi ardent.

Dès lors, ces rares et étranges deniers, d'une si jolie facture, représentant une façade d'église à deux tours, ne trouvent-ils pas leur attribution toute logique ?

La monnaie n'était pas seulement un objet d'échange au moyen-âge : c'était, et de là son charme si pénétrant, c'était un document parlant, fidèle miroir de tout un ordre de choses : nos princes ardennais, quittant le tournoi pour la guerre, et la guerre pour le tournoi, nous ont laissé ces superbes deniers sur lesquelles ils nous apparaissent armés de pied en cap, lancés au grandissime galop de leurs palefrois ; et celles de leur pièces qui sont exemptes de ce sujet belliqueux, nous montrent leurs fières armoiries entourées de leur nom et de leur titre. Au contraire, Henri de Verdun, évêque de Liège, tout à sa mission pacificatrice, célèbre sur sa monnaie l'heureux triomphe de la Trêve-Dieu, premier rayon de lumière perçant le chaos sanglant de la féodalité. Nous voyons encore l'évêque Henri de Leyen frapper un denier à l'occasion du couronnement de Frédéric Barberousse. Enfin, Henri et Marguerite de Vianden, qui essaient d'effacer par de pieuses fondations la tache sanglante de leur usurpation, nous laisseront des deniers conformes à leur état d'esprit et à leur situation irrégulière : de là cette singulière anomalie de voir, au milieu du XIII^e siècle, des monnaies aussi exclusivement, aussi ostensiblement empreintes du cachet religieux constituer l'unique numéraire de souverains laïcs.

Nous nous demandons pourquoi l'on n'a pas songé de prime abord à donner ces deniers à

Henri de Vianden : est-ce, peut-être, parce que l'on croyait qu'il n'était que le mari de la comtesse de Namur? La simple lecture du sceau comtal et des chartes de ce règne aurait renversé cette opinion; toutes celles-ci sont délivrées au nom de Henri *comte* ou *marquis de Namur et de Vianden*.

La charte du mois d'août 1231, par laquelle le comte et la comtesse cèdent à l'abbaye de Grand-Pré les biens qu'ils avaient reçu de l'abbaye de Villers en échange de certaines parties de la forêt de Marlagne, commence comme suit : « Christi fidelibus universis annotationem presentem inspecturis, HENRICUS, MARCHIO NAMUCENSIS ET VIENNE COMES, et Margareta, marchionissa et comitissa, uxor ejus in perpetuum ».

Le sceau comtal a pour légende : ✠ S. HENRISCI : MARCHIONIS : NAMUCENSIS : COMITIS : VIENNENSIS.

Le comte de Vianden, qui s'intitulait *d'abord* marquis ou comte de Namur, avait donc le plein exercice des droits régaliens, et c'est donc bien à lui qu'appartiennent les deniers à l'église.

Que Chalon n'ait pas donné ces monnaies à Henri II, mort dans la première enfance après un règne impersonnel de trois années, cela se conçoit : mais comment a-t-il pu attribuer ces pieux deniers au comte Henri V de Luxembourg, au brillant guerrier venu à Namur les armes à la main, reconquérir l'héritage dont sa mère Ermesinde avait été indignement dépouillée, et que

toutes les monnaies nous montrent brandissant l'épée sur un coursier fougueux ?

C'est ce qui m'amène à parler du denier et de l'obole au cavalier, classés par Chalon à Baudouin de Courtenay, empereur d'Orient ; on sait que ces pièces portent au droit la seule inscrip-



tion MARCIS ou MACIS, gravée entre les pieds du cheval et au revers NAMV, entre les branches d'une croix (1).

L'histoire nous apprend que ce triste empereur vint en 1236 solliciter des secours pécuniaires de toutes les cours d'Europe pour maintenir debout le fantomatique empire latin de Byzance, et qu'il profita de son séjour à la cour de France pour récupérer le comté de Namur avec des troupes étrangères. Après en avoir chassé Henri et Marguerite de Vianden, il établit à Namur sa femme, l'altière Marie de Brienne, dont l'administration devint bientôt intolérable. Pour soutenir Baudouin dans sa lutte contre les Grecs, l'impératrice accablait ses sujets d'impôts, si bien qu'une violente insurrection éclata à Namur, dont les bourgeois se donnèrent à Henri le Blondel, comte de Luxembourg. Celui-ci entra dans la ville le 24 dé-

(1) La pièce que nous donnons ici est une variété de celle que reproduit CHALON sous le n° 46.

cembre 1256, et conserva le comté jusqu'en 1264 : il le donna ensuite en dot à sa fille Isabelle, qui épousa Guy de Dampierre.

Les monnaies luxembourgeoises de Henri V nous sont connues : ce sont des deniers au cavalier, imités de ceux des ducs de Lorraine. « L'imitation est si complète, — écrit M. Alvin dans son étude de numismatique luxembourgeoise, — que le nom de Henri est écrit, comme celui de Ferri, sous les pieds du cheval ». Ceci est très important, car nous observons cette même particularité sur les deniers namurois qui nous occupent : le cavalier y est représenté avec la plus extrême délicatesse, la cotte de mailles, les chaussures, l'éperon, tout l'armement enfin est d'un fini remarquable, comme sur les deniers luxembourgeois : comme sur ceux-ci, le guerrier brandit l'épée de marquis et, de même que le HANRI de ces monnaies, le mot MARCIS se trouve entre les pieds du cheval, à l'exception des deux dernières lettres, dont une, I, se trouve, faute de place, à une énorme distance des quatre premières, entre le casque et le bouclier du cavalier, et la seconde, S, plus loin encore, entre le pommeau de l'épée et les jambes de derrière du cheval. Or, si on ne conçoit pas l'intérêt que les comtes de Namur en général, et Baudouin de Courtenay en particulier, eussent pu avoir en imitant la monnaie d'un pays aussi éloigné du leur, et d'importance aussi secondaire que la Lorraine, avec laquelle ils

n'avaient guère de relations à l'époque dont nous parlons, il devient par contre très naturel d'admettre que Henri le Blondel, arrivant du Luxembourg avec son numéraire copié sur les deniers lorrains, ait tout naturellement cherché à faire frapper dans le comté de Namur une monnaie identique à la sienne, le pays qu'il venait de conquérir étant voisin presque immédiat du Luxembourg dont il n'était séparé que par une bande peu étendue, appartenant à la principauté de Liège.

Je me résume donc en proposant de maintenir les deniers au châtel à Philippe le Noble et à ses successeurs jusqu'à Philippe II inclus, d'attribuer les rares deniers au portail d'église à Henri et Marguerite de Vianden, et de donner enfin les deniers au cavalier à Henri le Blondel, au cours de son occupation du comté de Namur.

Ma classification crée, je le reconnais, une lacune dans la suite monétaire namuroise au XIII^e siècle, en ce sens qu'elle enlève momentanément tout numéraire à Baudoïn de Courtenay : mais telle qu'elle est, elle me paraît plus rationnelle que celle qui avait été admise jusqu'ici.

ED. BERNAYS.

LES MONNAIES
DES
DERNIERS COMTES DE RECKHEIM
de la maison d'Aspremont-Lynden

Tous les amateurs de monnaies reckheimaises ont dû souvent se demander comment il se faisait que la série monétaire des comtes de Reckheim, encore si variée, si riche et si personnelle, dirons-nous, sous Ernest de Lynden (1603-1636) et sous Ferdinand de Lynden (1636-1665), cessât à peu près entièrement sous leurs successeurs ou, du moins, perdit son cachet de monnayage propre et indépendant, pour devenir une suite nombreuse de contrefaçons habiles sur lesquelles le nom des dynastes et leurs véritables armoiries ont presque complètement disparu.

Nous n'avons pu, malgré toutes nos recherches à ce sujet, découvrir de documents prouvant que le droit de frapper monnaie aurait été retiré vers cette époque aux comtes de Reckheim, qui semblent être restés en pleine possession de tous leurs droits régaliens.

Ce fut en ces temps que l'Assemblée monétaire

du Cercle inférieur de Westphalie, à laquelle ressortissaient les comtes de Reckheim pour tout ce qui concernait le monnayage, saisie de doléances sans cesse renouvelées au sujet des innombrables contrefaçons monétaires des petits dynastes de la région sous sa juridiction, fut obligée de se montrer de plus en plus difficile envers eux et de les citer impitoyablement à la barre de son tribunal pour justifier et leurs droits et leurs agissements. Cette sévérité n'était que trop légitime à une époque où les monnaies de mauvais aloi circulaient avec une abondance effrayante qui suscitait des réclamations toujours plus nombreuses. Il en résulte que les petits dynastes, fatigués des difficultés incessantes que leur faisaient leurs voisins plus puissants au sujet du cours de leurs mauvaises espèces hors de leurs seigneuries, renoncèrent à peu près à émettre du numéraire à leurs noms et à leurs armes pour exercer leur *jus monetam cudendi*, en se bornant à faire sortir de leurs forges monétaires d'innombrables espèces, la plupart en cuivre, de poids faible et de mauvais métal, presque servilement copiées de celles jouissant d'une circulation étendue et indiscutable. Cette manière frauduleuse d'exercer leurs droits monétaires permettait aux petits seigneurs de se soustraire éventuellement aux conséquences des réclamations pressantes et justifiées de leurs voisins, tout en continuant à leur rapporter les beaux bénéfices de

monnayage qu'ils ne voulaient pas abandonner.

Les comtes de Reckheim ne firent pas exception à la règle générale et nombreux furent les ennuis qu'ils éprouvèrent au sujet de leurs espèces frelatées qui inondaient toute la région. Philippe II avait déjà, par une ordonnance en date du 11 novembre 1577, prohibé le cours des monnaies reckheimois. Albert et Isabelle durent avoir recours à de semblables mesures, le 30 novembre 1614 et le 3 juin 1615 (1). Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liège, par son édit du 26 octobre 1649, déclara non recevables les liards étrangers, tels que ceux de Stavelot, de Reckheim et de Gronsveld, etc. (2). Ces défenses successives et formelles durent faire réfléchir les comtes de Reckheim et leur suggérer des idées de prudence. C'est ainsi, croyons-nous, que, sans fermer leurs ateliers monétaires, ce qui leur aurait causé un trop grand préjudice, les successeurs de Ferdinand de Lynden furent amenés à supprimer leur nom et à altérer leurs armoiries sur la plupart des espèces qu'ils émettaient.

De très rares exceptions à cette prudente ligne de conduite se rencontrent de temps à autre. Il semble que les comtes de Reckheim aient voulu,

(1) *Notice historique sur l'ancien comté impérial de Reckheim dans la province actuelle de Limbourg*, par J. WOLTERS, p. 92.

(2) *Notis sur l'histoire et la numismatique du pays de Reckheim*, par le baron J. DE CHESTRET DE HANEFFE — *Revue de la numismatique belge*, 1872, p. 485.

de loin en loin, affirmer hautement leurs droits monétaires indiscutables par la frappe de monnaies portant explicitement et leurs noms et leurs armes. Ce sont deux de ces pièces, toutes deux de la plus grande rareté, que nous nous proposons de faire connaître à nos lecteurs. La première est une des deux seules monnaies connues aux noms des frères

MAXIMILIEN-FRANÇOIS-GOBERT DE LYNDEN (1665-1703) et FERDINAND-GOBERT DE LYNDEN, son successeur (1703-1708).

Fils de Ferdinand de Lynden (1636-1665) et d'Élisabeth, fille du comte Égon de Furstenberg et de la princesse Anne-Marie de Hohenzollern, Maximilien-François-Gobert, seigneur fantasque et despote malgré les qualités sérieuses dont il était doué, succéda, en 1665, à son père. Il avait occupé, pendant sa jeunesse, plusieurs charges ecclésiastiques dont il se démit dans la suite. Son règne ne fut pas heureux. Reckheim fut désolé, sous son gouvernement, par les maux de la guerre, causés par le voisinage d'armées belligérantes et par les troubles intérieurs que suscitèrent ses longues dissensions avec le couvent des Norbertines et avec le clergé.

Il semble avoir longtemps partagé l'administration des diverses seigneuries héritées de son père avec Ferdinand-Gobert, son frère et son successeur, car, outre deux florins d'argent à leurs noms qu'ils nous ont laissés, ils ont donné en

commun, en 1680 et en 1685, des règlements qui se trouvent encore dans les registres communaux de Reckheim. Cette association dut cesser en 1687, année de la frappe du florin d'argent que nous décrivons plus loin, car des ordonnances de cette année et de 1690 portent le seul nom de François-Gobert.

François-Gobert se repentit, vers la fin de sa vie, de ses violences envers les Norbertines. Il mourut, en 1703, à Cologne et fut inhumé à Reckheim.

Son frère Ferdinand-Gobert lui succéda à Reckheim. Chambellan et conseiller intime de l'Empereur, lieutenant général maréchal de camp de l'armée impériale, Ferdinand-Gobert s'était distingué au service militaire dans les guerres de Hongrie et avait assisté à la malheureuse affaire de Belgrade, qui lui fit encourir la disgrâce de l'Empereur.

Il quitta Vienne à la mort de son frère et arriva à Reckheim, où il rétablit la paix, troublée par les difficultés de son prédécesseur avec les Norbertines.

Son règne ne fut pas long. Ferdinand-Gobert mourut à Reckheim, le 31 janvier 1708. Il avait été marié deux fois et ne laissa pas de postérité de sa première femme, Charlotte de Nassau-Dillenburg, veuve du comte Auguste de Lignitz, morte en couches en 1686, après lui avoir donné une fille, décédée en 1702.

Ferdinand-Gobert eut six enfants, dont trois morts en bas âge, de sa seconde femme, Julienne-Barbe, sœur du fameux Ragotski. Ce mariage, qui donna lieu aux plus grandes difficultés, dont le récit constitue un véritable roman, porta dans la famille de Lynden les immenses biens des Ragotski.

Comme nous l'avons déjà dit, François-Gobert et Ferdinand-Gobert ont frappé en commun deux florins d'argent. Le seul exemplaire que nous connaissions de l'une de ces rares monnaies repose au cabinet royal des médailles de La Haye. Nous avons pu, grâce à l'obligeance de notre savant confrère M. de Dompierre de Chauffepié, conservateur de cet établissement, que nous remercions sincèrement de son amabilité, obtenir communication d'une empreinte de ce joyau numismatique dont voici le dessin et la description (1).



(1) *Revue de la numismatique belge*, 1872, p. 489. M. le baron J. de Chestret de Haneffe y décrit, dans l'article que nous avons

Droit. Buste à droite de François-Gobert, cuirassé. La tête est couverte d'une perruque à la Louis XIV.

Légende : OMNIA ° FORTITVDINE — ET ° PRVDENTIA °.

Sur la poitrine du comte, près du bras droit, le chiffre 2/3. Il donne la valeur de la pièce, qui est un double tiers de thaler.

Rev. Écu entre deux palmes, sommé d'une couronne et écartelé aux 1 et 4, d'or au lion de gueules (*Reckheim*), aux 2 et 3, de gueules à la croix d'or (*Lynden*).

Légende : FR · G · ET · FER · G · COM · DE · A · ET · R · FR 1687.

Argent. Poids : 15 gr. 9.

Cabinet royal des médailles
de La Haye.

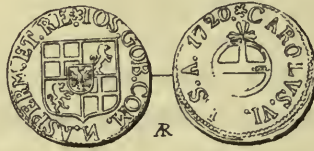
JOSEPH-GOBERT DE LYNDEN (1708-1720).

Joseph-Gobert, qui était né en 1694, était âgé de quatorze ans à la mort de son père Ferdinand-Gobert, dont nous venons de résumer l'histoire. Il épousa, à l'âge de dix-huit ans, Charlotte-Marie-Thérèse Turinetti, fille d'Hercule-Joseph, marquis de Prié, plus tard gouverneur des Pays-Bas, et de la marquise Diane de Saluces.

déjà cité plus haut, le florin d'argent en question, qu'il n'a pas connu en nature.

Son règne n'a guère laissé de traces. Il mourut à Paris, le 3 ou le 4 mars 1720 (1).

Joseph-Gobert voulut, sans doute, à l'exemple de son père et de son oncle, affirmer hautement ses droits monétaires. Nous possédons de lui une rare et curieuse pièce de deux kreuzers dont nous donnons ci-dessous le dessin et la description.



Droit. Écusson écartelé aux 1 et 4, de gueules à la croix d'or (*Lynden*), aux 2 et 3, d'or au lion (2) de gueules (*Reckheim*). Sur le tout, d'azur à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'or (*Aspermont ancien qui est Este*).

Légende. ☉ IOS . GOB . COM . [I] И . ASPERM . ET . RE.

Rev. Globe impérial.

(1) *Histoire de la seigneurie impériale de Reckheim*, par le baron J. DE CHESTRET DE HANEFFE, Ruremonde, 1873. Les notes biographiques que nous avons données sur les comtes François-Gobert, Ferdinand-Gobert et Joseph-Gobert de Lynden sont tirées de cet excellent livre.

(2) Le lion du 2 et celui du 3 sont contournés, vraisemblablement par suite de la négligence du graveur des coins.

Légende: ☉ CAROLUS . VI . [IMP] . S . A . 1720.

Billon. Poids: 1 gr. 235.

Notre collection.

La pièce est un peu usée du côté du revers, de plus elle est légèrement trouée.

Ce double kreuzer ou demi-batzen n'est pas la copie d'une monnaie de l'empereur Charles VI, veut bien nous écrire notre érudit confrère M. le chevalier von Ernst, de Vienne. Le nom de l'empereur n'y figure que pour en rendre le cours plus facile dans la région allemande avoisinante.

Des pièces de deux kreuzers, analogues quant au type des armoiries du droit, ont été frappées par plusieurs princes ecclésiastiques du XVII^e siècle, nous dit notre savant confrère M. Paul Joseph, de Francfort-sur-le-Mein. Le type du globe impérial portant souvent le chiffre 2, a été employé à cette époque sur beaucoup de monnaies de seigneurs tant ecclésiastiques que laïques.

Nous ne terminerons pas cette notice sans témoigner toute notre reconnaissance à notre excellent ami M. le baron de Chestret de Hanefte, qui, avec le plus grand désintéressement scientifique, a bien voulu permettre que nous complétions notre exemplaire de son *Histoire de la seigneurie impériale de Gronsveld* et celui de son *Histoire de la seigneurie impériale de Reckheim* au moyen des nombreuses notes, modifications et corrections qu'il avait réunies dans l'idée de publier plus tard une deuxième édition de ces deux remar-

quables travaux. Une semblable abnégation est trop rare pour que nous n'y rendions pas publiquement hommage.

V^{te} BAUDOUIN DE JONGHE.

LES JETONS ET LES MÉDAILLES D'INAUGURATION

FRAPPÉS PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

AUX PAYS-BAS AUTRICHIENS

1717-1794.

(Suite) (1).

(PLANCHE V)

Il nous reste, pour terminer ce chapitre, à faire connaître le jeton qui fut distribué à la garnison de Mons.



Buste de l'empereur, à droite, la tête ceinte d'une couronne de laurier : LEOP · II · R · IMP · S · A · DVX · BVRG · COM · HANN ·

Rev. Dans une palme formée d'une branche de

(1) Voir *Revue*, année 1897, pp. 160, 263 et 435; année 1898, pp. 161 et 326; année 1900, pp. 104, 205 et 411.

palmier et d'une branche de laurier, réunies par un nœud de ruban, l'inscription en cinq lignes :
 BELGICAE · | SALVS · | AVGVSTO · | DADA ·
 FIDE · | MDCCXCI ·

Arg. Collection de Witte.

Diam. 22 mill.

Ce jeton est en tout semblable à ceux qui furent frappés par les États de Hainaut en commémoration de l'inauguration, dans cette province, de Léopold II.

Quant aux jetons délivrés aux garnisons de Bruxelles et de Gand, ils ne diffèrent en rien de celui qui est reproduit sous le n° 30.

CHAPITRE V.

INAUGURATION DE FRANÇOIS II. — 1792 ET 1794.

I. Historique.

Suivant l'exemple de ses prédécesseurs, François II se préoccupa tout d'abord de faire procéder, dans les diverses provinces des Pays-Bas, à son inauguration. Cette cérémonie nécessitait, d'ailleurs, toute une série de formalités préalables; qu'on en juge par la liste suivante extraite d'un document manuscrit officiel du temps, intitulé : *Recueil des actes qui concernent l'inauguration du Souverain dans ses provinces belgiques*, et qui émane du Conseil privé. Nous copions simplement les titres des paragraphes :

« I. Lettres de plein pouvoir du Souverain don-
 » nées à la personne chargée de le représenter;

- » 2. Inauguration sur le pied de celle de 1744 ;
- » 3. Les lettres de plein pouvoir à communiquer aux États ;
- » 4. Les États convoqués lorsqu'ils ne sont pas assemblés ;
- » 5. Commission au chancelier de Brabant de se rendre aux États pour leur communiquer les lettres de plein pouvoir et proposer l'inauguration ;
- » 6. Commission au gouverneur du Limbourg au même effet ;
- » 7. Information aux États de la commission du chancelier ;
- » 8. Fixation du jour de l'inauguration ;
- » 9. Lettres demandées des prisonniers pour concession de grâce à l'occasion de l'inauguration ;
- » 10. Dépêche pour tirer le canon ;
- » 11. Dépêche pour que ce jour soit tenu à Bruxelles comme jour de fête ;
- » 12. Dépêche pour désignation des rues où passera le cortège ;
- » 13. Dépêche pour le feu d'artifice ;
- » 14. Dépêche pour que leurs AA. RR. (1) y assistent ;
- » 15. Travail pour le collationnement d'une minute originale de la Joyeuse Entrée, et pour le translat en français ;

(1) Il s'agit dans ce texte des gouverneurs généraux Marie-Christine et Albert de Saxe-Teschen.‡

- » 16. Formule du 1^{er} serment à prêter par Son
» Altesse, à l'église Sainte-Gudule, entre les mains
» du cardinal-archevêque de Malines;
- » 17. Formule du 2^e serment prêté entre les
» mains du doyen du chapitre;
- » 18. Formule du 1^{er} serment à prêter par S. A. R.
» aux États de Brabant;
- » 19. Formule du 2^e serment également lu par le
» pensionnaire;
- » 20. Formule du serment à prêter par les États
» de Brabant, lu par le secrétaire de Sa Majesté;
- » 21. Formule du serment à prêter par S. A. R.
» aux États de Limbourg;
- » 22. Formule du 2^e serment lu par le même;
- » 23. Formule du serment des États de Lim-
» bourg, lu par le secrétaire de Sa Majesté;
- » 24. Remise des actes de ces serments à ces
» États respectivement;
- » 25. Envoi à l'archevêque de Malines, avant
» l'inauguration, du formulaire du 1^{er} serment à
» prêter par S. A. R. à S^{te}-Gudule;
- » 26. Envoi au doïen de S^{te}-Gudule du formu-
» laire du second serment;
- » 27. Dépêche aux rois d'armes pour qu'ils
» assistent à la cérémonie, avec direction;
- » 28. Dépêche aux magistrats de Bruxelles rela-
» tivement aux Sermens;
- » 29. Lettre aux deux grands officiers de la Cour
» et aux capitaines des gardes, concernant l'assis-

- » tance incognito de S. A. R. Madame (1) à la
» cérémonie ;
- » 30. Lettres aux adjudants de Cour pour leur
» donner les ordres et directions ;
- » 31. Dépêche au général commandant des
» armes pour ordres et directions concernant les
» troupes le jour de l'inauguration ;
- » 32. Lettre servant d'ordre et de direction au
» capitaine des archers garde-noble ;
- » 33. Lettre d'ordre et de direction au capitaine
» des Hallebardiers ;
- » 34. Lettre d'ordre et de direction au Grand
» Écuyer ;
- » 35. Lettre d'ordre et de direction au Grand
» Maréchal ;
- » 36. Lettre au Bourgmestre de Bruxelles pour
» les trompettes et timbales de la ville sur un por-
» tique de la place Roïale ;
- » 37. Formulaire du discours de S. A. R. à l'ou-
» verture de la cérémonie ;
- » 38. Lettres au doïen de S^{te}-Gudule pour les
» précautions à prendre dans l'église ;
- » 39. Lettre au Président de l'Académie pour
» préparer des inscriptions ;
- » 40. Lettre au Conseil de Brabant au sujet des
» flambeaux et de l'illumination ;
- » 41. Dispositions au sujet des jetons et mé-
» dailles ;

(1) L'archiduchesse Marie Christine

» 42 Cortège et cérémonie de l'inauguration (1).

Et il n'est question ici que des mesures à prendre pour l'inauguration à Bruxelles du Souverain en qualité de duc de Brabant, de Limbourg et de marquis de Lothier ! Des dispositions semblables devaient être prises à Gand et ailleurs.

L'empereur Léopold II était mort le 1^{er} mars 1792. Le 20 avril de la même année, la Constituante, au nom de la France, déclarait la guerre à François II. Le temps pressait donc, car il s'agissait de procéder au plus vite à l'inauguration du nouveau Souverain dans les Provinces Belges, menacées d'une invasion française.

François désigna pour prêter et recevoir serment à sa place le gouverneur général, duc Albert de Saxe-Teschen, avec faculté, pour ce dernier, de se faire remplacer en cas de nécessité.

L'inauguration de François II se fit à Namur et à Mons le 11 juin 1792, à Luxembourg le 3 juillet, à Malines, à Tournai et en Gueldre le 13 août. Dans le pays rétrocédé, la cérémonie qui devait se faire le 16 août, fut remise à des temps meilleurs, par suite de crainte de guerre (2). Quant aux inaugurations en Flandre et en Brabant, il avait été décidé, dès l'abord, qu'elles n'auraient lieu qu'après le couronnement de François II, en

(1) Archives générales du royaume de Belgique. Conseil privé, carton n° 495.

(2) Nous devons ce dernier renseignement à l'obligeance de M. La-loire, des Archives générales de Belgique.

qualité d'empereur d'Allemagne, afin de pouvoir faire figurer ce titre sur les jetons et les médailles que le gouvernement avait pour usage de faire graver en ces circonstances.

François II ceignit la couronne impériale à Frankfort, le 14 juillet 1792.

Dès le 15 mai, les États de Flandre furent prévenus que la prestation de serment du nouveau comte aurait lieu le 31 juillet.

Le duc Albert de Saxe-Teschen, qui devait y représenter l'Empereur, et son épouse, l'archiduchesse Marie-Christine, arrivèrent à Gand la veille au soir. Ils furent reçus en grande cérémonie. Le premier soin du duc fut de manifester le désir que l'inauguration se fit assez tôt le lendemain pour pouvoir dîner à une heure au plus tard. D'après cela, il y a lieu de croire que le gouverneur général n'était pas indifférent aux plaisirs de la table et que la cuisine gantoise n'était pas sans charme pour lui.

Suivant l'usage, la prestation de serment eut lieu au Marché du Vendredi, où l'on avait élevé un théâtre.

« Le marché devait être bordé d'une double haie »
 » de soldats, et ceux des soldats qui seront placés »
 » vers l'endroit d'où l'on jettera les médailles doi- »
 » vent s'ouvrir au moment de cette cérémonie »
 » pour laisser approcher le peuple » (1).

(1) Archives générales du royaume. Conseil privé, carton n° 497.

Ce furent les conseillers aux finances Sanchez de Aguilar et Rensonnet qui, par lettre du 23 juillet, furent chargés de présider à ces largesses faites « de la maison ordinaire qui leur sera désignée ».

La Joyeuse Entrée de François II à Bruxelles, en qualité de duc de Brabant, semble avoir été retardée par suite de la volonté du Souverain de faire régler, avant tout, par les États, certains comptes en retard. Pendant les pourparlers qui s'ensuivirent, le général Dumouriez entra en Belgique à la tête d'une armée française. Le 6 novembre, il battait les Autrichiens à Jemmapes et, le 14, les troupes républicaines faisaient leur entrée à Bruxelles. Elles n'y restèrent pas longtemps car, à la suite de la victoire remportée par le prince de Cobourg, le 18 mars 1793, à Neerwinden, les Français furent contraints d'évacuer nos provinces.

Par lettres patentes du 17 mars 1793, François II avait nommé son frère, l'archiduc Charles-Louis, son lieutenant gouverneur et capitaine général aux Pays-Bas autrichiens. L'archiduc entra à Bruxelles à la tête de l'armée impériale le 25 avril.

Dès le 18 mai, l'Empereur lui écrivait :

« Ne pouvant me rendre moi-même aux Pays-
 » Bas pour mon inauguration dans le duché de
 » Brabant, je requiers votre altesse royale par
 » la présente de représenter ma personne en cette
 » occasion

» Je ne juge cependant pas à propos qu'on pro-
 » cède à cette cérémonie avant que les États se

» soient mis en règle sur tous les points qu'ils
 » doivent remplir, d'après les ordres qui leur ont
 » été donnés de ma part, notamment sur les sub-
 » sides et impôts arriérés ou à consentir ; sur les
 » indemnités dues au trésor royal et à des parti-
 » culiers du chef des troubles de 1790. Indépen-
 » damment de l'intérêt qu'ont nos finances belges
 » à la prompte perception des sommes auxquelles
 » ces différentes parties monteront, il convient
 » d'en arrêter la rentrée avant mon inauguration,
 » pour faire évanouir entièrement la prétention
 » que les États ont osé former autrefois, qu'ils ne
 » sont pas obligés d'accorder des subsides avant
 » que l'inauguration n'ait été célébrée » (1).

Exaspérés par les exactions commises par les
 Républicains, les États se montrèrent plus disposés
 à céder aux exigences de l'Empereur, cependant,
 bien qu'une lettre adressée au Conseil privé, le
 28 octobre 1793, fait part de la volonté de l'Empe-
 reur de faire procéder à son couronnement comme
 duc de Brabant « dès que les objets encore ouverts
 seront terminés », ce ne fut que le 18 février 1794
 que l'archiduc Charles fit connaître aux corps
 constitués que l'inauguration aurait lieu à Bru-
 xelles, le 24 mars suivant. Cette cérémonie fut
 successivement remise au 31 mars, au 10 avril et
 enfin au 23 avril, François II ayant fait connaître
 son intention d'y présider en personne.

(1) Archives générales du royaume : Conseil privé, carton n° 495

Cette décision jeta un certain trouble dans le monde officiel. Depuis Albert et Isabelle, aucun Souverain n'avait assisté à son inauguration en Brabant. On décida donc de s'en rapporter à ce qui avait été fait le 25 novembre 1599 et de ne reculer devant aucun frais pour rendre la cérémonie aussi brillante que possible, car « comme »
 » Sa Majesté sera présente..... il importe à tous
 » égards de relever à cette occasion l'ancien usage
 » constamment observé en pareil cas et de solenniser avec toute la pompe et l'apparat possible,
 » dans les circonstances actuelles, une solennité
 » si auguste par la présence du Souverain
 » chéri » (1).

On réunit la garnison, les rois d'armes furent autorisés à faire mettre à neuf leurs armures; en l'absence de l'archevêque de Malines, malade, l'évêque d'Anvers fut chargé de tenir, avec le chancelier de Brabant, le livre des Évangiles sur lequel le serment devait être prêté. L'épée ducale et la bannière furent portées dans le cortège par le « marquis de Trazegnies d'Itres » et le « comte van der Noot » à cheval et chevauchant immédiatement avant la voiture de Sa Majesté.

Enfin, malgré les droits qu'avaient les membres des États de rester couverts aux inaugurations des nouveaux Souverains, les députés décidèrent de se découvrir lors de la prestation de serment de

(1) Archives générales du royaume : Conseil privé, carton n° 495.

François, afin de donner ainsi une marque de déférence toute spéciale à l'Empereur, qui venait en personne recevoir l'hommage de ses sujets brabançons et jurer fidélité aux lois du duché.

La cérémonie eut lieu, comme à l'ordinaire, place Royale et, des fenêtres de la maison du « Loto », des conseillers aux Finances lancèrent au peuple des jetons d'or, d'argent et de cuivre.

Le soir il y eut illumination et réjouissances diverses.

Moins de trois mois après ces fêtes, les Français, vainqueurs à Fleurus le 21 juin, faisaient à Bruxelles, le 9 juillet 1794, une rentrée triomphale et la Belgique était à jamais perdue pour l'Autriche.

II. Numismatographie.

D'après les propositions de la personne chargée par le gouvernement « d'aviser sur les inscriptions des médailles pour l'inauguration de Sa Majesté dans la province de Flandre », il fut résolu, en 1792, que le jeton à distribuer au peuple porterait : « d'un » côté le buste avec la légende de Sa Majesté et » de l'autre l'inscription suivante entourée d'une » branche d'olivier et d'une branche de palmier » liées ensemble (1) :

(1) En marge du document on lit : « A la place de l'une ou l'autre de » celles-ci on pourroit mettre une branche de chêne pour représenter » la force de la Protection souveraine envers les citoyens. »

PATRIAE · SALVS
 PRINCIPIS · ET · CIVIVM ·
 SOLENNI · SACRAMENTO
 ASSERTA
 —————
 MDCCXCII.

- » Pour les médailles de l'inauguration :
 - » D'un côté, le Buste de Sa Majesté avec la légende de son nom et de ses titres.
 - » Sur le revers :
 - » Un autel à l'antique sur lequel est posé un livre ouvert, et sur le livre un sceptre et une épée ou une main de justice en sautoir.
 - » Comme cet emblème simple et expressif laissera vuide une partie considérable du champ de la médaille, il conviendrait de placer directement au-dessus, un œil de la Providence rayonnant — ou autrement un soleil rayonnant sur l'autel et dispersant des nuages dans le lointain — dont un rayon principal atteindra l'autel, et au pied de l'autel un caducée, emblème des lettres, des arts et du commerce, et une corne d'abondance.
 - » Une inscription correspondante à ces emblèmes pourra être la suivante à l'entour :
- LEGVM · ET · FELICITATIS · PVBLICAE
 TVTAMEN.

Dans l'exergue : MDCCXCII (1).

(1) Archives générales du royaume : Conseil des finances, carton n° 361.

Le 20 juin 1792, le Conseil des finances faisait savoir que :

« Leurs Altesses royales (1) leur ayant fait par-
 » venir pour l'usage de la Monnoie le Buste de
 » S. M., ils ont chargé les officiers (de la Monnaie
 » de Bruxelles) de faire d'abord travailler à la gra-
 » vure de ce buste pour les jettons de l'inaugura-
 » tion prochaine en Flandres.

» Mais le jour de cette inauguration n'étant pas
 » encore connu, ils ont fait différer la gravure de
 » l'inscription autour de ce buste dans la suppo-
 » sition que Sa Majesté, notre souverain, élu
 » empereur dans l'intervalle, pourra y être qualifié
 » comme tel » (2).

Enfin, le 21 juillet 1792, le waradin de la Monnaie de Bruxelles recevait l'ordre du trésorier-général — l'inauguration à Gand étant fixé au 31 — de faire battre et de livrer sans retard « les jettons en or, en argent et en cuivre, dans le même nombre qui en a été jetté et distribué l'année dernière à l'inauguration de feu S. A. l'empereur Léopold II » (3). C'est ce qui fut fait et les jettons furent livrés en temps utile. Nous avons vu que l'inauguration de François II à Bruxelles n'eut

(1) Les gouverneurs généraux Albert de Saxe-Teschen et l'archiduchesse Marie-Christine.

(2) Archives générales du royaume : Conseil des finances, carton n° 360.

(3) Archives générales du royaume : Jointe des monnaies. Reg. n° 303.

pas lieu par suite de l'occupation momentanée du pays par les Français.

Quelques mois après que la victoire de Neerwinden eut rendu la Belgique aux Autrichiens, le gouverneur général ordonna que des mesures fussent prises au sujet des médailles d'inauguration et des jetons qui devaient être jetés au peuple lors de la future reconnaissance de l'Empereur en qualité de duc de Brabant. Il chargea, le 30 octobre 1793, le Conseil des finances « de mettre en » relation avec l'évêque d'Anvers le graveur van » Berckel pour tout ce qui touche la meilleure et » la plus exacte exécution » de ce travail (1).

Suite fut donnée à cet ordre; toutefois le conseiller des domaines et finances de Aguilar fit remarquer, dans son rapport en date du 23 novembre, qu'en ce qui concerne les jetons « tout est » réglé depuis l'année dernière, que l'inscription » a été agréée, que les carrés sont faits et que les » jettons répandus lors de l'inauguration en Flan- » dres ont été faits d'après le dessin agréé » (2).

Le 5 décembre, le trésorier général, au nom du Conseil des finances, adressa aux officiers de la Monnaie de Bruxelles les instructions suivantes :

« Nous vous remettons ci-joint : 1^o le dessin des » médailles pour l'inauguration de S. M. en Bra-

(1) Archives générales du royaume : Conseil des finances, carton n^o 361.

(2) Archives générales du royaume : Conseil des finances, carton n^o 361.

» bant et qui doivent servir en même temps pour
 » la province de Flandre ; 2° une note d'observa-
 » tion faite sur ce dessin par l'abbé Mann ; 3° une
 » autre note sur le même objet, coté n° 2. Nous
 » vous prévenons à ce sujet qu'il est résolu de se
 » conformer au contenu de ces dernières observa-
 » tions et de faire graver la médaille sur ce pied,
 » à quel effet le graveur général van Berckel se
 » mettra en relation, s'il ne l'est pas encore, avec
 » l'Évêque d'Anvers pour tout ce qui touche la
 » meilleure et la plus exacte exécution.

» Au surplus, comme ces médailles doivent ser-
 » vir, ainsi que nous l'avons déjà observé plus
 » haut, également pour la Flandre où l'inaugura-
 » tion a été faite en 1792, comme en Brabant où
 » elle n'aura lieu qu'en 1794, il conviendra d'exa-
 » miner s'il ne serait point facilement praticable
 » de faire servir les mêmes carrés pour les unes
 » comme pour les autres, par exemple en gravant
 » d'abord le millésime MDCCXCII, en faisant
 » battre de cette manière toutes les médailles pour
 » la Flandre et en ajoutant ensuite pour le Bra-
 » bant, les deux II pour faire MDCCXCIII, ou en
 » changeant le dernier I en V ou enfin de telle
 » autre manière que la chose seroit faisable pour
 » épargner la double dépense. Vous nous infor-
 » merez la dessus du sentiment du graveur général
 » qui devra se conformer cependant à celui de
 » l'évêque d'Anvers pour le choix à faire entre
 » MDCCXCIII ou MDCCXCIV et entre-tems

» vous ferez connoître au même graveur général
 » qu'il importe pour le royal service qu'il exécute
 » cet ouvrage le plus tôt possible (1). »

A cette lettre se trouvait jointe la pièce dont
 voici la copie :

« NOTE. Pour le jetton, tout est assez bien,
 » parce que ces pièces doivent être sans grand
 » apprêt et fort simples seulement je voudrais
 » changer l'inscription de la manière suivante :

Principis
 et populi
 Solenni jure
 jurando asserta
 Salus Publ.
 MDCCXCIII (2)

« L'autre version prétoit à l'équivoque, puis
 » Principis et Civium avec Patriæ, cela formait
 » une espèce de redite ou pléonasme, car le prince
 » et les citoyens ou le peuple qu'est-ce autre
 » chose que la Patrie? au lieu que Publica veut
 » dire le bonheur de tous. »

En marge on lit : « La première note vient de
 cesser les jettons ayant déjà été réglés.

(1) Archives générales du royaume : Conseil des finances, carton
 n° 368, et Jointe des monnaies, reg. 304 et carton n° 24.

(2) On voit que l'abbé Mann, lorsqu'il écrivit cette note, croyait
 encore que l'inauguration devait se faire en 1793.

« Quant à la médaille de l'inauguration qui est
 » une pièce beaucoup plus conséquente, le projet
 » de l'autel avec tout ce qui l'accompagne et l'œil
 » surtout de la Providence tout cela est parfaite-
 » bien et exécuté en bosse par M. Van Berckel,
 » cela fera un grand et bel effet, meilleur que
 » celui de la médaille d'inauguration pour feu
 » S. M^{te}. Léopold II, seulement je n'y mettrois pas
 » de caducée, il y a assez d'ornemens sans cela,
 » et celui ci d'ailleurs emprunté de la mythologie
 » payenne, contraste avec l'idée chrétienne et
 » religieuse de l'œil de la Providence, raïonnant
 » au dessus des emblèmes de la Roïauté et de
 » l'administration de la justice; mais je placerois
 » et écrirois absolument la légende ainsi :

» Tutela : legum : ac : felicitatis : publ : præsi-
 dium et dans l'exergue : MDCCXCIII.

» Tutamen n'est pas aussi bon latin. »

Nous avons tenu à reproduire ce texte pour montrer avec quel soin les projets des médailles d'inauguration étaient étudiés, avant d'être admis par le gouverneur général.

Charles-Louis donna son approbation aux propositions de l'abbé Mann en ce qui concerne les médailles et, le 8 mars mars 1794, les officiers de la Monnaie de Bruxelles reçurent l'ordre, au nom de Sa Majesté, « de faire frapper incessamment les
 » jettons d'or, d'argent et de cuivre pour la pro-
 » chaine inauguration en Brabant sur le même

» pied que cela a été fait pour l'inauguration de feu S. M. Léopold II » (1).

Voici, d'ailleurs, l'état, dressé le 19 avril, des jetons remis au Conseil des finances :

« 200 jetons d'or à 2 1/4 esterlins.
 200 jetons d'argent à 4 esterlins pour la cour.
 1,140 jetons d'argent pour le peuple.
 1,094 jetons d'argent à 3 esterlins.
 1,416 jetons d'argent à 2 esterlins.
 294 jetons de cuivre à 4 esterlins.
 499 jetons de cuivre à 2 esterlins (2). »

Le registre aux livrances du waradin Marquart porte, sous la date du 15 mars 1795, la mention qui suit :

« Jettons pour l'inauguration de S. M. l'empereur François II, comme duc de Brabant.
 275 pièces d'or.
 1,341 en argent de 4 esterlins.
 1,054 en argent de 3 esterlins.
 1,416 en argent de 2 esterlins.
 294 en cuivre de 4 esterlins.
 455 en cuivre de 2 esterlins. »

(Jointe des monnaies, n° 235.)

Par lettres du 25 et du 26 avril 1794, la Monnaie

(1) Archives générales du royaume : Conseil des finances, carton n° 364.

(2) Archives générales du royaume : Jointe des monnaies, carton n° 24.

de Bruxelles reçut avis de fournir encore 10 jetons d'or au greffier du Conseil des finances pour être distribués « aux artistes et maîtres-ouvriers qui avaient travaillé au théâtre » élevé place Royale pour l'inauguration et 24 jetons d'or, au roi d'armes, chevalier de Beydaels de Zittaert, pour être offerts aux « vingt trois personnes qui ont » porté les marques des dignités le jour de l'inauguration, ainsi qu'au professeur du collège royal, Baudewyns, qui a donné ses soins pour cette cérémonies » (1).

Pour être complet, disons enfin que suivant l'usage, les États de Hainaut avaient demandé, le 25 mai 1792, l'autorisation de faire frapper à leur frais des jetons d'or, d'argent et de cuivre, de petit modèle, à l'occasion de l'inauguration de François II, qui devait se faire, à Mons, le 11 juin. Le fils de Léopold II n'ayant pas encore été proclamé empereur, l'inscription autour du buste, au droit, devait porter simplement : FRANCISCVS · HVNG · BOH · REX · COM · HANN · 1792. Au revers, les États désiraient voir graver dans une palme l'inscription : 11 Junii Principis Hannonidumque fœdus MDCCXCII et deux mains entrelacées (2).

(1) Archives générales du royaume : Conseil des finances, carton n° 361 et Jointe des monnaies, carton n° 24.

(2) Archives générales du royaume : Conseil des finances, carton n° 360.

Le gouvernement autorisa cette demande et la Monnaie de Bruxelles reçut ordre de livrer 45 jetons d'or de 2 1/2 esterlins, 900 jetons d'argent de 2 esterlins et 3,150 jetons de cuivre de 1 liard; mais faute de temps, il fallut employer pour le revers d'anciens coins à l'autel qui avaient servi, en 1744, à la frappe des jetons d'inauguration de Marie-Thérèse (*voir* le n° 16). C'est sur l'avis de l'abbé Mann que ces pièces furent ainsi composées.

Un document conservé aux Archives de Belgique, sous la date du 9 juillet, porte :

« 100 jettons d'argent frappés pour l'inauguration de S. M. le roi d'Hongrie à Mons, fait le »
 « 11 juin, pesant 1^m.2^o.0, à vendre pour les particuliers à 8 sols pièce, dont la valeur intrinsèque »
 « vient à 6 sols 8 deniers $\frac{22}{28}$ de mitte, 664 jettons »
 « de cuivre pesant 8 marcs, à vendre aux particuliers à 2 liards. »

Le 21 juin 1792 les États de Namur obtinrent, eux aussi, la permission de faire frapper, en nombre ordinaire, des médailles d'or, d'argent et de cuivre avec la légende : Monumentum fœderis, et à l'exergue : Vovebant ordines namurcenses III idvs junii MDCCXCII (1).

Le 3 juin 1793, les mêmes États demandèrent à

(1) Catalogue de Coster, n° 929.

pouvoir encore faire frapper à Bruxelles d'autres jetons-médailles allusifs au couronnement de l'empereur François II à Francfort, le 14 juillet 1792, ce que leur fut aussi accordé (1).

Il nous reste à décrire les pièces officielles émises pour les inaugurations faites, en 1792, à Gand et, en 1794, à Bruxelles.

MÉDAILLES.

Aucune médaille au nom de François II et au revers adopté pour l'inauguration n'ayant été retrouvée, il y a lieu de croire que la Belgique fut conquise par les armées françaises avant que la frappe n'en ait eu lieu.

JETONS.

31. Buste lauré de l'Empereur, à droite : FRAN-CISC · II · AVG · DVX · BVRG · BRAB · COM · FLAN.

Rev. Dans une couronne formée d'une branche de chêne et d'une branche de laurier, réunies par un nœud de ruban, l'inscription, en cinq lignes : PATR · SAL · — PRINC · ET · CIVIVM · —

(1) Catalogue de Coster, n° 924.

SOLEN · SACRAM · — ASSERTA · — MDCCXCII.
Tranche cordée.

Arg. et cuiv. Collection de Witte.

Diam. 28 mill.

Pl. V, n° 31.

32. Buste cuirassé de l'Empereur à droite, une couronne de laurier sur la tête : FRANCISC · II · AVG · DVX · BVRG · BRAB · COM · FLA.

Rev. Semblable à celui de la pièce précédente.
Tranche cordée.

Arg. et cuiv. Collection de Munter.

Diam. 23 mill.

Pl. V, n° 32.

33. Buste laurée de l'Empereur à droite : FRANC · II · AVG · DVX · BVRG · BRAB · COM · FLAN.

Rev. Comme aux pièces précédentes.
Tranche cordée.

Or. Collection Vanden Broeck.

Diam. 22 mill.

Arg. Collection de Munter.

Pl. V, n° 33.

34. Pièce en tout semblable à la précédente, sauf qu'au droit la légende se termine par le mot FLAND., ainsi écrit.

Tranche cordée.

Cuiv. Collection de Witte.

Diam. 22 mill.

Pl. V, n° 34.

Ces pièces sont celles qui ont servi à l'inauguration faite à Gand.

35. Buste lauré de l'Empereur, à droite : FRAN-
CISC · II · AVG · DVX · BVRG · BRAB · COM ·
FL.

Rev. Dans une couronne formée d'une branche
de chêne et d'une branche de laurier réunies par
un nœud de ruban, l'inscription, en cinq lignes :
PATR · SAL · — PRINC · ET · CIVIVM · — SO-
LEN · SACRAM · — ASSERTA · — MDCCXCIV.

Tranche cordée.

Arg. et cuiv. Collection de Witte.

Diam. 28 mill.

Pl. V, n° 35.

36. Buste cuirassé de l'Empereur à droite, une
couronne de laurier sur la tête : FRANC · II ·
AVG · DVX · BVRG · BRAB · COM · FLAN.

Rev. Semblable à celui de la pièce précédente.

Tranche cordée.

Arg. Collection de Witte.

Diam. 23 mill.

Pl. V, n° 36.

37. Buste lauré de l'Empereur, à droite :
FRANC · II · AVG · DVX · BVRG · BRAB ·
COM · FL.

Tranche cordée.

Or, arg. et cuiv. Collection de Witte.

Diam. 22 mill.

Pl. V, n° 37.

Ces pièces ont servi à l'inauguration à Bru-
xelles de l'empereur François II. Elles viennent

clure la série des jetons d'inauguration des souverains autrichiens dans les provinces belges et avec elles prend fin notre étude.

ALPHONSE DE WITTE.

ANNEXE.

Au cours de la publication de ces quelques notes concernant la frappe des médailles et des jetons officiels d'inauguration, nous avons reçu de M. De Munter, agent de la Banque nationale à Louvain et grand amateur de jetons, la lettre suivante que nous reproduisons de son consentement :

« Mon cher de Witte,

» Je viens de relire votre article paru dans la 1^{re} livraison de 1900, page 104, et voici quelques hypothèses que je crois devoir vous soumettre à son sujet :

» Vous dites, page 106, que les médailles d'or de 2 esterlins et quart ne sont autres que des jetons. Je le crois comme vous et je crois qu'il faut y voir le petit jeton reproduit sous le n^o 16 de vos planches. De plus, je suis d'avis que les 272 médailles d'or de 3 esterlins 24 as, sont aussi des jetons et qu'elles doivent correspondre à l'une des pièces figurées dans les n^{os} 13, 14 ou 15.

» Passons maintenant aux médailles d'argent. Vous dites page 107, ligne 25, qu'il reste à retrouver

la médaille de 21 esterlins (32^{gr}298). A mon avis, tout est retrouvé, et pour les médailles de l'inauguration de Marie-Thérèse, il n'y a jamais existé que deux modules différents, de sorte que les quatre variétés de 39, 29, 21 et 15 esterlins furent frappées avec deux coins seulement, mais sur des flans plus ou moins épais.

» Voici comment je classerais ces médailles.

» 1^o Les 113 médailles à 39 esterlins qui correspondent à votre pièce de 56 grammes et du diamètre de 46 mill. (Pl. n^o 10).

» 2^o Les 2 médailles à 29 esterlins; la pièce du cabinet de l'État de 47 grammes et du diamètre de 46 mill. (Pl. n^o 10).

» 3^o Les 626 médailles à 21 esterlins. La pièce gravée planche, n^o 11, et dont je possède un exemplaire pesant 35 grammes.

» 4^o Les 140 médailles à 15 esterlins. La pièce gravée sous le n^o 12, qui en somme, sauf une légère variété de coins, est la même que le n^o 11 et dont je possède un exemplaire de 24^{gr}.10.

» J'ajoute que je crois qu'il serait difficile de trouver deux pièces de même poids à un gramme près.

» Bonnes amitiés de votre tout dévoué

« V. DE MUNTER. »

NOTRE-DAME DE LAEKEN

ET SES MÉDAILLES

Laeken, aujourd'hui importante commune de la banlieue de Bruxelles, est un des plus anciens endroits habités du Brabant. M. Galesloot a rencontré, jadis, sur son territoire des traces nombreuses et incontestables de constructions gallo-romaines. Au temps des Carolingiens, une petite chapelle dédiée à la Mère de Dieu y fut élevée. La tradition en attribue la consécration au pape Léon III, qui l'aurait bénite lorsque, à la suite de l'empereur Charlemagne, il traversa le pays en 803 ou 804 (1).

Une autre version veut qu'un certain Hugues, « duc de Germanie et de Lorraine », ayant livré bataille aux sauvages Normands, trouva une mort glorieuse dans les champs laekenois, vers l'an 900 de Jésus-Christ.

Les deux sœurs du duc ensevelirent le corps du vaillant guerrier à l'endroit même où il était tombé en héros, sous les coups des barbares du Nord ; puis elles firent élever sur sa tombe une

(1) A. TYMO, *Histoire de Bruxelles*. t. 1, pp. 8 et 9.

chapelle à la Vierge Marie, près de laquelle elles s'établirent, pour y passer leurs jours saintement dans la prière et le recueillement.

Saint Guidon, qui vivait au x^e siècle, fut pendant un certain temps simple sacristain de la petite église *ad villulam Laeken* (1). Bientôt de nombreux miracles attribués à l'intervention de Notre-Dame de Laeken vinrent frapper l'imagination du peuple de Bruxelles et des alentours. L'un des plus célèbres est celui de la guérison de douze malades atteints d'un mal épouvantable, appelé le *feu des aisselles* (*ignis gehemalis*), qui consumait, en quelques jours, tous ceux qui avaient le malheur d'en être affligés.

Ces prodiges attirèrent à Laeken une foule de pèlerins et la chapelle devint vite trop petite pour contenir les longues théories de fidèles qui venaient y implorer la protection de Marie. On résolut alors d'abattre l'église et d'en édifier une autre sur de plus vastes proportions. Cette reconstruction donna lieu à des prodiges nouveaux, dont maître Quentin Hennin, prêtre de l'Oratoire et pasteur de Laeken au xvii^e siècle, nous a consacré le souvenir dans sa curieuse *Histoire de l'église miraculeuse de Lacq*, publiée à Bruxelles, en 1694, avec l'autorisation de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Malines.

Voici, d'ailleurs, comment s'exprimait, il y a

(1) WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 349.

deux cents ans, sur ce sujet, le très digne prêtre de l'Oratoire :

« Un an après cet événement (la guérison des
 » douze malades rapportée plus haut), ce lieu
 » devint si fameux par le concours des peuples
 » qui s'y rendoient de toutes parts, et par les
 » grâces et faveurs immenses que la libéralité de
 » Marie répandoit sur tous ceux qui y deman-
 » doient son secours, qu'on fut obligé de lui
 » donner plus d'espace et d'y bâtir une Église
 » plus ample, plus noble et plus proportionnée
 » au zèle ardent des Fidèles.

» De savans ingénieurs en dressèrent un plan,
 » mirent les piquets, etc., suivant la symétrie des
 » Églises de ce temps, dirigèrent le bâtiment en
 » sorte que le Chœur regardoit directement le
 » levant ; on creuse et on jette les fondements,
 » les murailles s'élèvent heureusement et paroîs-
 » sent plus d'une coudée et demie hors de terre :
 » chose surprenante ! le soir vient, ces murs sont
 » rasés par une vertu céleste, et un seul moment
 » ruine les travaux de plusieurs jours.

» Les ouvriers, surpris de cette destruction,
 » redressent leurs travaux, chacun y met la main,
 » mais il ne faut pas de main pour les renverser
 » une seconde fois : plus surpris de la deuxième
 » sape que de la première, étonnés qu'un lieu si
 » miraculeux ne vouloit pas souffrir d'Église, per-
 » sévèrent cependant dans leurs desseins, choi-
 » sissent d'entre-eux des hommes de probité et

» d'un esprit fort, à qui ils commettent la garde
» de leur entreprise; ils veillent et prient toute la
» nuit, et voilà tout-à-coup un éclat de lumière qui
» écartent les ténèbres : vision admirable! une
» Femme d'un aspect semblable à celle qui se pré-
» senta aux yeux de saint Jean dans son exil de
» Patmos, revêtue du soleil et de la lune, couron-
» née du brillant de douze étoiles, d'un port
» majestueux et royal, se présente à leurs yeux,
» accompagnée de deux vierges, Barbe et Cathe-
» rine, en manteau céleste; partout où elle porte
» les yeux, les pierres se détachent, les travaux
» s'écroulent, la crainte saisit les cœurs des spec-
» tateurs : revenus enfin par la douceur et l'affa-
» bilité qui paroissent peintes sur la face de cette
» Dame, ils s'approchent et demandent qui elle
» est. Elle répond qu'elle est la mère de Jésus-
» Christ, fils de Dieu, à qui il a été aussi facile
» d'abymer ces murailles que d'abattre ce grand
» colosse d'airain que Babylone avoit dressé à
» l'ambition de son roi : qu'ils ne doutassent point
» cependant que ce lieu, sanctifié par tant de
» graces, ne lui fût agréable, pour y bâtir une
» Église; mais qu'elle en vouloit elle-même don-
» ner le plan, le leur désigner par le *filet* qu'elle
» tenait en la main; qu'ils n'avoient qu'à le suivre
» fidèlement dans toutes ses dimensions, et qu'ils
» remarquassent bien que, contre la structure
» commune des Églises, le Chœur de celle-ci devoit
» être pratiqué au midi; non sans grand mystère,

» elle dit ensuite que son Fils qui, le Vendredi
» Saint, sur les neuf heures, consacra l'Église uni-
» verselle dans le sang et l'eau qu'une lance
» cruelle tira de son côté adorable, viendrait en
» personne consacrer cette Église : ce dit, elle dis-
» parut. Les gardes, ne se pouvant contenir de
» joie, remplissent l'air de leurs cris et, dès la
» pointe du jour, rapportent ingénument les mer-
» veilles qu'ils ont vues; on remarqua par la trace
» du filet que la Vierge avoit tendu sur le lieu (qui
» se conserve encore à présent comme un monu-
» ment éternel de ce prodige, que l'Église devoit
» être dirigée au midi, dans la forme qu'elle retient
» encore à présent. On diligente et on l'achève
» pour le temps destiné à la Consécration qui est
» attendue avec impatience. Spectacle ravissant!
» au moment prédit, le Temple se remplit, non
» d'une nuée, mais d'une lumière céleste; Jésus,
» le Prêtre éternel selon l'Ordre de Melchisédech,
» accompagné de sa divine Mère et d'un chœur
» d'Anges qui chantent des Hymnes et des can-
» tiques, fait lui-même le Sacre de l'Église dans
» toutes les Cérémonies. Le miracle est surpre-
» nant, dit l'abbé Wichman, mais incontestable,
» au rapport des historiens fidèles. Nos ancêtres
» avoient autrefois la consolation de voir le Mys-
» tère de cette consécration que les anciens sculp-
» teurs avoient taillée en pierre blanche, et placée
» dans un lieu qui frappoit d'abord les yeux et
» inspiroit au cœur de tous ceux qui entroient en

» ce Temple une frayeur respectueuse pour la Sain-
 » teté du lieu. »

C'est évidemment à cette consécration miraculeuse de l'église de Laeken que fait allusion l'élégante petite médaille, dont voici l'image et la description :



La statue de la Vierge de Laeken, debout de face, tenant sur son bras gauche le divin Enfant et, à la main droite, un sceptre. En légende circulaire : LAA-KEN.

Rev. Jésus, la tête nimbée et suivi de sa sainte Mère, tenant dans la main un goupillon dont il projette l'eau sainte sur une église qui se voit à droite. Des rayons lumineux s'échappent des nues et éclairent le tableau.

Arg.

Collection de Witte.

Le filet, qui avait servi à la Vierge pour délimiter le contour de l'église de Laeken, fut recueilli et conservé depuis dans le temple, roulé sur une lame d'argent massif. A certaines époques on l'exposait à la vénération des fidèles, car il avait la réputation

de faciliter les accouchements. Il fut volé en 1633, dans la nuit du 29 au 30 mai, avec d'autres objets précieux, par trois soldats déserteurs. Le chef de cette bande, un nommé Georges Volmaer, dit « Quaet faes », arrêté quelques mois après et soumis à la question, avoua l'avoir caché près d'un petit bois aux environs d'Assche. Le précieux filet fut, en effet, retrouvé, le 19 mars 1634, à l'endroit désigné et processionnellement rapporté à l'église de Laeken, le 9 juillet suivant, par l'archevêque de Malines, en personne, et les abbés de « Grimberg et de Dilighem » (1).

La vénération du peuple pour le saint filet nous est conservée en la jolie médaille que voici :



Notre-Dame de Laeken, debout de face, l'Enfant Jésus sur le bras gauche, un sceptre à la main droite. A l'exergue : LAKEN.

Rev. Un ange, debout de face, tient, devant lui, sur un coussin, le merveilleux filet de soie. Sous ses pieds l'inscription flamande : DEN DRAET, le filet.

Arg.

Cabinet de l'État.

(1) HENNIN, *L'Histoire et l'origine de l'église miraculeuse de Lacq.*

La dévotion à Notre-Dame de Laeken fut surtout ardente au cours du xvii^e siècle. En 1623, l'infante Isabelle s'y rendit en pèlerinage, suivie des dames de sa Cour, de quatre cents béguines et des musiciens de sa chapelle particulière. Rien n'empêche de supposer que la petite médaille dessinée ci-dessous n'ait été distribuée alors aux nobles et pieux pèlerins, ainsi qu'à la foule des fidèles accourus en masse pour voir passer le cortège de la gouvernante des Pays-Bas.



La statue de la Vierge de Laeken, debout de face, tenant l'Enfant Jésus sur le bras gauche et un sceptre de la main droite.

A l'exergue : LAKEN.

Rev. En tout semblable au droit.

Médaille octogonale formée de deux minces plaques de métal repoussées et accolées l'une à l'autre.

Arg.

Collection de Witte.

*
* *

A quelque distance de l'église, vers le nord, jaillit une source dont les eaux ont durant des siècles été réputées excellentes contre la fièvre. On attribuait généralement leur heureuse action à la

bienfaisante influence de sainte Anne, la mère de la Vierge Marie, dont l'image se trouvait taillée « dans le tronc d'un chêne planté au-dessus de la source ». A droite de celle-ci se voyait une minuscule chapelle dédiée à la Sainte.

En 1625, l'archiduchesse Isabelle, à la demande de son directeur de conscience, le R. P. André A Soto, fit entourer la source d'un bassin en pierres de taille, bordé de pierres blanches « où quatre-vingts hommes peuvent s'asseoir commodément à rangée ».

On y plaça l'inscription suivante, que l'on peut voir encore de nos jours :

FONTEM HUNC DIVÆ MATRI ANNÆ
 JAM DUDUM FEBRICITANTIBUS SALUTAREM
 NE ULTRA INGLORIUS PER TERRAM SERPERET
 SER^{MA} ISABELLA CLARA EUGENIA
 HISPANIARUM INFANS
 EX DESIDERIO R. P. ANDREÆ A SOTO
 ALVEO ORNAMENTISQUE DONAVIT
 ANNO 1625.

C'est la fontaine sainte-Anne, ainsi restaurée, qu'offre, sur l'une de ses faces, la médaille qui suit :



La fontaine avec son chêne et sa chapelle.
 Lég. DE HYLIGE FONTYN TOT LAKE.

Rev. La Vierge Marie, assise à gauche, tient sur ses genoux l'Enfant Jésus, avec lequel sainte Anne, assise à droite, semble jouer. Au dessus le Saint Esprit.

Arg.

Collection de Witte.

On le voit, les médailles religieuses constituent, en quelque sorte, l'illustration métallique des vieilles légendes, si chères au cœur de nos pères. A ce titre, ces médailles méritent mieux que l'oubli dans lequel on les a systématiquement laissées tomber, et nous ne pouvons trop engager nos confrères à les rechercher et à les étudier avec soin.

ALPHONSE DE WITTE.

NÉCROLOGIE

HENRI-MICHEL-ANTOINE BUKOWSKI.

M. Henrik-Michael-Anton Bukowski, mort à Stockholm le 11 mars 1900, appartenait par sa famille à la noblesse de Pologne. Né le 6 janvier 1839, il fut forcé de quitter sa patrie à la suite de la répression de l'insurrection polonaise de 1864, à laquelle il avait pris part. Il se retira alors à Stockholm, où il établit une maison de commission d'objets d'art, d'antiquités, de livres anciens, de monnaies et de médailles. Les catalogues des ventes dirigées par lui s'élèvent au nombre de 130 environ. Par son désintéressement, sa loyauté, sa générosité, il s'était fait de nombreux amis et avait acquis l'estime de tous ceux qui étaient entrés en relations avec lui. Il était membre du comité directeur du Musée polonais de Rappeschwyl, œuvre à laquelle il s'était entièrement dévoué.

M. Bukowski possédait de sérieuses connaissances en numismatique des pays du Nord de l'Europe; il faisait partie de la Société suédoise de Numismatique et, depuis le 7 janvier 1886, il appartenait en qualité d'associé étranger à la Société royale de Numismatique de Belgique.

J.-O. WEDBERG.

JULES CHAUTARD.

M. Jules-Marie-Augustin Chautard, doyen honoraire de la Faculté de l'Université catholique de Lille, ancien professeur et ancien doyen de la Faculté des sciences de Nancy, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, officier de l'Instruction publique, né à Vendôme le 31 janvier 1825, est mort le 17 février 1901, dans sa villa de Saint-Marc, à Croissanville (Calvados), France.

M. Chautard était un numismate de mérite qui, pendant quarante ans, a collaboré à presque toutes les publications éditées par les sociétés numismatiques et archéologiques de France et de Belgique.

Sa participation aux travaux de notre compagnie fut importante ; voici la liste des mémoires que la *Revue belge de numismatique* a publiés sous sa signature :

1. *Description de différentes monnaies trouvées en Lorraine*, 1864 ;
2. *Notice nécrologique sur M. Monnier*, 1864 ;
3. *Notice sur Claude de Lorraine, dit le chevalier d'Aumale, à propos d'un jeton*, 1872 ;
4. *Imitations des monnaies au type du gros tournois*, 1872 ;
5. *Imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine et aux pays limitrophes*, 1873 ;
6. *Lettre à M. Chalon*, 1873 ;
7. *Sceaux des anciennes institutions médicales de la Lorraine*, 1874 ;

8. *Étude sur les jetons au point de vue de la reproduction du type du revers*, 1890-1891;

9. *Note relative à l'attribution d'un jeton au type de l'oranger*, 1891;

10. *Quelques sceaux, jetons et armoiries concernant les corporations de médecins, chirurgiens, barbiers, aux XVII^e et XVIII^e siècles*, 1896;

plus quelques notes dans les mélanges; mais l'œuvre capitale de M. Chautard est incontestablement sa nomenclature des *Imitations des monnaies au type esterlin frappées en Europe pendant le XIII^e et le XIV^e siècle* (Nancy, 1871-1872).

Nommé associé étranger de la Société royale de numismatique de Belgique, sur la proposition de M. Chalon, le 15 juillet 1871, M. J. Chautard avait été élu, à l'unanimité, membre honoraire, en l'assemblée générale du 6 juillet 1890.

A. DE WITTE.

MÉLANGES.

Congrès international de Numismatique réuni, à Paris, en 1900. — Procès-verbaux et mémoires publiés par MM. LE COMTE DE CASTELLANE, président, et ADRIEN BLANCHET, secrétaire général. — Paris, au siège de la Société française de Numismatique (à la Sorbonne), 1900, in-8°, 449 pp. et XXXIV planches.

Le beau volume que nous présentons à nos lecteurs commence par le *Règlement et programme du Congrès international de Numismatique*, la composition du bureau du Congrès et la liste de ses membres. Il donne ensuite un compte rendu sommaire, mais substantiel, des intéressants travaux de cette assemblée scientifique, suivi des adresses envoyées par les Sociétés de Numismatique de Vienne et de Berlin.

Ces préliminaires achevés, l'ouvrage, si complet, dont nous rendons compte, fait défiler devant nos yeux la suite si fournie des *Mémoires présentés au Congrès*, dont voici l'énumération.

1. *Le rôle de la numismatique dans le mouvement scientifique contemporain*, par M. GABRICI (ETTORE).
2. *De la fabrication des monnaies antiques*, par M. DE VILLENOSY (F.)
3. *Les monnaies de la Lusitanie portugaise*, par M. LEITE DE VASCONCELLOS (J.).
4. *Monnaies gauloises belges*, par M. DE BARTHÉLEMY (A.).

5. *Remarques sur des monnaies gauloises trouvées dans le sud-ouest de la France*, par M. LALANNE (ÉMILE).

6. *La trouvaille de Nagy-Biszterecz (Hongrie); essai sur le monnayage des Cotini celtiques*, par M. GOHL (EDMOND).

7. *Numismatique étrusque; vues générales*, par M. CASATI DE CASATIS (C.).

8. *Contribution à la Numismatique de Byllis et d'Apollonia*, par M. PATSCH (C.).

9. *Poids et monnaies de Tomis*, par M. SOUTZO (M.C.).

10. *Tragilos*, par M. PERDRIZET (P.).

11. *Le type monétaire sassanide et le monnayage indien*, par M. DROUIN (E.).

12. *I bronzi quadrilateri della repubblica e la moneta privata dei romani*, par M. GNECCHI (FRANCESCO).

13. *Intorno all' influenza dei tipi monetari greci su quelli della repubblica romana*, par M. RICCI (SERAFINO).

14. *Le date sulle monete d'Augusto et l'introduzione del nuovo calendario*, par M. DATTARI (GIANNINO).

15. *La reconstitution des collections de coins au I^{er} et II^e siècles*, par M. MOWAT (ROBERT).

16. *Les monnaies de Gallien et des membres de sa famille*, par M. VOETTER (L^t.-Col. O.).

17. *Poids antiques de bronze trouvés à Carthage*, par M. DELATTRE (A.-L.).

18. *Classement des monnaies carolingiennes inédites; deniers et oboles de Lothaire, roi auguste, de Compiègne, de Châlon-sur-Saône, de Ratisbonne et de Strasbourg*, par M. BORDEAUX (PAUL).

19. *Une monnaie d'or tournaisienne de Charles VII, roi de France, à retrouver*, par M. LE COMTE DE CASTELLANE.

20. *Monnaies féodales inédites*, par M. CARON (E.).

21. *Le « Barbarin » des vicomtes de Limoges*, par M. LALANNE (E.)

22. *La monnaie d'or de Louis de Crécy, comte de Flandre*, par M. DE MARCHÉVILLE (M.).

23. *Documents inédits concernant le monnayage de Jules II, aux armes du cardinal d'Amboise*, par M. RAIMBAULT (MAURICE).

24. *Quadruple ducat de Paul V, frappé à Avignon*, par M. BOURGEY (ÉTIENNE).

25. *De l'influence byzantine sur les monnaies du Danemark au XI^e siècle*, par M. HAUBERG (P.).

26. *Wicelinus Dux*, par M. BARHFELDT (D^r ÉMIL).

27. *Tarifs vénitiens du XVI^e siècle, avec dessins de monnaies*, par M. LE COMTE PAPADOPOLI (N.).

28. *Un trait d'union numismatique entre la France et l'Italie*, par M. AMBRÓSOLI (S.).

29. *Le monete di Ancona durante la dominazione francese, 1799*, par M. CASTELLANI (GIUSEPPE)

30. *Monnaie et médailles inédites de Tolède*, par M. MORALEDA Y ESTEBAN (JUAN).

31. *Domenico di Polo. médailleur et graveur de pierres fines du duc Alexandre de Médicis*, par M. DE LA TOUR (H.).

32. *Note sur l'inventeur des procédés mécaniques de fabrication monétaire sous Henri II, désigné sous le nom de « Chevalier du Saint-Sépulcre »*, par M. MAZEROLLE (F.).

33. *Remaniement du type des monnaies contemporaines*, par M. DE LAIGNE (L.).

34. *L'origine aixoise du Cabinet des médailles de France*, par M. LE BARON GUILLIBERT.

35. *Les lois anciennes relatives à l'invention des trésors*, par M. ADRIEN BLANCHET.

Un index alphabétique des princes, des personnages, des pays et des villes ayant frappé monnaie, qui sont cités dans le volume, termine le bel ouvrage qui nous occupe et dont nous allons sommairement analyser les principaux chapitres.

Nous ne pouvons complètement partager les idées de M. ETTORE GABRICCI quant à ce qui concerne *le rôle de la numismatique*. Nous reconnaissons, avec lui, toute l'importance incontestable des études historico-économiques, mais nous craignons beaucoup que l'aridité de la métrologie ne devienne un obstacle sérieux au recrutement des futurs numismates, si cette partie si ardue de la science devait primer celle si attrayante de l'art, comprenant les types, les légendes et les faits historiques se rapportant aux monuments étudiés.

M. F. DE VILLENOSY nous parle, en termes clairs et concis, *de la fabrication des monnaies antiques*, dont il nous présente tous les détails.

Les *monnaies de la Lusitanie portugaise*, par M. J. LEITE DE VASCONCELLOS, constituent une importante contribution à la numismatique ibérienne, si intéressante et si peu connue.

M. A. DE BARTHÉLEMY a fait dessiner des *monnaies gauloises belges*, à un type curieux, qu'il croit originaire du Belgium et émises lors de la dernière période qui précéda l'Assemblée de Narbonne.

La *trouvaille de Nagy-Biszterecz (Hongrie)* a fourni à M. EDMOND GOHL, les éléments d'un *Essai sur le monnayage des Cotini celtiques*. Ce travail consciencieux nous présente une série de monnaies gauloises peu connues dans nos pays de l'Occident.

M. C. CASATI DE CASATIS aborde, avec succès, la *numismatique étrusque*, dont il donne les *vues générales*.

M. C. PATSCH, dans sa *Contribution à la numismatique de Byllis et d'Apollonia*, a réuni les principales monnaies de cuivre de ces deux villes, dont la numismatique a fait ainsi un pas en avant considérable.

Les *poids et monnaies de Tomis* ont fourni à M. M.-C. SOUTZO l'occasion de nous présenter un travail substantiel et des plus intéressants. L'auteur, avec la science qui caractérise ses travaux, a traité de main de maître le sujet qu'il a choisi.

M. PERDRIZET nous amène à *Tragilos*, dont il fait connaître l'histoire et un échantillon de son rare numéraire.

M. DROUIN étudie à fond le *type monétaire sassanide et le monnayage indien*, relativement si peu connus et dont il nous donne un résumé des plus intéressants.

Nous passerons sous silence les travaux italiens de MM. FRANCESCO GNECCHI, SERAFINO RICCI et GIANINO DATTARI, la langue sublime du Dante nous étant malheureusement inconnue.

Nous ne pouvons admettre les idées de M. ROBERT MOWAT, quant à la *reconstitution des collections de coins aux I^{er} et II^e siècles*. Le travail de ce savant, très étudié et bien présenté, n'a pu nous convaincre que les coins des monnaies impériales de restitution auraient été faits dans

le but de remplacer des coins primitifs, aux mêmes types, disparus.

M. LE LIEUTENANT-COLONEL O. VOETTER répartit heureusement *les monnaies de Gallien et des membres de sa famille* par atelier, chaque officine donnant trois périodes. De nombreuses planches accompagnent cette étude intéressante.

Le *classement de monnaies carolingiennes inédites* est, pour M. PAUL BORDEAUX, une excellente occasion de nous faire connaître des monnaies carolingiennes inédites du plus haut intérêt. Le travail du savant numismate, traité de main de maître, constitue une contribution des plus importantes à la numismatique de la deuxième race.

M. LE COMTE DE CASTELLANE nous renseigne *une monnaie d'or tournaisienne de Charles VII, roi de France, à retrouver*. L'écu à la chaise, dont il s'agit, n'a été frappé qu'à 3,000 exemplaires,

M. E. CARON fait connaître deux *monnaies féodales inédites*.

La *monnaie d'or de Louis de Crécy, comte de Flandre*, est étudiée avec le plus grand soin par M. M. DE MARCHÉVILLE. L'auteur, dont nous ne pouvons admettre toutes les conclusions quant au florin au type de Florence du comte de Flandre, a consciencieusement épiluché tous les comptes monétaires de l'époque et a complètement épuisé le sujet traité.

Le *quadruple ducat de Paul V, frappé à Avignon*, est une intéressante nouveauté numismatique que M. ÉTIENNE BOURGEY nous fait connaître.

M. P. HAUBERG nous parle de *l'influence byzantine sur les monnaies du Danemark au XI^e siècle*. Cette étude

est des plus curieuses et constitue un travail de très grande valeur numismatique.

Le billon de *Wicelinus Dux* est vraisemblablement d'origine luxembourgeoise, ainsi que le croit le Dr ÉMILE BAHRFELDT. C'est une nouvelle et intéressante ajoute à la numismatique si riche et si variée du Luxembourg.

M. LE COMTE N. PAPADOPOLI nous fait connaître plusieurs *tarifs vénitiens du XVI^e siècle, avec dessins de monnaies*. Ces intéressants documents sont reproduits avec la plus grande fidélité.

M. SOLON AMBROSOLI, dans *Un trait d'union numismatique entre la France et l'Italie*, prouve que les monnaies frappées en France par les seigneurs de Gonzague doivent être classées à l'atelier de Charleville et non à celui de Mantoue.

M. H. DE LA TOUR, à propos d'une belle intaille du Cabinet des médailles de Paris, nous entretient de *Domenico di Polo, médailleur et graveur de pierres fines du duc Alexandre de Médicis*, auteur incontestable de la gemme dont il est question. Le mémoire de M. de la Tour, très étudié et supérieurement présenté, sera lu avec le plus grand intérêt par les nombreux amateurs de médailles de la Renaissance italienne.

Le Remaniement du type des monnaies contemporaines est un résumé très heureux de M. DE LAIGNE de tout ce qui a été écrit sur la matière.

Le beau volume, que nous venons d'analyser très sommairement, finit par *Les lois anciennes relatives à l'invention des trésors*. M. ADRIEN BLANCHET a eu l'heureuse idée de donner un résumé très complet de cette matière si intéressante pour tous ceux qui s'occupent d'antiquités et

de monnaies, dont la terre recèle encore d'immenses quantités.

Nous ne pouvons terminer le compte rendu très bref que nous venons de présenter à nos lecteurs sans rendre un juste hommage aux efforts de tous ceux qui ont organisé le Congrès international de Numismatique réuni, à Paris, en 1900. Le succès a heureusement couronné leurs peines et un superbe volume perpétuera le souvenir de ces assises scientifiques, si utiles au point de vue du progrès de la numismatique et des relations personnelles qu'elles créent entre les savants de tous les pays.

V^{te} B. DE J.

Nous lisons dans le *Journal*, de Paris :

« On se souvient du succès obtenu par le bureau de vente de la Monnaie à l'Exposition. Le chiffre seul de ses recettes, qui dépassèrent 300.000 francs, était la meilleure preuve du goût du public pour les médailles sorties de la Monnaie. M. Arnauné, directeur de la Monnaie, a donc pensé qu'il serait profitable à l'art français de la gravure en médailles, autant qu'aux intérêts de l'établissement qu'il dirige, d'ouvrir dans l'hôtel même du quai Conti, un bureau de vente. Il va faire aménager ce bureau aux approches du jour de l'an, et, dans quelques jours, les amateurs des belles médailles des Chaplain, des Roty, des Patey, des Vernon, des Daniel Dupuis, des Alphée Dubois trouveront, quai Conti, un bureau spécial où ils pourront se les procurer aux mêmes conditions qu'à l'Exposition. »

On ne saurait assez applaudir à l'initiative prise par M. Arnauné et que nous souhaiterions voir imiter ailleurs ;

car chacun y trouverait son profit : artistes, public et administration.

A. DE W.

Le dernier volume des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France* renferme un long travail de M. Jules Maurice intitulé : *De la classification chronologique des émissions monétaires de bronze sous le bas-empire romain et en particulier au IV^e siècle*. L'auteur termine son étude par l'énonciation des principes qui l'ont guidé dans ses difficiles recherches, lesquelles viennent utilement compléter, et parfois rectifier, les travaux antérieurs de Senckler, d'Hettner, d'Otto Seech et de van Werveke.

A. DE W.

Aux divers renseignements qui ont été publiés dans cette *Revue* (1) concernant le concours auquel prit part, le 19 septembre 1776, Théodore van Berckel pour obtenir le titre de graveur général des monnaies des Pays-Bas autrichiens, nous en ajouterons un dernier, qui a son importance. Il s'agit de l'ordre, que nous avons découvert parmi les papiers de la Jointe des monnaies aux Archives du royaume, en date du 30 septembre 1776, de faire frapper seize médailles d'argent d'après les carrés que van Berckel venait d'exécuter.

Ces médailles sont encore à retrouver ou à identifier, car jusqu'ici on n'a émis au sujet de leur type que des hypothèses qui ne s'appuient d'aucune preuve.

A. DE W.

(1) Année 1887, pp. 205-224 ; année 1889, pp. 580-586.

LA MONNAIE DE BRUXELLES EN 1900.

C'est triomphalement que nous avons clôturé la dernière année du siècle par une production sans égale de 84,865,863 flans ou monnaies, se répartissant entre :

La Belgique :	3,335,863 pièces de 5 centimes (1).	
Le Portugal :	16,010,000 flans pour pièces de 100 reis (2).	
—	8,020,000	— 50 reis.
La Roumanie :	2,500,000 pièces de 20 bani (3).	
—	15,000,000 de pièces de 10 bani.	
—	20,000,000	— 5 bani.
La Perse :	10,000,000	— 2 shahis (4).
—	10,000,000	— 1 shahi.

Soit 84,865,863 pièces ou flans, pesant ensemble
314,668 kilos 532 grammes.

*
* *

Les frappes des monnaies belges, roumaines et

(1) 1,666,128 pièces portent des inscriptions françaises et 1,669,735, des inscriptions flamandes.

(2) Alliage 25 p. c. de nickel et 75 p.c. de cuivre. Poids : 4 et 2 1/2 grammes. Diamètres : 22 et 18 millimètres. Ces flans ont reçu les empreintes légales dans les ateliers de la Monnaie de Lisbonne.

(3) Alliage 25 p. c. de nickel et 75 p. c. de cuivre. Poids : 7, 4 1/2 et 3 grammes. Diamètres : 25, 22 et 19 millimètres.

(4) Alliage 25 p. c. de nickel et 75 p. c. de cuivre. Poids : 4 1/2 e^t 3 grammes. Diamètres : 21 et 19 millimètres.

perses ont nécessité l'emploi de 2,892 coins dont :

248 avers et 86 revers pour les pièces de 5 cent. ;

39	—	75	—	—	20 bani
413	—	306	—	—	10 —
275	—	190	—	—	5 —
324	—	204	—	—	2 shahis
509	—	223	—	—	1 shahi

Les types très réussis des monnaies roumaines et perses ont été créés par M. A. Michaux, chef de la fabrication de nos coins monétaires.

Pièce de 20 Bani.



Pièce de 2 Shahis.



Du côté du Lion la pièce porte :

« 1318 de l'hégire. »

Au revers :

« Cours en Perse : Cent dinars. »

Outillage de la monnaie.

Une nouvelle presse acquise par M. J. Allard, porte le nombre de nos presses à 14. Agissant toutes à la fois, durant une journée de 11 heures de travail effectif, elles peuvent battre environ 520,000 pièces de divers diamètres.

*
* *

*La médaille commémorative de la visite du
Shah de Perse.*

Le 27 août 1900, le Shah de Perse vint visiter la Monnaie de Bruxelles. Il lui fut fait une réception digne d'un potentat asiatique (1).

M. J. Allard, directeur de la fabrication des monnaies, avait chargé M. Michaux de commémorer cette visite par la gravure d'une médaille, dont un exemplaire en or, grand module, fut offert à S. M. persane.

Les invités ne furent pas oubliés.

Chacun d'eux doit à la gracieuseté de M. Allard un écrin renfermant une ou plusieurs réductions de la grande médaille.

Ces réductions furent battues à l'une des presses monétaires, en présence du Shah. Celui-ci, appréciant le mérite de l'œuvre de M. Michaux, lui témoigna toute sa satisfaction et séance tenante lui promit la décoration du Lion et du Soleil. La

(1) Voir le compte rendu de tous les journaux de la capitale.

promesse a été tenue et la Société royale de Numismatique compte un chevalier de plus.

La médaille commémorative de la visite du Shah fut frappée à 608 exemplaires :

1 exemplaire en or grand module.

27 exemplaires en or

7	—	vermeil	} petit module.
438	—	argent	
125	—	bronze	
10	—	nickel	

Reproduction de la médaille petit module.



Les inscriptions de la face se traduisent par :

« Mozaffer ed Din »

« Shah-Pajar »

et celles du revers par :

« A l'heureux souvenir de la visite de Sa Majesté Impériale le Shah en Shah de toute la Perse à la Monnaie de Bruxelles.

1318 de l'hégire. »

Fin l'Affinage de Bruxelles (1).

De 1832 à 1846 la production de la Monnaie de Bruxelles était si insignifiante, qu'il fut question de sa suppression. L'absence d'une usine d'affinage paralysait tous les efforts faits pour alimenter les ateliers monétaires.

Presque tous les lingots et toutes les monnaies anciennes qui se présentaient sur le marché contenaient de l'or, que l'on était obligé de payer au même prix que les affineurs. Il fallait ainsi, ou bien acheter cher l'argent affiné ou le faire affiner, et le coût des matières se grevait des frais d'envoi, de retour, de pertes d'intérêt, etc.

Dans ces conditions, la fabrication des monnaies d'argent devenait presque impossible.

La loi du 14 juin 1846 vint remédier à cette situation, en accordant un crédit pour l'établissement d'un affinage.

Aussitôt la fabrication des monnaies se développa. Un courant de matières affinables s'établit et le métal affiné était, ou monnayé, ou réexporté sur les marchés de Londres et de Paris.

De 1847 à 1852 l'affinage s'est exercé librement. Pendant cette période, environ 1,100,000 kilogrammes de piastres du Mexique, du Pérou, des monnaies anciennes et des lingots venant des mines passèrent par les capsules.

(1) C'est à l'intelligente initiative de M. J. Allard, grand père du directeur actuel de la fabrication des monnaies, que l'Affinage fut érigé.

Ces lingots et ces monnaies contenaient une quantité d'or plus forte qu'il n'était nécessaire pour en faire avantageusement la séparation. Plus tard, les lingots d'argent affinés en étant arrivés à faire prime; toutes les monnaies n'ayant pas trop perdu de leur poids étaient affinées avec bénéfice.

L'usine de Bruxelles, depuis 1847 jusqu'au 9 juillet 1891, date de la délivrance du dernier bon d'affinage, transforma en or pur ou argent fin le poids considérable de 4,511,604 kilogrammes de matières ou monnaies, dont le relevé est ci-dessous :

* *

*Relevé des matières et monnaies affinées à la Monnaie
de Bruxelles de 1847 à 1891.*

Désignation des matières et monnaies.	Poids.
Monnaies des États-Unis d'Amérique . .	19,832 ^k .430
» bavareses	0.415
» russes	5,360.923
Couronnes de Brabant	10,744.371
» de convention	3,643.853
» de France	310.247
Cruzades de Portugal	970.000
Francescones de Toscane	17,643.000
Monnaies autrichiennes	440,737,133
» espagnoles	13,368.706
» suisses	18,733.632
» turques	65,187.945
A reporter. . .	<hr/> 596,532.655

	Report.	596,532.655
Lingots.		471,380.105
Monnaies d'argent diverses		29,646.045
» d'or diverses		2,797.301
» tunisiennes		1,903.438
Piastres.		138,396 619
Pièces de 5 francs		2,071,792.029
Polonaises.		4,050.150
Roupiés.		16,510.129
Thalers d'Allemagne.		78,595.960
		<hr/>
Matières et monnaies affinées du 10 novembre 1852 au 9 juillet 1891 après versement au bureau du change		3,411,604 ^k .431
Matières et monnaies affinées sans spécification antérieurement au 10 novembre 1852		1,100,000.000
		<hr/>
Total général des matières et monnaies affinées		4,511,604 ^k .531

*
* *

LE FONDS DE PRÉVISION MONÉTAIRE.

(Extrait du *Moniteur* du 18 août 1900, n° 230.)

Situation du fonds de prévision monétaire au 30 juin 1900 (1).

Nature des placements.	Capital nominal.	Rente annuelle.
Dette à 3 p. c. (1 ^{re} série). fr.	799,700 »	23,991 »
» » (2 ^e »), »	1,312,000 »	39,360 »
» » (3 ^e »), »	465,500 »	13,965 »
	<hr/>	<hr/>
	2,577,200 »	77,316 »

(1) Au 31 décembre 1900, le Fonds de prévision monétaire disposait d'un capital nominal de 2,741,600 francs en titres 3 p. c.

La dégradation du métal argent.

Au mois de décembre dernier, la chambre syndicale des agents de change de Paris a cru devoir enlever au métal argent ses lettres de noblesse en décidant que la cote officielle exprimerait désormais en francs et centimes le prix du kilogramme d'argent fin. Sa cotation séculaire au pair de 218.89 (+ ou — p. ‰) rappelait le rôle important qu'il avait joué dans un passé qui n'est pas lointain : il n'y a pas trente ans que son monnayage était illimité. A rapprocher de cette déchéance l'encaisse or de la Banque de France au 27 décembre 1900 : 2,339,058,000 francs ! (1)

C'est la plus grosse somme d'or qu'on ait constaté depuis la création de ce grand établissement de crédit ; c'est la plus forte réserve d'or qu'on ait connu dans le monde entier.

*
* *

La marche en avant du nickel.

Après avoir fait la conquête de la Suisse en 1850 (2), des États-Unis d'Amérique en 1857 (3),

(1) Au 21 février 1901 : 2,386,641,000 francs !!

(2) Les premières monnaies de nickel suisses furent fabriquées à Strasbourg.

(3) C'est en 1836 que fut fait par les États-Unis d'Amérique le premier essai de monnaies de nickel. Cette tentative resta sans suite jusqu'en 1857.

de la Belgique en 1860, du Pérou en 1863, de Costa-Rica en 1865, du Honduras et de la Jamaïque en 1869, du Brésil en 1870, du Chili en 1871, de l'Allemagne en 1873, de la Colombie en 1874, du Vénézuéla en 1876, de Saint-Domingue et de Haïti en 1877, du Nicaragua en 1878, du Mexique en 1882 (1), de la Bolivie et de la Serbie en 1883, de l'Équateur en 1884, de l'Égypte en 1885, de la Bulgarie en 1888, de San Salvador et du Japon en 1889, de l'Autriche-Hongrie en 1892, de l'Italie, de la Grèce et de la République Argentine en 1894, de l'île de la Réunion en 1898, de la Martinique en 1899, du Portugal, de la Perse et de la Roumanie en 1900, — voilà que le grand-duché de Luxembourg vient également se ranger sous sa bannière. Une loi datée du 29 décembre 1900 autorise le gouvernement grand ducal à remplacer les pièces de 10 et de 5 centimes en bronze par une monnaie d'appoint composée de nickel et de cuivre (25 p. c. au moins de nickel).

Les monnaies de nickel seront de 5 et 10 centimes. Elles pèseront respectivement 2 et 3 grammes et seront aux diamètres de 17 et 20 millimètres. Elles seront frappées en virole lisse et porteront à l'avvers l'effigie du souverain et la légende « Adolphe, grand duc de Luxembourg, » ainsi

(1) Une ombre au tableau : La population du Mexique fit un accueil si peu enthousiaste aux monnaies de nickel que bientôt elles furent retirées de la circulation. (Loi du 10 mai 1886.)

que le millésime; le revers portera une couronne de chêne et dans le champ l'expression de la valeur.

*
* *

*Rapport de M. Le Grelle, Commissaire des Monnaies,
au Ministre des Finances.*

M. Le Grelle, commissaire des Monnaies, vient de faire paraître un premier Rapport annuel au Ministre des Finances et des Travaux publics.

Ce travail sera lu et consulté avec le plus vif intérêt. Très documenté, il fait connaître, notamment, l'organisation de l'Administration des Monnaies de Belgique et les soins méticuleux apportés au contrôle des fabrications, qu'elles soient exécutées pour le pays ou pour les divers gouvernements étrangers qui confient à notre Hôtel des Monnaies la confection de leurs espèces.

Les sujets traités dans ce rapport, où foisonnent des tableaux statistiques et autres, sont trop nombreux pour essayer de les résumer.

Je ne crois pouvoir mieux faire que de reproduire la table des matières.

Cette publication sera presque une révélation de choses connues seulement de rares initiés, de choses à peine soupçonnées par un petit nombre et ignorées de la grande majorité du public.

TABLE DES MATIÈRES DU RAPPORT DE M. LE GRELLE.

I. — RAPPORT.

PRÉLIMINAIRE. — Organisation de l'Administration des Monnaies :

- I. Fabrication des monnaies.
 - A. Monnaies nationales.
 - B. Monnaies étrangères.
- II. Contrôle et vérification des fabrications.
- III. Gravure monétaire.
 - A. Types monétaires.
 - B. Coins monétaires.
- IV. Dépôt des coins et matrices de l'État établi à la Monnaie.
- V. Garantie des ouvrages d'or et d'argent.
- VI. Monnaies fausses et altérées.
- VII. Circulation monétaire,
 - A. Monnaies d'or et d'argent.
 - B. Monnaies de nickel.
 - C. Monnaies de cuivre.
- VIII. Entretien de la circulation monétaire.
 - A. Frai.
 - B. Fonds de prévision monétaire.

II. — TABLEAUX-ANNEXES.

- I. Monnaies belges.
- II. Monnaies nationales fabriquées à l'Hôtel des Monnaies de Bruxelles de 1832 à 1900 (5 états).
- III. Démonétisations de monnaies belges fabriquées de 1832 à 1900.
- IV. Retrait de la circulation de monnaies belges fabriquées de 1832 à 1900.

- V. Monnaies étrangères fabriquées à l'Hôtel des Monnaies de Bruxelles de 1854 à 1900.
- VI. État récapitulatif de la fabrication de 10,000 kilogrammes de pièces belges de nickel de 5 centimes en 1900.
- VII. Deux états récapitulatifs de la fabrication de 84,000 kilogrammes de flans de nickel pour le Gouvernement portugais en 1900.
- VIII. Deux états récapitulatifs de la fabrication de 75,000 kilogrammes de pièces de nickel pour le Gouvernement perse.
- IX. Trois états récapitulatifs de la fabrication de 145,000 kilogrammes de pièces de nickel pour le Gouvernement roumain.
- X. État des monnaies fausses transmises à l'Administration des Monnaies par les parquets et les juges d'instruction de 1832 à 1900.
- XI. État des monnaies fausses transmises à l'Administration des Monnaies par les comptables publics de 1887 à 1900.
- XII. Cours du change à Bruxelles sur Paris de 1890 à 1900.
- XIII. Décomposition de l'encaisse de la Banque Nationale de Belgique de 1880 à 1900.
- XIV. Circulation moyenne des billets de la Banque Nationale de Belgique de 1880 à 1900.
- XV. État comparatif des recettes opérées dans les bureaux de la Garantie de 1869 à 1900.
- XVI. Planche phototypique des gravures exécutées pour les gouvernements étrangers.

III. — NOTES-ANNEXES.

- I. Personnel de l'Administration des Monnaies, de 1831 à 1900.
- II. Hôtel des Monnaies de Bruxelles.

- III. Types des monnaies nationales en circulation.
 IV. Les métaux précieux en Belgique.
 V. Monnaies altérées (documents).
 VI. Dosage électrolytique de l'alliage monétaire cuivre-nickel, par G. Verhas, essayeur à l'Administration des Monnaies.

*
* *

Personnel.

Nous avons à regretter la perte de M. Alph. Allard, directeur honoraire de la fabrication des monnaies et membre de la Commission permanente pour l'étude des questions monétaires, décédé à Bruxelles, le 24 janvier 1900 (1).

(1) Exercèrent, à Bruxelles, les fonctions de Directeur ou Maître de la Monnaie :

Otgerus	x ^e siècle.
Bastinus	xiii ^e siècle.
Jean Michiels	} xv ^e siècle.
Jean de Vriese	
Jean d'Arras	
Jean du Bar	
Jean de Brabant	
Jean Brake	} xvi ^e siècle.
Floris Florissone	
Louis van Nieuwkercke	
Cornelis van Liebeek	} xvii ^e siècle.
Pierre van der Heyden	
Guibert Clenaerts	
Gaspar Antheunis	
Guibert Clenaerts	
Pierre van Vreckom	
Israël de Witte	

Thomas van der Motten, du 9 février 1758 au . . . 1776.

Jean-Joseph Wouters, du 19 octobre 1776 à juin 1794

(Voir suite de la note à la page suivante.)

Le bimétallisme n'eut pas de champion plus vaillant et convaincu que lui. Il en avait fait l'idée maîtresse de sa vie et rattachait à cette question tous les problèmes économiques et sociaux ainsi qu'en témoignent ses nombreux travaux.

Dans le monde des économistes et des publicistes, il jouissait d'une considération méritée.

Il avait été nommé officier de l'ordre de Léopold, grand-cordon de l'ordre du Medjidié, commandeur et chevalier de plusieurs autres ordres.

* * *

L'Union latine prorogée.

Aucun des gouvernements signataires n'ayant dénoncé, dans le délai voulu, la convention monétaire du 6 novembre 1885, elle s'est trouvée prorogée de plein droit, par voie de tacite reconduction et continue d'être obligatoire jusqu'au 1^{er} janvier 1902.

CH. VAN DER BEKEN.

Chevalier de Bourgogne-Herlaer, du . . . 1820 au 17 septembre 1832.

Charles de Brouckere, du 11 septembre 1832 au 10 février 1846.

Josse Allard, du 10 février 1876 au 10 octobre 1877.

Alphonse Allard, du 12 janvier 1878 au 14 août 1891.

Du 14 août 1891 au 30 juin 1894, les fonctions de Directeur restèrent vacantes. Néanmoins, pendant cet intervalle une fabrication de monnaies pour l'État indépendant du Congo fut entreprise et exécutée par le chef des ateliers, M. Guillaume Schoonjans.

Le 30 juin 1894 eut lieu l'installation de M. Josse Allard, le Directeur actuel.

M. Giuseppe Castellani a communiqué, à la réunion du 22 juillet 1900 de l'*Ateneo* de Brescia, d'importants documents, conservés aux Archives communales de Fano, concernant la frappe à Brescia, de 1406 à 1409, de grossi, de soldini, de sestini, de quattrini et de planeti au nom de Pandolfo Malatesta, seigneur de cette ville. Ces documents, publiés par l'*Ateneo*, sont accompagnés d'instructifs commentaires et de la reproduction des cinq monnaies émises par Pandolphe.

A. DE W.

M. le D^r Rizzoli continue dans le *Bolletino del Museo civico di Padova* la description des sceaux du musée Bottacin. De bonnes planches viennent encore augmenter l'intérêt du catalogue raisonné de M. Rizzoli, qui sera consulté avec fruit par tous les héraldistes.

A. DE W.

Nous avons annoncé dans la *Revue* de l'année dernière (p. 135,) la publication imminente d'un catalogue des collections laissées à la ville d'Ajaccio par le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte, mort à Rome le 17 mars 1871 et conservées en l'Hôtel municipal de la capitale de la Corse. Ce catalogue vient de paraître; il est l'œuvre de M. François Péraldi l'érudit conservateur du Musée Fesch. Il comprend la description de quelques tableaux, de meubles, de sculptures et des 218 médailles et monnaies léguées par le prince Napoléon. Au point de vue numismatique, le seul dont nous ayons à nous occuper, ce catalogue ne laisse rien à désirer;

car, sous une forme concise et claire, il fournit, sur les pièces décrites, des renseignements fort suffisants.

A. DE W.

ÉTIQUETTE D'UNE BOÎTE D'AJUSTEUR HOLLANDAIS.

La planche X de la *Revue* de 1894 reproduit, sous son numéro 13, un poids monétaire ainsi décrit à la page 381 : Amsterdam. Poids avec le poinçon de l'ajusteur-juré « Jacob L'Admiral, d'Amsterdam. »

Grâce à l'obligeance de M. de Dompierre de Chaupepié, nous avons fait récemment l'acquisition d'une boîte d'ajusteur dont les poids portent le même poinçon — un lion de Hollande sous une couronne, entouré des lettres I. L. A. — que le poids dont nous venons de rappeler la brève mention ; la seule différence consiste en ce qu'ils sont en plus contre-marqués, dans les coins, des lettres A. et C. B.

L'étiquette, dont le couvercle de notre boîte est resté orné, porte : « *Jacob L'Admiral junior, Eyk-meester generaal over de geheele Unie, resideerende te Amsterdam, 1756* »

Le qualificatif de « junior », accolé au nom de Jacob L'Admiral, fait supposer qu'il a dû exister un second ajusteur du même nom.

A. DE W.

Grieksche munten in historische orde gerangschikt, door Dr. H. J. DE DOMPIERRE DE CHAUPEPIÉ. Haarlem, 1900, in-4°, 24 pages, XV planches.

Le but de M. de Dompierre, l'érudit et sympathique

conservateur du Cabinet royal de numismatique de La Haye, en publiant un choix de 207 monnaies grecques classées en ordre historique, est de fournir un motif d'illustration aux jeunes gens qui, dans les collèges, s'adonnent à l'étude de l'histoire grecque. Cette idée est heureuse, et, comme l'auteur donne la description des pièces reproduites sur ses planches, en hollandais et en français, cette publication mérite l'attention des professeurs belges aussi bien que celle de leurs collègues de la Néerlande.

A. DE W.

Dictionnaire des figures héraldiques, par le comte THÉODORE DE RENESSE, membre du Conseil héraldique de Belgique. — Bruxelles, O. Schepens, 16, rue Treurenberg.

Cet excellent ouvrage en est aujourd'hui à son sixième tome. Le 1^{er} fascicule de ce volume, qui vient de nous parvenir, comprend la liste des familles dont les armoiries portent des croissants, des aigles, des fleurs de lys ou des lunels.

A. DE W.

La Société Scientifique et Littéraire du Limbourg qui, après un assez long intervalle, a repris l'impression de ses *Bulletins*, — ce dont nous la félicitons, — y publie, dans le 1^{er} fascicule du tome XVIII, quelques détails sur les collections qui prirent part, en 1897, à l'exposition de l'Art ancien, organisée à Tongres par les soins de la Compagnie.

La description de la collection de M. Huybrigts, illustrée d'une vingtaine de dessins, est surtout intéressante pour nous, parce qu'elle mentionne 73 pièces gauloises, 90 deniers consulaires et 3,355 monnaies impériales romaines « trouvés isolément dans le sol de Tongres et de Koningsheim, pendant les quinze dernières années ».

Nous ne suivrons pas M. Huybrigts dans les commentaires dont il accompagne ses descriptions, dans les conclusions qu'il tire de l'examen de sa collection ; nous regrettons seulement qu'il n'ait pas cru devoir, à la suite de chaque pièce, renvoyer aux ouvrages si connus de Muret, de Babelon et de Cohen, ce qui lui aurait évité certaines erreurs d'attribution.

A la suite de ces monnaies antiques, M. Huybrigts cite encore diverses pièces liégeoises, hollandaises, anglaises, brabançonnnes, flamandes, françaises, espagnoles, allemandes, etc., qui se rencontrent assez fréquemment sur le territoire tongrois.

A la fin de son catalogue, l'auteur parle d'une pièce de cuivre de 1544, qu'il qualifie de très intéressante et qui semble l'intriguer ; cette pièce n'est autre que le jeton décrit dans DUGNIOLE, sous le n° 1,576, dans VAN ORDEN, t. II, sous le n° 73 et reproduit dans VAN MIERIS, t. III, p. 96, n° 1. Elle n'a donc rien de particulier.

A. DE W.

Le Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, édité, avec autant de luxe que de soin, sous la direction de MM. Ch. Daremberg et Edm. Saglio, par la célèbre maison Hachette de Paris, à 5 francs le fascicule, continue à paraître avec assez de régularité. Cette superbe et

savante publication, que nous ne pouvons trop recommander à tous ceux qui s'occupent des choses du passé, en est arrivée à la lettre L (LIB) et à son 29^e fascicule. Suivant l'usage mis en pratique dès la première livraison, les auteurs des articles ont souvent recours aux monnaies pour éclaircir leur texte, ce dont nous ne pouvons que les féliciter.

A. DE W.

M. le D^r de Dompierre de Chauffepié, l'actif et dévoué conservateur du Cabinet des médailles de La Haye, vient de publier dans le *Bulletin de la commission de l'Histoire des Églises wallonnes des Pays-Bas* un premier article concernant les médailles se rapportant à des personnes appartenant à ces églises. Parmi les 25 pièces décrites, plusieurs étaient inédites; aussi le travail de M. de Dompierre constitue-t-il une importante contribution à l'histoire métallique de la Néerlande.

A. DE W.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Zeitschrift für Numismatik, t. XXII, n^o 4. — DRESSEL. Altgriechischer Münzfund aus Agypten. — NÜTZEL. Eine Porträtmedaille des Chalifen El-Muktadir billah. — DANNENBERG. Der Denarfund von Usedom. — DANNENBERG. Münzmeister auf Mittelaltermünzen. — MENADIER. Der Münzschatz der St.-Michaeliskirche zu Fulda. — MENADIER. Ein Pfennig des Kaisers Karl des Dritten. — MENADIER. Der Denarfund von Schmölln. — SCHRÖTTER. Berichtigungen und Ergänzungen zu dem Aufsatz :

Die Münzprägung in Neuenburg in den Jahren 1713, 1714 und 1715. — Miscellen.

Revue numismatique, 1900, 4^e trimestre. — TACHELLA. Acrosandre, roi des Gêtes. — DEGRAND. Monnaies inédites ou peu connues de la Mœsie Inférieure et de la Thrace. — MOWAT. Héraclès chez les Pygmées. — REINACH. Le prix du blé dans l'édit de Dioclétien. — CASTELLANE (comte DE). Denier de Corbie au type de Louis le Bègue. — BLANCHET. Balances et poids monétaires. — FABRE. Les billets de confiance émis pendant la guerre de 1870-1871. — Mélanges et documents. — Chronique. — Bulletin bibliographique.

Rivista italiana di numismatica, 1900, fascicule IV. — DATTARI. Appunti di numismatica Alessandrina. — RICCI. La numismatica e le scienze archeologiche ed economiche. — MALAGUZZI. La zecca di Bologna. — CERRATO. Un forte bianco attribuito ad Amedeo VI di Savoia. — PAPA-DOPOLI. Tariffe veneziane del secolo XVI. — SPIGARDI. A proposito di una medaglia attribuita a Ferdinando III, Granduca di Toscana. — Cronaca.

La Gazette numismatique, t. V, n^o 3. — BERNAYS. Un billon noir inédit frappé à Bouvignes sous le règne de Guillaume I^{er}, comte de Namur. — J. DUGNIOLLE. Jeton de Jean de Croy, comte du Rœulx, et de sa femme, Marie de Recourt, baronne de Licques. — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits ou complètement inventés. — Varia.

N^o 4. — CERRATO. Jeton inédit de Savoie. — N. H. Esterlin inédit à l'écu au lion de Gérard IV, de Juliers. — DUPRIEZ. Cachet du XVI^e siècle aux armes de l'abbaye de

Floreffe. — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits ou complètement inventés. — Varia.

N^o 5. — DROUIN. Les symboles astrologiques sur les monnaies de la Perse. — A. DE WITTE. Une médaille de dévotion du jubilé de 1625. — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes, contrefaits ou complètement inventés. — Varia.

Frankfurter Münzblätter, n^{os} 20 et 21. — Zwei Frankfurter-Hohenstaufen-Denare. — Rocheforter Münzen des Grafen Johann-Theodor von Löwenstein-Wertheim. — R. SUCHIER. Een unedirter Hanau-Münzenberger Ducat von Jahre 1638. — Dr. J.-C.. Klippenförmige Probe zu einem Kipper-Zwölfer Friedrich Ulrichs von Braunschweig. — GEBERT. Zur Leuchtenberger Münzgeschichte. — GEBERT, Der Geburtstagsthaler des Herzogs August von Braunschweig. — Über Transvaal-Münzen. — Zur Geschichte der Nickelmünzen. — Varia.

Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde, 1901, 1^{re} liv. — ZWIERZINA. Beschrijving der Nederlandsche of op Nederland of Nederlanders betrekking hebbende penningen geslagen na november 1863. — M. DE MAN. Iets over het Vettewariersgilde te Middelburg en over een tot nu toe onbekenden begrafenispennig van dit gilde. — ZWIERZINA. Onze nieuwe guldens. — Bouwstoffen voor een geschiedenis van het Nederlandsche Geld- en Muntwezen. — Varia.

Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfrennde in Wien, n^o 126. — JOSEF ALEXANDER Freiherr VON HELFERT. Gussmedaillon von C. Radnitzky. — Musiker-Medaillen. — NENTWICH. Zwittermünzen mit

den Bildnissen des Kaisers Franz I und der Kaiserin Maria Theresia. — Nickelmunzen.

N° 127. — Die Redaction. — Musiker-Medaillen. — NENTWICH. Die niederländischen Münzprägungen der Kaiserin Maria Theresia.

N° 128. — Musiker-Medaillen. — ADAM. Die Münzen unter der Regierung des deutschen Kaisers Franz II, bzw. Franz I von Oesterreich, 1792 bis 1835. — Die moderne Medaille.

Monatsblatt, n° 208. — VON ERNST. Zwittermünzen mit den Bildnissen des Kaisers Franz I und der Kaiserin Maria Theresia. — Varia.

N° 209. — VOETTER. Bericht über den internationalen numismatischen Congress in Paris. — Varia.

N° 210. — SCHOLZ. Beitrag zur Münzkunde van Scodra-Illyricum. — Varia.

Gazette numismatique française. — MAZEROLLE. A. de Barthelemy, membre de l'Institut. Biographie et bibliographie numismatique. — C^{te} C. DE BEAUMONT. Les jetons tourangeaux. — A. DE FAYOLLE. Recherches sur Bertrand Andrieu de Bordeaux, graveur en médailles. — MAZEROLLE. J.-C. Chaplain. Catalogue de son œuvre, 2^e supplément. — Comptes rendus, correspondances, périodiques, nouvelles diverses.

American Journal of numismatics, vol. XXXV, n° 2. — F. SHERMAN-BENSON. Ancient Greek coins. — Recent medals of the discovery of South-America. — Medal of Columbia university, New-York. — R. SHIELLS. The biography of the dollar. — H. R. STORER. The medals,

jetons and tokens illustrative of the science or medicine.— C. P. NICHOLS. Medals of the Grand army. — J. CLEVELAND. The lieutenant Victor Blue medal. — Medals issued to Canadian Indians. — The New-York Gellyburg monument. — MARTIN. Masonic medals. — A roman catholic college medal? — Varia.

Mittheilungen der Bayerischen numismatischen Gesellschaft, t. XIX, Heft II. — E. MERZBACHER. Beiträge zur Kritik der deutschen Kunsmedaillen. — KULL. Aus bayerischen Archiven. — VON BÜRKEL. Süddeutsche Halbbracteaten. — HABICH. Ueber einige Medaillen Albrechts V und seiner Söhne. — Litteratur.

Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne, n° 47. — ZAKRZEWSKI. Dwa zagadkowe solidy X i XI ureku. — CHMIEL. Cecha schrottgeltowa Krakowska. — KOSTRZEBSKI. O denarach Slowian zwanych Wendyskimi.

Numismatic circular, n° 97. — DAVIS et FORRER. Inedited coins. — F. GNECCHI. Roman coins. — L. FORRER. Biographical notices of medallists, etc. — HOWORTH. Indo-European coins. — Varia.

N° 98. — Inedited coins. — F. GNECCHI. Roman coins. — FORRER. Biographical notices of medallists. — WATERS. A few notes respecting the issuers of the 18th century tokens circulated in London. — The Decaen dollar. — Varia.

N° 99. — FLETCHER. Inedited coins. — FORRER. Biographical notices of medallists. — F. GNECCHI. Roman coins. — WATERS. Notes on the eighteenth century tokens. — Varia.

Bulletin de numismatique, t. VII, nos 5-6. — E. CARON. Un denier de Saintes. — A. BLANCHET. Les animaux

auxiliaires de l'antiquaire. — Congrès international de numismatique à Paris, du 14 au 16 juin 1900. — Mélanges.

N^{os} 7-8. — DROUIN. Notice sur trois monnaies de la Perse. — MAXE-WERLY. Les médailles de mendiants dans le Barrois. — ZAY. Aux îles Marquises, la Barbe-monnaie. — Varia.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 31 décembre 1900.

..... Sur la proposition de MM. le V^{te} B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. Camille Honnet, artiste peintre et numismate à Troyes (France), et à M. Giuseppe Nervegna, numismate à Brindisi (Italie).

Le Secrétaire,
A. DE WITTE.

Le Président,
V^{te} B. DE JONGHE.

Réunion du bureau du 4 février 1901.

..... A la demande de M. P. Bordeaux et sur la proposition de MM. Éd. Vanden Broeck et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. le D^r Bockenheimer, Landgericht-director, 27, Uferstrasse, à Mayence.

Le Secrétaire,
A. DE WITTE.

Le Président,
V^{te} B. DE JONGHE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1^{er} TRIMESTRE 1901

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

- Allemagne.** — *Blätter für Münzfreunde*, n^{os} 249 à 251. — *Berliner Münzblätter*, n^{os} 241 à 244. — *Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen*, année 1900. — *Zeitschrift für Numismatik*, t. XXII, liv. 4. — *Sitzungsberichte der numismatischen Gesellschaft*, 1900. — *Mittheilungen der Bayerischen numismatischen Gesellschaft*, t. XIX, 2^e heft. — *Numismatisches Literatur-Blatt*, n^{os} 117-118.
- Amérique.** — *American Journal of numismatics*, t. XXXV, n^o 2.
- Angleterre.** — *Numismatic Circular*, n^{os} 97 à 99.
- Autriche-Hongrie.** — *Die Moderne Medaille*, n^{os} 11 et 12. — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, n^{os} 126 à 128. — *Monatsblatt*, n^{os} 209 et 210. — *Wiadomosci numizmatyczne-archeologiczne*, n^o 47.
- Belgique.** — *Société d'histoire et d'archéologie de Gand : Annales*, t. IV, n^o 1; *Bulletin*, t. VIII, n^{os} 6 à 8, t. IX, n^o 1; *Inventaire archéologique*, fasc. XIX. — *Archives belges*, t. II, n^{os} 9 et 10. — *Académie royale d'archéologie Annales*: t. LII, n^o 4; *Bulletin*, 5^e série, n^o 9. — *Société verviétoise d'archéologie*, t. II, n^{os} 15 et 16. — *Annuaire de l'Académie royale*, 1901; *Bulletin de la classe des lettres*, 1900, n^{os} 9 à 12. — *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. XXXV. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXIII, n^o 2; *Rapport*, 1899. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 2^e série, t. XII, n^o 3; II^e section, cartulaire, fasc. 4. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1900, liv. 1 et 2. — *Revue bibliographique belge*, 1900, n^{os} 11 et 12. — *La Gazette numismatique*, t. V, n^{os} 3 à 5. — *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 6^e série, t. II. — *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XVIII. — *Bulletin du Cercle archéologique de Malines*, t. X. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIX, liv. 1 et 2. — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XIX, n^{os} 3 et 4.

- France.** — *Polybiblion*, partie littéraire, t. LXXXIX, nos 5 et 6; t. XCI, n° 1; partie technique, t. XC, nos 11 et 12; t. XCIII, n° 1. — *Revue numismatique*, 1900, 4^e trimestre. — *Bulletin de la Société de Borda*, 1900, 4^e trimestre.
- Italie.** — *Bollettino del Museo civico di Padova*, anno III, nos 9 à 10. — *Rivista italiana di numismatica*, 1900, liv. 4.
- Luxembourg.** — *Ons Hemecht*, t. VI, nos 12, t. VII, nos 1 et 2.
- Pays-Bas.** — *Tijdschrift van het Koninklijk Nederlansch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, 1901, liv. 1.
- Portugal.** — *O Archeologo Português*, t. V, nos 7 et 8.

Ouvrages non périodiques.

- ALVIN. — *Les anciens serments d'arbalétriers et d'archers de Bruxelles; leurs sceaux, leurs médailles et leurs jetons*. Bruxelles, 1901, in-8°, 24 pages, 1 planche.
- BLANCHET. — *Les Camées de Bourges*. Caen, 1900, in-8°, 19 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)
- BORDEAUX. — *La numismatique de Louis XVIII dans les provinces belges en 1815*. Bruxelles, 1901, in-8°, 131 pages, vignettes. — *Classement des monnaies carolingiennes inédites*. Paris, 1900, in-8°, 53 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- CASTELLANI. — *Le Monete di Ancona durante la dominazione francese*. Paris, 1900, in-8°, 10 pages. — *Documents relatifs à la monnaie de Brescia*. Brescia, 1900, in-8°, 24 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)
- DAREMBERG et SAGLIO. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, liv. 26 à 29. (*Envoi des éditeurs.*)
- DE JONGHE (V^{te} B.). — *Un demi-gros à l'écu aux quatre lions frappé à Schoonvorst*. Bruxelles, 1901, in-8°, 8 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE MAN (M^{lle} M.). — *Iets over het Wittewariërgilde te Middelburg*. Amsterdam, 1901, in-8°, 18 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE MEUNYNCK. — *Nécrologie: Édouard van Hende*. Bruxelles, 1901, in-8°, 3 pages.
- DE RENESSE (C^{te} Théod.). — *Dictionnaire des figures héraldiques*, t. VI, liv. 1. Bruxelles. (*Envoi de l'éditeur.*)
- DE WITTE (A.). — *La médaille-décoration des Francs-Bouchers et des Francs-Poissonniers de Gand*. Bruxelles, 1900, in-8°, 3 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- DONNET. — *Quelques lettres inédites concernant Hélène Fourment*. Anvers, 1900, in-8°, 12 pages.
- GERMAIN DE MAIDY. — *Église de Mont-devant-Sassey*. Bruges, 1900, in-4°, 4 pages, 1 planche. — *Le comte de Marsy*. Nancy, 1900, in-8°, 4 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- MAZEROLLE. — *Note sur l'inventeur des procédés mécaniques de fabri-*

- cation monétaire sous Henri II, désigné sous le nom de chevalier du Saint-Sépulcre.* Paris, 1900, in-8°, 3 p. (*Hommage de l'auteur.*)
- PAPADOPOULI (C^{te} N.). — *Tarifs vénitiens.* Paris, 1900, in-8°, 13 pages, 5 planches. (*Hommage de l'auteur.*)
- PÉRALDI. — *Musée de l'Hôtel de Ville d'Ajaccio. Catalogue des tableaux, médailles, etc.* Ajaccio, 1900, in-12, 58 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- RICHEBÉ. — *Rectification à van Loon.* Bruxelles, 1901, in-8°, 3 pages, 2 vignettes.
- SIMONIS. — *Les médailles de Constantin et d'Héraclius.* Bruxelles, 1901, in-8°, 48 pages, 3 planches. (*Hommage de l'auteur.*)
- STROEHLIN. — *Répertoire général de médaillistique, fiches 225 à 300.* (*Hommage de l'auteur.*)
- TRACHSEL. — *Un nouveau double ducat de Sébastien de Montfaucon, évêque de Lausanne.* Bruxelles, 1901, in-8° 2 pages.
- VANDER CHUJS. — *Catalogus der numismatische verzameling van het Bataviaasch Genootschap van kunsten en wetenschappen, 3^e druk.* Batavia, 1886, in-8°, vi-229 pages, cartonné. (*Don du bibliothécaire.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

Numismatisches Offerten-Blatt, nos 90 et 91. — *Numismatische Correspondenz*, nos 199 et 200. — *Numismatischer-Verkehr*, 1901, nos 1 et 2. — *Catalogue H.-S. Rosenberg*, n° 9. — *Catalogue Zschiesche et Koder*, n° 85. — *Auktions-Katalog*, n° 169. — *Catalogue Sambon*, n° 189. — *Catalogue général illustré de monnaies françaises*, 6^e fascicule. — Vente Coronel, 4 planches. (*Envoi de M. Dupriez.*) — Vente à Berlin, le 2 février 1901, 2 planches. (*Envoi de M. E. Rappaport.*)

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. Van der Beken.

Pièce de 5 centavos. en nickel, de la République de Colombie, frappée à la Monnaie de Bruxelles.

Don de M. C. Dupriez.

286 monnaies de billon et de cuivre de divers pays, 29 jetons belges français et anglais et 1 méreau.

Don de M. de Witte.

Un grand bronze d'Albin. — 3 monnaies, dont une d'argent. — 3 méreaux de Saint-Omer. — 16 jetons des Pays-Bas, dont un d'argent.

Soit en tout : 291 monnaies, 45 jetons et 4 méreaux.

Bruxelles, 18 février 1901.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

ALPHONSE DE WITTE.

LES
MONNAIES DE PTOLÉMÉE II
 QUI PORTENT DATES

(PLANCHES VI, VII, VIII ET IX.)

Tous les numismates connaissent et proclament les énormes difficultés que présente le classement des nombreuses monnaies frappées par les Lagides rois d'Égypte : « *Most of them* — dit un numismate anglais bien connu, feu Sir Ed. Bunbury — *can only be assigned to the several monarchs by conjecture, very few of them bearing any title but those of ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ, hence they are of little or no historical value* ». Un autre numismate anglais, plus compétent encore, feu R. S. Poole, commence son livre sur les monnaies des Ptolémées (1), qui est la plus récente et la meilleure monographie que nous possédions sur le sujet, par la réflexion suivante : « *No series of coins struck by the successors of Alexander is more difficult to class than that of the Ptolemies, no one indeed so difficult except the less important issues of the Pergamene kings.* »

Mais ni son livre, quelque savant qu'il soit, ni les efforts antérieurs de M. Feuardent (dont on

(1) *B. Mus. Cat. The Ptolemies kings of Egypt.* London, 1883.

peut dire avec raison qu'il fut le premier à faire sortir certaines séries monétaires des Lagides du chaos complet où elles se trouvaient jusqu'à la publication de son œuvre) (1), ni les efforts de tant d'autres savants numismates et métrologues qui ont abordé l'étude de ce monnayage énigmatique, n'ont pu éclaircir qu'un fort petit nombre des trop nombreux problèmes qu'il soulève. Aussi, quelques années plus tard (1887), M. B. V. Head, dans son *Historia numorum* (p. 711), est-il encore obligé d'écrire que « *The long series of the coins of the Ptolemies is generally acknowledged to be the most difficult to classify in the whole range of Greek numismatics.* »

Cet état d'incertitude a duré jusqu'à présent, au grand désespoir des numismates et des historiens. Le dernier d'entre eux qui s'en soit occupé, M. J. P. Mahaffy, l'auteur de l'excellent livre *The empire of the Ptolemies*, était forcé de convenir (p. 155), tout récemment encore, que la numismatique des Ptolémées était « *a very intricate and unsatisfactory study* ».

L'exactitude de cette appréciation, je l'ai sentie plus peut-être qu'aucun autre dans ces derniers temps. Car j'ai eu d'abord, il y a quelques années, à faire entrer dans le Musée national numismatique d'Athènes, que je dirige, la collection célèbre

(1) *Collections Giovanni di Demetrio. Égypte ancienne, monnaies des rois.* Paris, 1869.

donnée par feu J. Demetrio à l'État grec, collection qui est de beaucoup la plus riche série de monnaies ptolémaïques qui existe. Ensuite, on me sollicita de revoir, avec l'assistance des monnaies, le manuscrit que M. Feuardent avait préparé pour une seconde édition de son catalogue de cette collection. Le reclassement que j'ai dû faire de cette énorme série en y intercalant toutes les pièces de même origine que possédaient déjà notre Musée national, notre Société archéologique, notre Université d'Athènes, — qui, toutes, se trouvent à présent dans notre Musée numismatique, — de plus, l'étude minutieuse des attributions et des descriptions de MM. Feuardent, Poole, etc. que j'étais obligé de faire, m'ont appris tout l'enchevêtrement de ce labyrinthe. Pendant des années il me fut complètement impossible d'en sortir, et la seule chose que je gagnais par mes efforts et par l'étude simultanée des monnaies et des sources anciennes de toute sorte, fut de reconnaître chaque jour plus de difficultés et d'embarras, même là où, quelquefois, les numismates croyaient avoir trouvé la solution définitive de quelque problème.

Je ne désespérais pourtant pas de découvrir la clef de cette numismatique ptolémaïque, car je me disais que cette clef devait exister : il eût été vraiment étonnant que des rois d'un si grand sens administratif et économique, comme le furent les premiers Ptolémées, eussent frappé leurs monnaies

sans un système qui permît aux employés de l'État, aux banquiers, aux marchands ou à tout citoyen, de reconnaître facilement la date exacte de l'émission de chaque pièce, la série à laquelle elle appartenait, la fraction métrologique qu'elle représentait, etc., etc.

J'eus raison de persévérer dans mes recherches. Le jour est venu où j'ai vu enfin en quoi consistait le système sur lequel est basé ce monnayage. Naturellement je me suis mis tout de suite à reclasser, d'après ce système, la collection entière du Musée d'Athènes. Quand j'eus fini cette opération, je compris qu'un autre grand travail s'imposait à moi, avant de publier mon nouveau système, qui aura, je crois, le mérite de faire désormais de la plus difficile de toutes les séries des monnaies grecques, la plus facile à classer avec certitude. Ce devoir était d'examiner si dans toutes les autres collections numismatiques de l'Europe il ne se trouvait pas de monnaies, inconnues à moi, qui fussent en contradiction avec mon système dans ses détails, ou bien qui fussent susceptibles de compléter les lacunes chronologiques de mon catalogue. En un mot, je me suis rendu compte qu'au lieu d'un *catalogue* de pièces de notre Musée je devais publier un *corpus* de la numismatique des Lagides.

Grâce à des facilités, dont je parlerai avec plaisir et reconnaissance un autre jour, il m'a été heureusement donné de visiter, étudier et cata-

loguer moi-même presque toutes les collections numismatiques de l'Europe. Mon voyage a eu pour résultat de compléter un fort grand nombre de lacunes chronologiques de mon système, sans toucher à aucune de ses bases et de ses grandes lignes qui, au contraire, s'en trouvent corroborées et rendues beaucoup plus solides.

Grâce à la générosité éclairée d'un de mes compatriotes, M Grégoire Maraslis, ancien maire d'Odessa et conseiller privé de S. M. l'Empereur de Russie, — ce même mécène auquel nous autres Grecs nous devons la publication de toute une bibliothèque de traductions des meilleurs livres de l'étranger, entre autres de l'*Historia numorum* de M. Head, — j'aurai le plaisir de publier, dans le courant de l'an 1901, mon *Corpus* de la numismatique des Lagides, accompagné d'un fort grand nombre (64) de grandes planches phototypiques. Chacun sera alors en état d'examiner les résultats de mes efforts. En attendant, je profite d'une aimable invitation de deux de nos plus obligeants confrères, MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, — qui, pendant mon récent séjour à Bruxelles, m'ont prié de leur donner quelque article pour le concours de numismatique grecque ouvert sous les auspices de la Société royale de numismatique par son président, — afin de présenter aux lecteurs de la *Revue belge de numismatique*, qu'ils dirigent, quelque partie de mes conclusions, pour donner un avant-goût du résultat de mes recherches.

Mon thème sera surtout de prouver qu'il existe un fort grand nombre de monnaies ptolémaïques portant des dates, que personne n'a considérées comme telles jusqu'à présent et qui nous permettent de classer exactement et sûrement ces pièces à l'année dans laquelle elles ont été frappées; par ces monnaies aussi, nous pouvons découvrir le système de division des espèces ptolémaïques de bronze.

Pour cela, je présenterai à mes lecteurs, comme exemple, seulement les pièces *datées* de Ptolémée II que, pour plus de facilité, je continuerai à appeler ici *Philadelphie*, bien que le surnom ne lui appartienne pas, mais convienne, au contraire, à sa femme-sœur, la célèbre Arsinoé II « *qui aimait son frère* » (1) avec tant de passion.

A.

PREMIÈRE SÉRIE DES PIÈCES DATÉES.

Grâce aux efforts des savants que je viens de citer, on connaît déjà d'une manière absolument sûre une série de pièces datées par les années du règne de Ptolémée II Philadelphie (2).

Elles sont frappées dans les cinq villes principales que les Ptolémées possédaient sur les côtes

(1) GUTSCHMID, *Kl. Schr.*, IV pp. et 112 s. — WILCKEN, dans PAULY-WISSOWA, *Real Encyclopadia*, pp. 1284 et s. — MAHAFFY, *The Empire of the Ptolemies*, p. 112, note 1.

(2) POOLE, *B. M. C. Ptolemies*, pp. 28-35.

de Syrie c'est-à-dire à Tyr, Sidon et Ptolémaïs de Phénicie; à Ioppe et Gaza (ou Anthédon) de Judée.

Ces monnaies sont de deux sortes seulement.

A. *Octadrachmes d'or*, portant d'un côté la tête voilée d'*Arsinoé II* à droite, avec un sceptre sur l'épaule, et, au revers, la légende ΑΡΣΙΝΟΗΣ-ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ autour d'une *double corne d'abondance* (δικέρως) pleine de fruits et ceinte de bandelettes.

Planche VI, n° 1, 3, 5 et 7.

B. *Tétradrachmes d'argent*, portant d'un côté la tête stéréotypée de Ptolémée I Soter, ornée d'un diadème et vêtue de l'égide; de l'autre côté, la légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ-ΒΑΣΙΛΕΩΣ ou ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΣΩΤΗΡΟΣ autour de l'aigle au repos, à gauche, perché sur un foudre.

Planche VI, n° 2, 4, 6 et 8.

Toutes ces pièces portent de plus, dans le champ du revers : *a*) les initiales ou les monogrammes du nom de la ville dans laquelle elles sont frappées; *b*) l'année du règne de Ptolémée II Philadelphe qui les a fait frapper et *c*) les octadrachmes d'or, *une*, et les tétradrachmes d'argent, *une* ou *deux* lettres ou monogrammes, dont il n'est pas nécessaire de donner ici l'explication.

Les dates commencent à la vingtième année (Κ) du règne de Philadelphe et vont jusqu'à la trente-neuvième (ΛΘ), la dernière de son règne. Les années 20 jusqu'à 24 (Κ, ΚΑ, ΚΒ, ΚΓ, ΚΔ) se trouvent seulement sur les tétradrachmes d'argent frappés

surtout à Tyr et portant tous la légende : ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ-ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Les années 25 à 39 se rencontrent sur des tétradrachmes frappés indifféremment dans l'une ou l'autre des cinq villes en question et portant tous la légende : ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ-ΣΩΤΗΡΟΣ. Les octadrachmes d'or se rencontrent seulement depuis l'an 29 (ΚΘ); ils vont jusqu'à la dernière année ΛΘ = 39.

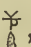
Voici maintenant le catalogue des pièces de cette série. Je ferai observer que, pour le présent, je ne note que les pièces dont j'ai examiné moi-même les originaux, les reproductions en plâtre ou les photographies. Je ne citerai même qu'un exemplaire de chaque variété. Dans mon *Corpus*, on trouvera notés tous les exemplaires.

PIÈCES FRAPPÉES A TYR.

a) AVEC LA LÉGENDE : ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ-ΒΑΣΙΛΕΩΣ.


An 20.

℞ 4 drachmes, a) 13,96. — Berlin, P. Osten.

A gauche , à droite K.

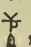
An 21.

℞ 4 drachmes, a) 14,07. — Athènes.

A gauche , à droite Κ (= KA).

An 22.

℞ 4 drachmes, a) 14,25. — Athènes.

A gauche , à droite ΚΒ (= KB).

An 23.

⌘ 4 drachmes, a) 14,07. — Athènes.

A gauche $\overset{\text{Ϛ}}{\underset{\text{Ϛ}}{\text{Ϛ}}}$, à droite $\overline{\text{K}} (= \text{KI})$.

An 24.

⌘ 4 drachmes, a) 14,17. — Athènes.

A gauche $\overset{\text{Ϛ}}{\underset{\text{Ϛ}}{\text{Ϛ}}}$, à droite $\overline{\text{K}} (= \text{K}\Delta)$.

b) AVEC LA LÉGENDE ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ-ΣΩΤΗΡΟΣ.

An 25.

⌘ 4 drachmes, a) 14,17. — Athènes.

A gauche $\overset{\text{Ϛ}}{\underset{\text{Ϛ}}{\text{Ϛ}}}$, à droite $\overline{\text{K}} (= \text{KE})$.

An 27.

⌘ 4 drachmes, a) 14,10. — Athènes.

A gauche $\overset{\text{Ϛ}}{\underset{\text{Ϛ}}{\text{Ϛ}}}$, à droite $\overline{\text{K}} (= \text{KI})$.

An 28

⌘ 4 drachmes, a) 14,15. — Athènes.

A gauche $\overset{\text{Ϛ}}{\underset{\text{Ϛ}}{\text{Ϛ}}}$, à droite $\overline{\text{K}} (= \text{KH})$.

Entre les pattes de l'aigle A.

⌘ 4 drachmes, a) 14,25. — Athènes.

A gauche $\overset{\text{Ϛ}}{\underset{\text{Ϛ}}{\text{Ϛ}}}$, à droite $\overline{\text{K}} (= \text{I}\overline{\text{H}})$ (sans l'A).

⌘ 4 drachmes, a) 14,18. — Paris.

A gauche $\overset{\text{Ϛ}}{\underset{\text{Ϛ}}{\text{Ϛ}}}$, à droite $\overline{\text{K}}$.

⌘ 4 drachmes, a) . — Naples, Musée national. Fiorelli, Catalogue, 9441.

A gauche $\overset{\text{Ϛ}}{\underset{\text{Ϛ}}{\text{Ϛ}}}$, à droite $\overline{\text{K}}$. Entre les pattes de l'aigle K.

An 29.

℞ 4 drachmes, a) 14,20. — Berlin, Foy.

A gauche Ϝ , à droite KΘ, au-dessus de E.
Entre les pattes de l'aigle A.

An 30.

℞ 4 drachmes, a) 14,10. — Athènes.

A gauche Ϝ , à droite Λ, au-dessus de Β.
Entre les pattes de l'aigle A.

℞ 4 drachmes, a) 14,11. — Athènes.

A gauche Ϝ , à droite Λ, au-dessus de Β.
Entre les pattes de l'aigle Π.

℞ 4 drachmes, a) 14,35. — Athènes.

A gauche Ϝ , à droite Λ, au-dessus de Β.
Entre les pattes de l'aigle ⊙.

℞ 4 drachmes, a) 13,48. — Osnabrück.

A gauche Ϝ , à droite Λ, au-dessus de Β.
Entre les pattes de l'aigle ⊙.

℞ 4 drachmes, a) 14,07. — Athènes.

A gauche Ϝ , à droite Λ, au-dessus de Β.
Entre les pattes de l'aigle Λ.

An 31.

℞ 4 drachmes, a) 13,47. — Athènes.


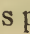
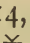
A gauche Ϝ , à droite ΛΛ, au-dessus de Β.
Entre les pattes de l'aigle ⊙.

℞ 4 drachmes, a) 14,03. — Berlin, P. Osten.

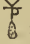
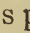
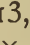
A gauche Ϝ , à droite ΛΛ, au-dessus de Β.
Entre les pattes de l'aigle ⊙.

An 32.


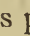
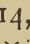
℞ 4 drachmes, a) 14, 16. — Athènes.

A gauche , à droite ΔB, au-dessus de .
Entre les pattes de l'aigle .

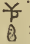
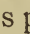
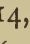
℞ 4 drachmes, a) 14, 15. — Athènes.

A gauche , à droite ΔB, au-dessus de .
Entre les pattes de l'aigle .



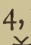
℞ 4 drachmes, a) 13, 95. — Athènes.

A gauche , à droite ΔB, au-dessus de .
Entre les pattes de l'aigle .

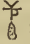
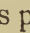
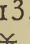
℞ 4 drachmes, a) 14, 08. — Athènes.

A gauche , à droite ΔB, au-dessus de .
Entre les pattes de l'aigle .

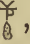
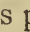
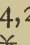
℞ 4 drachmes, a) 14, 12. — Berlin.

A gauche , à droite ΔB, au-dessus de .
Entre les pattes de l'aigle .

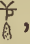
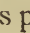

℞ 4 drachmes, a) 14, 10. — Londres, B. M. C., 31, 87.

A gauche , à droite ΔB, au-dessus de .
Entre les pattes de l'aigle .

℞ 4 drachmes, a) 13, 92. — Rollin et Feuardent.


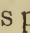

A gauche , à droite ΔB, au-dessus de .
Entre les pattes de l'aigle .

℞ 4 drachmes, a) 14, 20. — Berlin, P. Osten.

A gauche , à droite ΔB, au-dessus de .
Entre les pattes de l'aigle .

An 33.

℞ 4 drachmes, a) 14, 10. — Gotha.

A gauche , à droite ΔΓ, au-dessus de .
Entre les pattes de l'aigle .

⌘ 4 drachmes, a) 14,06. — Athènes.

A gauche $\overset{\gamma}{\underset{\delta}{\text{A}}}$, à droite $\Delta\Gamma$, au-dessus de A .

Entre les pattes de l'aigle I .

⌘ 4 drachmes, a) . — Rollin et Feuarent.

A gauche $\overset{\gamma}{\underset{\delta}{\text{A}}}$, à droite $\Delta\Gamma$, au-dessus de A .

Entre les pattes de l'aigle A .

⌘ 4 drachmes, a) 13,87. Paris.

A gauche $\overset{\gamma}{\underset{\delta}{\text{A}}}$, à droite $\Delta\Gamma$, au-dessus de A .

Entre les pattes de l'aigle N .

⌘ 4 drachmes, a) 12,89. — Osnabrück.

A gauche $\overset{\gamma}{\underset{\delta}{\text{A}}}$, à droite $\Delta\Gamma$, au-dessus de A .

Entre les pattes de l'aigle H .

⌘ 4 drachmes, a) 13,83 (fourrée). — Athènes.

A gauche $\overset{\gamma}{\underset{\delta}{\text{A}}}$, à droite $\Delta\Gamma$.

An 34.

⌘ 8 drachmes (Types d'Arsinoé), a) 27,86. — Berlin.

(Journal int., 1900, pl. B', 8).

A droite $\overset{\gamma}{\underset{\delta}{\text{A}}}$, à gauche $\Delta\Delta$.

Entre les pattes de l'aigle O .

⌘ 4 drachmes, a) 14,18. — Athènes.

A gauche $\overset{\gamma}{\underset{\delta}{\text{A}}}$, à droite $\Delta\Delta$, au-dessus de A .

Entre les pattes de l'aigle O .

⌘ 4 drachmes, a) 14,05. — Athènes.

A gauche $\overset{\gamma}{\underset{\delta}{\text{A}}}$, à droite $\Delta\Delta$, au-dessus de A .

Entre les pattes de l'aigle N .

⌘ 4 drachmes, a) 13,91. — Osnabrück.

A gauche $\overset{\gamma}{\underset{\delta}{\text{A}}}$, à droite $\Delta\Delta$, au-dessus de A .

Entre les pattes de l'aigle ΔI .

⌘ 4 drachmes, a) 14, 17. — Athènes.

A gauche ☩, à droite ΔΔ, au-dessus de ⌘.

Entre les pattes de l'aigle Γ.

An 35.

⌘ 8 drachmes, a) 27, 68. — Athènes (Journal int., 1899, pl. IA', 3). (Planche VI, 1.)

A gauche ☩, à droite ΔE.

Entre les pattes de l'aigle ⊙.

⌘ 4 drachmes, a) 14, 00. — Athènes.

A gauche ☩, à droite ΔE, au-dessus de ⌘.

Entre les pattes de l'aigle ⊙. (Pl. VI, 2.)

⌘ 4 drachmes, a) 13, 18. — Londres. B. M. C. p. 32, 99.

A gauche ☩, à droite ΔE, au-dessus de ⌘.

Entre les pattes de l'aigle ΔI.

⌘ 4 drachmes, a) 14, 22. — Athènes.

A gauche ☩, à droite ΔE, au dessus de ⌘.

Entre les pattes de l'aigle ⌘.

⌘ 4 drachmes, a) 14, 15. — Rollin et Feuarent.

A gauche ☩, à droite ΔE, au-dessus de ⌘.

An 36.

⌘ 4 drachmes, a) 13, 35. — Athènes.

A gauche ☩, à droite ΔΓ, au-dessus de A.

Entre les pattes de l'aigle Γ.

⌘ 4 drachmes, a) 14, 20. — Athènes.

A gauche ☩, à droite ΔΓ, au-dessus de A.

Entre les pattes de l'aigle ⊙.

℞ 4 drachmes, a) 14,20. — Arthur Löbbecke.

A gauche Ϝ , à droite ΛC, au-dessus de Λ.

Entre les pattes de l'aigle ⊕.

An 37.

℞ 4 drachmes, a) 14,03. Berlin.

A gauche Ϝ , à droite ΛI, au-dessus de E.

Entre les pattes de l'aigle ⊕.

An 38.

℞ 8 drachmes, a) 27,690. — Athènes (Journal inter.,
1899, pl. IA, 4).

A gauche Ϝ, à droite ΛH.

Entre les pattes de l'aigle ⊙.

℞ 4 drachmes, a) 13,42. — Athènes.

A gauche Ϝ , à droite ΛH, au-dessus de B.

Entre les pattes de l'aigle ⊙.

℞ 4 drachmes, a) 14,32. — Gotha.

A gauche Ϝ , à droite ΛH, au-dessus de B.

Entre les pattes de l'aigle ⊕.

An 39.

℞ 4 drachmes, a) 14,05. — Athènes.

A gauche Ϝ , à droite Λ⊙ au-dessus de B.

Entre les pattes de l'aigle ⊙.

PIÈCES FRAPPÉES A SIDON.

An 25.

℞ 4 drachmes, a) 14,02. — Athènes.

A gauche ΣI, au-dessus de AK , à droite Κ

℞ 4 drachmes, a) 13,80 — Londres, BMC, 29,55.

A gauche ΣΙ, au-dessus de ΔΙ, à droite Κ.

℞ 4 drachmes, a) 14,26. — Londres, BMC, 29,56

A gauche ΣΙ, au-dessus de Ν, à droite Κ

An 26.

℞ 4 drachmes, a) . — Alexandrie.

A gauche ΣΙ, au-dessus de ΔΙ, à droite ΚΓ.

An 27.

℞ 4 drachmes, a) 14,17. — Athènes.

A gauche ΣΙ, au-dessus de Ψ, à droite Ξ.

℞ 4 drachmes, a) . — Rollin et Feuarent.

A gauche ΣΙ, au-dessus de Α, à droite Ξ.

℞ 4 drachmes, a) 14,07. — Athènes.

A gauche ΣΙ, au-dessus de ΔΙ, à droite ΚΙ.

An 28.

℞ 4 drachmes, a) 13,92. — Berlin, P. Osten.

A gauche ΣΙ, au-dessus de ΔΙ, à droite Κ

An 29.

℞ 4 drachmes, a) 14,08. — Athènes.

A gauche ΣΙ, au-dessus de Ϝ, à droite Κ⊙.

℞ 4 drachmes, a) 14,28. — Berlin, P. Osten.

A gauche ΣΙ, au-dessus de ΔΙ, à droite Κ⊙.

An 30.

℞ 4 drachmes, a) 13,58. — Athènes.

A gauche ΣΙ, au-dessus de Ϝ, à droite Λ.

℞ 4 drachmes, a) 14,15. — Athènes.

A gauche ΣΙ, au-dessus de ΔΙ, à droite Λ.

An 31.

⌘ 4 drachmes, a) 13,78. — Athènes.

A gauche ΣΙ, au-dessus de ΔΙ, à droite ΛΑ.

⌘ 4 drachmes, a) 14,10. — Athènes.

A gauche ΣΙ, au-dessus de ΔΙ, à droite ΑΑ.

⌘ 4 drachmes, a) 13,90. — Athènes.

A gauche ΣΙ, au-dessus de Ϙ, à droite ΛΑ.

⌘ 4 drachmes, a) 14,00. — Londres, B M C., 30,67,
pl. V, 3.

A gauche ΣΙ, au-dessus de Ϙ, à droite ΑΑ.

An 32.

⌘ 4 drachmes, a) 14,18. — Athènes.

A gauche ΣΙ, au-dessus de Ϙ, à droite ΛΒ.

⌘ 4 drachmes, a) 14,05. — Athènes.

A gauche ΣΙ, au-dessus de ΔΙ, à droite ΛΒ.

An 33.

⌘ 4 drachmes, a) 14,17. — Athènes.

A gauche ΣΙ, au-dessus de Ϙ, à droite ΔΓ.

⌘ 4 drachmes, a) 13,80. — Londres, B M C., 30,70.

A gauche ΣΙ, au-dessus de ΔΙ, à droite ΔΓ.

⌘ 4 drachmes, a) 12,54. — Osnabrück.

A gauche ΣΙ, au-dessus de ΔΙ, à droite ΔΓ,
au-dessous ⊙.

An 34.

⌘ 4 drachmes, a) 14,00. — Paris.

A gauche ΣΙ, au-dessus de ΔΙ, à droite ΛΔ.

⌘ 4 drachmes, a) 14,00. — Londres, B M C., 30,74.

A gauche ΣΙ, au-dessus de Ϙ, à droite ΛΔ.

An 35.

℞ 4 drachmes, a) 14,12. — Athènes.

A gauche ΣΙ, au-dessus de ΔΙ, à droite ΛΕ.

℞ 4 drachmes, a) . — Alexandrie.

A gauche ΣΙ, au-dessus de Ϙ, à droite ΛΕ

An 36.

Λ 8 drachmes, a) 27,60. — Munich. (*Planche VI, 3.*)

A gauche ΣΙ, au-dessus de Ϙ, à droite ΛΓ.

℞ 4 drachmes, a) 14,05. — Athènes. (*Planche VI, 4.*)

A gauche ΣΙ, au-dessus de Ϙ, à droite ΛΓ.

℞ 4 drachmes, a) 14,08. — Berlin.

A gauche ΣΙ, au-dessus de ΔΙ, à droite ΛΓ.

An 37.

Λ 8 drachmes, a) 27,83. — Athènes.

A gauche ΣΙ, au-dessus de Ϙ, à droite ΔΙ.

℞ 4 drachmes, a) 14,06. — Athènes.

A gauche ΣΙ, au-dessus de ΔΙ, à droite

ΔΙ et Ϙ.

Λ 8 drachmes, a) 27,60. — Paris.

A gauche ΣΙ, au-dessus de ΔΙ, à droite ΔΙ.

℞ 4 drachmes, a) 14,20. — Athènes.

A gauche ΣΙ, au-dessus de ΔΙ, à droite ΔΙ.

An 38.

Λ 8 drachmes, a) 27,80. — La Haye.

A gauche ΣΙ, au-dessus de Ϙ, à droite ΔΗ.

℞ 4 drachmes, a) 14,14. — Athènes.

A gauche ΣΙ et ΔΙ, à droite ΔΗ et Ϙ.

An 39.

⌘ 4 drachmes, a) 14,08. — Athènes.

A gauche ΣΙ et ΔΙ, au-dessus de ⌘, à droite Δ⊙.

PIÈCES FRAPPÉES A PTOLÉMAÏS.

An 25.

⌘ 4 drachmes, a) 13,94. — Athènes.

A gauche ⊕, à droite κ.

Ans 26 et 27.

(Rien.)

An 28.

⌘ 4 drachmes, a) 13,63. — Londres, BMC. 33, 110.

A gauche ⊕⌘, à droite ⌘, au-dessus de Δ.

An 29.

⌘ 4 drachmes, a) 13,30. — Athènes.

A gauche ⊕, Ϻ et ϻ, à droite Κ⊙.

An 30.

⌘ 4 drachmes, a) 14,20. — Athènes.

A gauche ϻ et ϼ, à droite Δ et ⊙.

An 31.

⌘ 4 drachmes, a) 14,08. — Athènes.

A gauche ϻ, au-dessus de ϼ; à droite ΔΑ, au-dessus de ⊙.

⌘ 4 drachmes, a) . — Merzbacher.

A gauche ϻ, au-dessus de ϼ; à droite ΔΑ, au-dessus de ⊙.

℞ 4 drachmes, a) 14,24. — Berlin.

A gauche $\overline{\text{m}}$, au-dessus de $\overline{\text{ME}}$; à droite
 $\Delta\Lambda$, au-dessus de \odot .

An 32.

℞ 4 drachmes, a) 14,00. — Athènes.

A gauche $\overline{\text{m}}$, au-dessus de $\overline{\text{ME}}$; à droite
 ΔB , au-dessus de \odot .

An 33.

℞ 4 drachmes, a) 14,20. — Athènes.

A gauche $\overline{\text{m}}$, au-dessus de $\overline{\text{ME}}$; à droite
 $\Delta\Gamma$, au-dessus de \odot .

An 34.

℞ 4 drachmes, a) 14,22. — Athènes.

A gauche $\overline{\text{m}}$, au-dessus de $\overline{\text{ME}}$; à droite
 $\Delta\Delta$, au-dessus de \odot .

An 35.

℞ 8 drachmes, a) 27,65. — Löbbecke (*Planche VI*, 5).

A gauche $\overline{\text{m}}$, à droite ΔE , au-dessus de \odot .

℞ 4 drachmes, a) 14,12. — Athènes (*Planche VI*, 6).

A gauche $\overline{\text{m}}$, au-dessus de $\overline{\text{ME}}$; à droite
 ΔE , au-dessus de \odot .

An 36.

℞ 4 drachmes, a) 13,96. — Paris.

A gauche $\overline{\text{m}}$, au-dessus de $\overline{\text{ME}}$; à droite
 ΔE , au-dessus de \odot .

An 37.

℞ 4 drachmes, a) 14,15. — Gotha.

A gauche $\overline{\text{m}}$, au-dessus de $\overline{\text{ME}}$; à droite
 ΔI , au-dessus de \odot .

An 38.

℞ 4 drachmes, a) — Mus. Pembrock, p II,
tab. LVI, n° 220. Mionnet, Suppl. IX,
4,4.

A gauche \mathfrak{M} , au-dessus de \mathfrak{M} ; à droite
 Δ H, au-dessus de \odot .

An 39.

(Rien.)

PIÈCES FRAPPÉES A IOPE.

An 25.

℞ 4 drachmes, a) 14,25. — Athènes.

A gauche \mathfrak{M} , à droite \mathfrak{K} .

An 26.

(Rien.)

An 27.

℞ 4 drachmes, a) 14,00. — Londres, B M C.
34,126-7.

A gauche \mathfrak{M} , à droite \mathfrak{K} .

An 28.

(Rien.)

An 29.

℞ 4 drachmes, a) 14,25. — Athènes.

A gauche \mathfrak{M} , au-dessus de \mathfrak{A} ; à droite
 $\mathfrak{K}\odot$, au-dessus de \odot .

An 30.

℞ 4 drachmes, a) 13,50. — Londres, BMC. 35,142.

A gauche \mathfrak{M} , au-dessus de \mathfrak{A} ; à droite Δ ,
au-dessus de \odot .

An 31.

℞ 4 drachmes, a) 14,03. — Athènes.

A gauche |ϩ|, au-dessus de |Α|; à droite ΑΛ,
au-dessus de ⊙, entre les pieds A.

℞ 4 drachmes, a) 14,00. — Londres, BMC. 34,128.

A gauche |ϩ|, à droite ΑΛ, au-dessus de ⊙
(sans l'A).

An 32.

℞ 4 drachmes, a) 14,25. — Athènes.

A gauche |ϩ|, à droite ΛΒ, au-dessus de ⊙.

℞ 4 drachmes, a) 13,93. — Athènes.

A gauche |ϩ|; à droite ΛΒ, au-dessus de ⊙,
entre les pieds A.

An 33.

℞ 4 drachmes, a) 14,14. Berlin.

A gauche |ϩ|, au-dessus de ϣ; à droite ΛΓ,
au-dessus de ⊙.

℞ 4 drachmes, a). — Rollin et Feuarent.

A gauche |ϩ|, au-dessus de Αξ; à droite
ΛΓ, au-dessus de ⊙.

An 34.

℞ 4 drachmes, a) 14,05. — Athènes.

A gauche |ϩ|, au-dessus de Α; à droite ΔΔ,
au-dessus de ⊙.

An 35.

℞ 4 drachmes, a) 14,14. — Athènes.

A gauche |ϩ|, au-dessus de ϩ; à droite
ΛΕ, au-dessus de ⊙.

Æ 4 drachmes, a) 13,12. — Berlin.

A gauche |ϩ|, au-dessus de Α|; à droite ΔE,
au-dessus de ⊙.

Æ 4 drachmes, a) 14,03. — Berlin.

A gauche |ϩ|, au-dessus de Α|; à droite ΔE,
au-dessus de ⊙.

An 36.

Æ 4 drachmes, a) 14,23. — Athènes.

A gauche |ϩ|, au-dessus de ϣ; à droite
ΔE, au-dessus de ⊙.

Æ 4 drachmes, a) 14,21. — Athènes.

A gauche |ϩ|, au-dessus de Α|; à droite ΔE,
au-dessus de ⊙.

Æ 4 drachmes, a) 14,18. — Londres, BMC. 35,143.

A gauche |ϩ|, au-dessus de Α|; à droite ΔE,
au-dessus de ⊙.

An 37.

Æ 4 drachmes, a) 13,98. — Athènes.

A gauche |ϩ|, au-dessus de Α|; à droite ΔI.
au-dessus de ⊙.

Æ 4 drachmes, a) 14,10. — Londres, BMC. 35,134.

A gauche |ϩ|, au-dessus de ϣ; à droite ΔI,
au-dessus de ⊙.

An 38.

Æ 4 drachmes, a) 14,05. — Athènes.

A gauche |ϩ|, au-dessus de Α|; à droite ΔH,
au-dessus de ⊙.

An 39.

℞ 4 drachmes, a) 13,87. — Berlin.

A gauche Λ , au-dessus de $\overline{\Lambda}$; à droite $\Lambda\odot$,
au-dessus de \odot .

PIÈCES FRAPPÉES A GAZA.

An 25 (KE).

℞ 4 drachmes, a) 14,00. — Paris.

A gauche $\overline{\Lambda}$, à droite $\overline{\kappa}$ (= KE).

An 26 (KL).

(Manque.)

An 27 (KZ).

(Rien.)

An 28 (KH).

(Rien.)

An 29 (KΘ).

℞ 8 drachmes, a) 27,66. — Athènes, Journal in-
ternat., 1899, pl. I, 11. (*Planche VI*, 7.)

A gauche $\overline{\Lambda}$, à droite $K\odot$.

℞ 4 drachmes, a) 13,90. — Londres, BMC. 35, 136.

A gauche $\overline{\Lambda}$, au-dessus de $\overline{\Lambda}$; à droite $K\odot$.

℞ 4 drachmes, a) 14,15. — Paris.

A gauche $\overline{\Lambda}$, au-dessus de $\overline{\Lambda}$; à droite $K\odot$,
au-dessus de $\overline{\Lambda}$. (*Planche VI*, 8.)

An 30 (Λ).

℞ 4 drachmes, a) 14,01. — Copenhague.

A gauche $\overline{\Lambda}$, au-dessus de $\overline{\Lambda}$; à droite Λ ,
au-dessus de $\overline{\Lambda}$.

An 31 (ΔA).

℞ 4 drachmes, a) 14,00. — Athènes.

A gauche $\overline{\Delta}$, au-dessus de Δ ; à droite ΔA ,
au-dessus de $\overset{\circ}{\Delta}$.

An 32 (ΔB).

℞ 4 drachmes, a) 14,25. — Athènes.

A gauche $\overline{\Delta}$, au-dessus de Δ ; à droite ΔB ,
au-dessus de $\overset{\circ}{\Delta}$.

An 33 ($\Delta \Gamma$).

℞ 4 drachmes, a) 14,20. — Athènes.

A gauche $\overline{\Delta}$, au-dessus de Δ ; à droite $\Delta \Gamma$,
au-dessus de $\overset{\circ}{\Delta}$.

℞ 4 drachmes, a) 14,10. — Athènes.

A gauche $\overline{\Delta}$, au-dessus de ΔY ; à droite ΔI ,
au-dessus de $\overset{\circ}{\Delta}$.

An 34 ($\Delta \Delta$).

(Rien.)

An 35 (ΔE).

(Rien.)

An 36 ($\Delta \Sigma$).

(Rien.)

An 37 (ΔI).

℞ 4 drachmes, a) 13,92. — Athènes.

A gauche $\overline{\Delta}$, au-dessus de Δ ; à droite ΔI ,
au-dessus de Γ .

An 38.

(Rien.)

An 39.

(Rien.)

B.

DEUXIÈME SÉRIE DES PIÈCES DATÉES.

Si nous jetons à présent un coup d'œil sur le tableau, sur lequel j'ai noté synoptiquement (par — les *octadrachmes d'or*, et par + les *tétradrachmes d'argent*) les pièces de cette série, — les seules avec dates qu'on connaissait jusqu'à présent de Philadelphie — nous serons certainement étonnés du peu de place qu'elles occupent dans les trente-neuf années du règne de ce roi, dont le royaume s'étendait sur l'Égypte, la Cyrénaïque, Chypre, les côtes de la Syrie, et maintes autres parties de l'Asie et de l'Europe !

D'où cette première question : Est-il possible que ce roi n'ait pas frappé d'autres pièces portant des dates, soit dans cette même partie, soit dans les autres provinces de son royaume ? Ensuite on se demandera : Pourquoi ce monnayage asiatique commence-t-il seulement en l'année 20 ?

A ces questions — et ici commence notre tâche — répond une seconde série des monnaies frappées par ce même roi, *avec des dates* dont personne n'a jusqu'à présent remarqué l'existence.

Cette seconde série se compose des pièces d'or, d'argent et de bronze, d'une fabrication immédiatement postérieure à celle des pièces aux mêmes

types et poids que Ptolémée I Soter a fait frapper quand il créa ces types, qui devaient rester stéréotypés pour tous ses successeurs : le travail est un peu moins beau, l'exécution est un peu moins nette. Souvent même on y trouve, pour la tête de Soter, les mêmes coins qui ont servi sous Ptolémée I Soter, mais alors ces coins sont très fatigués par cet usage prolongé.

Mais ce qui distingue clairement les pièces de cette série des pièces aux mêmes types frappées précédemment par Ptolémée Soter, c'est le *monogramme* χ et le *bouclier ovoïde* qui se trouve au-dessous de ce monogramme sur le revers de toutes les pièces de la série.

Toutes portent la légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ-ΒΑΣΙΛΕΩΣ, légende stéréotypée pour tous les Lagides ; mais le monogramme en question, qui peut se décomposer en ΣΩ (τῆρσ) V (ιὸν), et surtout le bouclier ovoïde, qui se rencontre identique à Athènes comme type des tessères dont se servait la tribu Ptolémaïs (1), qui précisément était nommée ainsi en l'honneur de ce même Ptolémée II Philadelphe, indiquent qu'il s'agit de monnaies frappées par le roi Ptolémée II fils de Soter.

(Voyez planche VII, n° 1-5).

De plus, toutes ces pièces, en or, en argent ou en bronze, portent entre les pattes de l'aigle du

(1) A voir notre prochain article sur les tessères de plomb d'Athènes, dans le *Journal international d'archéologie numismatique*.

revers *une date*, exprimée par une lettre de l'alphabet grec et allant de *un* jusqu'à *vingt*, c'est-à-dire *jusqu'à l'année de Philadelphie dans laquelle commence la série des pièces frappées en Syrie dont nous avons parlé tout à l'heure*, CE QUI PROUVE QUE LES UNES FONT SUITE AUX AUTRES. Seulement, il est à remarquer que, tandis que les pièces de la première série (A) portent leurs dates d'après le système très connu dans lequel K, Λ, M, etc., signifient 20, 30, 40, etc., celles dont nous parlons à présent portent des lettres alphabétiques grecques ayant comme nombre la valeur de la place qu'elles occupent dans l'alphabet. C'est-à-dire A = 1 et Ω = 24; par conséquent K = 10, Λ = 11, M = 12 et ainsi de suite.

La série dont je parle se compose des espèces suivantes :

A'. *Pentadrachme d'or.*

Tête de *Ptolémée Soter* à droite, ceinte d'un diadème, et portant l'égide. Grènetis.

Rev. ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ — ΒΑΣΙΛΕΥΣ. Aigle au repos, debout, à gauche, sur un foudre. Dans le champ, à gauche, ζ au-dessus d'un bouclier. Entre les pattes de l'aigle, une lettre-date. (*Planche VII, 1.*)

B'. *Tétradrachmes d'argent.*

Même droit.

Rev. Même revers. (*Planche VII, 2.*)

C'. *Drachme d'argent.*

Même droit.

Rev. Même revers, mais l'aigle est éployé.
(*Planche VII, 3.*)

D'. *Bronze de module 28 mill.*

Tête de ZEUS laurée, à droite.

Rev. Même revers que la drachme. (*Planche VII, 4.*)

E'. *Bronze de module 20 mill.*

Tête d'ALEXANDRE le Grand, coiffée de la peau d'éléphant, à droite.

Rev. Même revers que les deux espèces qui précèdent. (*Planche VII, 5.*)

Voici à présent les variétés que je connais de cette série.

An 1 (A).

Α 5 drachmes, a) 17,85. — Athènes.

A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{A}}$. Entre les pattes de l'aigle la date A.

Α 4 drachmes, a) 14,10. — Athènes.

A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{A}}$. Entre les pattes de l'aigle la date A.

(Α Drachme.)

Æ 28, a) 15,35. — Athènes.

A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{A}}$. Entre les pattes de l'aigle la date A.

Æ 28, a) 15,45. — Osnabrück.

A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{A}}$ et $\textcircled{\text{X}}$. Entre les pattes de l'aigle la date A.

Æ 20, a) 7,67. — Athènes.

A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{A}}$ et $\textcircled{\text{X}}$. Entre les pattes de l'aigle la date A.
(*Planche VII, 5.*)

An 2 (B).

An 3 (Γ).

An 4 (Δ).

[A 5 drachmes]

[R 4 drachmes.]

[R drachme.]

Æ 28, a) 16,45. — Londres, B M C. 25,14.

— A gauche χ , au-dessus de Ⓞ et Σ . Entre les pattes de l'aigle la date Δ.

Æ 20, a) 8,00. — Paris, M^t. S^t. IX, 17,20.

A gauche χ , au-dessus de Ⓞ . Entre les pattes de l'aigle la date Δ.

An 5 (E).

A 5 drachmes, a) 17,89. — Berlin.

A gauche χ , au-dessus de Ⓞ . Entre les pattes de l'aigle la date E.

R 4 drachmes, a) 14,00. — Athènes.

A gauche χ , au-dessus de Ⓞ . Entre les pattes de l'aigle la date E.

[R drachme.]

Æ 28, a) 16,50. — Milano.

A gauche χ , au-dessus de Ⓞ . Entre les pattes de l'aigle la date E.

[Æ 20.]

An 6 (I).

An 7 (H).

An 8 (Θ).

[A 5 drachmes.]

- Ɱ 4 drachmes, a) — Rollin et Feuarent.
 A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{O}}$. Entre les
 pattes de l'aigle $\textcircled{\text{O}}$.
- Ɱ drachme, a) 3,38. — Berlin.
 A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{O}}$. Entre les
 pattes de l'aigle $\textcircled{\text{O}}$.
- { Ɱ 28, a) 18,40. — La Haye.
 A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{O}}$ et $\textcircled{\text{X}}$. Entre
 les pattes de l'aigle $\textcircled{\text{O}}$.
- { Ɱ 28, a) — Schottenstift.
 A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{O}}$. Entre les
 pattes de l'aigle $\textcircled{\text{O}}$.
- [Ɱ 20.]

An 9 (I).

- Ɱ 5 drachmes, a) 17,85. — A. Löbbecke.
 A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{O}}$. Entre les
 pattes de l'aigle I.
- Ɱ 4 drachmes, a) 14,15. — Athènes.
 A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{O}}$. Entre les
 pattes de l'aigle I.
- Ɱ drachme, a) 3,40. — A. Löbbecke.
 A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{O}}$. Entre les
 pattes de l'aigle I. (*Planche VII, 4.*)
- Ɱ 28, a) 17,80. Athènes.
 A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{O}}$. Entre les
 pattes de l'aigle I.

[Ɱ 20.]

An 10 (K).

[Ɱ 5 drachmes.]

[Ɱ 4 drachmes.]

[Æ drachme.]

Æ 28, a) 14,08. — Copenhague.

A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{O}}$ et X . Entre les pattes de l'aigle K.

An 11 (Λ).

[A/ 5 drachmes.]

Æ 4 drachmes, a) 13,30. — Leyden.

A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{O}}$. Entre les pattes de l'aigle Λ .

[Æ drachme.]

Æ 28, a) 12,30. — Athènes.

A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{O}}$. Entre les pattes de l'aigle Λ .

Æ 28, a) 15,75. — Athènes.

A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{O}}$ et X . Entre les pattes de l'aigle Λ .

Æ 19, a) 8,75. — Paris 434.

A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{O}}$ et X . Entre les pattes de l'aigle Λ .

An (M) 12.

An 13 (N).

An 14 (Ξ).

An 15 ($\textcircled{\text{O}}$).

A/ 5 drachmes, a) 17,80. — Athènes.

A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{O}}$. Entre les pattes de l'aigle $\textcircled{\text{O}}$. (*Planche VII, 1.*)

Æ 4 drachmes, a) 14,22 — Athènes.

A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{O}}$. Entre les pattes de l'aigle $\textcircled{\text{O}}$.

℞ drachme, a) 2,87. — Osnabrück.

A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{O}}$. Entre les
pattes de l'aigle $\textcircled{\text{O}}$. (*Planche VII, 3.*)

Æ 28, a) 16,90. — Athènes.

A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{O}}$. Entre les
pattes de l'aigle $\textcircled{\text{O}}$.

Æ 28, a) 13,65. — Athènes.

A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{O}}$ et $\textcircled{\text{X}}$. Entre
les pattes de l'aigle $\textcircled{\text{O}}$.

[Æ 20.]

An 16 (Π).

[A/ 5 drachmes.]

℞ 4 drachmes, a). — Rollin et Feuarent.

A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{O}}$. Entre les
pattes de l'aigle Π.

[℞ drachmes.

Æ 82, a) 15,35. — Athènes.

A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{O}}$ et $\textcircled{\text{X}}$. Entre
les pattes de l'aigle Π.

[Æ 20.]

An 17 (P.)

A/ 5 drachmes, a) 17,86. — Vienne.

A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{O}}$. Entre les
pattes de l'aigle P.

℞ 4 drachmes, a) 14,11. — Athènes.

A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{O}}$. Entre les
pattes de l'aigle P. (*Planche VII, 2.*)

℞ drachmes, a) 3,30. — Gotha.

A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{P}}$. Entre les
pattes de l'aigle P.

Æ 28, a) 16,80. — Athènes.

A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{P}}$. Entre les
pattes de l'aigle P.

[Æ 20.]

An 18 (Σ).

An 19 (T).

[A/ 5 drachmes, a.]

[℞ 4 drachmes.]

[℞ drachme.]

Æ 28, a) 14,88. — Berlin.

A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{P}}$ et $\textcircled{\text{T}}$. Entre
les pattes de l'aigle T.

[Æ 20.]

An 20 (Y).

A/ 5 drachmes, a) 17,85. — Londres.

b) — Bruxelles (coll. B^a de
Hirsch).

A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{P}}$. Entre les
pattes de l'aigle Y.

Æ 4 drachmes, a) 14,18. — Athènes.

A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{P}}$. Entre les
pattes de l'aigle Y.

Æ drachmes, a) 3,31. — Vienne (23468).

A gauche χ , au-dessus de $\textcircled{\text{P}}$. Entre les
pattes de l'aigle Y.

Æ 28, a) 15,80. — Athènes.

A gauche χ , au-dessus de ☉ . Entre les pattes de l'aigle γ .

[Æ 20.]

C.

TROISIÈME SÉRIE DES PIÈCES DATÉES.

Dans quelle partie de l'État des Ptolémées ont été frappées les pièces au symbole du bouclier dont nous venons de parler? Pour répondre à cette question d'une manière consciencieuse et probante, il aurait fallu traiter ici même des catégories de pièces de Philadelphie qui ne portent point de dates : ce qui nous ferait sortir du cadre que nous nous sommes tracé. Nous nous contenterons donc de dire que cette région ne peut pas être la ville de Tyr, où il existe quelques pièces datées — chose qu'on n'a pas remarquée jusqu'à présent — d'après le même système et portant les mêmes types. Seulement, au lieu du symbole du bouclier et du monogramme, qui paraissent ainsi spéciaux à une des parties du royaume de Philadelphie, ces pièces portent, comme symbole, une massue, signe caractéristique de Tyr.

Nos prédécesseurs ont pris à tort ces rares monnaies comme appartenant à Ptolémée Soter; leur fabrique est celle des pièces indubitablement de *Philadelphie*. Ils ont aussi méconnu la signification de la massue en la regardant comme le symbole

du nom Heracleopolites d'Égypte, ou comme l'emblème de l'île de Cos (1), pays auxquels on a voulu les attribuer, bien à tort selon nous, car les Ptolémées possédaient les pays de la Syrie, etc., depuis la bataille d'Ipsos (en 301 avant Jésus-Christ), et Philadelphie ne les a pas conquis seulement en 270 avant Jésus-Christ, comme M. Poole le suppose (2).

Voici le catalogue de ces rares pièces .

(A.) 5 *drachmes d'or*.

Tête de Ptolémée Soter à droite, ceinte d'un diadème et portant l'égide.

Rev. ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ-ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Aigle au repos à gauche, perché sur un foudre. Dans le champ à gauche, une *massue* et une lettre-date. (*Planche VII, 7 et 9*)

B. *Tétradrache d'argent*.

Même droit.

Rev. Même revers. (*Planche VII, 6, 8, 10.*)

C. *Bronze de 16 millimètres*.

Tête d'Alexandre le Grand, jeune, couronnée et diadémée, à droite.

Rev. Même revers, mais l'aigle est éployé. (*Planche VII, 11, 12.*)

(1) FEUARDENT, *Cat. Demetrio*, nos 14, 22, 43. — POOLE, *Ptolemies*, p. 9.

(2) Comparez KOEPP chez Machaffy, *l. c.*, p. 131.

An 6 (I).

[A/ 5 drachmes.]

Æ 4 drachmes, a) 13,77.—Athènes. (*Planche VII, 6.*)

A gauche I au-dessus d'une massue.

Æ 16, a) 3,95. — Osnabrück. (*Planche VII, 11.*)

An 7 (H).

A/ 5 drachmes, a) 17,72.—Athènes. (*Planche VII, 7.*)

A gauche H au-dessus d'une massue.

Æ 4 drachmes, a) 14,17.—Athènes. (*Planche VII, 8.*)

A gauche H au-dessus d'une massue.

Æ 16, a) 3,66. — Londres, B. M. C., 9,80-81.

A gauche H au-dessus d'une massue.

(*Planche VII, 11.*)

An 15 (O).

A/ 5 drachmes, a) 17,72.—Athènes. (*Planche VII, 9.*)

A gauche O au-dessus d'une massue.

Æ 4 drachmes, a) 14,20. — Athènes. (*Pl. VII, 10.*)

A gauche O au-dessus d'une massue.

[Æ 16.]

An 16 (II).

[A/ 5 drachmes.]

[Æ 4 drachmes.]

Æ 16, a) 4,60. — Athènes.

A gauche II au-dessus d'une massue.

(*Planche VII, 12.*)

(A suivre.)

I. SVORONOS.

EXAMEN CRITIQUE

D'UNE

NOUVELLE THÉORIE DE LA MONNAIE ROMAINE (1)

Depuis la publication du grand ouvrage de M. Mommsen sur la monnaie romaine, on s'était accoutumé à considérer comme définitifs les résultats de cette importante étude.

La vaste érudition de l'auteur et sa haute situation scientifique faisaient accepter, sans trop d'examen, des théories très discutables cependant et en contradiction avec des textes antiques positifs et d'une autorité incontestée jusqu'alors.

Nous avons entrepris à nouveau l'étude des monnaies romaines depuis les origines et nous avons suivi pas à pas leurs modifications successives dans une série de publications (2) qui nous ont conduit jusqu'à la fin du règne des Antonins.

(1) Cette théorie a été formulée par M. B. Pick, le savant conservateur du cabinet de numismatique de Gotha, dans le *Grand Dictionnaire des Sciences d'État*, publié sous la direction de MM. Conrad, Elster, Zexis et Zoening. (Iéna, G. Fischer, 1900. Vol. II, pp. 914 et suivantes.)

(2) *Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique*, I (Paris, Jouaust, 1887) et II (Mâcon, Protat, 1889).

Étude sur les monnaies impériales romaines. (*Revue numismatique française*, 1898-1899.)

Nous allons bientôt encore publier l'organisation du système monétaire de Caracalla.

Cependant, malgré la rigueur de notre méthode et la simplicité des résultats obtenus, nous n'avons pu, jusqu'ici, les faire accepter que très partiellement et avec une grande hésitation.

Aussi devons-nous accueillir comme une œuvre de progrès la notice que M. B. Pick vient de consacrer à la monnaie romaine. Elle témoigne d'une étude approfondie du sujet et d'un désir sincère de retrouver la vérité.

Quoique M. B. Pick subisse encore trop souvent l'influence du maître, il n'hésite pas à s'en séparer sur plusieurs points d'une importance considérable.

Nous n'entendons nullement faire ici le procès de la grande œuvre numismatique de M. Mommsen, bien au contraire ! Ce livre constituait pour le temps où il a paru un progrès considérable et il servira longtemps encore de bréviaire à ceux qui étudieront les monnaies romaines. Et cela grâce à la science, au labeur et à la conscience de l'auteur, qui a indiqué toutes les sources, discuté tous les textes et signalé les principaux problèmes que soulève cette étude. Mais ce livre savant, rempli de matériaux utiles, ne contient que très peu de renseignements sur l'organisation véritable des systèmes monétaires romains. L'auteur s'est égaré dès le début et il n'a pu ensuite que fort rarement entrevoir la vérité.

Le premier et le plus important des principes nouveaux admis par M. Pick est celui de la réalité de valeur des monnaies de bronze romaines de toutes les époques. Ainsi, pour lui comme pour nous, tous les bronzes romains ont une valeur métallique effective et la monnaie conventionnelle de bronze était étrangère aux Romains. En conséquence, le poids des monnaies de bronze romaines, loin d'être négligeable comme on l'admet en général aujourd'hui, devient un des éléments principaux de leur étude.

Ce principe fécond, admis par M. Pick, le conduira tôt ou tard, soit à l'adoption complète de notre manière de voir, soit à formuler lui-même des solutions nouvelles si les nôtres ne le satisfont pas complètement.

M. Pick, d'accord avec nous, admet à Rome, lors de la frappe des premiers deniers, un rapport de valeur de 1 à 120 entre l'argent et le bronze, tandis que M. Mommsen estimait ce rapport à plus du double (1 à 250).

M. Pick n'a, par suite, nul besoin de mettre en doute l'exactitude de Pline et l'as correspondant au premier denier est alors naturellement, pour lui, un as *sextantaire* et non triental.

M. Pick est également d'accord avec nous sur l'organisation monétaire de l'époque onciale. Le denier 84^e de la livre valait alors seize as d'une once, soit 16 onces effectives de bronze.

Le rapport de valeur entre l'argent et le bronze

existant à Rome à cette époque (217 av. J.-C.) est pour M. Pick, comme pour nous, 1 à 112.

Jusqu'à la fin de la période onciale, l'accord subsiste entre nous, mais arrivé à l'année 89 av. J.-C., moment où la loi Papiria réduisit à une demi-once le poids de l'as tout en conservant au denier son poids antérieur, M. Pick hésite à nous suivre et à reconnaître la valeur nouvelle de 40 as qu'acquiert alors le denier.

Il qualifie notre opinion de « *séduisante hypothèse* en contradiction avec les textes ». Nous examinerons tout à l'heure, avec tous les développements que comporte l'importance du sujet, la réalité de cette objection, mais nous devons, au préalable, dire quelques mots de la théorie de M. Pick sur la nature du premier sesterce romain et sur les origines et le rôle du victoriat.

Les Romains tenaient leurs comptes en sesterces et cette singulière manière de compter en quarts de denier ne peut guère s'expliquer, comme l'a judicieusement pensé M. Mommsen, que par un phénomène de survivance d'une unité monétaire antérieure dont le sesterce, à l'origine, constituait la continuation.

Il a semblé à M. Mommsen que cette ancienne unité-mère du sesterce ne pouvait être que l'as de bronze, l'unité monétaire primitive des Romains.

L'idée était ingénieuse et très séduisante, mais elle n'était pas exacte et toutes les erreurs de M. Mommsen paraissent prendre leur source dans

cette conception que ne justifie aucun fait et qui est en contradiction avec les textes.

Nous sommes étonné de voir M. Pick essayer de conserver encore, en la rajeunissant, cette hypothèse du maître. Il a besoin pour cela de greffer sur cette première supposition une deuxième hypothèse afin de la pouvoir concilier avec le texte de Pline.

Le premier sesterce serait, pour M. Pick, l'équivalent d'un *as* de bronze antérieur, déjà réduit à *cinq onces* et dont l'existence en fait ne repose sur rien en dehors des besoins de la cause.

Mais est-il vraiment nécessaire de recourir à d'aussi hypothétiques conceptions pour expliquer la genèse du sesterce ?

M. Pick admet à Rome l'emploi pondéral de l'argent pour les usages monétaires antérieurement à la frappe du premier denier. Il ne peut donc méconnaître que le *scrupule*, à cette époque antérieure, était une *unité monétaire* d'argent.

La constatation d'un fait matériel, l'identité pondérale du sesterce à l'origine avec le *scrupule*, suffit pour nous expliquer l'origine du sesterce.

Les Romains, qui tenaient leurs comptes en *scrupules* avant la frappe du denier, ont préféré continuer, après sa fabrication, à compter en *quarts* de denier pesant un *scrupule* plutôt qu'en monnaies entières. C'est là presque une évidence et qui dispense de toute hypothèse.

Le caractère militaire des monnaies romano-

campaniennes, que M. Babelon a mis heureusement en évidence depuis longtemps, n'est pas indiqué par M. Pick, et c'est là une lacune, car ce caractère nous paraît bien établi.

M. Pick admet l'origine campanienne du victoriat, mais il n'explique pas le rôle monétaire de cette espèce; il est impossible cependant de comprendre la raison d'être du victoriat si cette pièce ne répondait pas à un besoin monétaire déterminé que le denier ne pouvait satisfaire complètement.

Nous croyons que le victoriat servait d'intermédiaire entre le numéraire étranger et celui des Romains et si cette explication ne semble pas satisfaisante, on doit nécessairement nous en donner une autre.

Revenons maintenant à la série romaine dont l'étude forme l'objet principal de la notice de M. Pick. Nous l'avons suivie jusqu'au moment où la loi Papiria réduisit, en 89 av. J.-C., l'as romain à une demi-once.

Cette loi ne modifia pas le poids du denier, et, comme antérieurement à la loi, ce denier valait 16 as d'une once, soit 16 onces de bronze, il faudrait, pour être conséquent, admettre, pour ce denier, après la réduction, une valeur de 8 onces de bronze, si en effet le dit denier ne valait encore que seize as réduits.

Le denier aurait ainsi perdu 50 p. c. de sa valeur et le rapport entre l'argent et le bronze serait devenu celui de 1 à 56.

M. Pick lui-même ne paraît accepter qu'avec beaucoup de répugnance ce rapport réduit et il essaie de nous expliquer que, pendant une première période qui commence à la loi Papiria et finit à la réforme monétaire d'Auguste, le rapport effectif entre les deux métaux avait dû être différent. Son principal argument pour le démontrer est basé sur la rareté des bronzes romains pendant cette période.

Cette explication semble assez douteuse, car si effectivement le bronze avait eu alors à Rome une valeur plus faible que le cours légal, l'État ne pouvait que gagner en monnayant ce métal tandis qu'il perdait au contraire en frappant l'argent et en l'émettant au-dessous de sa valeur.

Quoi qu'il en soit, cet argument ne peut plus servir à M. Pick à partir de la réforme monétaire d'Auguste et il avoue que la situation monétaire romaine lui paraît alors très obscure. Elle le serait en effet, si le denier de seize as avait pu exister encore à cette époque.

Il est tout à fait surprenant qu'un numismate aussi expérimenté que M. Pick puisse admettre la possibilité d'un semblable chaos monétaire précisément à l'époque la plus brillante de la numismatique romaine !

Cette période correspond, en effet, au plein épanouissement de la puissance des Romains et à l'organisation du monde antique après sa conquête. Des milliers de monnaies d'or, d'argent et

de bronze, toutes de bon métal et de bon poids, témoignent à l'encontre de cette théorie qu'un ordre parfait, basé sur des rapports effectifs, régnait alors dans la monnaie romaine et exclut, à priori, la possibilité d'existence d'un denier de seize as à cette époque.

La mention par Vol. Mæcianus d'un sesterce de dix as indiquant l'existence d'un *denier* correspondant de *quarante as* ne saurait donc être considérée comme fortuite, et il n'est pas juste de dire que ce soit là une hypothèse. On peut trouver contestables et critiquer les conséquences de notre point de départ, mais on est obligé de les discuter. Cependant M. Pick fait exactement le contraire. Attribuer au denier une valeur de quarante as constitue pour lui et à priori une pure hypothèse et le sesterce de dix as de Mæcianus ne serait, nous dit-il, qu'un sesterce de compte (?).

Nous ne savons au juste ce qu'il entend par là et l'argument n'aurait qu'un faible poids pour M. Pick lui-même, s'il n'avait déjà sur ce sujet une opinion préconçue. En effet, convaincu à l'avance de l'existence à Rome d'un denier de *seize as*, il ne peut à priori concevoir la possibilité d'existence d'un denier de valeur différente.

Cette prévention de M. Pick est basée sur l'interprétation littérale de certains textes anciens qui semblent, en effet, au premier abord, indiquer que le denier de 16 as existait encore à Rome à l'époque impériale.

Le plus important de ces textes et le plus connu est la célèbre inscription de Cibyra (*Corp. Inscr. Gr.*, n° 4380), citée et commentée par M. Mommsen.

Ce texte est relatif à un don de 400,000 drachmes rhodiennes fait à la cité par Q. Veratius Philagros; ces drachmes rhodiennes valaient chacune dix *assarions*, tandis que (dit le texte) le denier romain valait *seize assarions*.

Si l'assarion dont il s'agit ici était l'as monétaire romain de l'époque, la question serait résolue contre nous, mais il n'en est certainement pas ainsi et l'assarion de l'inscription de Cibyra ne saurait être un as monétaire. Ce mot « assarion » signifie ici « as » dans l'acception abstraite du terme, c'est-à-dire simplement un seizième. Par suite du séculaire usage d'un denier de seize as et d'une livre de douze onces, ces mots « as » et « once » étaient en effet devenus, à Rome, synonymes de seizième et de douzième.

Notre interprétation de l'inscription de Cibyra s'impose absolument, car, seule, elle permet de mettre d'accord les textes avec les faits.

Nous l'avons reconnu depuis longtemps, mais nous allons en donner tout à l'heure la preuve pour ainsi dire matérielle. Cette preuve ressortait d'ailleurs de l'ensemble de notre étude sur le monnayage romain, car il était tout à fait impossible de créer, par l'imagination seule, une série de systèmes dérivés les uns des autres, logiquement et mathématiquement construits, reposant sur une

hypothèse erronée. Si nous nous étions trompé, nous aurions dû depuis longtemps recourir à des à-peu-près pour pouvoir marcher en avant, et toute personne un peu familière avec les exigences inflexibles du calcul le comprendra sans peine.

Une étude plus attentive du traité de Vol. Mæcianus (1) va nous permettre, du reste, de faire la preuve complète de notre manière de voir.

M. Mommsen se rend très bien compte de l'importance métrologique du traité de V. Mæcianus et de son intérêt spécial pour l'étude de la numismatique romaine.

Tout, en effet, est monétaire dans ce texte, les noms et les choses, et il reflète manifestement l'organisation monétaire, existante au moment où la méthode de calcul qu'il nous décrit a pris naissance. Malgré un sentiment très juste de la valeur de ce petit traité, M. Mommsen n'en a guère tiré parti, et nous n'avons pas été nous-mêmes beaucoup plus heureux la première fois que nous l'avons abordé. Nos recherches sur la nature du denier de l'époque onciale nous avaient alors révélé l'importance du mode de division, 16^e de ce denier, qui paraissait incidente à M. Mommsen. La méthode de Mæcianus destinée à figurer et à exprimer des seizièmes, confirmait pleinement nos idées au sujet de la longue durée

(1) Les personnes désireuses de connaître le texte complet de V. Mæcianus le trouveront dans le 2^e vol. 61-72 des *Metrolog. Scriptor. Reliquæ* de F. HULTSCH. Lipsice, 1866.

de ce denier de 16 as. En dehors de ce résultat, nous n'en pûmes alors tirer autre chose.

Nous avons repris plus tard l'examen de ce texte, lors de nos études sur l'organisation monétaire, créée par la loi Papiria. La mention d'un sesterce de dix libelles nous révéla alors le mode de division, en quarante as semi-onciaux, du denier de cette époque, c'est là le renseignement le plus précieux que nous ait conservé le texte de Mæcianus, mais en dehors de cela une partie importante du traité resta impénétrable pour nous. Aujourd'hui les objections de M. Pick nous ramènent à ce texte et nous lui en savons gré, car Vol. Mæcianus avait encore bien des choses intéressantes à nous apprendre.

La partie essentielle du traité de Mæcianus est celle relative à la manière de représenter les *as* seizièmes du denier ainsi que les fractions d'*as*.

Les signes et les noms que V. Mæcianus emploie à cet effet sont les suivants :

- * Denarius — denier.
- * S Semis — demi-denier.
- * — Uncia — douzième du denier.
- * Σ Semuncia — vingt-quatrième du denier.
- * J Sicilicus — Quarante-huitième du denier.
- S... Quinque libellæ — demi-sesterce ou huitième du denier.
- ... Libella — dixième du sesterce ou quarantième du denier.
- Σ... Sembella — vingtième du sesterce ou quatre-vingtième du denier.
- T.... Teruncius — quarantième du sesterce ou cent-soixantième du denier.

V. Mæcianus représente un as par * $\Sigma \mathcal{O}$	Semuncia Sicilicus = $\frac{1}{16}$
Deux as par * $\Sigma -$	Sescuncia = $\frac{2}{16}$
Trois as par * $\equiv \mathcal{O}$.	Sextans Sicilicus = $\frac{3}{16}$
Quatre as par * $\equiv .$	Quadrans = $\frac{4}{16}$
Cinq as par * $\equiv \Sigma \mathcal{O}$	Quadrans Semuncia Sicilicus = $\frac{5}{16}$
Six as par * $\equiv \Sigma . .$	Triens Semuncia = $\frac{6}{16}$
Sept as par * $\equiv - \mathcal{O}$	Quincunx Sicilicus = $\frac{7}{16}$
Huit as par * $\mathcal{S} . . .$	Semis = $\frac{8}{16}$.

En associant à la figure du semis S les signes précédents, il obtient la représentation des autres multiples de l'as seizième depuis huit jusqu'à seize.

V. Mæcianus représente

Le demi as par	- T . . .	libellæ teruncius = $\frac{1}{32}$.
L'as lui-même se peut, dit-il, encore repré- senter par	= Σ	duæ libellæ singula = $\frac{2}{32}$
Un as et demi par	= - ΣT	tres libellæ singula teruncius = $\frac{3}{32}$
Deux as par	S	quinque libellæ = $\frac{4}{32}$
Deux as et demi par	S - T	sex libellæ teruncius = $\frac{5}{32}$
Trois as par	S = Σ	septem libellæ singula = $\frac{6}{32}$
Trois as et demi par	S = - ΣT	octo libellæ singula teruncius = $\frac{7}{32}$.

Il est bien évident que cette manière assez compliquée de représenter les seizièmes n'a pu être inventée *ad hoc*, car il eût été beaucoup plus pratique d'imaginer un signe simple pour figurer cette fraction; la méthode n'a pu naître que par l'emploi répété de monnaies effectives ou de fractions monétaires qui servaient dans la pratique à former des seizièmes. On a trouvé ensuite commode de représenter ainsi par des signes familiers à tout le monde, les fractions seizièmes et leurs multiples dont on avait sans cesse besoin. La

méthode de Mæcianus, envisagée à ce point de vue, est donc basée sur l'emploi de monnaies effectives et l'on peut, en étudiant la nature et les rapports de ces monnaies, reconstituer le système monétaire auquel elles appartiennent. Le traité de Mæcianus doit ainsi nous avoir conservé l'organisation du système monétaire contemporain de l'invention de la méthode, et son intérêt numismatique devient dès lors inestimable.

Pendant plus de cent ans, de l'an 217 à l'an 89 avant J.-C., le denier romain de l'époque onciale se divisait en seize as et pendant toute la durée de cette période, le signe simple I avait la signification tout à la fois d'as et de *seizième* ; II représentait deux as, III trois as, et, d'une manière générale, les multiples successifs de l'as s'exprimaient simplement par la suite naturelle des nombres, sans qu'il fût besoin pour cela d'employer aucun signe auxiliaire. Il est donc parfaitement évident que *personne* n'a pu songer, pendant toute la durée de cette période, à se servir des signes ou de la méthode compliquée de Mæcianus. L'emploi du signe T ou quadrans par Mæcianus pour représenter un cent-soixantième de denier suffirait à en faire la preuve, car, à l'époque où le denier se divisait en 16 as, le quadrans représentait tout naturellement une fraction très différente : le soixante-quatrième. L'emploi de ce signe décèle donc une époque postérieure.

Cette observation établit d'une manière cer-

taine que le denier romain contemporain de l'invention de cette méthode ne se divisait pas en seize, mais d'une manière différente, et que, par suite, le système monétaire dont le traité de Mæcianus nous a conservé l'ordonnance, est postérieur à l'époque onciale.

On en peut aussi conclure, sans doute possible, que les seizièmes, dénommés as par V. Mæcianus, ne sauraient être les *as monétaires* contemporains, puisque ces as monétaires avaient une valeur différente.

Ces seizièmes ne sont des as que dans l'acception fractionnaire du terme, nullement dans le sens monétaire.

Leur nature est, on le voit, en tout semblable à celle que nous avons attribuée à l'assaron de l'inscription de Cibyra.

On aurait pu du reste, à priori, prévoir ce résultat, car, la méthode de V. Mæcianus étant calquée sur l'organisation d'un système monétaire romain, il était difficile de concevoir comment l'as monétaire, l'unité de bronze du système, pouvait s'y trouver représenté autrement que par un signe simple.

D'autre part, il est impossible aussi que le dit système monétaire ne comprenne pas parmi ses éléments l'as monétaire contemporain, et cet as doit s'y trouver naturellement représenté par un signe simple.

Il convient donc de chercher parmi les élé-

ments et les signes simples du système de Mæcianus, celui qui peut et doit représenter l'as.

Cette recherche est, d'ailleurs, facile; la libella de V. Mæcianus se décèle par son nom même qui signifie as; cette libella est figurée par un signe simple —; sa moitié est un vrai semis (sembella) représentée simplement par Σ ; son quart même le teruncius est représenté simplement et ce *quart* est un vrai quadrans ou *quart d'as*.

Cette libella réunit ainsi toutes les conditions exigées: elle est, sans nul doute, l'as monétaire du système de Mæcianus.

Or, le denier de V. Mæcianus vaut quarante de ces libelles; cette monnaie valait donc bien *quarante as*.

Nous pourrions nous arrêter ici, car notre démonstration est complète, mais l'examen minutieux de la méthode de Mæcianus nous fournira encore d'autres indications précieuses.

Nous avons établi ailleurs (1) que la valeur de 40 as attribuée au denier se prêtait très bien à l'explication de l'organisation monétaire romaine établie à la suite de la loi Papiria, en 89 av. J.-C.; il est donc plus que probable que le denier romain de quarante as a été créé à cette époque. Mais il ne faudrait pas en conclure que la méthode de V. Mæcianus puisse remonter aussi haut. On ne saurait concevoir en effet, à cette époque, le mode

(1) *Introd. à l'étude des monum. de l'Ital. antig.*, II^e partie, pp. 47 et suiv.

de division en 48 sicilici, dont se sert V. Mæcianus. Ce mode de division en 48 pièces de bronze de la pièce d'argent est propre à la drachme attique, et ce *caractère attique* du *denier romain* ne saurait être antérieur au règne de Néron.

Le denier de 3 scrupules, 96^e de la livre était au contraire une vraie drachme grecque et il porte même ordinairement le nom de « drachme attique » dans de nombreux fragments métrologiques ; il devient ainsi manifeste que la méthode de V. Mæcianus date d'une époque postérieure à la réforme monétaire de Néron.

Dans notre Étude sur les monnaies impériales romaines (1), nous avons déjà signalé l'existence de pièces de bronzes, douzièmes du denier, frappées par les empereurs postérieurement à la réforme néronienne. Nous avons été forcé de les admettre parce que les poids effectifs d'un nombre considérable de grands bronzes romains de ce temps excédaient notablement le poids théorique du sesterce seizième.

Dans le traité de V. Mæcianus, *l'once* douzième du denier est figurée par un signe simple * — qui nous représente sans nul doute une *monnaie effective*.

Il devient donc très probable que la plus grande partie des grands bronzes impériaux que nous considérons jusqu'ici comme des sesterces, doivent être rangés parmi les *onces* douzièmes du denier.

(1) *Étude sur les monnaies Impériales romaines*, pp. 41 et suiv.

Ces onces douzièmes étaient des tétrachalques macédoniens et pouvaient tout aussi bien que le sesterce contemporain (1 (trichalque) jouer le rôle de monnaie intermédiaire entre les as romains et les bronzes provinciaux grecs.

Le nom d'« once » employé par Mæcianus pour désigner ces grands bronzes, était probablement le nom romain de ces monnaies.

On peut se demander si le sicilicus de V. Mæcianus représente une monnaie effective romaine ou seulement le chalque théorique macédonien, 48^e du denier de Néron. Une étude complète des moyens et petits bronzes romains postérieurs à l'avènement de Néron et antérieurs à Caracalle, pourrait seule permettre d'élucider cette question.

L'existence du sicilicus est probable à priori, car nous trouvons déjà le chalque macédonien parmi les monnaies romaines marquées de l'époque d'Antoine et le sicilicus n'est pas autre chose qu'un chalque macédonien (2).

En résumé, le traité de Vol. Mæcianus nous a conservé l'organisation complète du système de Néron, encore en vigueur au moment où écrivait l'auteur.

(1) L'existence monétaire du sesterce trichalque nous paraît aujourd'hui très douteuse, car elle ne repose maintenant que sur le passage de Pline mentionnant parmi les monnaies le sesterce de bronze et il se pourrait très bien que l'auteur ait écrit ce texte antérieurement à la réforme monétaire de Néron.

(2) Voy. le Sicilicus marqué A, représenté par M^r Babelon dans sa *Description historique des Monnaies de la République romaine*, t. 1, page 190, n^o 86, de la famille Antonia.

On y trouve un denier valant quarante as et ce denier est en même temps une *drachme attique* qui vaut quarante-huit sicilici.

D'autre part, un certain nombre de textes métrologiques attribuent une valeur de *quinze onces* de bronze au denier romain (1), valeur qui s'adapte à merveille au denier de Néron.

Quinze onces équivalent à 360 scrupules; si l'on divise ce nombre par 40 on obtient pour le poids normal de l'*as néronien* 9 scrupules.

En le divisant par 48 on obtient de même le poids normal du *sicilicus*, qui est égal à 7 1/2 scrupules.

Or, nous avons depuis longtemps démontré que 7 1/2 scrupules représentent le poids normal du chalque macédonien chez les Romains.

Le sicilicus de Mæcianus se confond ainsi avec le chalque macédonien.

L'interprétation générale du texte de Mæcianus met donc en complète évidence les résultats que nous avons déjà signalés dans notre Étude sur les monnaies impériales romaines.

Le système de Néron dura jusqu'au règne de Caracalla. Nous ne suivrons pas aujourd'hui M. Pick au delà de cette époque, pour ne pas anticiper sur notre exposé du système monétaire de Caracalla, et nous terminerons ici notre examen critique de sa doctrine.

MICHE L-C.SOUTZO.

(1) HULTSCH, *Metrol. Script*, 1, 308-21 et 305-3.

DEUX MONNAIES LUXEMBOURGEOISES

INÉDITES

Le Luxembourg, dont la série monétaire est l'une des plus intéressantes des Pays-Bas, est loin de nous avoir révélé ses dernières richesses numismatiques.

Le numéraire du célèbre Jean l'Aveugle offre surtout une mine inépuisable aux chercheurs de nouveautés, qui peuvent, à bon droit, espérer que la suite monétaire du vaillant roi de Bohême s'enrichira encore de mainte monnaie inconnue jusqu'à ce jour.

La série d'esterlins au type anglais de l'aventureux prince est spécialement d'une richesse incroyable : Luxembourg, Poilvache, Damvillers nous ont laissé d'innombrables variétés de ces pièces, pièces dont le cours a été si répandu autrefois, que les Anglais appelaient *lucebournes* toutes les imitations monétaires à ce type. Chose remarquable : aucun de ces nombreux esterlins ne porte la qualification de *comte de Luxembourg*. Cette omission, qui pouvait à bon droit paraître extraordinaire, est enfin comblée sur la pièce sui-

vante portant le titre en question. Cette pièce constitue, en outre, une variété importante des esterlins de Poilvache connus jusqu'à ce jour.



1. *Droit.* Tête de face couronnée de Jean l'Aveugle.

Légende. ✠ IOHES BOEME REX CO LB.

Les CO LB signifient : CO (mes) L (ucem) B (ur-gensis).

Rev. Grande croix pattée coupant la légende et cantonnée de quatre groupes de trois globules.

Légende. MON — ETX — MER — TVD.

Argent. Poids : 16^r.512.

Notre collection.

L'atelier de Méraude a été identifié avec Poilvache sur la rive droite de la Meuse. Les ruines du château où furent forgées les nombreuses espèces sorties de cet atelier monétaire, existent encore entre Namur et Dinant.

*
* *

Wenceslas, fils et successeur de Jean l'Aveugle, nous a également laissé une importante série monétaire.

Nous faisons connaître ci-dessous un curieux tiers (?) de gros à l'écu incliné surmonté d'un heaume, qui a échappé aux recherches de ceux qui ont écrit sur la numismatique luxembourgeoise. Circonstance curieuse : une pièce semblable existe pour l'atelier d'Yvoix, aujourd'hui Carignan. Toutes les deux ne sont, croyons-nous, connues qu'à un exemplaire. Voici le dessin et la description de notre monnaie, qui a été forgée à Luxembourg.



2. *Droit.* Écu incliné aux armes de Luxembourg, sommé d'un heaume couronné (?) avec volet et lambrequins, et cimé d'un vol. Le tout se trouve dans une épicycloïde que l'écu et le vol coupent; ce dernier va jusqu'au bord de la pièce.

Légende. WIHCEL LVCEBURGHEN ꝛ DVX.

Le coin, ayant légèrement glissé pendant la frappe, le milieu du mot *Luceburghen* offre une certaine confusion; on croit y voir la lettre *h*.

Rev. Grande croix évidée, à triple nervure et dont les extrémités feuillues coupent la légende.

Légende. MON — ET(Π) L — VCE(N) — BVR.

Argent. Poids : 1^{gr}.218.

Notre collection.

Le gros d'argent au même type pesant 2^{gr}.805,

la pièce que nous venons de décrire doit vraisemblablement en être le tiers. Il faudrait, pour être absolument édifié sur ce point, connaître quel est le degré de conservation de la pièce entière et surtout savoir si le gros et sa fraction ont été frappés au même aloi.

V^{te} BAUDOUIN DE JONGHE.

REMARQUES NOUVELLES

SUR LES

ASSIGNATS DU SIÈGE DE MAYENCE DE 1793

ET SUR LES

MÉREAUX DE PÉAGE DU PONT.

Nous remercions sincèrement les numismatistes qui, après la lecture d'un de nos travaux, font part de leurs réflexions et nous donnent des renseignements complémentaires. Tous les hommes intelligents et de bonne volonté doivent fournir leur concours pour faire la lumière sur les détails des problèmes de numismatique. Ces échanges d'idées permettent à la science de réaliser d'utiles progrès. Quelque nombreuses, quelque consciencieuses qu'aient été les recherches effectuées par un auteur, elles n'ont jamais été assez étendues, pour qu'un document d'archives ou qu'une pièce jusque-là négligée et de nature à compléter utilement l'étude parue, ne puisse être révélée au monde savant. Nous espérons que les dévoués collègues connus et inconnus, qui veulent

bien correspondre avec nous, continueront leur aide pour nos futures recherches. Quant à présent, nous pouvons, grâce à eux, parfaire sur différents points quelques énonciations de nos précédents articles sur les assignats et méreaux de Mayence (1).

§ I.

1^o Nous avons proposé d'interpréter les lettres S. A., figurant sur certains des assignats du siège, par les mots : S(uivant) A(utorisation, ou S(ui-
vant A(rrêté)). Cette explication doit être abandonnée. Nous avons constaté qu'il existe, sous le rapport de ce sigle, trois sortes au moins de billets de confiance :

1. Ceux qui portent les deux lettres S. A.
2. Ceux qui portent les deux lettres S. B.
3. Ceux qui ne portent ni l'une ni l'autre de ces deux lettres.

Nous avons notamment reconnu l'existence de ces trois variétés pour les assignats de trois livres imprimés en lettres rouges.

Ces deux initiales ne doivent signifier en réalité que S(érie) A — S(érie) B.

(1) *Les assignats et les monnaies du siège de Mayence en 1793, les méreaux de péage du pont de Mayence pendant l'Électorat et après l'annexion à la République française. (Rev. belge de Num., 1899, p. 168, 453^e et 455, pl. VII, VIII et XIII.)*

Les marques secrètes, dont il a été question, ont pu, à un premier point de vue, consister en ce que : 1^o les assignats non pourvus d'indication de Série devaient porter les numéros 0 à 00; 2^o ceux offrant l'indication de S(érie) A, les numéros 00 à 000; 3^o ceux à la marque S(érie) B, les numéros 000 à 0000. On s'explique ainsi les expressions de la lettre du 10 septembre 1793, dans laquelle les commissaires de la Trésorerie réclament l'envoi à Paris « *des registres de Mayence, sur lesquels les prêts ont été inscrits*, afin d'avoir un premier moyen de s'assurer de la vérité des titres (assignats), en vérifiant les points secrets insérés, ce qui ne peut avoir lieu sans les livres. » Ces in-folio volumineux ne pouvaient être indispensables que s'il y avait des concordances de ce genre à pointer. Les assignats créés par des faussaires pouvaient être aisément reconnus à l'aide de ces constatations.

Il n'est pas actuellement possible de préciser la règle appliquée pour le numérotage des émissions. En ce qui concerne les billets de 3 livres, nous avons rencontré dans la riche collection de M. Lallanne, à Bordeaux :

1. Un exemplaire avec une signature autographe, émis du 19 mai au 12 juin 1793, ayant comme numéro 25,084
2. Un exemplaire avec signature apposée, au moyen de griffe, postérieurement

au 12 juin 1793, ayant le numéro 46,337

3. Un exemplaire signé avec griffe mais portant S. A., c'est-à-dire 1^{re} série, ayant comme numéro 36,236

4. Un exemplaire signé avec griffe, portant S. B., soit 2^e série, ayant le numéro 32,704

Ces variations dans le numérotage, qui ne concordent pas avec la succession de série, pouvaient constituer des moyens de reconnaître les billets vrais, s'il avait été pris note exactement des numéros inscrits au moment de chacune des émissions. Mais il fallait avoir ce que l'on peut appeler la clef de ces variantes par les mentions des registres.

Les billets de 5 et de 10 sols, pourvus des lettres S. A., portent plutôt des numéros très avancés. Ils ont trait probablement aux dernières périodes de création :

5 sols avec S. A. ayant le numéro . . 40,700

10 sols avec S. A. ayant le numéro . . 58,740

2^o Un autre point secret, qui peut être utilement signalé, réside dans le chiffre 1 de la date : MAI 1793 — renfermée dans le timbre rond apposé sur tous les assignats-monnaies de siège. Ce chiffre 1 est retourné : 1. Cette légère modification, qui passe inaperçue à première vue, paraît avoir été réalisée intentionnellement sur tous les timbres.

Les graveurs, lorsqu'ils fabriquent un timbre tel que celui employé, font usage des lettres isolées se trouvant à leur disposition, et à l'aide desquelles ils composent les inscriptions. Il a fallu que les graveurs ne prissent pas leur 1 courant, et qu'ils aient fait fondre au préalable un chiffre spécial. Cette particularité ne peut s'expliquer que par suite d'instructions formelles, qui leur auraient été données pour constituer par ce moyen un autre point secret. Ce sigle caractéristique Na été maintenu sur les timbres rouges comme sur les noirs. Il paraît avoir existé sur tous les poinçons-matrices, qui ont été créés en grande quantité. La raison de ces coïncidences doit être la volonté arrêtée d'établir une marque distinctive, peu reconnaissable du vulgaire, et cependant pouvant facilement frapper les yeux des initiés.

L'aspect *plat* du timbre, existant sur les billets, indique, d'après les affirmations fournies par des personnes expertes en la matière, que les assignats ont été timbrés à l'aide d'une machine, en même temps que l'on faisait le surplus de l'impression. Les coins de timbres consistaient dans des rondelles de cuivre, qui étaient ajoutées à la planche portant les caractères à imprimer. Si le timbrage avait été effectué séparément de l'impression, on apercevrait sur chaque billet, ou au moins sur quelques-uns d'entre eux, la trace de l'enfoncement du coin.

Cette marque secrète dans 1793 devait avoir pour but de déjouer les manœuvres des faussaires. Ces derniers créant leurs coins faux, auraient difficilement songé à mettre en sens inverse le premier chiffre de la date 1793. Dans tous les cas, cette anomalie est curieuse et elle méritait d'être signalée. Aucun document n'en avait fait mention ou n'y avait fait allusion jusqu'à ce jour.

3° Un autre signe secret peut encore résulter de la faute d'impression ci-après, qui existe sur deux spécimens de billets de 10 sols et de 5 sols faisant partie de l'importante collection de M. Dewamin (1). Le libellé est ainsi conçu : MONNOYE DE SIEGE CINQ SOUS (ou DIX SOUS) A ECHARGER CONTRE DU NUMERAIRE. Aucun document d'archives n'a pu nous instruire sur le point de savoir si cette faute d'impression ECHARGER au lieu de ECHANGER, était intentionnelle ou si elle ne l'était pas. Elle était au moins susceptible de créer une marque distinctive pour les assignats émis du n° X au n° Z. L'assignat de 10 sous portant cette faute a le n° 95,176; celui de 5 sous, le n° 45,977.

Il est vraisemblable que les registres d'émission

(1) *Cent ans de numismatique française de 1789 à 1889*, par M. E. DEWAMIN, numismatiste à Paris, 4 volumes. Florange, éditeur. Ouvrage honoré des souscriptions de la ville de Paris et du Conseil général de la Seine.

ont tenu note de toutes les particularités que nous venons de passer en revue successivement. Ils indiquaient que les billets pourvus de certains numéros présentaient telles de ces dispositions et que les autres ne les offraient pas. Tant que ces livres n'auront pas été retrouvés, ce ne sera que dans les limites que nous venons de déterminer qu'il sera possible d'éclaircir la question des *marques secrètes*, auxquelles les lettres du commissaire national Simon et des commissaires de la Trésorerie, que nous avons citées, ont fait allusion (1).

4° Les délégués municipaux de Mayence, avec lesquels le Conseil de guerre avait eu fréquemment à s'entendre, s'étaient constitués en : Commune, ou du moins, dans la pensée d'imiter ce qui se faisait alors à Paris, ils avaient pris la dénomination patriote de : Commune de Mayence.



Collection de M. David, à Paris.

Nous reproduisons ci-dessus le bouton qui a été employé soit pour le costume des officiers muni-

(1) *R. B. N.* 1899, pp. 334 et 335.

cipaux de la ville, soit seulement pour l'uniforme de leurs subordonnés. Les légendes : REPUBLIQUE FRANÇAISE — COMMUNE DE MAYENCE dénotent la période de 1793, et non celle du Consulat.

5° Nous avons rencontré dans la collection de M. David deux clichés, qui semblent plutôt émaner d'un essai de fabrication par des faussaires que de l'atelier officiel.

Ce sont :

1. Un parallélogramme de métal de 18 sur 28 centimètres portant en creux la signature : Reubell, exactement semblable à celle des griffes. Cette matrice a dû servir à la création d'un poinçon-griffe destiné à apposer le nom de Reubell sur des assignats vrais ou faux.

2. Un double décimè au type de la tête de la République de l'an IV, portant gravé en relief au revers le cachet rond, tel qu'il fut apposé sur tous les assignats-monnaies de siège. La mention MAI 1793 porte de même l'1^{er} disposé à l'envers. Ce cachet, à cause du type du droit, qui ne date que de 1796 ou 1797, n'a pu être fabriqué que quatre ou cinq années après le siège de Mayence.

Ces deux objets prouvent que les Représentants de la Convention avaient eu de bonnes raisons

pour redouter de voir des faussaires imiter les assignats obsidionaux.

6° Nous appelons l'attention des numismatistes sur un écu courant de Louis XVI, portant une contremarque se rapprochant du type de la pièce de 2 sols du siège. La seule différence consiste en ce que les dates : 1793. L'AN 2° sont supprimées au-dessous du faisceau républicain.



Poids : 29 gr. 06 cent.

Coll. de M. David, à Paris.

Cet écu, qui provient d'Allemagne, où il avait figuré dans une collection particulière il y a plus de vingt ans, est resté jusqu'à présent à l'état de spécimen unique. Il ne paraît donc pas être une œuvre de faussaire. Son origine allemande semble le rattacher de préférence au siège de Mayence. La date primitive de fabrication de la monnaie : 1790, concorderait avec un poinçonnage effectué en 1793. Nous avons dans notre collection un jeton uniface de la grandeur de cette contre-

marque et pourvu du même type. Il paraît constituer un essai du même poinçon sur flan de cuivre. Il est assez usé pour que son authenticité soit incontestable sous le rapport de l'ancienneté. Comme la frappe et, par suite, le poinçonnage ont été libres en France depuis 1793 jusqu'à la réglementation de Brumaire an VI (1798), il est possible qu'un industriel ait créé un poinçon et l'ait essayé de cette façon sur flan de cuivre et sur pièce d'argent, sans donner ni explication ni suite à cette tentative.

Il paraît donc difficile de discerner si l'on se trouve en présence d'un essai fait à Mayence pour donner cours aux écus portant l'effigie de celui que l'on appelait alors le tyran Capet, ou s'il ne faut voir qu'une simple apposition de poinçon à type républicain réalisée dans un but ignoré. Jusqu'à preuve contraire, on doit regarder cette dernière hypothèse comme la plus plausible. Nous souhaitons que des recherches ultérieures fassent un jour la lumière complète à ce sujet.

7° Des documents nouveaux, que nous avons été mis à même de consulter, ont élucidé les trois questions suivantes :

A. Avant le siège, les généraux français ont cherché à répandre les assignats avec profusion dans les pays du Rhin.

Dès le mois d'octobre 1792, le citoyen Villemanzi, commissaire général de l'armée française,

se plaignit au général Biron de ce qu'il n'y avait plus que 900,000 francs disponibles dans la caisse militaire de Mayence pour subvenir aux dépenses de la guerre en cours. Des assignats furent envoyés en grande quantité par le gouvernement central. Le 30 décembre 1792, le général Custine fit afficher dans Mayence une proclamation adressée à tous les peuples compris entre le Rhin, le Brunswick et les pays des Deux-Ponts pour les engager à partager leurs approvisionnements avec les soldats de la République et à *recevoir en échange les reconnaissances servant à payer les biens nationaux*. Cet euphémisme désignait les assignats et mandats territoriaux. Le ministre de la guerre, Pache, écrivit, le 19 janvier 1793, une lettre à Custine pour lui déclarer que la Convention approuvait pleinement sa façon de procéder (1). Tel est le motif pour lequel l'armée et le pays de Mayence eurent, au début du siège, une si grande quantité d'assignats du Gouvernement français. A raison de la dépréciation qu'ils subirent, leur valeur fut portée au double, dans les conditions que nous avons expliquées en la première partie de notre travail.

B. Nous avons fait connaître une lettre du 23 juillet 1793, adressée par le commissaire Pierre Blanchard à la municipalité de Mayence, pour demander de publier une proclamation dans le

(1) Archives du Ministère de la guerre à Paris.

but de « *faire rapporter à la caisse de la guerre tous les assignats-monnoyes, que l'on pouvait détenir* ». Cette déclaration publique, que nous n'avions pu retrouver à l'origine, et que nous avons supposée peut-être omise, a été effectivement réalisée. Car la proclamation suivante, avec texte allemand et français, fut affichée dans Mayence le 24 juillet, ainsi qu'il résulte de l'imprimé ci-après :

Proclamation à faire dans la ville de Mayence par ordre de la Municipalité.

En vertu de l'ordre du Conseil de guerre de l'armée de la République française, les habitants de Mayence, ou autres individus, qui ont entre les mains de la monnoye de siège, sont avertis et invités de la rapporter dans 24 heures au bureau du payeur de la guerre Hertzog, avec deux bordereaux certifiés d'eux, indiquant les numéros et le nombre d'assignats de chaque classe dont ils sont propriétaires, ainsi que le montant total de leur valeur. L'un de ces bordereaux leur sera rendu avec l'attestation du payeur qu'ils lui en auront fait la remise. En échange de l'autre bordereau et des assignats, qui y seront joints, le dit payeur leur en remboursera le montant en espèces numériques, s'il a suffisamment de fonds en caisse pour en acquitter l'objet. Dans le cas contraire, il leur délivrera une reconnaissance comptable, qu'ils feront viser par le commissaire ordonnateur Pre Blanchard, laquelle dite reconnaissance sera payable à vue par tous payeurs de la guerre en France, dans les départements seulement du Haut et du Bas-Rhin, et dans ceux de la Meurthe et de la Moselle.

On prévient les possesseurs ou dépositaires desdits

assignats-monnoyes, qu'après l'expiration dudit délai de 24 heures, ils ne seront plus admis à les représenter et qu'ils n'auront plus aucune valeur.

Fait à Mayence, le 23 juillet 1793, l'an deuxième de la République française.

Par ordre du Conseil de guerre :

Le commissaire ordonnateur,

Pr^e BLANCHARD.

A la suite du texte allemand figure la mention :

Von Munizipalitatswegen also zu jedermanns Wissenschaft und nachricht bekannt gemacht.

Mainz, den 24^{ten} Julius 1793.

Signé : MACKÉ, Maire.

J.-B. REUSSING,

Munizipalitats-Sekretar.

Par ordre de la Municipalité, publié et porté à la connaissance de chaque personne.

Mayence, le 24 juillet 1793.

Signé : MACKÉ, Maire.

J.-B. REUSSING,

Sec. de la Municipalité(1)

La mention qui figure *in fine* démontre que la municipalité mayençaise accepta de suivre la ligne

(1) La direction de la Bibliothèque municipale de Mayence a bien voulu faire procéder à de nouvelles investigations dans les Archives de la ville et nous faire profiter des découvertes, qui ont été intelligemment faites

de conduite tracée par le commissaire Blanchard dans sa lettre du 23 juillet. La foule dut être grande au bureau du payeur Hertzog et il est certain que ce fonctionnaire ne trouva pas dans sa caisse la somme suffisante pour désintéresser ceux qui se présentèrent. Cette façon d'agir dut avoir pour résultat de permettre de dresser un état des « *bordereaux* » présentés au remboursement. Par suite, les sommes indiquées successivement comme représentant l'importance des assignats-monnayes et numéraires de siège émis doivent se rapprocher sensiblement de la vérité, puisqu'elles ont été établies d'après les états fournis. Tous ceux qui avaient de l'argent à réclamer se sont ainsi trouvés virtuellement unis dès le dernier jour du siège.

C. Après le siège, le Comité de Salut public, séant à Paris, décida de son côté que la monnaie de siège serait rapidement retirée de la circulation.

Dans la séance du 15 août 1793, ce Comité, composé de Barrère, Carnot et Prieur, enjoignit au Ministre des affaires étrangères de prendre sur le champ les mesures nécessaires pour retirer de la circulation le solde des monnaies de siège émises pour l'usage de l'armée de Mayence. Le jour suivant, le même Comité, sur le rapport fait à ce sujet par le Conseil exécutif, décréta que le Ministre des affaires étrangères enverrait immédiatement des agents à Mayence *pour réaliser ce*

retrait. Cette énonciation du procès-verbal est de la main même de Barrère (1).

Ces faits intervinrent au milieu des démarches que Simon, le commissaire général, faisait à Paris pour arriver au remboursement des espèces de papier et de métal créées au cours du siège de Mayence. Nous savons que les injonctions du Comité de Salut Public n'eurent qu'un effet purement platonique.

8° Nous avons encore à mentionner une émission d'assignats faite en 1795 par le général Jourdan qui, au mois de novembre, vint avec une armée de 30,000 hommes assiéger les Allemands redevenus maître de Mayence. Le corps de troupes français effectua pendant quelques mois un blocus de la ville. Le général autrichien Clerfayt vint au secours de l'armée renfermée dans les murs. Après avoir pénétré dans la ville avec des renforts, il obligea les Français à battre en retraite. Au cours de ce blocus, le général Jourdan, qui avait transformé en une sorte de place forte les lignes d'investissement établies autour de Mayence, émit des assignats de la République en s'inspirant tant de ce que Custine, approuvé par la Convention, avait fait au même endroit en janvier 1793, que des

(1) Nous devons la communication de cet important document à M. Bockenheimer, Landgericht director à Mayence, et auteur de plusieurs ouvrages estimés sur cette ville.

émissions réalisées pendant le siège historique de l'an II.

L'importante collection de S. A. le prince Alexandre de Hesse-Darmstadt contient, sous le n° 865, un assignat républicain — Loi du 24 octobre 1792. Série 401 — portant au revers la mention manuscrite suivante :

« N° 648. *Émission du général Jourdan pendant le siège de Clairfayt.* » (1)

Bien que l'écriture soit de l'époque, nous hésitons à considérer ce papier-monnaie comme un véritable assignat obsidional. D'une part, il n'est pas prouvé que des valeurs identiques aient été émises en grand nombre dans le public avec cette inscription. L'exemplaire de la collection princière paraît rester jusqu'à présent à l'état de spécimen unique. D'autre part, le général français n'avait aucun intérêt à constater un lieu d'origine et, par surcroît, son dénuement, au dos des assignats qu'il donnait en paiement à la population du pays.

Il ne faut probablement voir dans les deux lignes ci-dessus qu'une mention mise par un habitant, qui croyait pouvoir arriver plus facilement par ce moyen à se faire rembourser ultérieurement par le Gouvernement français, ou plutôt, qu'une écriture d'ordre apposée par un officier sur une ou

(1) Archives nationales de Paris. A. F. II, 68 et 278.

peut-être plusieurs des liasses d'assignats à sa disposition pour la solde et l'approvisionnement des troupes du blocus.

Nous appelons l'attention des numismatistes sur l'importance de cette question, qui se révèle pour la première fois. Des recherches et des découvertes nouvelles seront peut-être de nature à augmenter un jour l'intérêt de cette émission exceptionnelle de papiers-monnaies de blocus.

§ II.

La continuation de nos études sur les méreaux de péage du pont de Mayence nous a fait découvrir :

1° Un méreau uniface de type relativement ancien, pourvu des initiales C — M, c'est-à-dire C(astel) — M(ainz), mais n'ayant pas encore d'indication de valeur.



Poids : 45^r.75.

Ma collection.

Ces deux premières lettres de mots paraissent

ANNÉE 1901.

25

ne pouvoir indiquer que les deux localités entre lesquelles le pont de bateaux avait établi des communications. Cette pièce aurait été employée au début, c'est-à-dire en 1659. Le type en semble effectivement antérieur à celui de tous les autres méreaux reproduits sur la planche XIII de la *Revue belge de numismatique*, 1899, p. 434.

2° Les méreaux ci-dessous de 2 et de 6 kreutzers de la série ayant succédé à la pièce uniface qui précède, suite qui comprenait déjà des jetons de 1, 3, 4, 12 et 60 kreutzers (n^{os} 1, 2, 3, 7 et 8 de la même planche). Les types sont identiques sur les deux faces.



Poids du 2 krs : 4gr.80
— 6 — 3gr.20



Ma collection.
—

Le méreau de 2 kreutzers devait être le plus usité, puisqu'il représentait le prix perçu pour chaque personne passant à pied. La similitude de poids de cette pièce avec celle publiée ci-dessus, pourvue des seules lettres C — M, constitue au moins une présomption que la première a pu représenter à l'origine un méreau de péage

de 2 kreutzers, avant que la frappe des exemplaires de chiffres différents de la série suivante ait été réalisée.

Le méreau de 6 kreutzers est hexagonal, comme le fut plus tard celui de XII kreutzers, lorsque les chiffres romains remplacèrent les chiffres arabes sur tous ces jetons de péage.

3^o Une délibération antérieure de l'administration centrale du département du Mont-Tonnerre, relative à la perception du péage sur le pont de bateaux, *conformément aux anciens usages*. Elle est datée du 22 ventôse an VI (12 mars 1798), tandis que celle précédemment publiée était du 19 nivôse an VII (8 janvier 1799). Si l'administration républicaine s'est occupée à ce point de percevoir le péage, on comprend facilement qu'elle ait jugé bon de faire apposer sur certains méreaux de péage le type républicain du faisceau de licteur accosté des lettres : R. F. Ce serait probablement entre l'an VI et l'an VII que des méreaux auraient été ainsi marqués.

Le texte ci-après, qui est intéressant à connaître, démontre que la question du péage du pont et, par suite, comme conséquence, la continuation de l'usage de méreaux de péage ont été considérées comme ayant une grande importance au cours de l'administration républicaine du Directoire :

Extrait du registre des délibérations de l'Administration centrale du département du Mont-Tonnerre du 22 ventôse an VI.

Vu le rapport du citoyen Bittong, commissaire-contrôleur du pont de bateaux à Mayence, relatif aux abus qui s'y commettent à l'égard du péage,

L'Administration centrale du département du Mont-Tonnerre,

Considérant que l'entretien et les réparations nécessaires à la viabilité de ce pont ne peuvent être faits qu'au moyen du produit du péage perçu pour le passage sur ledit pont ;

Considérant en outre que les anciens impôts de ce genre ne sont pas encore abrogés et que ledit péage produisait autrefois un revenu considérable au trésor public ;

Oùï le commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale du Département,

Arrête :

1^o Le péage sur le pont de bateaux de Mayence reste en vigueur conformément aux anciens usages ;

2^o Personne n'en est exempt, à l'exception du militaire en fonction ou en voyage et des voitures employées au service de la République ;

3^o Le commandant de la place sera invité à donner aux militaires qui sont de garde à la tête du pont du côté de Castel, la consigne de prêter main-forte au receveur du péage, dans le cas où celui-ci jugerait bon de requérir la force armée ;

4^o Toute personne qui chercherait à se soustraire au

paiement de ce droit de péage, ou qui ferait une fausse déclaration des marchandises ou autres denrées transportées, sera arrêtée et punie des peines prévues par les règlements antérieurs ;

5° Le tarif qui fixe le montant des droits de péage perçus suivant les usages jusqu'à ce jour, sera publié dans les bureaux de perception, sur des affiches rédigées dans les deux langues ;

6° Les dispositions ci-dessus n'auront leur effet qu'après approbation donnée par le citoyen Rudler, commissaire du gouvernement, après qu'expédition de la présente délibération lui aura été transmise à cet effet.

Signé : MALINGRÉ, président ; GUGEL, BERTRAND, MOSSDORFF, administrateurs ; COSSON, commissaire du Directoire exécutif.

Vu et approuvé à Mayence, le 25 ventôse l'an VI de la République.

Le commissaire du gouvernement dans les pays conquis entre Meuse et Rhin, et Rhin et Moselle.

Signé : RUDLER. Certifié véritable. (S.) MATHIS,
secrétaire-général.

Les commandants des postes militaires se conformeront au contenu de l'arrêté ci dessus, chacun en ce qui le concerne.

Mayence, le 1 germinal an VI.

Le commandant de la place. (S.) PUEL (1).

(1) Archives de la ville de Mayence. — Registres du département du Mont-Tonnerre.

La conclusion à laquelle on arrive finalement est la suivante :

Quatre sortes de méreaux se seraient succédé :

La première — de 1659 à 1715 environ — ne porte que les initiales C — M et la roue de Mayence.

La deuxième — de 1715 à 1780 à peu près — se distingue :

1° Par l'existence des indications C. S. ou M. S. pour marquer que la pièce a été donnée à l'une ou à l'autre extrémité du pont;

2° Par des chiffres arabes précisant la somme perçue : 1, 2, 3, 4, 6, 12 et 60 kreutzers.

La troisième — à partir de 1780 ou 1790 — reconnaissable aux chiffres romains ainsi qu'à la suppression des lettres C. S. et M. S. On avait reconnu qu'il n'y avait vraiment pas d'utilité à constater que le passant, payant la taxe, provenait de Mayence ou de Castel. — II, VI et XII kreutzers.

La quatrième se compose de certaines pièces de la série précédente qui — entre 1798 et 1800 — ont été poinçonnées du faisceau républicain et des lettres R. F. — II et XII kreutzers. Il est probable que des découvertes ultérieures permettront d'augmenter cette suite.

Depuis le commencement du XIX^e siècle jusqu'au moment où le péage n'a plus été perçu qu'en espèces sans remise de méreau, on aura fait usage de quelques-uns des types usités antérieurement, à l'exception de ceux républicains.

§ III.

Nous indiquons en dernier lieu que nous avons fait allusion à la fabrication à Nuremberg, de faux louis de Louis XVI, portant les dates de 1786 et 1787 (1). Depuis cette époque, nous avons publié dans les procès-verbaux de la Société française de numismatique (2) :

1° L'affiche qui a été placardée dans le département de la Moselle, et qui fournit des renseignements complémentaires permettant de reconnaître cette monnaie falsifiée.

Les louis en question sont de *couleur plus jaune que celle des pièces ordinaires de 24 livres, et ils ont les caractères plus saillants*. Ce dernier mot doit être compris dans le sens de dimension légèrement supérieure et non pas de relief plus élevé.

Le même document apprend que les écus faux de 6 livres de Louis XVI, fabriqués à Nuremberg en 1793, portent la date de 1786.

2° Un exemplaire de ce louis faux, daté : 1787 et pesant 4^{gr}.75 cent. (Poids d'un exemplaire normal : 7^{gr}.57.) Ses autres différents sont : une grue au-dessous du buste royal, — une lyre avant la

(1) *Revue belge de numismatique*, 1899, p. 332.

(2) *Revue numismatique* (française), 1899. Procès-verbaux de la Société française de numismatique. Séance du 4 novembre 1899, p. XLIII. — *Revue numismatique* (française), 1900. Procès-verbaux de la Société française de numismatique. Séance du 3 février 1900, p. XV.

date, — et la lettre monétaire L au-dessous des écus de France et de Navarre. Il est constitué au moyen du placage d'une feuille d'or sur une âme d'argent ou de métal blanc.

Différents points sur lesquels nous n'avions pu fournir à l'origine que des indications assez vagues, se trouvent maintenant éclaircis d'une façon notable.

P. BORDEAUX.

ÉTIQUETTE DE CHANGEUR

AU TYPE D'UNE

MONNAIE DE PHILIPPE LE HARDI

COMTE DE FLANDRE.

M. Constant Leber, dans l'Introduction aux *Monnaies inconnues des Évêques des Innocens, des Fous et de quelques autres associations singulières du même temps*, publiées, en 1837, par le docteur Rigollot, d'Amiens, a, le premier, fait connaître trois plombs, de forme ronde, marqués d'un seul côté d'un type monétaire et armés, de l'autre, d'une sorte de broche qui permettait de les fixer à une étoffe.

Ces plaques, qui toutes portent comme légende **AVC MARI GRACIA PLANT**, offrent, la première, la représentation assez grossière de l'écu aux trois lis couronné de l'écu d'or frappé sous Charles VI, roi de France; la deuxième, le roi debout, à mi-corps, sur un vaisseau et l'écu au bras, des nobles d'or d'Angleterre, et la troisième, la croix longue cantonnée de deux lions et de

deux lis du gros vierlander du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon (1).

D'après le savant archéologue orléanais, c'était là des enseignes politiques propres à personnifier les trois factions qui se disputaient le pouvoir, à Paris, au temps des luttes des Armagnacs et des Bourguignons partisans des Anglais. Cette opinion reçut l'approbation de M. Adrien de Longpérier (2) et M. Vallet de Viriville, en 1861 (3), et M. Forgeais, en 1864 (4), la firent leur, lorsque ces numismates publièrent, outre ces enseignes, d'autres « de ces signes de ralliement que per-
» sonne ne contestera provenir du parti bour-
» guignon durant les dernières années du règne
» de Charles VI » (5).

Cependant, dès 1859, M. Jules Rouyer, avec la perspicacité qui lui était particulière, avait fait ressortir le peu de fondement de l'hypothèse mise en avant par M. Leber pour ce qui est des trois plombs cités plus haut, puisque, depuis l'apparition du volume du docteur Rigollot, on avait retrouvé plusieurs plombs de fabrique et de type similaires qu'il était impossible de

(1) *Monnaies inconnues des Évêques des Innocens, des Fous, etc.*, pl. II, nos 1, 2 et 3.

(2) *Revue de la numismatique française*, 1837, p. 395.

(3) *Revue Archéologique*, t. III, pp. 380 et suiv.

(4) *Collections de plombs historiés trouvés dans la Seine*, 3^e série, Variétés numismatiques, Paris, 1864.

(5) *Revue numismatique*, 1864, p. 453.

rattacher à un parti politique de l'époque (1).

Devant la publicité nouvelle donnée par MM. de Viriville et Forgeais à une erreur commise, alors que tout moyen de comparaison ou de contrôle faisait défaut, M. Jules Rouyer crut nécessaire de faire insérer dans la *Revue numismatique* de 1864, quelques pages dans lesquelles il établit, d'une façon fort plausible, que « les plaques-agraphes à » des types monétaires n'étaient autre chose que » des espèces d'étiquettes dont les changeurs, » après avoir fait le tri par catégories et par sacs » des monnaies qui passaient par leurs mains, se » servaient pour distinguer le contenu de chaque » sac. Le type remplissait le but désiré, sans qu'il » fut, en général, besoin d'autre indication; et » voilà, sans doute, pour quelle raison la légende » des plaques était si souvent étrangère aux » monnaies représentées. Les premiers mots de » la Salutation angélique faisaient, le plus souvent, les frais de cette légende, par l'habitude où » l'on était de les inscrire presque partout, jusque » sur les jetons et même sur des ustensiles de » ménage et de toilette » (2).

Cette opinion n'a rencontré jusqu'ici aucun contradicteur; elle est aujourd'hui généralement admise et il est permis, désormais, de la consi-

(1) *Revue de la numismatique belge*, 1859, pp. 45-46. Il est évident qu'il existe des enseignes politiques, mais il faut distinguer.

(2) *Revue numismatique*, 1864, pp. 452-459. « De quelques objets publiés sous la dénomination de signes ou enseignes politiques. »

dérer comme définitivement acquise à la science.

Au reste, on s'est peu occupé de ces petits souvenirs du passé et le nombre de ces plombs venus à la connaissance du public est bien minime encore.

Les trois étiquettes expliquées par M. Leber ne sont pas les seules que nous ait fait connaître le travail de M. Rigollot; le supplément qui le termine en contient une quatrième, reproduite et décrite sous le n° 116. Elle offre le type du revers — une croix brève pattée cantonnée d'un aigle et d'un lion — de certains gros d'argent que Marguerite d'Avesnes, comtesse de Hainaut, fit frapper à Valenciennes vers le milieu du xiv^e siècle (1). La légende est toujours $\text{TVÆ MÆRITÆ GRÆCITÆ P(lena)}$.

Dans l'article paru dans la *Revue numismatique* de 1864, M. Jules Rouyer a fait reproduire (2) une plaque de même nature, dont le type est emprunté, cette fois, à une autre monnaie hennuyère attribuée par M. Chalon au comte Guillaume II, frère et prédécesseur de Marguerite (3). « On remarque » sur cette dernière plaque, — écrit M. Rouyer, — » dans une bordure d'oves fleurdelisés, le monogramme du Hainaut entouré de quatre lions

(1) CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, pl. XI, n° 84 et 85.

(2) Pl. XIX, n° 3.

(3) *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, pl. IX, n° 67 et 68.

» comme sur le gros, mais les quatre lettres
 » η π γ ν qui sont sur ce dernier sont rempla-
 » cées par π - ν - ϵ - ω . » La seconde étiquette
 donnée par le savant numismate français dans
 le même article, est au type du lion assis dans
 une niche gothique des lions d'or frappés, à
 partir de 1454, par Philippe le Bon à Malines,
 puis à Bruges (1). Ici, pour qu'il ne puisse y
 avoir erreur quant à la figuration, la légende
 porte : $\text{I} \epsilon \text{S} \text{V} \text{I} \text{L} \epsilon \text{L} \text{I} \text{O} \text{N} \text{C} \text{R} \text{O} \text{V} \text{P} \text{A} \text{N} \text{T}$.

Enfin, il y a une quinzaine d'années, M. R. Ser-
 rure a fait dessiner une étiquette de changeur, à
 légende flamande, se rapportant au noble d'or
 du duc de Bourgogne, Philippe le Hardi,
 comte de Flandre (2), et qu'il décrit ainsi :
 † $\text{W} \text{I} \text{L} \text{H} \text{E} \text{M} \text{S} \text{G} \epsilon \text{N} \text{O} \text{B} \text{L} \epsilon \text{H} \text{T} \text{O} \text{G} \epsilon \text{B} \text{O} \text{R} \text{G} \text{O} \text{N}$.
 Au centre, le duc de Bourgogne, Philippe le
 Hardi, debout dans un navire et tenant une épée
 et un écu écartelé (3).

A ces sept petits monuments, nous venons
 aujourd'hui, en attendant mieux, en ajouter un
 huitième. Cette fois encore, il s'agit d'une pièce
 belge, puisque l'étiquette reproduit le revers des

(1) A. DE WITTE, *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant*, t. II, pl. XXV, n° 470, et DESCHAMPS DE PAS, *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la Maison de Bourgogne*, fig. n° 51.

(2) DESCHAMPS DE PAS, *loco citato*, fig. 15.

(3) *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie*, t. V, 1885-1886, pl. IX, n° 3.

gros d'argent à l'étendard, forgés, en grand nombre, en Flandre, par le comte Philippe le Hardi (1).



Écu de Philippe le Hardi, partagé en quatre cantons par une croix longue coupant la légende ✠ SIT NOME · DOMINI · NOSTRI · BENE · DICTUM, pour *Sit nomen Domini nostri benedictum*, inscription qui se trouve sur la monnaie elle-même.

Le revers porte les traces des soudures qui y fixaient l'aiguille et son crochet.

Plomb.

Notre collection.

M. R. Serrure affirmait, en 1886, que ces plombs ne se trouvaient, « pour ainsi dire, que dans les » villes sièges, au xiv^e siècle et au xvi^e, d'un commerce étendu et, par conséquent, d'un change » actif, telles que Paris, Amiens, Arras, Bruges, » Anvers (2). » A l'appui de cette observation, nous devons à la vérité de dire que notre étiquette provient des travaux exécutés, il y a quelques années, aux quais d'Anvers.

Des pièces de l'espèce publiées à ce jour, la

(1) DESCHAMPS DE PAS, *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la Maison de Bourgogne*, fig. nos 18, 19 et 20.

(2) *Bulletin mensuel de Numismatique et d'Archéologie*, t. V, p. 157.

totalité se rapporte à des monnaies belges ou à des monnaies ayant eu cours en l'ancienne Belgique. Faut-il en conclure que l'usage des étiquettes de changeur s'est localisé à cette contrée qui comprenait une partie du Nord de la France actuelle. C'est là une question à laquelle il ne sera possible de répondre que lorsqu'un plus grand nombre de ces curieux petits plombs auront été mis au jour; aussi engageons-nous vivement nos confrères à nous signaler les étiquettes de changeur qu'ils posséderaient dans leur collection. C'est, en effet, dans le concours de tous que la solution du problème se trouvera sans doute.

ALPHONSE DE WITTE.

CORRESPONDANCE.

MONSIEUR A. DE WITTE,

La numismatique de l'ancienne principauté de Liège est réellement inépuisable.

Il n'est aucune livraison de la *Revue* qui n'en fasse connaître quelque nouvelle pièce.

M. de Chestret lui-même a déjà dû ajouter un important supplément à son remarquable ouvrage.

J'ai, à mon tour, l'occasion de faire connaître la découverte d'une monnaie liégeoise qui n'est pas inconnue, car elle a été gravée dans les ouvrages de de Renesse et de de Chestret, mais qui n'avait pas encore été retrouvée en nature.

Cette pièce est celle d'un patard dont il est question dans la proclamation faite le 25 août 1565 au perron de Liège, par ordre du prince-évêque Gérard de Groisbeeck.

L'édit stipulait que les nouveaux deniers d'argent auraient une valeur respective de 5, 2 1/2 et 1 patard et porteraient : d'un côté, les armes du prince avec l'inscription « *Gerardus a Groisbeeck episc. leo.* », et de l'autre, une croix avec l'inscription « *Dux bullon. Com. lossen* ».

En ce qui concerne la pièce d'un patard, au lieu

de citer l'inscription *in extenso*, l'édit se borne à dire qu'elle est la même que les précédentes. Or, sur l'exemplaire que je possède, l'inscription entourant les armoiries est ainsi formulée : « *Gerardus a Groisbeeck lo.* », tandis que le revers porte : « *Dux bull. Com. loss.* »

Cette pièce est en argent et la gravure est, à peu de chose près, semblable à celle de la pièce renseignée dans les ouvrages de de Renesse (planche 34, n° 9) et de de Chestret (n° 513).

Très heureux si j'ai pu combler une lacune en faisant connaître cette pièce aux amateurs.

J'ai l'honneur de vous présenter, Monsieur de Witte, l'assurance de ma parfaite considération.

HAMAL-MOUTON.

NÉCROLOGIE

LE CHEVALIER MAYER VAN DEN BERGH.

M. le Chevalier Frédéric-Godefroy-Émile-Henri-Constant Mayer van den Bergh, né à Anvers, le 22 avril 1858, est mort en cette ville le 4 mai dernier.

M. van den Bergh était un archéologue de mérite qui s'occupait à réunir des collections diverses. En ce qui concerne la numismatique, il s'intéressait uniquement aux médailles artistiques et aux produits de l'atelier anversoïis : monnaies, jetons et méreaux.

Élu, en 1890, correspondant regnicole, M. Mayer van den Bergh avait été nommé, en 1892, membre effectif de la Société royale de numismatique, aux séances de laquelle il assista deux ou trois fois.

A. DE W.

MÉLANGES.

Nous venons de recevoir le rapport fait, pour l'année 1899, sur le Cabinet royal de numismatique de la Haye, par M. de Dompierre de Chaufepié, le savant conservateur de cet établissement scientifique.

L'auteur y cite les trouvailles faites en Hollande au cours de cette année et énumère les accroissements du Cabinet confié à ses soins éclairés, pendant la même période.

Nous voyons figurer, dans cette dernière nomenclature, les précieuses monnaies mérovingiennes trouvées à Escharen et décrites dans notre *Revue*, ainsi qu'une suite nombreuse de monnaies consulaires et impériales romaines, dues à la générosité de M. les Jonkheeren Six.

L'année 1899 a été particulièrement heureuse pour le Cabinet de la Haye, dont les riches collections ne cessent de s'accroître grâce au zèle infatigable de son érudit conservateur.

V^{te} B. DE J.

L'atelier monétaire de Tournai en 1427-1431. La Bibliothèque Royale de Bruxelles possède un registre manuscrit, œuvre de JEAN-CHARLES VAN VELTHOVEN, qui fut maître général des Monnaies dans les Pays-Bas espagnols, au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle.

Au folio 152 de ce registre, nous lisons la note suivante :

« Escus Philippe de Tournay de l'an 1427.

» Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, etc., at fait

fabriquer en sa monnoye de Tournay des escus de 23 carats d'or fin, et de 67 pièces au marcq qui valoient lors 45 gros et 2 ingelse, monnoye de Flandres et le dit escu selon l'évaluation présente et que l'on paye 316 florincs 5 pattars pour le marcq d'or fin, vient à valoir 4 florins 10 pattars, 22 1/2 mittes.

» Mêmes escus de l'année 1428 à 22 carats seulement.

» Escus de 1429 à 21 carats.

» Semblables escus de 1431 à 20 carats.

» Depuis le mesme duc a fait monnoyer semblables escus à 18 carats. »

Quelles peuvent être ces monnaies? Et comment Philippe le Bon aurait-il pu faire frapper des écus d'or à Tournai, alors que l'atelier monétaire de cette ville relevait du royaume de France et de son souverain?

A cette époque, la Monnaie de Tournai était cependant ouverte, puisque M. F. de Saulcy, dans ses *Éléments des ateliers monétaires du royaume de France*, mentionne « Jehan Clerbourg et Barthélemy de Rezel avec Jehan Quart comme tenant le compte de la Monnaie en 1427; qu'il cite Jehan Quart comme maître particulier du 26 novembre 1427 au 25 juin 1428; et Jehan Quaret, qui n'est probablement autre que Jehan Quart, comme ayant été commis à la régie de la Monnaie par le sire Pierre de Maucroix, du 5 août 1429 au 1^{er} mai 1430.

Or, lorsqu'en mai 1433, Philippe le Bon déclare se trouver dans l'obligation de procéder à un haussement momentané de son numéraire circulant, il affirme être contraint à cette mesure pour remédier, autant que possible, au tort immense que lui causait l'introduction, de plus en plus abondante, dans ses domaines de pièces étrangères de bas titre, forgées le plus souvent en Allemagne, à TOURNAI

ou dans d'autres forteresses, et tellement semblables à ses propres espèces, qu'il était presque impossible au peuple de les distinguer.

Ne pourrait-on déduire de ce qui précède que Jehan Quart émit à Tournai des écus d'or au type ducal tellement semblables à leurs modèles, que lorsqu'on fit l'évaluation rapportée par van Velthoven on les supposa frappés par Philippe le Bon lui-même ?

Quoi qu'il en soit, nous avons cru intéressant de signaler ce petit problème numismatique à l'attention de nos confrères français et belges, d'autant qu'il pourrait bien se rattacher à une communication faite au Congrès international de numismatique de Paris, sous le titre : *Une monnaie d'or tournaisienne de Charles VII, roi de France, à retrouver*, dans laquelle M. le comte de Castellane signalait une fabrication de monnaies, appelées *Chaières*, opérée à Tournai en 1430 par le dit Jehan Kare ou Quart, dans le système flamand, de 68 pièces au marc, qui seraient imitées, de l'avis du savant numismate français, des écus à la Chaise dits « Clinquars, » émis par Philippe le Bon en 1426 à Gand et à Namur, et plus tard en Brabant, où ce type avait été en usage sous Jean IV et Philippe de Saint-Pol et où il se continua jusqu'à l'année 1433.

A. DE W.

Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'Art.

En faisant connaître, il y a deux ans, dans la *Revue belge de numismatique*, la création à Paris, sur l'initiative de MM. Jules Claretie et Roger Marx, d'une *Société des Amis de la Médaille française*, M. A. de Witte invitait

ses confrères belges à examiner s'il n'y aurait pas lieu d'imiter leurs voisins de France. « Le progrès de l'art national, écrivait-il, vaut bien un effort et un petit sacrifice pécuniaire. »

Cet effort, qu'il prônait, M. de Witte l'a tenté, avec le concours de M. de Dompierre de Chaufepié, conservateur du Cabinet royal des médailles de la Haye ; car il a pensé que, pour réussir, il fallait étendre l'action de la Société non seulement à la Belgique, mais encore à la Néerlande, pays dans lesquels l'art de la gravure en médailles brillait jadis d'un éclat sans pareil.

Dans une assemblée aussi nombreuse que choisie, réunie le 24 mars dernier, au Palais des Académies, à Bruxelles, la *Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art* a été définitivement constituée et les statuts ont été discutés et votés.

La nouvelle Société a pour objet « d'encourager l'art du médailleur, de répandre et de développer le goût de la médaille : 1° par l'émission de médailles destinées à être distribuées entre ses seuls membres et exécutées par les meilleurs sculpteurs-médailleurs hollandais et belges ; 2° par la mise au concours, tous les trois ans, d'un projet de médaille, entre les jeunes artistes âgés de moins de trente ans, sortis des Académies des Beaux-Arts, des Instituts ou Écoles supérieures de sculpture, ou appartenant à des ateliers libres des deux pays ; 3° par l'organisation d'expositions, de conférences ; enfin, 4° par la publication dans les journaux d'articles de vulgarisation, de critique artistique et, au besoin, par la création d'un organe spécial. »

La Société, sous l'administration d'un bureau central, se subdivise en deux sections, l'une belge et l'autre néerlandaise, ayant chacune à sa tête un comité directeur. La

cotisation des membres a été fixée à 25 francs pour les médailles de bronze et à 50 francs pour les médailles d'argent. Ceux qui désireront recevoir à la fois des exemplaires d'argent et des exemplaires de bronze des médailles que la Société fera frapper, auront à payer une cotisation annuelle de 75 francs.

Au 1^{er} mai, la Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art, bien qu'à peine née, comptait déjà 130 membres, parmi lesquels nous nous bornerons à citer : M. Pierson, ministre des finances, chef du cabinet du royaume des Pays-Bas ; M. le comte de Smet de Naeyer, ministre des finances de Belgique et président du conseil ; M. le baron Surmont de Volsberghe, ministre de l'industrie et du travail ; M. le Jhr. de Pestel, ministre plénipotentiaire de S. M. la Reine des Pays-Bas, en Belgique ; M. Beernaert, ministre d'État et M. le duc d'Ursel, président du Sénat.

Le bureau central de la Société, élu en assemblée du 24 mars, est ainsi composé :

Président : M. A. de Witte, secrétaire de la Société royale de numismatique de Belgique, ancien président de l'Académie royale d'archéologie.

Vice-présidents : MM. Ch. Buls, vice-président d'honneur de la Société d'archéologie de Bruxelles, ancien bourgmestre ; A. Sassen, président de la Société royale néerlandaise de numismatique.

Secrétaire général : M. H.-J. de Dompierre de Chauffepié, conservateur en chef du Cabinet des médailles, à La Haye.

Contrôleur : M. Ch. Vander Beken, contrôleur au change et au monnayage à l'Administration des Monnaies de Belgique.

Conseillers : MM. Ch. Vander Stappen, administrateur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles; A.-W.-M. Odé, sculpteur, professeur à l'Académie de Delft.

Le comité directeur de la Section néerlandaise comprend : M. le Jhr. Dr Six, professeur à l'Université d'Amsterdam, président; M. le Jhr. M.-F. Beelaerts van Blockland, à La Haye, secrétaire, et M. le Jhr. van Eysinga, membre de la Commission directrice de la Friesche Genootschap, à Leeuwarden, trésorier.

Le comité directeur de la Section belge sera élu dans quelques jours; il aura vraisemblablement pour président M. le vicomte B. de Jonghe, président de la Société royale de numismatique de Belgique; pour secrétaire, M. Ch. Le Grelle, commissaire aux Monnaies, et pour trésorier, M. Éd. Laloire, archiviste aux Archives générales du royaume.

Enfin, le jury des concours pour l'exercice 1901-1904 se compose de : MM. A. de Witte; H.-J. de Dompierre de Chaufépié; le vicomte B. de Jonghe; le Jhr. J. Six; A.-W.-M. Odé, sculpteur, à Delft; G. Devreese, statuaire, à Bruxelles; et Ch. Dupriez, expert en médailles, à Bruxelles.

La première médaille que fera frapper la Société et pour laquelle il a été fait appel au talent de M. Vander Stappen, le sculpteur bruxellois bien connu, aura pour objet de commémorer le souvenir du mariage de S. A. R. le prince Albert de Belgique avec la gracieuse princesse Élisabeth en Bavière. Les membres fondateurs recevront, comme diplôme, une élégante médaille-breloque, modelée par M. Godefroid Devreese.

Les lecteurs de la *Revue*, belges ou étrangers, qui adres-

seront, sans plus de retard, leur adhésion au président de la Société, 55, rue du Trône, à Bruxelles, seront encore comptés au nombre des membres fondateurs et jouiront des avantages attachés à ce titre.

Nous espérons que les adhésions seront nombreuses, car les sociétés du genre de celle dont nous venons d'annoncer la fondation ne peuvent produire tout leur effet, que pour autant qu'elles aient à leur disposition des ressources sérieuses. Le but que se proposent les fondateurs de la *Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art* est trop louable pour que nous n'adressions pas à tous ceux qui liront ces lignes un pressant et chaleureux appel à venir en aide à ces messieurs dans leur œuvre vraiment artistique et patriotique.

S. A. R. le prince Albert de Belgique a bien voulu accepter le titre de membre d'honneur de la nouvelle Société.

Édouard VANDEN BROECK.

Les Monnaies des Évêques de Lodève, par M. E. BONNET,
Montpellier 1900, in-8°, 17 pages, 2 vignettes.

Excellent exposé du monnayage des évêques de Lodève dont les produits ne paraissent pas pouvoir remonter au delà de la fin du XII^e siècle et dont la durée semble avoir été fort courte, car on ne trouve aucune mention des espèces lodevoises dans l'ordonnance de 1315, par laquelle Louis le Hutin réglementa le type des monnaies des prélats et des barons du royaume.

On ne connaît, jusqu'aujourd'hui, que cinq deniers de Lodève, qui se divisent en deux variétés portant, l'une et

l'autre, comme l'établit M. Bonnet, l'inscription *Sanctus Fulcrannus*.

A. DE W.

Die Medaillen und Münzen des Gesammthauses Wittelsbach auf Grund eines Manuscripts von J. P. Beierlein, bearbeitet und herausgegeben vom K. CONSERVATORIUM DES MÜNZKABINETS. I. Band : Bayerische Linie. II. Teil. Von der Regierung Karl Albert VII bis zur Gegenwart. Mit 7 Tafeln in Kupferdruck, einer Doppeltafel in Zinkographie und vielen Zeichnungen im Texte. München, 1901.

Ce beau volume débute par deux introductions historiques très intéressantes, l'une, concernant les monnaies, l'autre, les médailles.

L'auteur décrit avec le plus grand soin tous les monuments numismatiques connus des princes de la maison de Wittelsbach depuis Charles-Albert VII jusqu'à nos jours.

Les numismates de nos provinces y trouveront les souvenirs métalliques laissés par les princes bavarois qui ont régné aux Pays-Bas.

Des suppléments, des rectifications et un index alphabétique très complet terminent cet excellent travail accompagné de sept planches et de nombreux dessins dans le texte.

V^{te} B. DE J.

Les médailles et plaquettes modernes, publiées par Kleinmann et C^{ie}, à Harlem, sous la rédaction de Dr H.-J. DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIË. Livraison VIII.

Cette publication nous fait connaître les médailles et

plaquettes acquises par le Cabinet royal de La Haye. Que d'œuvres admirables gravées à l'étranger ! Et comme paraît de plus en plus évidente la nécessité de favoriser l'art de la médaille aussi en Belgique, pays autrefois si célèbre en ce domaine. C'est donc bien à propos qu'a été fondée, à Bruxelles, en mars, la Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art. Le secrétaire en est M. le Dr de Dompierre de Chaufepié, l'éminent directeur du Cabinet royal de La Haye qui publie, dans cette livraison, avec de magnifiques planches, un choix d'œuvres de gravure des plus riches. Voici les noms des artistes : O. Roty, P. Niclausse, Alphée Dubois, E. Hannaux, E. Donissin, E. Mouchon, L. Bottée, F. Guilbault, E. Vernon, W. Trojanowsky, Legastellois, A. Patey, A.-L. Coudray, J.-C. Chaplain, Vernier, M^{me} Lancelot Bruce, A. Scharff, J. Kowarzik, Lauer, Pawlik, P. Pander, J.-C. Wienecke.

ÉD. L.

Médailles du quatuor Udel. — Le quatuor Udel, dont la réputation est européenne, s'est constitué en 1880.

A l'occasion du 20^e anniversaire de sa fondation, M. le professeur Alexandre Leisek, de Vienne, a modelé une fort jolie plaquette offrant, au droit, les bustes des membres du quatuor : MM. Charles Udel, F. Hörbeder, Victor Keldorfer et Eugène Weiss. Le revers, aussi original de composition qu'élégant d'exécution, nous présente deux loges de la salle de concert où se fit entendre le célèbre quatuor lors de son jubilé. Un public élégant et enthousiaste acclame les artistes, héros de la fête, et leur fait une ovation dont le mouvement est fort bien rendu par M. Leisek, qui a heureusement groupé ses personnages et

a su leur donner des attitudes pleines de naturel et de vie.

Le quatuor Udel n'est pas inconnu en Belgique. Il eut l'honneur de donner un concert devant le Roi et la Reine des Belges lors des fiançailles du Prince-Impérial l'archiduc Rodolphe avec la princesse Stéphanie. Depuis, il s'est fait entendre un peu partout et toujours avec grand succès.

A. DE W.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix de numismatique Allier-Hauterochè à MM. Michel Rostovtsew et Maurice Prou pour leur bel ouvrage sur les plombs de l'antiquité, du moyen-âge et des temps modernes, conservés au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale de Paris.

Ce travail remarquable, publié en deux parties distinctes dans la *Revue numismatique* (française) a été hautement apprécié par le monde savant qui applaudira certainement au choix de l'Académie. Nous sommes heureux de féliciter chaleureusement les deux lauréats de leur succès si bien mérité.

V^{te} B. de J.

Un nouvel ajusteur belge de poids et balances. — La liste des fabricants de poids monétaires pour la Flandre est fort pauvre encore ; aussi avons-nous été très heureux de rencontrer, lors d'une visite que nous fîmes au Musée d'antiquités de Gand, une boîte de déneraux portant à l'intérieur de son couvercle le nom de Martens, ajusteur gantois, et la date 1652.

Les poids de ce fabricant offrent comme marque la pucelle de Gand assise dans un enclos dont la porte est

ornée d'un G. La pucelle tient de la main droite l'étendard de la ville, sur l'un des exemplaires ; sur l'autre, elle le tient de la main gauche, comme sur les poids monétaires d'un autre ajusteur gantois, Arnold-François Hooffmann, qui exerçait son métier vers le milieu du XVIII^e siècle (1). Les dénéraux de Martens, s'ils sont vraiment de lui, se distinguent de ceux d'Hooffmann par la finesse et l'élégance de leur gravure.

D'après ce que veut bien nous écrire M. Ch. Gilleman, la boîte au nom de Martens ne contient que deux poids à la marque de Gand. Les autres sont de l'anversois I.-F. Wolshot, contemporain d'Hooffmann ; ils sont venus remplacer les poids perdus de la fabrique de Martens.

A. DE W.

Une découverte d'une haute valeur historique et numismatique a été faite récemment, en France, par M. Félix Chaillou, dans sa propriété des Cléons, station gallo-romaine du canton de Vertou (département de la Loire-Inférieure). C'est celle d'un vase de terre contenant plus de 1,300 monnaies de l'époque des tyrans, parmi lesquelles se trouvait le petit bronze dont voici la description :

IMP. C. DOMITIANVS P. F. AVG. Buste barbu et radié à droite, avec la cuirasse.

Rev. CONCORDIA MILITVM.

La Concorde debout, à gauche, tenant de la main droite une patère et de la gauche une corne d'abondance.

Comme on peut le voir, il s'agit ici d'un nouvel empereur, contemporain de Gallien et de Tétricus.

(1) *Revue belge de numismatique*, tome LV, pl. X, n^o 86.

D'après le récit de Trebellius Pollion (*Vie des Trente tyrans*, XI), ce Domitianus prétendait appartenir à la famille de l'empereur Domitien et descendre de Domitille, sœur de ce prince. Lieutenant d'Aureolus, général de Gallien, il devint populaire parmi les soldats à la suite d'une victoire remportée, en Illyrie ou aux frontières de la Thrace, sur un autre tyran; Macrien; mais aucun texte, aucun monument, jusqu'à ce jour, n'étaient venus prouver qu'il eût pris la pourpre. Le petit bronze trouvé aux Cléons met aujourd'hui le fait hors de doute, et semble attester que le nouvel Auguste fut proclamé en Gaule, par ses troupes, entre les années 262 et 272.

FRÉD. A.

Der Münzfund von Mazin (Croatien). Afrikanische und Italische Kupfermünzen. Aes rude und signatum. Eine vorläufige Erörterung der Barrenfrage, von M. BAHRFELDT.

La trouvaille de Mazin, faite le 21 juin 1896, a ceci de particulier que c'est la première fois que l'aes signatum se rencontre en dehors du territoire de l'Italie. Le trésor de Mazin, aujourd'hui au Musée d'Agram, comprenait des monnaies de cuivre « aes rude », « aes signatum », « aes grave », des pièces italiennes, grecques, égyptiennes, carthaginoises et numides, atteignant environ 100 kilos en poids, dont 77 kilos d'« aes rude ».

M. Bahrfeldt décrit ces pièces et l'étude du trésor de Mazin le conduit à examiner les diverses théories émises jusqu'ici concernant les barres antiques de métal retrouvées à ce jour et dont il donne la nomenclature. Pour le savant numismatiste prussien, ces barres n'ont jamais été des

monnaies proprement dites et sont simplement des gâteaux métalliques destinés à être transformés en espèces courantes. Leur existence a dû être assez courte d'ailleurs puisque les plus anciennes datent, probablement, du milieu du troisième siècle avant Jésus-Christ.

A. DE W.

Une vente d'antiquités, parmi lesquelles figuraient des monnaies grecques, a été faite à Paris, à l'hôtel Drouot, du 18 au 20 mars, par le ministère de MM. Sambon et Canessa.

Nous croyons rendre service aux amateurs en donnant les prix d'adjudication de quelques pièces de cette vente :

Un didrachme de Cales, à la tête de Minerve, à dr. et au revers de la Victoire conduisant un bige . . . fr. 225

Un didrachme de Nola (1^{re} siècle), tête de Pallas, et tau-reau à face humaine, à dr. fr. 245

Une drachme d'or de Tarente au type de la tête d'Hercule et de Neptune conduisant un bige . . . fr. 225

Une drachme de Catane, par le graveur syracusain Evénète (commencement du 1^{er} siècle) . . . fr. 275

Un tétradrachme de Syracuse, d'ancien style (quadrigé au pas. *Rev.* Carré creux ayant une tête de femme au centre) fr. 320

Une pièce de 10 drachmes, d'or, par Evénète (Tête juvénile — Cheval libre, au galop) fr. 355

Un tétradrachme, par Cimon (Tête de femme — Quadrigé au galop, couronné par la Victoire). . . fr. 1,400

Un statère de Datames, Satrape de Cilicie (Tête d'Aréthuse de face, au droit. — Tête de Mars, à dr., au revers) fr. 405

Un statère d'or, de Ptolémée 1^{er} Soter, offrant au droit le buste âgé du roi, diadémé et couvert de l'égide et, au revers, celui d'un personnage revêtu d'un corselet à écailles. fr. 750

FRÉD. A.

Sous le titre : *Lois et dispositions concernant les monnaies et la garantie des matières d'or et d'argent*, M. A. Le Grelle, le tant zélé commissaire des monnaies, a réuni, en une brochure de 92 pages, le texte des lois, arrêtés royaux, arrêtés ministériels, circulaires ministérielles et dispositions diverses concernant les monnaies et la garantie des matières d'or et d'argent, en vigueur en Belgique. Le plus ancien de ces textes remonte à l'année 1841, le plus récent est de 1899. L'indication des monnaies admissibles dans les caisses de l'État termine cette brochure dont l'utilité pratique n'est pas contestable.

A. DE W.

M. Mubarek Ghalib Bey, l'érudit numismatiste turc, vient de publier à Constantinople, en un volume in-8° illustré de quatre planches, un excellent catalogue des monnaies des Mongoles, des Ilkans, des Djélaïres et des Khans de Crimée, que nous croyons devoir signaler à l'attention de ceux de nos confrères qui s'intéressent à la numismatique orientale.

A. DE W.

Les *Frankfurter Münzblätter*, éditées par M. A. HESS, successeur, sous la direction de M. P. JOSEPH, cessent de

paraître, après deux ans d'existence. Elles sont remplacées par la *Frankfurter Münzzeitung*, dont M. Joseph est à la fois l'éditeur et le directeur. C'est dire, en somme, que le nom seul de cette publication est changé.

A. DE W.

Études de numismatique, par ADRIEN BLANCHET, tome second, Paris 1901, in-8°, 318 pages, 4 planches et vignettes dans le texte.

Le premier volume des *Études de numismatique* de M. J.-A. Blanchet, bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque nationale de France, parut en 1892; nous en avons rendu compte dans la *Revue* (1). Le tome second se compose, comme son aîné, d'articles publiés par notre confrère dans les nombreuses revues savantes auxquelles il collabore. Citons : La *Revue numismatique française*, le *Bulletin de la Société de Borda*, le *Bulletin de la société Les Amis des sciences et arts de Rochechouart*, la *Revue belge de numismatique*, la *Revue de l'art ancien et moderne*, les *Procès-verbaux de la Société française de numismatique*, le *Bulletin critique*, les *Mémoires du Congrès international de numismatique*, le volume du *Congrès bibliographique international de Paris*.

Ces articles sont au nombre de 44. Ils touchent aux points les plus divers de la science numismatique et témoignent de la variété des connaissances de leur auteur.

A. DE W.

(1) Tome XLVIII, pp. 606-607.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Revue numismatique, 1901, 1^{er} trimestre. — DIEUDONNÉ. Monnaies grecques récemment acquises par le Cabinet des Médailles. — MOWAT. Le vase sacrificatoire des reines d'Égypte. — LUNEAU. La trouvaille de monnaies « à la croix » de Saint-Étienne-des-Landes. — C^{te} DE CASTELLANE. Le ducat napolitain de Louis XII et ses imitations. — BORDEAUX. Imitations de monnaies françaises en Italie et à Monaco. — DE BARTHÉLEMY. Monnaies de Soissons. — BLANCHET. Monnaies de Michel-Étienne, archevêque d'Embrun. — DROUIN. Monnaie d'argent du Mahdi. — Mélanges.

Numismatic Chronicle, 1900, part. III. — WARWICK WROTH. On the rearrangement of parthian coinage. — OMAN. Unpublished or rare coins of Smyrna in the Bodleian Cabinet. — HAVERFIELD. On a Hoard of roman coins found at Carhayes, Cornwall. — J. EVANS. The first gold coins of England. — The coinage of the South African Republic. — Miscellanea.

Numismatische Zeitschrift, t. XXXII. — M. BAHR-FELDT. Nachträge und Berichtigungen zur Münzkunde der römischen Republik. — O. VOETTER. Die Münzen des Kaisers Gallienus und seiner Familie. — MARKL. Das Provinzialcourant unter Kaiser Claudius II, Gothicus. — W. KUBITSCHKEK. Ein Fund römischer Antoniniane aus Serbien. — W. KUBITSCHKEK. Ein Beispiel keltischer Münzprägung. — IPPEN. Eine unedirte mittelalterliche Münze aus Albanien. — DANNENBERG. Die Goldgulden vom Florentiner Gepräge. — DANNENBERG. Mittelaltermünzen mit Umschriften in der Volkssprache.

— FIALA. Verschiedenis aus der Haller Münze. — DOMANIG. Peter Flötner als Medailleur. — Varia.

Journal international d'archéologie, 1900, 3^e et 4^e liv.

— J. ROUVIER. Numismatique des villes de la Phénicie.

— DUTILH. Deux têtes Ptolémaïques en marbre. —

DUTILH. Un petit bronze inédit de Diospolis Magna. —

ΣΒΟΡΩΝΟΥ. Περὶ τῶν εἰσιτηρίων τῶν Ἀρχαίων. — MOWAT.

Bibliographie numismatique de l'Égypte grecque et romaine.

La Gazette numismatique, t. V, n^o 6. — DROUIN. Les symboles astrologiques sur les monnaies de la Perse. — N. H. Marque d'origine des draps de Weert, du règne de Charles VI. — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits ou complètement inventés. — A. DE WITTE. Le monnayage du royaume de Belgique. — Varia.

N^o 7. — CERRATO. Double écu de Charles-Emmanuel de Savoie. — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits ou complètement inventés. — Varia.

Mittheilungen der Bayerischen Numismatischen Gesellschaft, t. XX — Zum achtzigsten Geburtsfest Sr. Kgl. Hoheit des Prinz-Regenten Luitpold. — NOSS. Die phalzgräflichen Ruprechtgoldgulden. — VON BÜRKEI. Die Entwicklung des Wittelsbachischen Wappens und seine erste Verwendung auf Münzen. — KULL. Aus bayerischen Archiven. — E. MERZBACHER. Imitationen bayerischer Halbbatzen aus der Zeit des dreissigjährigen Krieges. — GEBERT. Churfürst Max-Emanuel regt 1721 eine Münzconvention bayerischen und schwäbischen Kreises an — OCH. Ueber eine bisher unbekannte Medaille des Herzogs Ferdinand des Wurtenbergers. — HABICH. Ueber zwei

Medaillen-Zeichnungen. — RIGGAUER. Erwerbungen des Königlichen Münzkabinetts unter der Regierung Seiner Königlichen Hoheit des Prinz-Regenten. — Miscellen.

Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien, n° 211. — VON ERNST. Gorczkowski's Münzen in Mantoua 1848. — Varia.

N° 212. — MARKL. Das Falschmünz erwesen während der Regierung Claudius II, Gothicus. — Varia.

N° 213. — Die Krone auf den österreichischen Münzen der Kronenwährung. — Varia.

Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien, n° 120. Musiker-Medaillen. — Münzprägungen in den österreichischen Niederlanden unter der Regierung Karl III (Kaizer Karl VI). — Die moderne Medaille. — Varia.

N° 130. — Musiker-Medaillen. — HELFERT. Zwei Unica und ein Rarissimum von Meister Karl Radnitzky. — NENTWICH. Register zur Geschichte der Münzstätte Wien. — Gorczchowki's Münze in Mantoua, im Jahre 1848. — Die moderne Medaille.

Gazette numismatique française. — MAZEROLLE. E.-P. Tasset, graveur en médailles. Biographie et catalogue de ses principales œuvres. — C^{te} DE BEAUMONT. Les jetons tourangeaux. — H. DENISE. La discussion de la loi de germinal an XI. — A. DE FAYOLLE. Recherches sur Bertrand Andrieu de Bordeaux, graveur en médailles. Sa vie et son œuvre. — DE FOVILLE. Les médailleurs français à l'Exposition universelle de 1900. — Mélanges.

American journal of numismatics, vol. XXXV, n° 3. — SHERMAN BENSON. Ancient Greek coins. — MOWAT. Hercules and the Pygmies. — Visit of the Shah to the

French mint. — MARVIN. The international numismatic congress. — E.-J. CLEVELAND. The George inness memorial medal. — STORER. The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medicine. — MARVIN. Another hoe Gutenberg medal. — C.-P. NICHOLS. Medals of the Grand Army. — Coin Finds. — M^e LACHLAN. Baltimore shillings in copper. — MARVIN. Masonic medals. — Varia.

Numismatic circular, n^o 100. — Inedited coins. — F. GNECCHI. Roman coins. — L. FORRER. Biographical notices of medallists. — ZAY. Aux îles Marquises. — Varia.

N^o 101. — F. GNECCH. Roman coins. — L. FORRER. Biographical notices of medallists. — WHITEWAY. The copper coinage of Ferdinand IV, III and I of Naples. — Varia.

Bulletin de numismatique, t. VIII, n^{os} 1 et 2. La numismatique à l'Exposition universelle de 1900. — La Grande Collection de Flandre. — Mélanges.

Frankfurter Münzblätter, n^{os} 22-23. — Zum 18 Januar 1901. — Medaillen auf den Tod der Königin Victoria. — Der Pfennigfund von Kerzenheim. — JORDAN. Stempe- lung der Paderbornischen Kupfermünzen 1763. — Zur Geschichte der Nickelmünzen. — Varia.

N^o 24. — Zum 18 Januar 1901. — Zur Geschichte der Niekelmünzen. — Varia.

Frankfurter Münzzeitung, n^{os} 1-2. — Der Pfennigfund von Kerzenheim. — Ein Sparbüchsenfund mit Pfenningen aus der Wende vom XIV zum XV Jahrhundert. — JORDAN. Die Corveyer Gulden von 1683. — Varia.

Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genoot- schap voor Munt- en Penningkunde, 1902, 2^e aflevering. — ZWIERZINA. Beschrijving der Nederlandsche of op Neder-

land of Nederlanders betrekking hebbende penningen, geslagen na november 1863. — DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ. Penningen aanwezig op de geschiedkundige tentoonstelling van het Nederlandsche zeewezen. — M. DE MAN. Iets over de Spàansche pesos of piasters met ingestempeld borstbeeld van den Engelschen Koning George III. — Bouwstoffen voor eene geschiedenis van het Nederlandsche geld- en muntwezen.

Rivista italiana di numismatica, 1901, fasc. I. — CAMOZZI. — I. La Consecratio di Traiano. II. La consecratio della monete da Cesare ad Adriano. — RICCI. Il sentimento della natura nella monetazione della Grecia e della Magna-Grecia. — RICCI. La numismatica al IV Congresso geografico italiano in Milano. — CASTELLANI. La zecca di Fano. — AMBROSOLI. Di un medaglista ignoto del secolo XVI. — Cronaca.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale, tenue le 21 avril 1901, dans la salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Gand.

La séance est ouverte à 11 heures et demie.

Sont présents : MM. le vicomte B. DE JONGHE, *président*; le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM, *vice-président*; AM. DE ROISSART, *trésorier*; A. DE WITTE, *secrétaire-bibliothécaire*; le baron LIEDTS, CH. VAN SCHOOR, V. DE MUNTER, le baron SURMONT DE VOLSBERGHE, ministre de l'industrie et du travail, ALB. VISART DE BOCARMÉ, V. LEMAIRE, le vicomte DE GHELLINCK-VAERNEWYK et le major O. TINNE, *membres effectifs*; MM. CH. VAN DER BEKEN, F. DONNET, EDM. LOMBAERTS, P. FISCH, le baron PH. PRISSE, A. MICHAUX, ÉD. LALOIRE et CH. LE GRELLE, *correspondants regnicoles*.

Assistent à la séance : MM. DE MEUNYNCK et P. BORDEAUX, *membres honoraires*; MM. le jonkheer DE GREZ et le comte DE GELOES d'EYSDEN, *associés étrangers*; MM. R. DE RIDDER et O. BRUNEEL, *échevins*, et V. VAN DER HAEGEN, archiviste de la ville de Gand; MM. P. CLAEYS, *vice-président*, P. BERGMANS, *secrétaire*, VAN WERVEKE, *bibliothécaire*, et GILLEMAN, *membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*.

Se sont excusés : Mgr le chanoine baron F. BETHUNE,

président d'honneur; M. Éd. VANDEN BROECK, *contrôleur*; MM. J. PETY DE THOZÉE, C. PICQUÉ, le baron J. DE CHESTRET DE HANEFFE, le baron BETHUNE, C. BAMPS, EDM. PENY, le chevalier VAN EERSEL, L. NAVEAU, l'abbé DANIELS, G. DE SCHODT, J. MOENS, ÉM. SEELDRAYERS et A. DELBEKE, *membres effectifs*; MM. F. ALVIN, L. GAUTIER DE RASSE, VAN RAEMDONCK, le lieutenant JOORIS, J. SIMONIS, AUG. MOYAU, F. VERMEYLEN, l'abbé LAMBO, Éd. BERNAYS, le baron DE VINCK DE WINNEZEELE, G. BIGWOOD, le vicomte EUG. DE JONGHE, MAC LEOD, l'abbé J. GAILLARD, G. MAUS, *correspondants regnicoles*; MM. le jonkheer M.-A. SNOECK et J.-A. BLANCHET, *membres honoraires*; MM. DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ, le jonkheer M.-F. BEELAERTS VAN BLOKLAND, BEGEER et le jonkheer M.-W. SNOECK, *associés étrangers*.

M. de Ridder, échevin de l'instruction publique, professeur de l'Université, souhaite, dans les termes les plus aimables, la bienvenue à la Société royale de numismatique et fait ressortir combien, de nos jours, la science des monnaies a acquis d'importance depuis que sa connaissance est devenue indispensable à l'historien et à l'économiste.

M. le vicomte B. de Jonghe remercie. Il est fort reconnaissant à MM. les échevins de Ridder et Bruneel, de leur gracieux accueil et il se félicite de voir MM. Claeys et Bergmans, délégués de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, assister, eux aussi, à la séance. M. de Jonghe adresse

ensuite des remerciements aux membres de la Société qui ont répondu en aussi grand nombre à l'appel du bureau.

Le procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} juillet 1900 est adopté sans observation.

M. le Président fait part des décès de MM. Van Hende et Chautard, membres honoraires, qui collaborèrent l'un et l'autre activement à la *Revue*, et de MM. Presl et Bukowski, membres associés étrangers. Des notices nécrologiques ont dit les mérites de ces regrettés confrères.

Les candidatures proposées par le bureau aux places vacantes de *membre honoraire* sont ensuite discutées.

M. le vicomte de Jonghe annonce qu'à la demande de M. Bordeaux, le titre de *membre d'honneur* de la Société royale de numismatique de Belgique a été décerné à S. A. S. Mgr le prince Louis-Alexandre de Battenberg, qui a bien voulu l'accepter par une fort aimable lettre, en date du 10 mars dernier, dont il est donné lecture à l'assemblée.

M. le président lit encore une lettre de M. le vicomte de Ghellinck-Vaernewyck, chargé de représenter la Société à la réunion des délégués des divers corps savants formant la *Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Belgique*, réunion tenue en décembre 1900 dans le but de s'entendre concernant les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux statuts. Une nouvelle

séance doit se tenir sous peu; M. de Jonghe prie M. de Ghellinck de vouloir bien accepter d'y représenter encore la Société, avec M. Éd. Laloire comme délégué-adjoint. M. le vicomte de Ghellinck-Vaernewyck représentera aussi la Compagnie au Congrès archéologique de France, qui se réunira à Agen et à Auch au mois de juin prochain. Enfin, l'assemblée désigne M. L. Naveau comme délégué de la Société royale de numismatique au Congrès historique et archéologique qui aura lieu à Tongres le 4 août de cette année.

Ces divers points réglés, M. le président proclame les résultats des concours *de Jonghe* et *Lombaerts*, ouverts en 1900 sous les auspices de la Société.

1° CONCOURS DE NUMISMATIQUE GRECQUE. Jury : MM. Babelon, B. Pick et Barclay V. Head. Lauréat : M. *Jean Svoronos*, conservateur du Cabinet des médailles d'Athènes, pour son mémoire : *Les monnaies qui portent dates de Ptolémée II.*

2° CONCOURS DE NUMISMATIQUE NATIONALE. Jury : MM. le baron de Chestret de Haneffe, de Dompierre de Chaufepié et le vicomte B. de Jonghe. Lauréats : MM. *Van Werveke*, conservateur du musée d'antiquités de la ville de Gand, et *Gilleman*, professeur à l'Athénée, pour leur travail sur les *Médailles gantoises.*

M. le vicomte de Jonghe félicite chaleureusement de leur succès MM. Gilleman et Van Werveke, présents à la réunion. (*Applaudissements.*)

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. A. VISART DE BOCARMÉ, membre effectif, fait circuler un demi-florin d'or au lion heaumé (Deschamps de Pas, monnaies de Flandre, n° 34 des planches), de la collection de Mgr le chanoine baron Bethune, frappé à Gand en 1489-1490. Ainsi que le fait remarquer M. le vicomte B. de Jonghe, cette pièce est très rare; mais le florin au même type l'est encore bien davantage.

M. BORDEAUX, membre honoraire, dépose sur le bureau deux petites médailles de cuivre, à l'effigie du Président Krüger, éditées par Cartaux, de Paris, qu'il offre à la Société. (*Remercîments.*)

M. Bordeaux fait ensuite part en ces termes des renseignements complémentaires qu'il a recueillis sur diverses pièces mentionnées dans son travail : *La numismatique de Louis XVIII dans les provinces belges en 1815* (1).

« 1° En ce qui touche la plaquette du duc de Berry, citée au paragraphe IV.

M. Riggauer a prévenu qu'un exemplaire identique existait dans le cabinet des Médailles de Munich, dont il est le conservateur. Cet autre spécimen provenait de l'empereur de Russie Alexandre I^{er}, qui l'avait remis en 1815 à l'un de ses généraux, s'appelant Ostermann-Tolstoy. Ce dernier l'avait donné à une famille bavaroise, qui

(1) *Revue belge de Numismatique*, 1900, p. 48, 171, 315 et 397, 1901, p. 48.

en avait fait cadeau au musée. On avait cru, en Bavière, à raison de cette origine, que le médaillon était un portrait d'Alexandre I^{er}.

M. Bordeaux constate que la question d'ancienneté de la médaille ne saurait plus faire doute, mais que la légende FÆDERATOS PARISIOS DUXIT, qui ne peut vouloir dire, comme on l'a supposé à Munich : Il a conduit les alliés à Paris, ne doit s'appliquer qu'au duc de Berry. Ce prince est effectivement la seule personnalité marquante ayant commandé à cette époque les fédérés parisiens.

2° En ce qui touche les pièces de 1 francs fausses de Napoléon I^{er}, datées de 1808, pour lesquelles une affiche a été placardée à Gand, un spécimen en figure au Cabinet des médailles de Bruxelles, ainsi que MM. Picqué et Alvin l'ont obligeamment fait savoir.

3° En ce qui touche la médaille de la Fidélité gravée par Gayrard.

Un essai *en platine* existe dans la collection de M. Lalanne, numismatiste à Bordeaux. L'emploi exceptionnel d'un semblable métal montre l'importance attachée en 1815, à ces épreuves de médailles-décorations.

4° En ce qui touche la médaille de Louis XVIII jetée au peuple de Paris, mentionnée *in fine*.

M. Bordeaux a dans sa collection un essai en or pourvu des initiales DDRGF. Cet exemplaire était destiné à être soumis au Roi.

Le peu de relief des cinq lettres ci-dessus démontre que le coin qui les portait, ayant été fait trop hâtivement, n'a pu servir pour la frappe courante. Il a été remplacé par un second coin ne portant plus d'initiales de directeur ni de graveur, et qui a été employé pour créer les exemplaires courants d'argent, jetés au peuple de Paris. »

Pour terminer, M. Bordeaux résume d'intéressants renseignements réunis par lui, concernant : 1^o une médaille d'huissier d'Eccloo à type républicain, frappée vraisemblablement vers l'an VII ; 2^o une médaille d'argent de l'Académie de Gand, à l'effigie de Napoléon I^{er}, portant la date de l'an XII, et 3^o une médaille d'argent, datée du xi frimaire an XIII, décernée comme prix à Blaise Déjourné lors des fêtes qui eurent lieu à Gand à l'occasion du couronnement de l'Empereur. Ces médailles feront l'objet d'un article qui paraîtra dans l'une des prochaines livraisons de la *Revue belge de Numismatique*.

M. de Jonghe félicite M. Bordeaux au sujet de sa communication et le remercie du précieux concours qu'il apporte à ses collègues de Belgique dans leurs recherches touchant la numismatique de leur pays. (*Applaudissements*.)

M. le V^o B. DE JONGHE, président, trace dans ses grandes lignes l'histoire de la ville de Gand et donne un aperçu fort complet de son monnayage. Au cours de cette conférence, dont chacun a pu apprécier l'intérêt, M. de Jonghe fait passer sous

les yeux de ses confrères quelques uns des plus rares produits de l'atelier monétaire gantois.

M. VAN DER BEKEN, correspondant regnicole, fait don à la Société d'un exemplaire d'argent de la pièce de nickel de 5 centimes, récemment frappé à la Monnaie de Bruxelles pour le Grand Duché de Luxembourg. Cette jolie pièce à l'effigie fort bien modelée du Grand-Duc Adolphe de Nassau, est l'œuvre de M. A. Michaux, dont le talent de graveur de coins s'affirme tous les jours davantage.

Enfin, M. le Président annonce la création à Bruxelles, le 24 mars dernier, sur l'initiative de M. A. de Witte, d'une *Société belge-hollandaise des amis de la médaille d'art*, qui a pour but d'encourager, par tous les moyens en son pouvoir, l'art du médailleur, jadis une des gloires des pays flamands. Il engage vivement les membres de la Société à participer à cette intéressante entreprise de régénérescence artistique. (*Approbatton.*)

La séance est levée à midi trois quarts.

Le Secrétaire,

ALPH. DE WITTE.

Le Président,

V^{te} B. DE JONGHE.

Réunion du bureau du 14 mai 1901.

.....Sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. le docteur Rizzoli, junior, conservateur au Musée Bottacin, à Padoue.

Le Secrétaire,

A. DE WITTE.

Le Président,

V^{to} B. DE JONGHE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2^e TRIMESTRE 1901.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

- Allemagne.** — *Blätter für Münzfreunde*, nos 252 à 254. — *Berliner Münzblätter*, nos 245 à 248. — *Mittheilungen der Bayerischen numismatischen Gesellschaft*, t. XX. — *Numismatisches Literatur-Blatt*, n^o 119.
- Amérique.** — *American Journal of numismatics*, t. XXXV, n^o 3.
- Angleterre.** — *Numismatic Chronicle*, 1900, part. III. — *Numismatic Circular*, nos 100 à 102.
- Autriche-Hongrie.** — *Numismatische Zeitschrift*, t. XXXII, et *Atlas der Münzen des Kaisers Gallienus und seiner Familie*. — *Monatsblatt*, nos 211 à 213. — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, nos 129 à 131. — *Wiadosmosci numizmaticzno-archeologiczne*, n^o 48. — *Archiv für Bracteatenkunde*, t. V, n^o 9 à 14.
- Belgique.** — *Revue bibliographique belge*, 1901, nos 1 à 3. — *Académie royale. Bulletin de la classe des lettres*, 1901, n^o 1 à 3. — *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie*, t. II, n^o 17. — *Société d'archéologie de Bruxelles, Annuaire*, 1901. — *Académie royale d'archéologie, Annales*, t. LIII, 1^{re} liv.; *Bulletin*, 5^e série, n^o 10. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 2^e série, t. XII, 4^e liv. — *La Gazette numismatique*, t. V, nos 6 et 7. — *Société d'histoire et d'archéologie de Gand. Inventaire archéologique*, fasc. XX; *Bulletin*, t. IX, nos 2 à 4. — *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. VI, liv. 1 et 2. — *Archives belges*, t. III, liv. 1 à 3. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1900, nos 3 à 6. — *L'ancien Pays de Loos*, t. V, nos 1 à 3.
- France.** — *Polybiblion* : partie littéraire, t. XCI, nos 2 à 4; partie technique, t. XCIII, nos 2 à 4. — *Société historique et archéologique de l'Orléanais, Bulletin*, n^o 168. — *Revue numismatique*, 1901, 1^{er} fasc.
- Grèce.** — *Journal international d'archéologie numismatique*, t. III, nos 3 et 4.
- Italie.** — *Bolletino del Museo civico di Padova*, t. III, nos 11-12. — *Rivista italiana di numismatica*, 1901, fasc. 1.
- Luxembourg.** — *Ons Hemecht*, t. VII, nos 3 à 5.
- Pays-Bas.** — *Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, 1901, liv. 2.
- Portugal.** — *O Archeologo Português*, vol. V, nos 9 à 12.

Ouvrages non périodiques.

- BAHRFELDT (E.). — *Wincelinus Dux*. Paris, 1900, in-8°, 3 pages, vignette. (*Hommage de l'auteur.*)
- BAHRFELDT (M.). — *Deux dépôts de deniers consulaires romains*. Bruxelles, 1901, in-8°, 36 pages. — *Der Münzfund von Mazin*. Berlin, 1901, in-4°, 29 pp., 2 planch. et vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- BERNAYS. — *Quelques mots au sujet des deniers namurois de la première moitié du XIII^e siècle*. Bruxelles, 1901, in-8°, 10 pages, 3 vignettes.
- BLANCHET. — *Études de numismatique*, t II. Paris, 1901, in-8°, 318 pages, 4 planches et vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- BORDEAUX. — *Imitations de monnaies françaises*. Paris, 1901, in-8°, 31 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE CHESTRET DE HANEFFE (Bon). — *L'élection d'une abbesse de Thorn en 1577*. Bruxelles, 1901, in-8°, 12 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ. — *Penningen aanwezig op de geschiedkundige tentoonstelling van het Nederlandsche Zeewezen*. Amsterdam, 1901, in-8°, 23 pages, planche. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE GHELLINCK-VAERNEWYCK (V^{te}). — *Une visite à Cluny*. Anvers, 1901, in-8°, 30 pages, vignettes.
- DE JONGHE (V^{te} B). — *Les monnaies des derniers comtes de Reckheim de la maison d'Aspremont-Lynden*. Bruxelles, 1901, in-8°, 10 pages, vignette. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE MAN (M^{lle}). — *Iets over Spaansche pesos of piasters met ingestempeld borstbeeld van den Engelschen Koning George III*. Amsterdam, 1901, in-8°, 19 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE WITTE (A.). — *Une médaille de dévotion du jubilé de 1625*. Bruxelles, 1901, in-8°, 3 pages, 1 vignette — *Les médailles et les jetons d'inauguration frappés par ordre du gouvernement général aux Pays-Bas autrichiens*. Bruxelles, 1901, in-8°, 122 pages, IX planches et vignettes. — *Notre-Dame de Laeken et ses médailles*. Bruxelles, 1901, in-8°, 10 pages, vignettes — *Correspondance belge*. Paris, 1901, in-4°, 3 pages (*Hommage de l'auteur.*)
- DONNET. — *Les derniers fidèles de Marie Stuart*. Anvers, 1901, in-8°, 47 pages.
- GERMAIN DE MAIDY. — *L'épithaphe de Thévenin Jacquesson*. Bar-le-Duc, 1901, in-8°, 21 pages.
- JOSEPH (P.). — *Der Pfennigfund von Kerzenheim*. Frankfurt a/M., 1901, grand in-8°, 35 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)
- LE GRELLE (Ch.). — *Administration des monnaies de Belgique. Rapport du commissaire des monnaies au Ministre des Finances*. Première année, 1900. Bruxelles, 1901, in-8°, 88 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)
- MERGHÉLYNCK (Éc. A.). — *Cabinet des titres de généalogie et d'histoire de la West-Flandre et des régions limitrophes*. Tournai, 1896-1897, grand in-8°, vii-634 pages et 7 planches. (*Don de M. A. de Witte*)
- QUARRÉ-REYBOURBON. — *Plaques de foyer lilloises*. Paris, 1900, in-8°, 16 pages, 1 planche. — *Translation des cimetières de Lille en 1779*. Lille, 1901, in-8°, 16 pages, 1 planche.

- RIGGAUER (Dr H.) — *Die Medaillen und Münzen des Gesamtthauses Wittelsbach*, etc. Munchen, 1899 1901, in-4°, xxxii-540 pages, XII planches et vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- SOUTZO. — *Poids et monnaies de Tomis*. Paris, 1900, in-8°, 36 pages, 2 planches, vignettes. (*Hommage de l'auteur*)
- VAN DER BEKEN. — *La Monnaie de Bruxelles en 1900*. Bruxelles, 1901, in-8°, 16 pages, vignette. (*Hommage de l'auteur.*)
- ZWIERZINA. — *Onze nieuwe guldens*. Amsterdam, 1901, in-8°, 16 pages, vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

- Catalogo della biblioteca numismatica di Cav. Prof. Luppi* (Sambon). — *Catalogue n° 28 Morchio et Majer*, à Venise. — *Auktions-Katalog*, n° 170. *Catalogue général des médailles françaises*, n° 7 (Budeau). — *Catalogue à prix marqués n° 6 de S Rosenberg*. — *Catalogue à prix marqués 1 et 2 de A. Hess. successeur*. — *Numismatischer-Verkehr*, 1901, nos 3 et 4. — *Catalogue des manuscrits et livres des collections Van den Bogaerde, Six, etc.* (F. Muller). — *Vente de monnaies le 1^{er} et 2 mai*, 4 planch. (Dupriez). — *Numismatisches Offerten-Blätt*, nos 92-93. — *Catalogue de monnaies et médailles de Francfort* (Cahn). — *Catalogue n° 17 à prix marqués de E Seligman*. — *Catalogue à prix marqués n° 86 de Zschiesche et Koder*. — *Catalogue de livres de numismatique à prix marqués* (J. Baer).

CABINET NUMISMATIQUE.

Don de M. le V^{te} B. de Jonghe.

Un tétradrachme d'Alexandre le Grand. — 5 petites pièces d'argent et une monnaie de bronze de Macédoine. — Coloniale en bronze d'Auguste pour Smyrne. — 3 petits bronzes de Carthage. — 2 petites pièces d'argent de Marseille.

Don de M. P. Bordeaux.

Deux petites médailles au buste du Président Krüger, éditées par Carteaux de Paris.

Don de M. Van der Beken.

Pièce de nickel de 5 centimes du grand-duché de Luxembourg, gravée par M. A. Michaux.

Don de M. C. Dupriez.

145 monnaies de cuivre diverses et 3 marques de chien.

Don de M. A. de Witte.

94 monnaies, 65 jetons, 2 méreaux, 3 médailles religieuses, 1 insigne-décoration et 1 marque de chien.

Soit en tout : 253 monnaies, 65 jetons, 2 méreaux, 5 médailles, 3 médailles religieuses, 1 insigne-décoration et 4 marques de chien.

Bruxelles, 12 mai 1901.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

ALPHONSE DE WITTE.

LES
MONNAIES DE PTOLÉMÉE II
QUI PORTENT DATES

(Suite et fin) (1).

D.

QUATRIÈME SÉRIE DES PIÈCES DATÉES.

Les pièces de la deuxième série au symbole du bouclier ne peuvent pas non plus avoir été frappées en Égypte même, car, dans ce pays, on émettait, déjà alors, une autre série énorme de monnaies datées, série dont j'ai déjà parlé dans deux articles (2) écrits en grec moderne, mais dont je dirai ici un mot, pour que mon présent travail soit complet et parce que le grec moderne n'est pas à la portée de tous les numismates. Du reste, j'ai à présent, grâce à mon voyage, beaucoup plus de matériaux que lorsque j'écrivis ces articles.

Cette série, qui est la plus riche qu'aucun roi grec ait jamais fait frapper, se compose des espèces suivantes :

A'. Or. 8 drachmes. (Planche VIII, 1.)

Tête voilée d'Arsinoé II, portant stéphané, diadème et sceptre, à droite. A gauche, derrière la tête, une lettre-date. C. p.

(1) Voy. *Revue belge de Numismatique*, 1901, p. 263.

(2) *Journal international*, t. II, pp. 183 et s.; t. III, pp. 73 et s.

Rev. ΑΡΣΙΝΟΗΣ - ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ. Double corne (δίκερας) d'abondance pleine de fruits et ornée de bandelettes. C. p.

B'. *Argent.* 10 drachmes. (Planche VIII, 2.)

Même droit.

Même revers.

Γ'. *Argent.* 4 drachmes. (Planche VIII, 4.)

Même droit.

Même revers. Entre les pattes de l'aigle X.

Δ'. *Argent.* 4 drachmes. (Planche VIII, 3.)

Tête diadémée de Ptolémée Soter portant l'égide, à droite; derrière, une lettre-date.

Rev. ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ-ΣΩΤΗΡΟΣ. Même cercle que Γ'. Même X.

E'. *Bronze.* Module 43 (= 7 oboles). (Planche VIII, 5.)

Tête d'Ammon cornue et diadémée, à droite.

C. p.

Rev. ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ-ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Deux aigles au repos, tenant des foudres, à gauche. Entre les pattes du premier aigle une lettre-date. C. p.

Ϛ'. *Bronze.* Module 37 (= 6 oboles). (Planche VIII, 6.)

Même droit.

Rev. Même légende. Un aigle éployé à gauche sur un foudre. Entre ses pattes une lettre-date.

C. p.

Z'. *Bronze.* Module 31 (= 5 oboles). (Planche VIII, 7.)

Tête de Zeus laurée, à droite. C. p.

Rev. Même légende. Un aigle au repos sur un foudre à gauche. Entre ses pattes, une lettre-date.

C. p.

H'. *Bronze. Module 24 (= 4 oboles). (Planche VIII, 8.)*

Tête d'Alexandre, coiffée d'une peau d'éléphant, à droite. C. p.

Même revers que Ϛ'.

Θ'. *Bronze. Module 22 (= 3 oboles). (Planche VIII, 9.)*

Même droit.

Même revers.

I'. *Bronze. Module 19 (= 2 oboles). (Planche VIII, 10.)*

Même droit que E' et Ϛ'. (Tête d'Ammon.)

Même revers que Ϛ'. (Aigle éployé.)

IA. *Bronze. Module 16 (= 1 obole). (Planche VIII, 11.)*

Même droit.

Même revers.

Les *lettres-dates* que toutes ces pièces portent ont la valeur numérique de la place que chacune d'elles occupe dans l'alphabet grec; c'est-à-dire l'A = 1, l'Ω = 24, exactement comme sur les séries dont nous avons parlé aux chapitres B et C.

Comme on le voit, ces lettres sont placées sur les pièces d'or et d'argent de la série, *derrière* la tête du droit; sur les bronzes, elles se trouvent *entre* les pattes de l'aigle. Sur ces bronzes, les lettres A, Δ, E, I et T sont, quelquefois, faites par les graveurs ou ont été publiées par les savants sous la forme des monogrammes suivants : X, X, Y, Y

où √. Mais les deux traits ∨ qui se voient sur tous ces exemplaires ne sont pas autre chose sur les prototypes de chaque espèce que les *deux petites plumes* des pattes de l'aigle, qui se dirigent et quelquefois s'unissent vers le sommet des lettres en question. (A, Δ, E, I et T); c'est ce qui a induit en erreur les graveurs qui fabriquaient les nombreux coins de chaque espèce en copiant les prototypes de chaque année. Ainsi les attributions par Poole, Feuardent, etc., à Tyr des pièces portant le √ n'ont aucune base, car il ne s'agit que d'un T (date).

J'ai déjà exposé, dans mon dernier article en grec (1), les raisons pour lesquelles l'an 1 (A) de cette série correspond bien certainement à la première année (270 av. J.-C.) depuis la mort (271 av. J.-C.) et l'apothéose de la femme de Ptolémée II, la célèbre Arsinoé II, dont les pièces en or, les 10 drachmes d'argent et les demi-tétradrachmes d'argent portent la tête. Après sa mort elle fut immédiatement déifiée par son mari, qui lui rendit les plus grands honneurs et fit mettre son portrait sur ses monnaies, qu'il orna au revers de la double corne d'abondance (δίκερας) créée par lui précisément pour être le symbole et l'ornement des images de sa femme (2).

La tête de la nouvelle déesse Arsinoé II reste

(1) *Journal international*, t. III, pp. 74 et s.

(2) Athénée XI, 497 b. c. « δοκι δὲ σκευοποιθ. ναι (τὸ κέρασ), ὑπὸ πρώτου τοῦ ἀδελφοῦ Πτολεμαίου βασιλέως, φορήματα γενέσθαι τῶν Ἀρσινόης εἰκόνων ».

sur les 10 drachmes d'argent même pendant toutes les années du règne suivant, c'est-à-dire de Ptolémée III Évergète, fils de Philadelphie : nous possédons des 10 drachmes d'argent qui portent toutes les lettres qui se trouvent entre AA et ΩΩ (1^α — 24^α) et λ (= AAA) et β (= BBB) = 1^ε — 2^ε, lettres qui remplissent exactement les 26 années du règne de Ptolémée III (1^α — 24^α + 1^γ — 2^γ = 26) en nous permettant ainsi de reconnaître d'une manière absolument sûre l'année à laquelle se rapportera l'A (1) de la série A — Ω (de Philadelphie) qui précède, et précisément cette année se trouve être la première après la mort d'Arsinoé II (1), c'est-à-dire l'an 270 avant Jésus-Christ.

A côté des types d'Arsinoé nous trouvons sur l'une des deux séries de tétradrachmes les types de Ptolémée I Soter avec son nom ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ-ΣΩΤΗΡΟΣ. Que ces pièces soient frappées simultanément avec les tétradrachmes aux types d'Arsinoé, cela résulte clairement non seulement de leur fabrique tout à fait identique (comparez les aigles sur la planche) mais aussi de la présence de la même initiale de magistrat X qui se trouve entre les pattes de l'aigle sur les pièces des deux séries. Du reste, rien de plus naturel que Ptolémée II, mettant sur ses monnaies la tête de sa femme Arsinoé, n'eût pas oublié celle de son père,

(1) Voy. M. Strack dans *Rhein. Museum f. Philologie*, vol. LV, p. 165.

déifié, comme je le crois, la même année qu'Arsinoé.

Quant à cette série de bronzes, — qui est la première dans laquelle nous trouvons des pièces d'un si grand module, la *première* aussi dans laquelle nous trouvons les deux petits trous au centre des flans (résultat de la préparation technique des flans *avant la frappe*), — voici quelle est, je crois, la cause de son existence et ceci peut nous amener à comprendre la valeur métrologique des espèces dont elle se compose.

Ptolémée II, ainsi que nous le savons par le célèbre *Revenue Papyrus*, ordonna, en 265 avant Jésus-Christ, que les impôts acceptés en Égypte par les autorités fussent payés par le peuple *en monnaie de cuivre* (πρὸς γαλκόν) (1).

Comme les sommes que l'État recevait de ces impôts étaient considérables, il fallut frapper en Égypte une fort grande quantité de pièces de cuivre, dans le but de faciliter ces paiements « πρὸς γαλκόν ». Nul doute alors que les monnaies en question ne soient celles de l'énorme série du nouveau système monétaire qui commence en 271 avant Jésus-Christ, peu d'années avant 265, date de l'ordonnance de Ptolémée. Il est même très important de noter ici qu'en cette même année 265 CESSÉ EN ÉGYPTÉ — comme nous allons

(1) GRENFELL-MAHAFFY, *Rev. Laws of Ptolemy Philadelphes*, p. 60, appendix III.

le voir plus bas — l'émission des tétradrachmes d'argent, ce qui s'explique puisque pour l'Égypte la monnaie usuelle, après l'ordonnance du roi, fut celle de *cuivre*.

Quant à la valeur métrologique de ces bronzes je m'en occuperai en détail dans mon *Corpus*.

Voici à présent le catalogue des variétés de cette série que j'ai pu relever.

Je note seulement une espèce de chacune des variétés, mais il en existe un nombre immense d'exemplaires. J'ai posé entre [] les fractions de chaque année dont je n'ai rencontré, jusqu'à présent, aucun exemplaire. Seulement pour distinguer facilement les sept bronzes de chaque année, je le note *provisoirement* comme 7 oboles, 6 oboles, 5 oboles, 4 oboles, 2 oboles et 1 obole.

Sans date.

Année de la mort d'Arsinoé II (271 av. J.-C.).

- Α Octadrachme, a) 27,74. — Athènes, Journal international, vol. II, pl. Θ' 15.
- Β Δεκαδραχμη, a) 34,15 Londres, B. M. Cat. 44,33.
- Ϝ Τετραδραχμη aux types d'Arsinoé II. — Avec X entre les pattes de l'aigle.
a) 14,00 Londres, B. M. Cat. 43,7, pl. VIII, 3.
- Ϝ Τετραδραχμη aux types de Ptolémée Soter. — Avec X entre les pattes de l'aigle.
a) 14,10 Londres, B. M. Cat. 51,47, pl. X, 5.

Æ *Heptobole*, a) 72,32. — Osnabrück.
 [Æ *Hexobole-obole*.]

An 1 (A)

Après la mort d'Arsinoé (270 av. J.-C.).

Α 8 *drachmes*, a) 27,75. — Athènes, *Journal intern.*,
 vol. II, pl. Θ' 1.

Ρ 10 *drachmes*, a) 34,25. — Athènes.

Ρ 4 *drachmes* aux types d'Arsinoé, a) 13,59 —
 Athènes.

[Ρ 4 *drachmes* aux types de Soter.]

Æ 7 *oboles*, a) 72,95. — Athènes.

[Æ 6 *oboles*.]

Æ 5 *oboles*, a) 23,83. — Londres, B. M. C., 28,43.

Æ 4 *oboles*, a) 11,55. — Athènes.

[Æ 3 *oboles*.]

Æ 2 *oboles*, a) 5,75. — Athènes.

Æ 1 *obole*, a) — Londres, B. M. C., 66,46

An 2 (B).

[Α 8 *drachmes*.]

Ρ 10 *drachmes*, a) . — Alexandrie.

Ρ 4 *drachmes* d'Arsinoé, a) 13,05. — Athènes.

Ρ 4 *drachmes* de Ptolém., a) 14,15. — Athènes.

[Æ 7 *oboles*.]

[Æ 6 *oboles*.]

[Æ 5 *oboles*.]

[Æ 4 *oboles*.]

[Æ 3 *oboles*.]

[Æ 2 oboles.]

[Æ 1 obole.]

An 3 (Γ).

[A/ 8 drachmes.]

Æ 10 drachmes, a) 34,50. — Londres, B.M.C., 43, 13.

[Æ 4 drachmes d'Arsinoé.]

Æ 4 drachmes de Ptol. Soter, a) 14,27. — Athènes.

(*Planche VIII*, 3.)

[Æ 7 oboles, etc., etc.]

An 4 (Δ).

A/ 8 drachmes, a) 27,63. — Glasgow, *Journal inter.*,
pl. B, 5.

[Æ 10 drachmes.]

Æ 4 drachmes Ars., a) 13,92. — Athènes.

Æ 4 drachmes Ptol. Soter, a) 14,18. — Athènes.

Æ 7 oboles, a) 75,00. — Merzbacher.

[Æ 6 oboles.]

Æ 5 oboles, a) 24,48. — Copenhague. (*Plan-*
che VIII, 7.)

Æ 4 oboles, a) 14,40. — Milan, 7701.

Æ 3 oboles, a) 6,75. — Berlin (Imhoof).

Æ 2 oboles, a) 5,76. — Philipsen.

Æ 1 obole, a) 3,40. — Osnabrück. (*Plan-*
che VIII, 11.)

An 5 (E).

A/ 8 drachmes, a) 27,80. — Consul Weber (Ham-
bourg).

Æ 10 drachmes, a) 35,08. — Athènes.

Æ 4 drachmes d'Ars., a) 14,21. — Berlin.

[Æ 4 drachmes. Ptol. Sot.]

[Æ 7 oboles.]

Æ 6 oboles, a) 46,60. — Athènes.

Æ 5 oboles, a) 23,00. — Læbbecke.

Æ 4 oboles, a) 11,95. — Athènes. (*Planche VIII, 8.*)

Æ 3 oboles, a) 6,90. — Londres. (*Planche VIII, 9.*)

Æ 2 oboles, a) 5,37. — Osnabrück.

Æ 1 obole, a) 2,55. — Athènes.

An 6 (I).

Æ 8 drachmes, a) 27,67. — Glasgow, *Journal int.*,
pl. 13, 6.

Æ 10 drachmes, a) 35,43. — Athènes.

Æ 4 drachmes. Arsin., a) 14,20. — Athènes.

(*Planche VIII, 4.*)

[Æ 4 drachmes. Ptol. Soter.]

Æ 7 oboles, a) 71,00. — Gotha.

[Æ 6 oboles.]

Æ 5 oboles, a) 18,70. — Athènes.

Æ 4 oboles, etc.

An 7 (II).

Æ 8 drachmes, a) 27,80. — Berlin.

[Æ 10 drachmes.]

Æ 7 oboles, etc.

An 8 (⊙).

Æ 8 drachmes, a) 27,80. — Paris. (*Planche VIII, 1.*)

Æ 10 drachmes, a) 35,50. — Athènes. (*Plan-
che VIII, 2.*)

Æ 7 oboles, a) 77,00. — Munich. (*Planche VIII*, 5.)

[Æ 6 oboles.]

Æ 5 oboles, a) 20,70. — Osnabrück.

Æ 4 oboles, a) 13,00. — Osnabrück.

Æ 3 oboles, a) 6,40. — Berlin.

Æ 2 oboles, a) 5,13. — Osnabrück.

Æ 1 obole, a) 2,42. — Lœbbecke.

An 9 (I).

Λ 8 drachmes, a) 27,76. — Paris.

[℞ 10 drachmes.]

Æ 7 oboles, a) 70,11. — Londres, B. M. C., p. 48,24.

[Æ 6 oboles.]

[Æ 5 oboles.]

[Æ 4 oboles.]

Æ 3 oboles, a) 5,55. — Vienne, 23743.

An 10 (K).

Λ 8 drachmes, a) 27,80. — Londres.

[℞ 10 drachmes.]

[Æ 7 oboles, etc.]

An 11 (Λ).

Λ 8 drachmes, a) 27,80. — Athènes.

℞ 10 drachmes, a) 35,70. — Athènes.

Æ 7 oboles, a) 69,50. — Athènes.

[Æ 6 oboles.]

Æ 5 oboles, a) Rollin et Feuarent.

Æ 4 oboles, a) 13,85. — Athènes.

Æ 3 oboles, a) 5,80. — Athènes.

Æ 2 oboles, a) 5,20. — Copenhague.

Æ 1 obole, a) 3,40. — Athènes.

An 12 (M).

Λ 8 drachmes, a) 27,80. — Athènes.

℞ 10 drachmes, a) 34,18. — Athènes.

[Æ 7 obole, etc.]

An 13 (N).

[Λ 8 drachmes.]

℞ 10 drachmes, a) 35,50. — Athènes.

[Æ 7 oboles, etc.]

An 14 (Ξ).

Λ 8 drachmes, a) 27,82. — Athènes.

℞ 10 drachmes, a) 33,80. — Londres, B. M. C.,
44,16.

[Æ 7 oboles, etc.]

An 15 (O).

℞ 10 drachmes, a) 33,14. — Athènes.

An 16 (Π).

℞ 10 drachmes, a) . — Dattari (Le Caire).

An 17 (P).

℞ 10 drachmes, a) 35,17. — Athènes.

Æ 7 oboles, a) 73,60. — Athènes.

[Æ 6 oboles.]

[Æ 5 oboles.]

[Æ 4 oboles.]

Æ 3 oboles, a) 6,13. — Vienne.

Æ 2 oboles, a) 5,15. — Athènes, Journal inter.,
pl. I', 13.

[Æ 1 obole.]

An 18 (Σ).

(Aucune.)

An 19 (Τ) [Υ].

Æ 10 drachmes, a) 35,02. — Athènes.

Æ 7 oboles, a) 74,02. — Osnabrück.

Æ 6 oboles, a) 49,00. — Copenhague.

Æ 5 oboles, a) 25,05. — Osnabrück.

Æ 4 oboles, a) 12,25. — Athènes.

[Æ 3, 2 et 1 oboles.]

An 20 (Υ).

Æ 10 drachmes, a) 35,39. — Athènes.

[Æ 7 oboles.]

Æ 6 oboles, a) 47,90. — Berlin. (*Planche VIII*, 6.)

Æ 5 oboles, a) 20,70. — Athènes.

Æ 4 oboles, a) . — Paris.

[Æ 3, 2 et 1 oboles.]

An 21 (Φ).

Æ 10 drachmes, a) 35,50. — Athènes.

An 22 (Χ).

Æ 10 drachmes, a) . — Alexandrie.

Æ 7 oboles, a) 70,11. — Londres.

Æ 6 oboles, a) 44,30. — Athènes.

Æ 5 oboles, a) . — Rollin et Feuardent.

An 23 (Ψ).

Æ 10 drachmes, a) 35,40. — Paris (duc de Luynes).

An 24 (Ω).

E.

CINQUIÈME SÉRIE DES PIÈCES DATÉES.

Il existe un cinquième groupe de pièces *datées* de Ptolémée II, qu'on n'a pas non plus comprises jusqu'à présent.

Cette suite se compose d'un fort petit nombre de *tétradrachmes d'argent*, très rares, portant les mêmes types stéréotypés de Ptolémée Soter sur presque tous les tétradrachmes des Ptolémée. L'aigle est accompagné de la légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ-ΣΩΤΗΡΟΣ. Entre ses pattes se trouve la *date*.

Voici tous les exemplaires que j'en connais.

An 42 (MB).

Æ 4 drachmes, a) 14, 13. — Paris. Entre les pattes de l'aigle MB. (*Planche VI, II.*)

An 48 (MH).

Æ 4 drachmes, a) 13, 75. — Londres, B.M.C., 101, 1, pl. XXV, 1. Entre les pattes de l'aigle MH.

b) . — Rollin et Feuardent.

c) . — J. Six, empreinte d'Alexandrie.

An 49 (MΘ).

Æ 4 drachmes, a) 14, 15. — Læbbecke.

Entre les pattes de l'aigle MΘ.

b) . — Alexandrie.

An 50 (N).

Æ 4 drachmes, a) 14,15. — Berlin, P. Osten.
(Planche VI, 12.) Entre les pattes de
l'aigle N.

b) 180.3 (*suberat*). — Londres, B. M. C.,
101,2, pl. XXV, 2.

Comme feu R. S. Poole l'a bien reconnu, les dates de ces pièces font partie de l'ÈRE INCERTAINE suivant laquelle est datée une autre fort nombreuse série de tétradrachmes et de didrachmes d'argent ptolémaïques, de beaucoup postérieurs, dont l'attribution a torturé, sans aucun résultat satisfaisant, M. Poole et tous les autres savants qui se sont occupés de la numismatique des Ptolémée (1). Heureusement cette ère n'est plus une énigme pour nous. Voici, en peu de mots, la solution de ce problème chronologique :

On trouve sur les tétradrachmes et didrachmes en question les dates suivantes [écrites d'après l'échelle $A = 1$, $I = 10$, $K = 20$, $\Lambda = 30$, $M = 40$, $N = 50$, $\Xi = 60$, $O = 70$, $\Pi = 80$, $P = 90$, $PI = 100$] (2) :

(1) Voy. POOLE, *B. M. C. Ptolemies*, pp. LXXIV et s., § 12, table IV, pp. 101-103.

(2) Poole et les autres acceptent $P = 90$, $PI = 110$, en admettant une lacune de dix ans; mais, comme on le voit par notre catalogue, ils se trompent : I est = 10, alors $P(90) + I(10) = 100$.

PREMIÈRE SÉRIE :

Sur des *tétradrachmes* portant tous la légende
ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ-ΣΩΤΗΡΟΣ :

O = 70	OZ = 77	ΠΔ = 84
OA = 71	OH = 78	ΠΕ = 85
OB = 72	OΘ = 79	ΠΕ = 86
OΓ = 73	Π = 80	ΠΖ = 87
OΔ = 74	ΠΑ = 81	ΠΗ = 88
OE = 75	ΠΒ = 82	ΠΘ = 89
— —	ΠΓ = 83	P = 90

SECONDE SÉRIE :

Sur des *didrachmes* portant tous la légende
ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ-ΒΑΣΙΛΕΩΣ et quelquefois, au com-
mencement, sur des *tétradrachmes* (PA et PB seule-
ment) portant la légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ-ΣΩΤΗΡΟΣ :

P = 90	PC = 96	PIB = 102
PA = 91	PZ = 97	PIΓ = 103
PB = 92	— —	PIΔ = 104
— —	PΘ = 99	PIE = 105
— —	PI = 100	PIE = 106
PE = 95	PIA = 101	PIZ = 107

Or, il existe dans la numismatique des Lagides une *lacune* qui peut se combler à merveille par cette série dont le signe le plus caractéristique est qu'elle se divise nettement en deux parties (A. *Tétradrachmes*, Π.-ΣΩΤΗΡΟΣ, O-P, et B. *Didrachmes*, Π.-ΒΑΣΙΛΕΩΣ, P-PIZ), ayant l'année P (90) COMMUNE, ce qui rend probable à *priori* la supposition que cette série appartient à deux rois, dont l'un avait l'an P pour *dernière* année de son règne et l'autre le même P pour la *première*.

La lacune dont je veux parler est la suivante :

L'émission des octadrachmes d'or et les tétradrachmes d'argent frappés par les Ptolémée dans les villes de Syrie, dont il a été parlé dans le chapitre A, continua invariable et identique, quant aux types et aux poids, même sous Ptolémée III Évergète; mais, en l'année 6^e de ce roi, elle *cessa subitement*, comme le prouve le tableau suivant qui indique sommairement toutes les pièces de cette série (à noter que * signifie octadrachme d'or, et que + signifie tétradrachme d'argent) :

AV. J.-C.	ANS de PTOLÉMÉE III.	TYR.	SIDON	PTOLÉMAÏS.	GAZA.	IOPE
247/6	1 = A	*	+			
245	2 = B	* +	+	* +	+	+
244	3 = Γ	+	+	+		* +
243	4 = Δ	* +	* +	+		+
242	5 = E	+	* +	+		+
241	6 = E		* +			+

Depuis l'an 6 (E) de ce roi jusqu'à l'an 26 qui est le dernier de son règne (= 221 av. J.-C.), et pendant tout le règne de son successeur Ptolémée IV Philopator, qui dura dix-huit ans (221-203 av. J.-C.), on ne connaît aucun tétradrachme ou didrachme d'argent *daté* d'après les années des règnes de ces rois. Cela paraît très singulier, car immédiatement après, c'est-à-dire dès la première année de Ptolémée V Épiphane, les pièces datées reparaissent en séries complètes et

vont jusqu'à la fin de la dynastie des Lagides. Or, ce vide incompréhensible s'explique et se comble à merveille si nous y plaçons les pièces datées d'après l' « ère incertaine », car en y plaçant à l'année ζ (241) de Ptolémée III (date de la cessation des monnaies du chapitre A') la date $O = 70$, on constate que la date P (90), la *dernière* de la première série, tombe en l'an 222/221, qui est la *dernière* année du règne de ce même roi. Ensuite, en plaçant le P (90) de la seconde série en la première année de Ptolémée IV, on voit que la date PIZ 107), la *dernière* de cette série, tombe exactement en l'an 204/203, qui est le *dernier* de ce roi.

Ainsi la série des monnaies se complète à merveille!

Il est vrai que les numismates, trompés par la fabrique, très grossière en général, des pièces qui portent des années de cette ère, les ont regardées comme beaucoup plus *récentes*; mais quiconque les examinera avec plus d'attention remarquera que la différence de leur style n'est pas due à l'époque de leur émission, mais à une particularité de fabrique du pays ou des pays où ces pièces ont été frappées, pays qui ne peut pas être en général les villes de la Syrie qui ont émis les pièces du chapitre A. Par conséquent, ce n'est pas au style syrien qu'il faut comparer le style de ces dernières pièces. Du reste, dans cette série même des pièces de l' « ère incertaine », il en existe — par exemple, celles des années $\Pi \Gamma$ et $\Pi \Delta$ — dont les têtes du

droit sont comme si elles étaient frappées avec les mêmes coins que certaines des pièces frappées par Ptolémée II ou par Ptolémée III dans les villes de Syrie. Ainsi Mionnet, Fr. Lenormant, etc., qui ne savaient pas que les lettres du champ sont les dates, en jugeant seulement par le style et la fabrique, classent une de ces pièces, celle qui porte la date ΠΗ, sous *Ptolémée I Soter*! Ceci prouve bien que ce n'est pas le style de ces pièces qui s'oppose à notre classement.

Ayant ainsi reconnu les années auxquelles correspondent les dates de cette « ère incertaine », nous trouvons que les dates MB (42), MH (48), MΘ (49) et N (50) de la série E' tombent dans les années 269, 263-261 av. J.-C., c'est-à-dire 17, 23-25 du règne de *Ptolémée II Philadelphie*.

Enfin, en remontant pour trouver l'année à laquelle correspond l'Ι (A) de cette ère, nous trouvons que c'est l'an 310 av. J.-C., qui est précisément l'année à laquelle Ptolémée Soter eut pour la première fois tout le pouvoir royal d'Égypte entre ses mains, par suite de la mort du jeune roi Alexandre, mort en 311 av. J.-C.

Nul doute alors que cette année ne fût regardée, au moins par Ptolémée II, le successeur de Ptolémée Soter, comme la première année RÉELLE de la dynastie des Lagides. Alors notre « ère incertaine » n'est rien autre que *l'ère de Ptolémée Soter*, ère que, du reste, nous devons nous attendre à trouver, de préférence à toute autre, sur ces pièces

ptolémaïques que caractérise la légende ΠΤΟΛΕ-
ΜΑΙΟΥ-ΣΩΤΗΡΟΣ.

F'.

SIXIÈME SÉRIE DES PIÈCES DATÉES.

Il existe enfin un *sixième* groupe des pièces datées frappées par Ptolémée Philadelphie, groupe dont personne n'a, non plus, remarqué les dates.

Ce groupe se distingue de tous les autres par la tête de *Ptolémée II Philadelphie* lui-même, que ces pièces portent, au lieu de la tête stéréotypée de Ptolémée Soter et d'Arsinoé II. Leur fabrique est aussi très singulière. Les dates commencent — comme celles des pièces de la première série — à l'an K et vont seulement jusqu'à l'an KB. La légende est aussi ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ-ΒΑΣΙΛΕΩΣ.

Je ne sais pas encore d'une manière certaine dans quelle partie du royaume des Lagides ont été frappées les pièces de ce groupe; mais des raisons, que j'exposerai autre part, me permettent de croire que c'est dans l'Ionie (Éphèse) et dans la Thrace, où les Ptolémée possédaient quelques villes grecques (1).

Voici les rares pièces qui composent ce groupe :

An 20.

1. Ɱ 4 drachmes. Tête de Ptolémée II Philadelphie, à droite, avec diadème et égide.

(1) POLYBE, V, 34.

Rev. ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ-ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Aigle au repos, perché, à gauche, sur un foudre.

Dans le champ, à gauche Ⲁ , à droite K (= 20).

a) 13,70. — J. Six. (*Planche VI*, 9.)

An 21.

2. Ⲁ 4 drachmes. Mêmes types. A gauche Ⲁ , à droite Ⲁ (= KA) 21.

a) 11,07. — Athènes.

b) 14,07. — Londres, B. M. C., IX, 4 (Ptol. III).

An 22.

3. Ⲁ 4 drachmes. Mêmes types. A gauche Ⲁ , à droite Ⲁ (= KB) 22.

a) 13,80. — Athènes. Feuardent, Catal. Dem., n° 93. (*Planche VI*, 10.)

Jetons à présent un regard sur la *planche IX*, sur laquelle j'ai noté synoptiquement toutes les pièces datées dont nous avons parlé.

Ce coup d'œil nous apprendra les faits suivants.

A. En la première année de son règne, Ptolémée II commence à frapper une série de monnaies aux mêmes types que celles de son prédécesseur, mais *s'en distinguant* : a) par le monogramme Ⲩ ; b) par le symbole du bouclier, et surtout c) par les dates du règne de Philadelphie, exprimées par des lettres de l'alphabet grec, ayant la valeur de la place que chacune de ces lettres occupe dans la série des vingt-quatre signes de l'alphabet.

B. A l'an 20 (Υ), — pour des raisons que nous ne savons pas exactement, mais dont l'une est, peut-être, la difficulté qu'on aurait rencontrée après l'an 24 (Ω) pour indiquer la date par ce système, — Ptolémée II abandonne l'émission de cette série, pour commencer, dans la même année, l'émission de deux autres séries (A et F), composées de tétradrachmes du même poids, portant la même légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ-ΒΑΣΙΛΕΩΣ, mais dont l'une seulement (A) répète la tête traditionnelle du droit, celle de Ptolémée I Soter, pendant que l'autre (F) présente la nouveauté de la tête *de ce même Ptolémée II*, sous lequel ces pièces sont frappées.

C. Cette série avec la tête du roi régnant n'a pas duré longtemps, pendant que l'autre, frappée d'abord surtout à Tyr, — où, quelques années avant, Ptolémée II frappait de temps en temps une autre série (C), analogue à la série au symbole du bouclier, — s'étend sur toutes les grandes villes des côtes de Phénicie et de Judée, et se prolonge jusqu'à la fin du règne de Philadelphe et même pendant quelques années du règne de son successeur Ptolémée II Évergète. Seulement, dès l'an 25 (ΚΕ), la légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ-ΒΑΣΙΛΕΩΣ est remplacée par celle de ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ-ΣΩΤΗΡΟΣ. (Voy. p. 411.)

D. En l'année de la mort de sa femme, Arsinoé II, qu'il adorait et qu'il proclama immédiatement déesse, Ptolémée II commença *en Égypte*, en l'honneur de la défunte et surtout pour des

raisons d'économie politique, l'émission d'une énorme série de monnaies d'or, d'argent et de cuivre, série qui reflète non seulement les richesses incalculables de sa *πολύγυρος βασιλεία*, mais aussi son esprit d'économie politique, son culte pour la mémoire de sa femme Arsinoé II et celle de son père Ptolémée Soter. Sur les pièces d'or, les 10 drachmes et une partie des 4 drachmes d'argent, il place la tête de la nouvelle déesse Arsinoé, en ornant le revers du nom de cette *déesse* (non reine) ΑΡΣΙΝΟΗΣ-ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ, avec la corne d'abondance que Ptolémée II créa précisément pour « φόρημα γενέσθαι τῶν Ἀρσινόης εἰκόνων ». (Athénée, XI, 497, b. c.)

Sur le reste des tétradrachmes d'argent, qui font le pendant des tétradrachmes aux types d'Arsinoé, il plaça la tête de son père, dieu aussi, déifié sans doute la même année qu'Arsinoé, comme le prouve à présent la légende de ces tétradrachmes ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ-ΣΩΤΗΡΟΣ (sous-entendu ΘΕΟΥ et non ΒΑΣΙΛΕΩΣ). Du reste, il eût été impie d'apothéoser sa femme sans faire le même honneur à son père, le fondateur de la dynastie des Lagides.

Sur les bronzes que Ptolémée II y ajouta, en vue de son système de paiement des impôts en cuivre (*πρὸς γαλκόν*), il place *a*) son propre nom : ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ-ΒΑΣΙΛΕΩΣ; *b*) l'aigle des Lagides; *c*) la tête de Zeus Ammon, grand dieu de l'Afrique, et, enfin, *d*) celle d'Alexandre le Grand, conquérant déifié de l'Égypte.

Comme cette série commence en l'année de la mort et de l'apothéose d'Arsinoé, les dates que Ptolémée II y plaça se rapportent à cette mort. Ainsi, il créa une ère que nous devons appeler : dès à présent « *Ere d'Arsinoé II* ».

Cette ère continua à la fois sur les décadrachmes d'argent frappés par Ptolémée III Évergète, fils de Philadelphie, pendant tout son règne. (J'en connais de toutes les vingt-six années, à l'exception de l'an 3 seulement.) C'est peut-être la cause qui a fait dire à l'une des sources de Suidas, que le règne de Ptolémée III commença en 271 avant Jésus-Christ!

E. L'émission des 8 drachmes d'or au type d'Arsinoé, cesse en l'an 29 (257) de Philadelphie (14 d'Arsinoé) en *Égypte*, tandis qu'elle recommence la même année dans les villes de Syrie (Phénicie et Palestine). (*Voy. les *, planche IX.*)

F. Dans la même série, les tétradrachmes d'argent aux types d'Arsinoé et de Ptolémée Soter, CESSENT de même EN ÉGYPTÉ en 266 av. J.-C. (c'est-à-dire dans l'année même où paraît l'ordonnance du roi qui permet les paiements *en cuivre*, rendant ainsi l'émission des tétradrachmes d'argent peu nécessaire). Ces tétradrachmes *continuent immédiatement* dans les villes commerciales que Ptolémée possédait en Phénicie et Palestine, où nous voyons précisément dans la même année 266 *commencer* la grande série des tétradrachmes. (Chap. A.)

G. En même temps qu'il commençait *en Égypte* la frappe des pièces portant les dates *de l'ère d'Arsinoé*, Ptolémée II commençait dans une autre partie de son royaume, probablement *en Chypre*, une nouvelle série de *tétradrachmes*, portant des dates suivant L'ÈRE DE PTOLÉMÉE SOTER, dont ils portent même le nom : ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ-ΣΩΤΗΡΟΣ.

Cette série n'a pas existé pendant longtemps. Elle a cessé en 261 avant Jésus-Christ (l'an N (50) de Ptolémée Soter, le KE (25) de Ptolémée II) ; mais en disparaissant cette série a légué sa légende ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ-ΣΩΤΗΡΟΣ à la série des tétradrachmes frappés dans les villes de Phénicie et de Judée, tétradrachmes qui, depuis cette année, prennent cette légende au lieu de celle de ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ-ΒΑΣΙΛΕΥΣ.

Lorsque après vingt ans *l'ère de Ptolémée Soter* reparaît sur les monnaies ptolémaïques, la légende des pièces est la même : ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ-ΣΩΤΗΡΟΣ.

Ainsi voilà, dans ce qui précède, cinq nouvelles séries de pièces exactement *datées*, représentant un nombre considérable de monnaies ptolémaïques, tirées du chaos où elles se trouvaient jusqu'à présent; elles s'ajoutent à la seule série qu'on connaissait et qu'on avait bien classée jusqu'à présent dans le règne de Ptolémée Philadelphie.

Si à cela on ajoute les pièces *sans dates* que nous pouvons à présent classer avec sûreté, grâce aux points de repaire que nous offrent les innombrables pièces de ces cinq groupes datés, on ne nous

taxera pas de témérité, espérons-le, si nous disons que nous ne sommes plus éloignés du moment où la série la plus incertaine de la numismatique grecque constituera une série classée d'une manière plus sûre et plus exacte que n'importe quelle autre série de la numismatique ancienne. Alors cette immense série de la numismatique ptolémaïque cessera naturellement d'être de « LITTLE OR NO HISTORICAL VALUE »; et on comprend aisément la lumière qu'elle jettera sur l'histoire des Lagides, qui est encore si hérissée elle-même de difficultés et d'énigmes de tout genre.

JEAN-N. SVORONOS.

Athènes, 20 octobre 1900.

NOTE. — L'étude définitive de l'ensemble des bronzes recueillis pendant mon voyage, m'a fait voir qu'il existe encore, pour la série D, une pièce de bronze, la plus grande de toutes (module 40, poids : plus de 100 grammes!), qui est à placer entre le Δ' et E' de la page 388. J'en connais avec les dates E, Θ et Λ et sans date. (*Voy.* la dernière dans B. M. C., pl. VI, 4.)

J. SVORONOS.

Athènes, juillet 1901.

LES
PORTRAITS DE SAPPHO
 SUR LES MONNAIES

Πίλου πάντιδος ἀδυμειλιστέρα, χρύτω χρυσοτέρα.
 ΣΑΠΦΩ.

Αἰολικὸν παρὰ τύμβον ἰών, ξένε, μη με θανούσων
 τῶν Μετυληναίων ἔννεπ' ἀοιδόπλον.
 τόνδε γὰρ ἀνθρώπων ἔκαυον χεῖρες· ἔργα δὲ φοιτῶν
 ἰς ταχυνὺν ἔρρει τοιάδε ληθῆνα.
 ἔνθ' ἔμει Μουσῶν ἰτάσθης χάριν, ὦν ἀφ' ἐκάστης
 δαίμονες ἄνδρος ἔμῃ σ'· κα παρ' ἔννεάδε,
 γνώσκει ὡς Ἀἰδῶ σκοτοῦ ἔκφυρον· οὐδέ τις ἔσται
 τῆς λυρικῆς Σαπφῶς νόουμος ἥλιος.

ΤΥΑΔΙΟΥ ΔΑΥΡΕΑ.

Ἐννεά τὰς Μούσας φασίν τινας· ὡς ἄλιγῶρας.
 ἠνίθε καὶ Σαπφῶ Δισδόσιν ἦ δικάτη.

ΠΛΑΤΩΝΟΣ.

Love's priestess, mad with pain and joy of song,
 Song's priestess, mad with joy and pain of love.

SWINBURNE.

Sappho, « la dixième des Muses, fille d'Aphrodite et d'Éros, la gloire de Mytilène et de la Grèce entière », est l'une des figures les plus célèbres de l'antiquité classique.

Les anciens l'appelaient « la poétesse » au même titre qu'Homère était pour eux « le poète ».

Elle était contemporaine de Pittacus et d'Alcæus, nous dit Strabon (XIII, p. 617) : ἡ Σαπφώ, θαυμαστόν τι χρῆμα, οὐ γὰρ ἴσμεν ἐν τῷ τοσοῦτῳ χρόνῳ, τῷ μνημονευομένῳ φανεῖσάν τινα γυναικα ἐνάμιλλον, οὐδὲ κατὰ μικρὸν, ἐκεῖν' ποιήσεως χάριν.

Fille de Scamandronyme et de Cléis, elle vécut vers la fin du VII^e et le commencement du VI^e siècle avant notre ère. Les noms de deux de ses frères nous sont connus, Charaxus, qui affranchit moyennant une grosse somme la courtisane Rhodope, et Larichus qui remplissait à Mytilène les fonctions d'échanson public. La fille de Sappho se nommait Cléis comme sa grand-mère. Voilà à peu près les seuls renseignements historiques certains qui soient parvenus jusqu'à nous.

Nous savons aussi que la grande poétesse réunissait autour d'elle une société brillante et qu'elle eut de nombreux disciples parmi lesquels figuraient la Milésienne Anactorya, Gongyla de Colophon, Eunice de Salamine, Gyrinna, Erinna de Telos, Damophyla de Pamphylie, Menasidica et d'autres.

Il n'y a rien de fondé dans les récits des comiques grecs des V^e et IV^e siècles avant Jésus-Christ, et même la critique moderne a prouvé la

(1) W. WROTH, *Brit. Museum Catalogue, Coins of Troas, Aeolis and Lesbos, Int. LXX.*

fausseté des détails scandaleux que les auteurs anciens nous ont laissés sur les mœurs de Sappho. On a voulu attribuer à une autre Sappho, hétéraire d'Eresos, l'amour pour le beau Phaon, le saut de Leucade et tant d'autres aventures inventées pour satisfaire les goûts dépravés des lecteurs d'Athenaeus, Ælianus, et plus tard de Catulle, Horace et Ovide. Leurs renseignements calomnieux méritent qu'on les passe sous silence.

Platon, dans Phèdre, parle de la douceur des chants de Sappho; mais ce n'est pas l'antiquité seulement qui a admiré « cette grâce et cette douceur que nul n'a jamais unies à plus de véhémence et de passion » : les auteurs modernes assignent à la célèbre poétesse l'une des premières places parmi les noms glorieux de la littérature. Son âme, dit Addison, « était un mélange d'amour et de poésie ». Malheureusement, il ne nous reste que quelques fragments de ses œuvres. Le zèle de l'antipaganisme ne nous en a laissé que très peu... et *ceux-ci sont autant de roses*, comme l'exprimait déjà le poète Méléagre. Ces perles éparses justifient amplement la gloire de la poétesse, par la perfection et le travail de chaque vers, l'intime relation du son et du sens, les ressources inépuisables des images et l'exquise symétrie des rimes. Profonde admiratrice de la nature, elle adorait les fleurs et s'appelle elle-même *ἰόπλοκος*.

On comprend facilement que les Grecs aient consacré par leurs monnaies le souvenir d'une

aussi grande personnalité. Cependant son portrait ne fit apparition sur le numéraire des villes lesbiennes de Mytilène et d'Erésos que sous les empereurs romains, c'est-à-dire six siècles après la mort de Sappho. Visconti, se basant sur un passage de Pollux (ix, 84) « Μυτιληναίοι μὲν Σαπφῶ νομισματι ἐνεγράττον », et après lui, d'autres célèbres numismatistes ont supposé que la tête qui figure sur certaines monnaies d'électrum de Lesbos et quelques autonomes de Mytilène était celle de Sappho; mais M. Warwick Wroth, dans son introduction du *Catalogue des monnaies de Lesbos du Musée britannique* a démontré l'impossibilité d'une telle représentation sur les monnaies du ve siècle avant Jésus-Christ, et même sur celles des iv^e et iii^e siècles, et il se dit complètement d'accord avec Furtwängler (*Meisterwerke der griechischen Plastik*, p. 103, note 4, et p. 106), qui considère la tête en question comme celle d'Aphrodite. Il faut remarquer aussi que cette même tête se retrouve sur certaines *hectae* d'électrum de Phocæa, sur lesquelles le portrait de Sappho n'aurait pas, semble-t-il, de raison d'être. Nous ne pouvons donc accepter l'opinion émise par Bürchner en ces termes : « Es ist wohl anzunehmen, dass überhaupt alle Münzen von Mytilene, auf denen die Frauenköpfe derart durch Hauben oder Netzen gekennzeichnet sind, und die auf dem Revers die Schildkrötenlyra tragen, der Sappho zuzutheilen sind. (M. 3, p. 43 ff., Nr. 80-82,

Nr. 85-86, s. 6, p. 60, Nr. 55-59, WW. Nr. 5256 bis 5261 sämentlich Æ) 1) ». Il faut rejeter aussi comme fausses les pièces décrites par Sestini présentant le portrait de Sappho avec la légende ΣΑΦΟΥ et ΣΑ.

Il est maintenant reconnu qu'il n'existe aucune monnaie, portant le nom ou l'effigie de Sappho, frappée avant l'ère chrétienne, et comme les pièces qui nous offrent son portrait datent à peu près toutes de l'époque des Antonins, on conçoit qu'il ne faut pas en déduire des conclusions historiques comme l'ont fait quelques commentateurs.

Sans pouvoir le déterminer d'une manière sûre, on peut supposer que le type de Sappho sur les monnaies décrites ci-après a été reproduit d'après quelque fameuse statue, comme celle de Silanion, que Verrès aurait, suivant Cicéron, volée au prytaneum de Syracuse, ou cette autre qui décorait le gymnase de Zeuxippus à Byzance au v^e siècle de notre ère.

Plusieurs auteurs ont étudié l'intéressante question des monnaies au portrait de Sappho. J'énumérerai les principaux :

VISCONTI, *Iconographie grecque*, Milan, 1824.

WELCKER, *Kleine Schriften*, 2, 138.

OTTO JAHN, *Abhandlungen der phil.-histor. Klasse der kgl. sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig*, 3, pp. 720-724.

(1) L. BÜRCHNER, *Griechische Münzen mit Bildnissen historischer Privatpersonen*. Berlin, 1881.

Catalogue Allier de Haute-Loire.

W. WROTH, *British Museum Catalogue of Greek coins. Troas, Aeolis and Lesbos.* London, 1894, Int., LXXI.

L. BÜRCHNER, *Griechische Münzen mit Bildnissen historischer Privatpersonen.* Zeitschrift für Numismatik, IX, p. 113.

IMHOOF-BLUMER, *Porträtköpfe*, pl. VIII, 26, 28; p. 68.

FURTWÄNGLER, *Meisterwerke der griechischen Plastik*, p. 103.

H.-P. BORRELL, *Numismatic Chronicle*, VII, pp. 54, 139.

Voici la description de tous les types connus de monnaies présentant soit le buste, soit la figure entière, debout ou assise, de Sappho.

MYTILÈNE.

PÉRIODE DES ANTONINS.

1. Æ. 25 mill. *Dr.* IOVIIPO ΚΛΑΝΗΡΩΙΔΑ. Buste de femme (Julia Procula), tourné à droite.

Rev. ΕΠΙΣΤΡΑ ΑΠΟΛΛΩΝΙ ΜΥΤΙ. Sappho, vêtue du chiton et du peplos, assise, à droite, et jouant de la lyre à quatre cordes.

VISCONTI, XXXVII, 3.

BÜRCHNER, *Griechische Münzen mit Bildnissen historischer Privatpersonen.* Berlin, 1881, p. 9.

WROTH, *Brit. Museum Catalogue. Greek coins of Troas, Aeolis and Lesbos*, p. 200, n° 165; pl. XXXIX, 6.

LEAKE, *Num. Hell.*, p. 27, avec ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ.

MIONNET, III, p. 47, n° 109.

COMBE, *Mus. Hunter.*, p. 208, n° 15.

Cabinet de Vienne.



Rev. Sappho assise, jouant de la lyre. (Exemplaire du Musée britannique.)

Il existe des variantes de légendes de cette monnaie.

2. Æ. 25 mill. *Dr.* ΙΟΥ ΠΡΟ(ΚΛΑΝ...). Buste identique au précédent.

Rev. ΕΠΙC(ΤΡΑ....) ΜΥΤΙ ΔΗΝΑΙΩΝ. Sappho debout, à droite, tenant des deux mains une lyre posée sur une colonne et dont elle joue.

Cabinet de Vienne.

BÜRCHNER, *Griech. Münzen*, p. 10.

La lyre, sur ces monnaies, est évidemment un attribut de la poétesse et non l'emblème d'Apollo, comme c'est généralement le cas.

Julia Procula fut sans doute une dame de haut

rang de Mytilène, comme Nicomachis et Nausicaa, dont les portraits figurent aussi sur les monnaies de cette même époque. Ainsi que Sappho, Theophanes et Lesbos, elle appartenait à une famille d'εδεργέται et de κτίσται mytiléniens (1).

Temp. FAUSTINE MÈRE.

3. Æ. 25 mill. *Dr.* NAVCIKAA NHPQIDA. Buste de Nausikaa, tourné à droite.

Rev. ΘΠICTPAIΘ ΠOITAMVTIAH. Sappho, vêtue du chiton et du peplos, assise à droite et jouant de la lyre.

BÜRCHNER, *Griech. Münzen*, p. 10, pl. IV, n^{os} 8 et 31.

WROTH, *Brit. Mus. Cat., Troas, Aeolis and Lesbos*, p. 200, n^o 167; pl. XXXIX, 8.

LEAKE, *Num. Hell.*, p. 27.

MIONNET, III, p. 47, n^{os} 112, 113.



Rev. Sappho assise, jouant de la lyre. (Exemplaires reproduits par Burchner, pl. IV, n^{os} 8 et 31.)

(1) W. WROTH, *B. M. Cat., Troas, Aeolis and Lesbos*, Int., LXXIII.

Il existe des variétés de légendes de cette pièce.

C'est sans doute le portrait d'une Mytilénienne de distinction qui se trouve représenté sur cette monnaie, et non la Nausikaa d'Homère.

Temp. FAUSTINE MÈRE.

4. Æ. 20 mill. *Dr.* ΨΑΠΦΩ. Buste de Sappho, tourné à droite.

Rev. ΜΥΤΙΑΗΝΑΙΩΝ. Lyre à sept cordes.

WROTH, *Brit. Mus. Cat., Troas, Aeolis and Lesbos*, p. 200, n° 169; pl. XXXIX, 10.

BORRELL, *Num. Chron.*, VII, p. 54, n° 9.

BÜRCHNER, *Griech. Münzen*, p. 9.



Dr. Buste de Sappho. (Exemplaire du Musée britannique.)

Cette monnaie faisait autrefois partie de la collection de la Banque d'Angleterre et a été décrite pour la première fois par H.-P. Borrell, *Unedited Autonomous and Imperial Greek coins*, *Numismatic Chronicle*, 1845, p. 54.

Temp. GALLIEN.

5. Æ. 25 mill. *Dr.* ΑΥΤ · Κ · Μ · ΑΙΚ · ΓΑΛΛΙΗΝΟC.
Tête laurée de Gallien, à droite, avec le paludamentum.

Rev. ΕΠΙ · ΒΑΛ · ΑΡΙCΤΟΜΑΧΟΥ · ΜΥΤΙΑΗΝΑΙΩΝ.
Sappho, vêtue du chiton et du péplos, assise à droite et jouant de la lyre.

MIONNET, III, p. 60, n° 186.

BÜRCHNER, *Griech. Münzen*, p. 9.

ERESOS.

PÉRIODE DES ANTONINS.

6. Æ. 17 mill. *Dr.* ΕΡΕ — ΣΙ. Hermès barbu, coiffé du pétase, en *terme* sur une prora ou base, la tête tournée à gauche, avec la chlamyde jetée sur l'épaule gauche; il tient de la main droite le caducée et de la gauche une corne d'abondance.

Rev. ΣΑΦΦΩ. Sappho, assise à gauche, sur une chaise, tenant dans la main droite étendue un plectrum ou peut-être un rouleau; elle s'appuie du bras gauche sur une lyre placée derrière elle sur le siège.

IMHOOF, *Mon. grecques*, p. 278, n° 247.

MIONNET, III, p. 46, n° 103.

SESTINI, lett. 8, p. 71.

Musée royal de Berlin (exemplaire fruste).

BÜRCHNER, *Griech. Münzen*. Zeitschrift für Numism., Bd. IX, H. 2, p. 11, pl. IV, 9.

Cabinet de Vienne.



Sappho assise (Revers de la monnaie du Cabinet de Vienne).

COMMODE.

7 Æ. 17 mill. *Dr.* AY · KAI · KOMMOΔOC. Tête laurée de Commode, à droite, avec le paludamentum.

Rev. CΑΠΦΩ ΕΡΕCΙ. Tête de Sappho, tournée à gauche, les cheveux noués en touffe par derrière.

MIONNET, suppl. VI, p. 54, n° 23.

BÜRCHNER, *Griech. Münzen*. Zeitschrift für Numism., Bd. IX, H. 2, p. 10, pl. IV, 7.

PLEHN, *Lesbiacorum liber*, p. 177.

JAHN, *Abhandlungen der phil.-histor. Klasse der kgl. sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig*, VIII, 5, p. 724.

DUMERSAN, *Catalogue Allier de Hauteroche*, pl. XIV, 2.

W. WROTH, *Br. Mus. Cat., Troas, Aeolis and Lesbos*, Int. LXXIX, note 3.



Tête de Sappho (BÜRCHNER, pl. IV, 7).

Bürchner décrit l'expression des traits de Sappho sur cette pièce comme suit : *der Mund und die Augen zeigen schmachtende Sehnsucht* (τὸ ὄργον), « la bouche et les yeux expriment le désir ardent », et il s'explique que Visconti y ait vu le portrait d'une célèbre hétaire lesbienne du même nom, dont Athenaeus a relaté les exploits de galanterie, chantés plus tard par Ovide. Borrell (*Num. Chron.*, vol. VIII, pp. 54 seq.), qui croyait aussi à l'existence d'une deuxième Sappho, a rejeté l'attribution de Visconti, pour la seule raison que Sappho, la poétesse, était plus digne de paraître sur les monnaies que son homonyme, la courtisane. Nous avons vu plus haut que les monnaies représentant Sappho datent d'une époque où sa mémoire avait été souillée par les traditions. D'ailleurs l'histoire de Sappho, la courtisane d'Eresos, n'est qu'une pure légende et l'invention de certains auteurs, qui ont voulu détacher du grand nom de la célèbre poétesse les calomnies que les poètes comiques grecs, et plus tard les poètes latins, avaient rendues populaires à son sujet.

Si l'on constate des variantes dans l'expression et la coiffure des différentes effigies de Sappho, sur les monnaies de Mytilène et d'Éresos, il faut tenir compte des différentes époques où ces monnaies ont été frappées, de la diversité du faire des graveurs et des changements de mode qui ont aussi fait subir leur influence particulière à l'exécution de ces portraits.

Quels qu'ils soient, ces portraits numismatiques sont du plus grand intérêt, autant pour l'historien que pour l'archéologue, et forment des reliques précieuses de l'un des plus grands génies qui aient jamais existé.

L. FORRER.

QUART DE GROS INÉDIT
DE
JEAN DE BAVIÈRE, DUC DE LUXEMBOURG
(1418-1425).

Le numéraire que nous a laissé Jean de Bavière, en tant que souverain luxembourgeois, se partage, au point de vue du type, en deux émissions dont la première s'arrête à l'année 1424, c'est à dire à l'époque où le second mari d'Elisabeth de Gorlitz concéda le monopole de la fabrication de ses monnaies, dans les pays de Luxembourg et de Chiny, à deux bourgeois de Francfort. Grâce aux instructions qu'il leur donna et que M. Paul Joseph a retrouvées (1), on peut, avec certitude, affirmer que toutes les pièces (florin, gros, demi-gros, quart et douzième de gros) de cette deuxième émission ont été mises au jour, puisque le document auquel nous faisons allusion les énumère, les décrit, et en indique la taille et l'aloï. Ces pièces, à l'exception du florin d'or, sont facile-

(1) Voy. *Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst. Nouvelle série*, t. VIII, 1882 et *Annuaire de la Société française de Numismatique*, t. XVII, 1893, p. 278

ment reconnaissables à l'écu incliné aux armes de Bavière-Palatinat, et surtout au heaume lambréquiné, qu'elles portent du côté de leur droit.

Mais si l'on a des données précises sur la seconde émission des monnaies luxembourgeoises de Jean *sans Pitié*, qui fut très courte, puisqu'il mourut en 1425; en revanche, on ne possède aucun renseignement sur la première dont la durée fut relativement longue. De cette période de son monnayage on connaissait : un florin d'or (Cabinet de l'État belge et Coll. Thomsen au Musée de Copenhague); un gros d'argent au griffon, imité de sa monnaie liégeoise et dont il existe de nombreuses variétés; un demi-gros au simple écu, et une petite pièce de billon, que l'on a assimilée au douzième de gros.

Il restait donc, pour compléter la série, à retrouver le *quart de gros* que, par induction, l'on supposait avoir été forgé. Cette pièce dont la découverte était attendue depuis bien des années, nous sommes assez heureux de pouvoir en mettre aujourd'hui un dessin sous les yeux des lecteurs de la *Revue* et d'en donner la description qui suit :



✠ IO? DVX? BAVTR? €? FIL? h? entre deux grènetis.

Ecu écartelé de Bavière et de Palatinat.

Rev. $\Omega O I \cdot 2' | R O V' | L V \Omega' | B V R'$ entre deux grènetis.

Écu de Luxembourg, posé sur une croix pattée qui coupe le grènetis intérieur et la légende.

Argent. Poids : 0^{gr} 61. Diam. 18 millim. Coll. de l'État.

Comme on pouvait le prévoir, ce quart de gros n'offre rien de particulier, au point de vue du type. On peut même dire qu'il n'est exactement qu'un diminutif du demi-gros de la première fabrication monétaire luxembourgeoise de Jean de Bavière. Son poids, en tenant compte de ce que le temps lui a fait perdre, devait être originairement de 0^{gr}.70, ce qui donne : 1^{gr}.40 pour le demi-gros et 2^{gr}.80 pour le gros (1) de la même émission.

FRÉD. ALVIN.

(1) Ces poids concordent avec ceux qu'accusent les pièces mêmes, si on leur ajoute la perte légère qu'elles ont subie, par l'usure ou l'oxydation.

UNE MÉDAILLE HONORIFIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ DE LIÈGE

RETROUVÉE

On a tant écrit sur le Pays de Liège, et les archives ont été si bien fouillées par les grands écrivains, que je crois suffisant de citer quelques passages d'auteurs qui ont étudié l'époque à laquelle



se place la belle médaille de Maximilien-Henri de Bavière, remise aux bourgmestres Henri de Curtius et Pierre de Simonis à l'occasion de l'épidémie de 1668 et qui fait l'objet de cette notice.

Il est très intéressant, d'ailleurs, de comparer les mesures hygiéniques prises en cette circonstance avec celles auxquelles on a recours à l'heure actuelle pour combattre les mêmes affections.

Nous verrons que nos pères avaient une idée

confuse du mal; ils savaient, par exemple, que cette maladie contagieuse appelée la peste, était introduite par des étrangers venant de lieux infectés.

Les premières mesures qu'ils prirent démontrent hautement qu'ils avaient déjà aussi un sentiment de l'antiseptie.

.

« Pendant une quarantaine d'années, — dit Thèodore Gobert dans son remarquable ouvrage sur les rues de Liège, vol. II, p. 222, — notre ville fut à peu près entièrement à l'abri des effets de ce fléau. Il se fit de nouveau redouter en 1666. La Hollande avait subi ses premières atteintes dans l'automne de 1663. Petit à petit, le mal s'était développé et avait gagné les provinces voisines de notre principauté. On se trouvait réellement en présence de la peste. La description pathologique faite par un docteur de l'époque, du nom d'Overdatz, ne laisse place à aucun doute. Chez les malades, il constata les bubons, le charbon, les taches, le délire, enfin tous les traits caractéristiques de cette maladie.

» Les administrateurs de notre cité n'attendent pas l'invasion du mal pour le combattre. Le 17 mai 1666, ils formulèrent un règlement dans ce but, où l'on retrouve la plupart des dispositions des siècles précédents à côté d'innovations curieuses, concernant la désinfection notamment. Nous détachons, comme spécimen, quelques articles de ce code sanitaire vieux de plus de deux siècles :

» 1. — Les dits seigneurs voyant que plusieurs villes voisines sont infectées de la maladie contagieuse, et voulant esloigner de ceste cité toutes les occasions de communication de ce mal : est défendu à tous taverniers, hostelains ou autres bourgeois de la cité et faubourgs, de recevoir, en leur maison et logis, aucunes personnes, paquets, hardes, meubles ou marchandises venans de quelque place infectée, s'ils n'apportent bonnes et pertinentes attestations de santé, et qu'ils en sont sortis sans avoir esté ès lieux et maisons infectées de la maladie contagieuse; lesquelles attestations devront estre montrées aux grands mayeurs et bourgmaistres, pour y avoir tel esgard qu'il convient, à peine de bannissement et de dix florins d'or d'amende.

» 2. — Et affin qu'en ce, il y ait autant meilleur esgard, l'on donnera des gardes aux portes et aux lieux où les bateaux arrivent, pour examiner les passans, et ne laisser entrer personne sans bonne attestation de santé ou respondant suffisant de connoissance.

» 3. — Les messagers venant des places infectées ne pourront entrer dans la cité, ains (mais) demeureront en quelque lieu qui leur sera désigné par le magistrat, d'où ils n'envoieront leurs lettres qu'après qu'elles auront passé par le parfum du vinaigre; et pour ce, pourront, pour chaque lettre, se faire payer un patar plus qu'à l'ordinaire et à l'advenant pour autre chose. »

Suivent des articles relatifs à l'expulsion des mendiants et vagabonds étrangers :

« 6. La porte de Maghin se gardera par un bourgeois pris de chaque escadre (escouade), à désigner par chaque capitaine à son tour, assisté d'un soldat allemand, lesquels ne permettront à aucuns mendiens estrangers ou vagabonds, l'entrée en la ville, ni à aucun autre inconnu sans bonne attestation de santé ; et tel bourgeois recevra par jour quinze patars à payer par l'escadre. »

Les mêmes dispositions étaient prises pour chaque porte de la cité.

« 21. — Est aussi défendu au cas que le bon Dieu viendroit visiter cette cité de la dite maladie, à tous ceux ou celles qui font profession d'aller ès maisons infectées pour y secourir les malades ou nettoyer icelles, de se présumer, dans quarante jours après le dernier mort de la dite maladie contagieuse, sortir des dites maisons ou lieux infectés, moins hanter ou fréquenter avec et parmi les autre bourgeois et manans de la dite cité, à peine d'estre bannis trois ans hors d'icelle et autrement chastiés.

» 22. — Et ceux qui seront une fois sortis ou renfermés dans leurs maisons infectées, ne se bougeront plus d'icelles et ne hanteront les hommes sains, pendant le dit terme, et sous les peines susdites.

» 24. — Et ceux qui font profession de guérir, visiter ou autrement assister les pestiférés, ne pourront aucunement visiter ni fréquenter les personnes saines.

» 25. — En outre, ne sera permis aux Frères

Cellites, vulgairement dits « Lollards », d'ensevelir les corps morts de jour : mais pourront et devront ce faire depuis les huit heures du soir jusqu'à cinq heures le lendemain du matin, et point autrement.

» 26. — Outre ce, il leur sera loisible de conduire les malades et atteints de la maladie en « leuze » (au lazaret) ou ailleurs où il leur sera ordonné pour le temps, ou autrement en seront requis par les infectés, depuis les douze heures jusqu'à une heure après-midi.

» 27. — Et pour enterrer les corps morts, les dits frères ne pourront exiger davantage pour leurs salaires, savoir : pour un chef de ménage, homme ou femme, et personnes âgées de vingt ans, ayant bonne commodité (de condition aisée), que la valeur de deux patacons, et ceux de moindre commodité, un patacon; et pour des enfans ne passans dix-huit ans, demi-patacon, ne soit qu'on leur voulût donner gratuitement et quelque chose d'avantage, à quoi pourtant les dits frères ne les pourront obliger directement ou indirectement.

» 28. — Et quant à ceux qui n'auront aucune commodité, ainsi qu'on leur pourra faire paroître par attestation de leur pasteur (curé) en cas de nécessité, ou de leurs voisins, sans aucun délai les dits frères seront obligés de les ensevelir sans en pouvoir rien prétendre, pour salaire ou autrement, ne soit que les voisins ou autres, par charité, leur voulussent faire quelque donatif (gratification).

» 30. — En outre, est défendu, en temps d'infec-

tions, à tous ceux qui se meslent de vendre ou acheter des vieux draps et habits, de se présumer, en la cité, franchise et banlieue, d'en vendre ou acheter aucuns, ni mesme, estant vendus ou achetés ailleurs, les y apporter ou conduire, à peine de dix florins d'or d'amende, et, outre ce, d'estre appréhendés et saisis au mesme instant et d'estre bannis trois ans hors de la cité et banlieue et d'estre les dits vieux habits et draps bruslés et mis en cendres. »

Les fripiers pouvaient, toutefois, vendre leurs marchandises chez eux.

La peste ne pénétra pas à Liège, en cette année 1666, mais elle continua de rôder aux environs. L'année suivante, notre ville s'en ressentit à son tour. Espérant éloigner toute cause de propagation, on transportait les malades dans des bateaux stationnant sur la Meuse, en face de l'endroit dit « en leuze », où l'on soignait d'ordinaire les pestiférés.

Les ravages du mal furent à ce moment restreints et cessèrent assez promptement.

Ce n'était qu'un répit. Vers les mois de juillet et août 1668, après la conclusion de la paix d'Aix, les troupes françaises furent licenciées. Une grande partie se trouvait alors dans le duché de Limbourg. La plupart de ces soldats, pour retourner dans leur pays, passaient par Liège. Presque tous étaient frappés par la maladie contagieuse. On les voyait par groupes, dans les rues de la ville, affaissés, n'en pouvant plus, sur les seuils de

portes, sur les degrés de Saint-Lambert, etc. L'épidémie s'étendit bientôt à la population : « Les Dissenteries et les Fièvres pestilentiennes » — rapporte un manuscrit du temps — « firent périr beaucoup de monde, surtout les faubourgs de Saint-Léonard et de Vivegnis furent fort dépeuplés parce qu'on avait mis quantité de malades en Leuze, sur des bateaux qui, l'an précédent, avaient servi pour des pestiférés. »

Dans cette situation, les chets de la cité firent réédifier et agrandir l'ancienne maison du Lazaret, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'usine à gaz de la rue des Bayards. »

Cette entreprise se fit sous la direction d'une société de douze capitaines de la bourgeoisie et sous les auspices des bourgmestres régents Henri de Curtius, seigneur de grand et petit Aaz, Vivegnis, Hermée, Waleffe, Borlée, etc., et Pierre de Simonis, chevalier du Saint-Empire, seigneur de Petho et Gessoncourt.

L'historien Loyens, rapporte dans son *Recueil héraldique des Bourgmestres de Liège* (p. 451) qu'en récompense d'une entreprise si louable, le prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière décerna à chacun des bourgmestres une médaille d'or de forme ovale, avec le portrait de Son Altesse d'un côté et ses armes de l'autre, soutenus par la Piété et par la Sagesse (emblèmes de la devise ordinaire du Sérénissime Prince Maximilien-Henri, duc des deux Bavières : Pietate et Sapientia).

Cette médaille, qui a échappé jusqu'à présent

aux recherches des numismates et des collectionneurs liégeois, n'est connue que par cette note que Loyens lui a consacrée, dit M. A Perreau, dans son article sur les médailles honorifiques de la principauté de Liège. (*Revue belge de Numismatique*, 1865, p. 451.)

Je suis heureux de présenter aux lecteurs de la *Revue* la reproduction de cette médaille.

Je la possède en bronze anciennement doré ; la conservation, comme on peut en juger, est irréprochable.

Elle est de forme ovale, munie d'une bélière, portant d'un côté l'effigie du prince, en costume de guerrier. Légende : MAX. HENR. ARCHIEP. COL. S. R. I. EL. EP. ET PR. HILD. ET LEOD. UTR. BA DUX. (Maximilianus Henricus Archiepiscopus Coloniae, sancti Romanorum imperii elector, episcopus et princeps Hildesheim et Leodii utriusque Bavariae dux.)

Au revers, l'écusson à ses armes surmonté d'une couronne entre l'épée et la crosse, soutenu, à gauche, par la Piété portant une croix de la main droite et, à droite, par la Sagesse, casquée, portant un miroir de la main droite et un serpent de la main gauche. Devise : Pietate et Sapientia.

A quel graveur peut-on attribuer cette œuvre ?

Je laisse le soin de le découvrir aux connaisseurs qui, par la reproduction de cette belle médaille, pourront peut-être y reconnaître la façon de Henri Flémalle ou de Michel Natalis ?

HAMAL-MOUTON.

MÉDAILLES FRANCO-GANTOISES

DE

L'ÈRE RÉPUBLICAINE ET DE L'EMPIRE

(PLANCHE X.)

§ I^{er}.

INSIGNE D'HUISSIER DU CANTON D'EECLOO.

Dans le but d'établir son autonomie, la Belgique effectua en 1790 une première tentative de révolution, qui donna lieu à une création de monnaies d'or, d'argent et de cuivre ne s'inspirant que des idées locales. Les Autrichiens réprimèrent cette insurrection. Mais lorsque les phalanges républicaines parurent en Belgique pour y apporter la liberté, elles rencontrèrent des esprits préparés, qui adoptèrent avec enthousiasme les idées et les coutumes de la République française, en laissant, cette fois, de côté les habitudes régionales. Les provinces belges, envahies en 1792, réunies une première fois au territoire français par décret du 2 mars 1793, furent reprises par l'Europe coalisée au cours de la même année, et conquises de nouveau par la France l'année suivante. L'armée de Sambre-et-Meuse fit son entrée triomphale dans Gand en juillet 1794, accueillie par les acclamations des habitants, suivant ce que rapportent les journaux du temps. A partir de

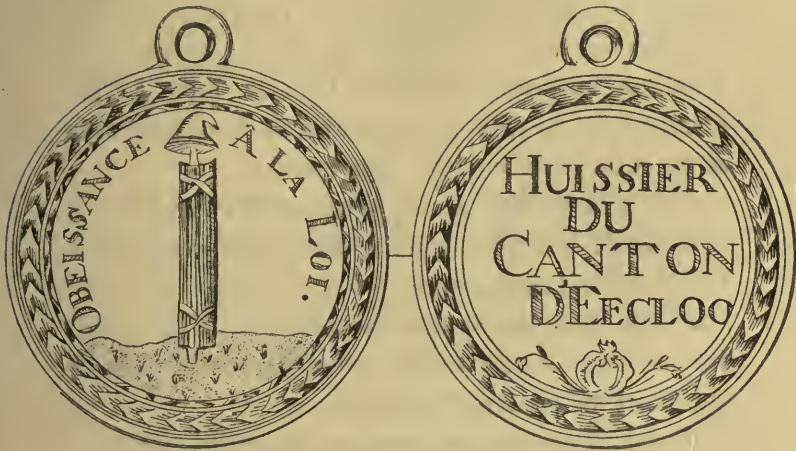
cette dernière date, la contrée ne cessa pas d'être française jusqu'en 1814, soit pendant vingt années.

Le 9 vendémiaire an IV (1^{er} octobre 1795), la Convention nationale décréta que tout le pays belge faisait partie intégrante de la République française. Elle le répartit en neuf divisions territoriales Gand devint le chef-lieu du département de l'Escaut, avec Audenarde, *Eecloo* et Termonde comme sous-préfectures. Cette circonscription, constituée dans une partie de la Flandre, avait 276 lieues carrées et 637,000 habitants. *Eecloo* était une petite ville de 8 à 10,000 habitants, sise au nord de Gand, dans la direction de Bruges et dans le voisinage de la frontière hollandaise actuelle.

Les représentants du peuple en mission, aussi bien que les fonctionnaires envoyés de France, firent tout ce qui dépendait d'eux afin d'augmenter l'engouement de la population pour les coutumes républicaines. Des arbres de la liberté furent dressés de tous côtés. Les emblèmes féodaux furent condamnés à disparaître et remplacés par la représentation de la République française debout, appuyée sur une lance, par le faisceau de licteur ou par le bonnet phrygien. La numismatique nous atteste cette évolution des idées populaires. Minard-Van Hoorebeke a publié les méreaux du bureau de bienfaisance de Gand, créés au type de la République drapée pareille à celle figurant sur les déco-

rations des administrateurs de district (sous-préfets de l'époque) (1).

Nous faisons connaître aujourd'hui l'insigne d'un huissier de la sous-préfecture d'Eecloo, qui crut opportun d'affirmer son civisme en faisant graver la médaille de cuivre jaune ci-dessous par un artiste régional.



Faisceau républicain surmonté du bonnet phrygien. Légende : OBEISSANCE A LA LOI. Bordure chevronnée.

Rev. HUISSIER — DU — CANTON — D'EECLOO, en quatre lignes. Même bordure chevronnée.

Poids : 44^g 90.

Notre collection

La création de cette pièce constitue un fait

(1) MINARD-VAN HOOREBEKE, *Description des méreaux et jetons de présence des gildes et corporations. Description des méreaux de la ville de Gand*, vol. I, p. 378, n° 9.

HENNIN, *Numismat. de la Révolution française*, pl. 56, n° 569.

exceptionnel, en ce sens que les autres huissiers des régions belges ou françaises ne firent pas graver pour eux des signes distinctifs analogues. A maintes époques, les huissiers ont été détenteurs d'une médaille particulière pour attester le droit qu'ils avaient d'instrumenter, c'est-à-dire de remplir leurs fonctions. L'huissier de la petite ville d'Ecloo a cherché à faire preuve d'un zèle républicain de bon aloi, en répudiant tout vestige d'ancien emblème féodal. Dans ce but, il s'est muni tout à la fois de ce certificat de patriotisme et de cette justification de sa qualité.

Les lois républicaines paraissaient l'engager à agir ainsi. L'article 5 du décret d'annexion de la Convention portait que :

« Les habitants des communes belges jouiront de tous les droits des citoyens français et en subiront toutes les charges. »

S'occupant plus spécialement des officiers ministériels en question, le Directoire promulgua, le 7 nivôse an VII (27 décembre 1798), la loi suivante particulière aux pays annexés et qui concerne les anciens huissiers conservés provisoirement dans le droit d'exploiter leurs charges :

« Le Conseil des Anciens,

Considérant qu'il est instant de faire cesser une jurisprudence contraire à l'esprit et au texte des lois républicaines, et qui *tend à conserver des dénominations rappelant le régime royal, nobiliaire et féodal* ;

Déclare qu'il y a urgence, et prend la résolution suivante :

ART. 1^{er}.

Le défaut d'énonciation des anciennes immatricules des huissiers, conservés provisoirement dans le droit d'exploiter par les lois du 18 décembre 1790 et du 19 vendémiaire an IV, n'entraîne pas la nullité de leurs actes.

ART. 2.

Les huissiers ci-dessus mentionnés ne sont tenus provisoirement et *jusqu'à l'organisation générale*, qu'à énoncer dans leurs actes : *le lieu de leur résidence, le tribunal du département* dans l'étendue duquel ils exercent leurs fonctions, et *leurs patentes*, conformément à la loi du 6 fructidor an IV. » (1)

La réorganisation des tribunaux et le maintien définitif des huissiers dans les fonctions qu'ils devaient remplir furent réalisés par une loi du 27 ventôse an VIII, signée du premier consul Bonaparte.

La médaille dont le dessin figure plus haut, étant de type purement républicain, est certainement antérieure à cette organisation définitive. Elle n'a pu servir que de l'an VI à l'an VIII, ce qui explique sa grande rareté. Le recueil des médailles gravées par Tiberghien contient un des-

(1) Archives de la province de Gand. *Bulletin officiel des lois*, avec texte français et flamand, commencé le 2 vendémiaire an VI, n° 2307.

sin présentant une certaine analogie avec la pièce qui précède. Il représente un faisceau de licteur posé devant une branche de chêne et surmonté de la légende : FORCE A LA LOI. Aucun revers n'est indiqué (1). On peut se demander si l'artiste gantois n'aurait pas gravé un projet d'insigne d'huissier de type plus perfectionné, projet qui n'aurait pas été suivi d'exécution à cause de la rapidité avec laquelle les événements se succédaient à cette époque. L'histoire allait parfois plus vite que le burin des hommes.

Au cours de l'an VI et de l'an VII (1798-1799), le Directoire fit en Belgique un emprunt forcé, basé sur les patentes. L'huissier d'Eecloo dut en subir les conséquences, d'autant plus onéreuses pour sa bourse que la loi de l'an VII ne l'avait indiqué que comme « maintenu *provisoirement* dans le droit d'exploiter ». Comme compensation et pour essayer d'avoir un titre moins précaire, il se donna le droit de faire graver la médaille que nous connaissons maintenant. Respectueux de la décision du Conseil des Anciens, il supprima de son insigne « tout ce qui tendrait à conserver des dénominations rappelant le régime royal, nobiliaire et féodal ». Il fit figurer un faisceau républicain. Il affirma son « obéissance à la loi » en indiquant en même temps que telle était

(1) Bibliothèque de l'Université, à Gand. *Recueil des médailles de Tiberghien*, n° 181.

la règle qu'il devait imposer à ceux qu'il poursuivait. Il énonça ce qui constituait, pour employer l'expression technique, son immatricule d'huissier du nouveau régime républicain, fonctionnant en vertu de la loi du 7 nivôse an VII, c'est-à-dire :

1° la patente qu'il payait et pour laquelle il avait contribué à l'emprunt forcé, par la mention : Huissier ;

2° le lieu de sa résidence par le mot : Eecloo ;

3° le tribunal cantonal dont il dépendait par l'inscription : Canton de.

Il voulait être considéré comme le fonctionnaire modèle du département. C'est probablement à cette préoccupation que nous devons le monument numismatique exceptionnel, qui rappelle son souvenir.

§ II.

MÉDAILLE DE L'ACADÉMIE DE GAND DE L'AN XII.

Le premier consul Bonaparte chercha à rendre populaire sa personne aussi bien que le gouvernement qu'il représentait, en effectuant une visite dans le pays de Waes dans le courant de l'an XI (milieu de l'année 1803) (1). Il s'arrêta à Gand le 29 messidor (9 juillet), et il visita l'École de Dessin en compagnie de Joséphine, qui attesta son goût éclairé pour les beaux-arts en promettant

(1) Recueil d'inscriptions et pièces de vers faites à l'occasion du voyage du Premier Consul dans le département de l'Escaut, petit in-8°, imprimé à Gand, en l'an XI.

d'envoyer les moulages des chefs-d'œuvre de sculpture que les conquêtes des armées républicaines avaient réunis au Louvre. Les directeurs de cette école de dessin, qui, à partir de l'an XII, reprit le titre d' « Académie de Gand », accusèrent réception de ces modèles à Madame Bonaparte par une lettre élogieuse du 17 brumaire an XII, conçue dans le style ampoulé du temps.

Cette situation et cette reconnaissance nous expliquent le motif pour lequel les directeur et administrateurs de l'Académie voulurent, dans le concours de cette même année, distribuer, à titre de récompenses, des médailles portant l'effigie de celui qui était venu dans le Palais des Beaux-Arts de Gand. Le 30 pluviôse an XII (20 février 1804), ils adressèrent au préfet de l'Escaut la lettre suivante :

Citoyen Préfet,

Nous sommes honorés par votre lettre du 20 de ce mois, par laquelle vous voulez bien nous transmettre les renseignements que vous avez reçus du citoyen Denon, directeur général du Musée Napoléon, sur les médailles qui pourront servir de récompense à ceux de nos élèves qui se sont le plus distingués.

Comme celles du célèbre Poussin ne nous paraissent pas convenables pour la distribution de nos prix, nous croyons pouvoir en trouver d'autres *parmi les médailles qu'on a frappées en l'honneur du premier consul*. Nous devons même dire qu'il n'y en a point qui nous puissent convenir mieux que *celles qui portent l'effigie du Grand Homme*,

qui n'a point dédaigné de s'inscrire sur nos registres et de tenir le premier rang parmi nos augustes protecteurs.

Nous osons donc solliciter votre ministère, citoyen Préfet, afin d'obtenir lesdites médailles au nombre de 15, dont 2 en vermeil, à peu près de la dimension du modèle que nous avons l'honneur de vous remettre ci-joint et de vous prier de faire vos instances afin qu'elles nous soient parvenues vers le mois de floréal prochain.

Au reste, nous vous prions de vouloir bien accueillir favorablement la pétition ci-jointe que nous prenons la liberté de vous adresser pour les dépenses desdites médailles et les frais de la distribution, qui de tout temps ont été supportés par la ville. Nous avons l'honneur, etc.

(Signé) J. DELLAFAILLE, président, et VAN BRAECKEL, greffier (1).

Le préfet, qui était le fameux Faipoult, ancien ministre des finances de l'an III et ancien ambassadeur près de la République de Gênes, effectua ces démarches, dont il approuvait l'esprit. Il autorisa le maire de Gand à créer un mandat de 600 francs, pour le paiement des récompenses en question.

A Paris, l'Administration des Monnaies devait être assez pressée par les ordres nombreux du premier consul, qui devenait Napoléon I^{er}. L'empire fut effectivement établi le 28 floréal an XII (18 mai 1804). Vers cette même époque, il avait été question d'une expédition et d'une descente

(1) Registre des lettres, informations, etc., de l'Académie royale de dessin, de peinture et d'architecture de Gand. Volume de 1771 à 1819, n° 108.

en Angleterre. Le directeur Denon s'était occupé de faire graver hâtivement, à cette occasion, par le médailleste Jeuffroy, des coins avec lesquels il ne fut frappé qu'un ou deux exemplaires d'essai. Le dessin en figure dans le *Trésor de Numismatique* (1). Le droit est celui de la médaille que nous allons reproduire plus loin. L'effigie est laurée, parce qu'il s'agit déjà de Napoléon empereur. Elle n'est entourée d'aucune légende, ce qui la distingue des imitations qui en furent ultérieurement faites avec un coin et le nom du graveur Droz. Le revers représentait Hercule enlevant de terre et étouffant dans ses bras un personnage dont le bas du corps se terminait en queue de sirène. Il y avait pour légende la mention triomphale: FRAPPÉ A LONDRES. Ces projets d'expédition donnèrent lieu à la création du Camp de Boulogne, à l'érection de la Colonne de la Grande Armée sur la falaise, etc. Mais ils furent abandonnés subitement par Napoléon, qui emmena toute son armée de Boulogne pour faire la guerre contre l'Autriche. Comme le coin du droit de cette pièce destinée à servir en Angleterre n'avait plus d'usage, Denon l'employa pour frapper les médailles réclamées par l'Académie de Gand. Il y fit joindre le revers banal d'une cou-

(1) *Trésor de Numismatique et de Glyptique*, par PAUL DELAROCHE, DUPONT et LENORMAND. Médailles de l'Empire français, p. 9, pl. V, n° 1.

MILLIN, *Numismatique de Napoléon I^{er}*, p. 46, pl. 36, n° 126.

ronne de lauriers au centre de laquelle il était loisible de graver une inscription quelconque.

La médaille ci-dessous fut ainsi créée en argent, sans que l'on indiquât à qui que ce soit le but auquel le coin primitif du droit avait été destiné :



Poids : 33^{gr}.42.

Ma collection.

On fit graver au centre de la couronne du revers :
ACAD: — DE — GAND. — AN XII en quatre lignes et les pièces commandées par l'ancienne Ecole de dessin de Gand furent déclarées mises à sa disposition.

La Société gantoise des Beaux-Arts écrivit au préfet pour lui dire qu'elle tenait à ce que
« les quinze médailles commandées fussent toutes
« pourvues d'*anneaux*, parce que ces anneaux ser-
« vaient pour y passer les rubans, et que ces insi-
« gnes étaient destinées à briller sur la poitrine
« des élèves, qui en restaient décorés pendant

« toute la cérémonie qui accompagnait la distribution ».

Puis elle pria son concitoyen Van Holthum, qui remplissait à Paris les fonctions de tribun, de se charger de payer cette commande à la Monnaie impériale, et de veiller à ce que l'expédition en fut faite par M. Denon à M. Dellafaille, directeur de l'Académie. Elle adressa dans ce but la lettre ci-après, qui précise certains détails que nous venons de résumer :

16 germinal an XII (6 avril 1804).

Le citoyen Denon, directeur général du Musée Napoléon, tient à la disposition de notre Académie 15 médailles d'argent, dont 2 sont en vermeil, qu'il a fait faire sur la recommandation de M. Faipoult, préfet du Département de l'Escaut, et que nous destinons pour décorer nos élèves les plus méritants dans le concours qui vient de se terminer. Les frais de ces médailles *avec leurs anneaux* montent ensemble à fr. 175,45, suivant la note que le dit citoyen Denon a transmise au préfet, etc.

Le tribun Van Holthum fit ce qui lui avait été demandé. Les médailles parvinrent à Gand et l'Académie les distribua à ses élèves dans une réunion solennelle, qui eut lieu, dans le grand salon de la mairie, le 7 thermidor an XII (26 juillet 1804), sous la présidence de M. Faipoult, préfet du département (1). Le registre de l'Académie fournit même le contexte de la rarissime carte

(1) L'ouvrage très documenté de M. P^{ro} per CLAEYS, intitulé : *Expositions à Gand, 1792-1817*, p. 34, donne les noms des titulaires des récompenses parmi lesquels figure Tiberghien, dont il sera question au paragraphe suivant.

d'entrée, qui a été imprimée à cette occasion :

« Carte d'entrée

pour la distribution des prix de l'Académie de dessin, peinture et architecture, qui aura lieu à la grande salle de la mairie, jeudi 7 thermidor an XII, à 3 heures de relevée. »

Nous souhaitons que cette indication en fasse découvrir un exemplaire. Les gazettes de Gand des 7 et 11 thermidor an XII (26 et 30 juillet 1804) contiennent les détails de la cérémonie et s'expriment ainsi au sujet des récompenses décernées :

« Tous ces prix consistent en *médailles d'or et d'argent, représentant d'un coté la tête de l'empereur Napoléon.* »

L'Académie de Gand remercia le directeur de la Monnaie des Médailles de Paris par la lettre suivante :

Gand, le 19 thermidor an XII (7 août 1804).

Nous avons reçu les différentes médailles que vous avez bien voulu faire frapper pour les prix de l'Académie. Nous vous prions d'en agréer l'expression de notre reconnaissance.

Les prix aux élèves de l'Académie ont été distribués, ainsi que ceux de sculpture et d'architecture. Le grand prix de peinture a été décerné à Joseph Paelinck, élève de David, et un accessit a été accordé à M. Jacob, élève de Lens. Il nous manque les deux médailles destinées à ce sujet.

Nous vous demandons encore une médaille à l'effigie de Michel-Ange, une à l'effigie du Poussin, une à l'effigie de Minerve; cette dernière faite en or avec le coin de l'Institut de France, et représentant une valeur de 400 à 460 francs de métal précieux.

Nous aimons à croire que, sur votre proposition, l'Institut voudra bien vous prêter son coin (1).

Il est probable que l'Institut de France ne voulut pas consentir à prêter le coin de ses médailles personnelles pour servir à celles de l'Académie de Gand, car il existe une lettre ultérieure du directeur gantois, du 3 vendémaire an XIII, dans laquelle celui-ci commande à M. Denon une médaille portant d'un côté la tête du Poussin et le prie d'y faire graver, s'il est possible, l'inscription suivante :

« Académie de Gand.

» Accessit obtenu par P.-F. Jacobs.

» Thermidor an XII. »

Nous n'avons pu découvrir si cette pièce avait été remise ou si elle n'avait pas été créée. Nous indiquons aux chercheurs la possibilité de son existence.

Les grandes distributions de prix de l'École n'avaient lieu que tous les deux ans.

En 1806, le directeur s'adressa à M. Van Holthum pour qu'il commandât à la Monnaie de Paris de nouveaux insignes, en lui écrivant la lettre suivante, qui va préciser l'inscription mise au centre de la pièce distribuée deux années avant.

(1) Archives de l'Académie des Beaux-Arts à Gand. Nous ne saurions trop remercier les directeurs de cette institution, ainsi que MM. les bibliothécaires Van der Haeghen père, Paul Bergmans et MM. les archivistes Van der Haeghen fils et Tonneel, de l'obligeance qu'ils ont mise à nous communiquer tous les documents utiles pour nos études.

Nous serions très contents d'avoir des médailles *d'une dimension un peu plus grandes* que celles que nous avons eues il y a deux ans. L'inscription que nous avons fait mettre sur elles, il y a deux ans, était comme suit :

ACAD :
DE
GAND.
AN XII.

Nous vous prions de faire graver une pareille inscription sur les médailles que vous avez commandées, et que nous espérons recevoir vers l'ouverture du Salon. (28 juillet 1806.)

L'ère grégorienne ordinaire avait succédé à l'ère républicaine. Les récompenses nouvelles, qui varièrent probablement de module, puisqu'on demandait des pièces plus grandes, durent aussi différer sous le rapport de la mention de l'année.

La médaille de l'Académie de Gand de l'an XII a donc conservé à la postérité, par un heureux hasard, le coin du droit de la médaille de la descente en Angleterre, dont il n'existerait qu'une épreuve en plomb, s'il faut en croire les auteurs du *Trésor de Numismatique et de Glyptique*.

§ III.

MÉDAILLE RÉCOMPENSE DES JEUX PUBLICS CÉLÉBRÉS
A GAND LE XI FRIMAIRE AN XIII.

Le Gouvernement napoléonien voulut que les populations de l'empire attachassent une importance considérable au couronnement du fonda-

teur de la dynastie. Il entoura cette cérémonie du plus grand éclat. Dans ce but, indépendamment des fêtes qui furent célébrées à Paris, des réjouissances eurent lieu dans toutes les villes importantes du territoire français, avec revues, réceptions officielles, jeux publics, illuminations et feux d'artifice. La ville de Gand se conforma à ces règles. La *Gazette Gantoise* du 8 frimaire an XIII (jeudi 29 novembre 1804) donne le programme des festivités qui eurent lieu dans cette cité pendant les journées des 11 et 12 frimaire an XIII en l'honneur du couronnement de S. M. l'Empereur :

(Résumé traduit du texte flamand.)

....Sonnerie des cloches et du carillon pour témoigner la joie universelle.....

Musique de l'harmonie municipale.....

Salves d'artillerie tirées par la Société de St-Antoine.....

Réception officielle par le préfet.....

Célébration du mariage d'un jeune ménage gratifié d'un cadeau de S. M. l'Empereur.....

« A 9 h. 1/2, les Sociétés de l'arquebuse et du tir, ainsi que les élèves de rhétorique, se rendront à l'Hôtel de Ville avec tambours et drapeaux pour former un cortège ».....

Course de chevaux sur la Grand'Place, appelée Kauter.

A 5 h. 1/2 du soir, spectacle gratis dans deux théâtres.....

« Après la fin du spectacle, il y aura *Tir à l'oiseau de feu* sur la Grand'Place ».....

Le soir, illuminations.....

« Le lundi 12 frimaire (3 décembre), la Société de Saint-

Antoine et les autres sociétés de tir et d'escrime feront leurs exercices pour gagner *les prix de la ville*.

Les exercices d'escrime auront lieu à 9 heures du matin dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Le matin, à 11 heures, la Société de Saint-Antoine ira tirer le canon au château des Espagnols.

Les autres sociétés feront leurs exercices aux Montagnes Blandin et hors de la Porte de la Colline, près du local ordinairement appelé « les Quatre-Vents ».

La Ville donnera *des prix, qui consisteront en plusieurs médailles, sur lesquelles on aura gravé les noms des vainqueurs, la date de cette fête et la solennité qui en est cause*, pour montrer la reconnaissance de tous vis-à-vis du Grand Homme qui veille au salut de l'Empire français. »

Les quatre chefs-confréries qui participèrent en première ligne à ces jeux, furent :

1^o Celle de Saint-Georges, la plus ancienne, société de tir à l'arbalète ;

2^o Celle de Saint-Sébastien, société de tir à l'arc ;

3^o Celle de Saint-Antoine, société de tir à l'arme à feu ;

4^o Celle de Saint-Michel, société d'escrime.

D'autres associations, telles que la Société de la ville de Gand, dite des Quatre-Vents, composée de tireurs à l'arc, y prirent également part.

Les jeux eurent lieu et la médaille d'argent suivante, qui porte les mentions indiquées au programme, fut décernée à Blaise Déjourné, vainqueur du concours de tir à l'arc. (*Pl. X, n^o 1.*)

COURONNEMENT — DE NAPOLEON I —
 EMP^R DES FRANÇAIS — JEUX PUBLICS —
 CÉLÉBRÉS — A GAND, en six lignes.

Rev. Arc et flèche croisés en sautoir et traversant une couronne de laurier. Légende : LA VILLE DE GAND A BLAISE DEJOURNE. A l'exergue: XI FRIMAIRE AN XIII.

Poids : 55gr.25.

Notre collection.

Blaise Déjourné, le bénéficiaire de cette récompense, faisait partie de la Société de tireurs à l'arc de Saint-Sébastien. Les membres de cette association, dans une réunion tenue le 9 frimaire an XIII (vendredi 30 novembre 1804), décidèrent de prendre part à un exercice de tir pour fêter le couronnement de Napoléon I^{er}. Trois médailles d'ordre différent constituèrent les prix de ce concours. Blaise Déjourné fut commissaire de la joute. Il assista et participa, en cette qualité, aux exercices (1).

D'autre part, le procès-verbal d'une réunion des tireurs à l'arc de la Société des Quatre-Vents nous apprend qu'en 1806 Blaise Déjourné faisait également partie de cette autre gilde. On y voit les signatures de tous les intéressés, plus une croix, +, à côté de laquelle se trouve la mention manuscrite : « Marque de Blaise Déjourné, qui ne savait écrire » (2).

(1) Nous sommes redevables de ces renseignements à M. De Meulenaere, secrétaire actuel de la gilde de Saint-Sébastien, qui a bien voulu compulser à notre intention les archives dont il a la garde.

(2) Bibliothèque de l'Université de l'État à Gand, manuscrits.

Le vainqueur dont nous nous occupons était donc un illettré. Le prix qui lui fut décerné ne saurait concerner le tir à l'oiseau de feu qui eut lieu dans la soirée du 11 frimaire. Cet exercice, nocturne s'il en fut, car on était au mois de décembre, n'a pas dû être un tir à l'arc, mais plutôt un tir à l'arme à feu. Dans tous les cas, la délibération de la Société de Saint-Sébastien du 9 frimaire an XIII ne fait aucune allusion à ce que ses membres y soient venus.

L'insigne dont la représentation figure ci-dessus est évidemment la médaille offerte par la Municipalité et constituant la principale des trois récompenses que les tireurs à l'arc de la Société de Saint-Sébastien se disputèrent le XII frimaire dans les conditions que l'on connaît. On aura inscrit la date du XI frimaire parce que ce jour était celui du couronnement impérial que les jeux avaient pour but de fêter.

Un certain nombre des pièces distribuées aux diverses sociétés, à l'occasion de ces festivités, sont connues. Elles figurent dans l'ouvrage qui contient les dessins de toutes les œuvres de Tiberghien (1). Ces médailles portent les emblèmes de

(1) Bibliothèque de l'Université de Gand, *Œuvres de P.-J. Tiberghien et de son élève L. de Bast*, Album G, 3808, 2 volumes, n^{os} 102 à 105.

Histoire de la gilde souveraine des couleuvriniers, arquebusiers et canonniers, dite chef-confrérie de Saint-Antoine, à Gand, par Ferd. VAN DER HAEGHEN, Gand, 1866, p. 102. — *Notes sur la chef-confrérie de Saint-Antoine, à Gand*, G. 12827.

chacune des gildes appelées à en profiter : carabines, flèches d'arbalète, sabres, etc. Toutes portent de même la date du XI frimaire an XIII, bien que les jeux dont elles sont les prix n'aient eu lieu que le 12 frimaire seulement. Elles sont pourvues de mentions sensiblement identiques à celles du dessin qui précède. Elles sont l'œuvre du grand artiste gantois Tiberghien. La médaille de Blaise Déjourné, n'étant pas connue au moment où l'on a constitué le recueil de ses œuvres, ne se rencontre point dans le volume, mais elle dénote le burin de la même main ainsi qu'une technique identique. Elle ne saurait donc être attribuée à un autre artiste.

Pierre-Joseph-Jacques Tiberghien fut un graveur et un orfèvre-ciseleur de grand talent, qui exerça sa profession à Gand à la fin du XVIII^e et au commencement du XIX^e siècle. Il naquit à Menin, près de Courtrai (Flandre occidentale), le 30 juillet 1755, et mourut à Gand, en décembre 1810. C'est une bonne fortune de pouvoir compléter la collection de ses travaux.

§ IV.

MÉDAILLE OFFERTE PAR LA GILDE DE SAINT-ALBERT
A LA GILDE DE SELZAETE EN 1806.

La campagne de Gand comprend à huit kilomètres au nord-est un territoire fertile, que l'on appelle le polder de Saint-Albert. Ces terres d'alluvion

sont spécialement propres à la culture des céréales. Le labourage y a toujours été en honneur. Saint-Albert dépend de la commune d'Assenede. A quatre kilomètres au nord se trouve une autre commune, plus importante, dénommée Selzaete (ou Zelzaete, en flamand), qui est actuellement située à une minime distance de la frontière hollandaise. Cette localité de 3,000 habitants est la dernière station belge de la ligne actuelle du chemin de fer de Gand a Terneuzen.

Les habitants de ce pays traversé par le canal dit : Sas de Gand, tout en étant des agriculteurs, ont choisi le tir à l'arc comme distraction favorite. L'impératrice Marie-Thérèse daigna approuver les statuts de la Société du tir à l'arc du polder de Saint-Albert par une concession spéciale faite au milieu du XVIII^e siècle. Cette association survécut aux vicissitudes occasionnées par la Révolution française et elle continua de fonctionner sous le premier empire. Des sociétés identiques existaient dans les autres bourgs du pays. A Selzaete, notamment, il y avait une gilde de tireurs à l'arc, dite Société de Saint-Sébastien, qui était l'une des plus anciennes de la Flandre et dont l'origine pouvait remonter au XIV^e ou au XV^e siècle.

En 1806 un concours eut lieu à Selzaete. Ces différentes associations y prirent part, et un grand nombre d'habitants de la contrée s'y rassemblèrent. A raison de cette fête, la gilde de Saint-Albert offrit à celle de Selzaete, soit à titre de

souvenir, pour la remercier d'être venu prendre part au concours, soit peut-être pour servir de récompense à la joute qui avait lieu, la médaille d'argent suivante. (*Pl. X, n° 2.*)

Dans le champ, une charrue traînée par deux chevaux passant à gauche laboure la terre. Elle est poussée par un laboureur coiffé d'un chapeau à larges bords. Légende: GEIOND DOOR HET GILDEN — VAN S'-ALBERT 1806, en deux lignes. (Offert par la gilde de Saint-Albert, 1806.) *Rev. Aen het — Agtbaer gilden — van — Zelzaete, en quatre lignes d'écriture cursive. (A l'honorable gilde de Selzaete.)*

Poids : 26gr 55

Notre collection.

Le type et les légendes de cette plaque d'argent, gravée et pourvue d'une bélière, amènent à se demander la nature exacte du concours qui eut ainsi lieu en 1806. A ce sujet, nous devons d'abord citer l'opinion émise par des auteurs locaux, il y a trente années :

Op hunne beurt mochten de schutters van Zelzate, waaronder verscheidene zich door hunnen kloeken arm eenen naam maakten, van hunne uitstappen naar elders meer dan eenen lauwer naar huis brengen. Het gilde bezit een zestigtal medailles, waar-

Les tireurs de Selzaete, parmi lesquels plusieurs s'acquirent de la renommée par la vigueur de leur bras, rapportèrent assez souvent des récompenses chez eux en revenant de leurs excursions. La gilde possède une soixantaine de médailles, parmi

onder 7 goudene, te Assenede, in 1818, te Blankenberghe, in 1836, te Winkel, in 1838, te Sas-van-Gent, in 1839, te Moerbeke, in 1842, te Terneuzen, in 1852, en te Bassevelde, in 1856 behaald, en onder de zilveren, *eene van de voormalige heerlijkheid van St-Albert*, in 1806, aan de eene zijde voorstellende eenen landman met twee ploegende paarden, en daarbij de woorden: *Geïond door het gilde van S. Albert*, en aan de keerzijde: *Aan het agtbaer gilde van Zelzaete* (1).

lesquelles sept en or, remportées: à Assenede en 1818, à Blankenberghe en 1836, à Winkel en 1838, au Sas de Gand en 1839, à Moerbeke en 1842, à Terneuzen en 1852 et à Bassevelde en 1856. Parmi celles en argent, il y en a *une de l'ancienne seigneurie de Saint-Albert*, en 1806, représentant d'un côté un paysan avec deux chevaux attelés à la charrue et les mots: Offert par la gilde de Saint-Albert, et au revers: A l'honorable gilde de Selzaete.

MM. De Potter et Broeckaert, qui ont fait en ces termes la description de la médaille dont nous nous occupons, mais qui n'en ont pas reproduit le dessin, disent qu'elle constitue un prix du concours de tir à l'arc qui aurait eu lieu à Selzaete en 1806. Ils ajoutent, il est vrai, dans un autre passage de leur ouvrage, qu'il ne leur a pas été possible de prendre connaissance des archives de

(1) *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaenderen*, door FRANS DE POTTER en JAN BROECKAERT (*Histoire des communes de la Flandre orientale*, par FR. DE POTTER et JEAN BROECKAERT), 2^e reeks (2^e série), 3^e deel (volume III), Gent, 1870-1872. Art. *Zelzate*, p. 27.

la gilde de Saint-Albert. Nous respectons l'opinion ainsi émise et qui peut être exacte. Mais, en tant que numismatiste, nous avons le droit de nous étonner qu'exceptionnellement, une médaille concernant un prix, ou au moins une participation à un concours de tir à l'arc, ne porte aucun mot et aucun type qui fassent allusion à l'exercice récompensé. On ne s'explique pas le motif pour lequel on aurait omis de faire figurer à une place quelconque du champ un arc, une flèche ou seulement quelques lettres faisant allusion à un tir, alors qu'il était si habituel de mettre un emblème ou de graver une inscription qui rappelât le jeu ou la cérémonie pour laquelle l'insigne était créé. On se demande d'autant plus si cette omission a été faite intentionnellement, quand on remarque que le graveur a pris soin de représenter une scène locale de labourage avec une intensité d'expression véritablement vécue. Nous avons d'abord cru qu'il avait pu exister à Selzaete, en 1806, une sorte de concours agricole ou de concours de labourage de charrues. Mais la *Gazette de Gand*, consultée, ne fait aucune allusion à une réunion de ce genre. Les Archives sont également restées muettes sur la même question. Les documents que nous avons cités dans les paragraphes précédents, montrent que nos recherches ont été assez étendues, et que nous avons eu recours dans les plus larges limites à l'obligeance inlassable de MM. les bibliothécaires et archivistes de Gand.

Nous sommes obligés de nous borner à constater l'anomalie entre le but indiqué comme étant celui de ce monument médallistique et le sujet qu'il représente. Finalement, cette œuvre ne devait peut-être servir qu'à remercier la gilde de Selzaete d'avoir assisté au concours organisé et elle constituerait ce qui est appelé parfois : « une médaille de participation », décernée à titre de remerciement pour être venu faire acte de présence. Doit-on supposer que les habitants du pays et les associés de ces gildes de tir, étant tous des agriculteurs, ont dit à l'artiste de représenter une scène de leur vie courante, et que le graveur a pensé ne pouvoir mieux faire que de dessiner un petit Teniers rappelant leurs occupations journalières. Ce type du droit avait même pu servir déjà de motif pour un autre médaillon gravé à l'occasion d'un concours agricole de la même contrée ou d'ailleurs. Il est possible que des représentations identiques en soient un jour rapprochées.

Nous nous trouvons effectivement ici en présence d'une pièce que l'on pourrait considérer comme le type de la médaille d'orfèvre gravée uniquement au trait. La Monnaie de Bruxelles n'avait été rétablie ni par le Consulat, ni par l'Empire. On était forcé soit de s'adresser à Paris, comme l'Académie de Gand l'avait fait, ce qui occasionnait des lenteurs et toute une correspondance par l'entremise des autorités préfectorales, soit plutôt de faire appel au burin des orfèvres.

ciseleurs de villes flamandes. On faisait vivre ainsi l'industrie locale. Une scène de labourage était le spectacle le plus agréable à considérer pour les gens du pays, artistes ou artisans, et le plus digne d'être le sujet d'un insigne à offrir. On revenait à ces idées et à ces habitudes locales, qui sont si chères aux populations belges. Notre travail n'est peut-être que la démonstration numismatique de de cette grande vérité historique. Il prouverait qu'après un engouement momentané pour les types et les usages républicains, puis impériaux, le peuple des campagnes, qui est l'âme même d'une nation, revenait par une pente naturelle et insensible à son patriotisme régional et à son amour des terres labourées constituant sa vraie patrie.

P. BORDEAUX.

SCEAU
DE LA
LOGE " PAIX ET CANDEUR "
à l'Orient de Bruxelles.

Lorsque la domination française prit fin en Belgique, il existait dans les provinces méridionales du nouveau royaume des Pays-Bas, s'il est permis de s'en rapporter aux *Annales chronologiques, littéraires et historiques de la Maçonnerie dans les Pays-Bas*, éditées par les frères Wahlen, vingt-sept loges maçonniques en pleine activité de travail. C'étaient : La Bonne Amitié, à Namur (fondée le 9 février 1770); les Frères Réunis, à Tournai (20 mai 1770); la Parfaite Intelligence, à Liège (12 octobre 1775); les Vrais Amis de l'Union, à Bruxelles (31 août 1783); les Trois Niveaux, à Ostende (12 septembre 1784); les Amis Philanthropes à Bruxelles (17 janvier 1799); la Concorde, à Mons (9 mai 1800); les Disciples de Salomon, à Louvain (18 mars 1802); la Paix, à Bruxelles (28 avril 1802); l'Amitié, à Courtrai (14 mars 1803); les Enfants de la Concorde Fortifiée, à Luxembourg (9 mai 1803); la Réunion des Amis du Nord, à Bruges (27 mai 1803); les Amis du Commerce, à Anvers (1^{er} mars 1804); la Candeur, à Bruxelles (8 mars 1804); l'Espérance, à Bruxelles (25 mars 1805); la Félicité Bien-

faisante, à Gand (26 mai 1805); la Liberté Constante, à Ruremonde (25 septembre 1806); la Parfaite Amitié, à Bruxelles (7 juillet 1807); les Vrais Amis, à Gand (7 septembre 1807); les Amis Discrets, à Nivelles (19 novembre 1807); les Amis de la Parfaite Intelligence, à Huy (28 février 1809); la Concorde, à Malines (12 mars 1809); l'Étoile de Chaudfontaine, à Liège (3 juillet 1809); les Philadelphes, à Verviers (17 septembre 1809); l'Aurore, à Audenarde (30 décembre 1809); le Septentrion, à Gand (2 avril 1811); l'Accord Parfait, à Lokeren (30 octobre 1813).

Sauf la Bonne Amitié, à Namur, fondée par la Grande Loge d'Édimbourg; les Frères Réunis, à Tournai, créée par le marquis de Gages, dernier Grand-Maître provincial des Pays-Bas autrichiens et les Trois Niveaux, à Ostende, instituée par la Grande Loge provinciale des Pays-Bas autrichiens, toutes ces associations avaient été constituées par le Grand-Orient de France.

Il semble que vers 1807 ou 1808, un vent de discorde ait soufflé parmi les maçons bruxellois, car le 13 août 1808 la loge La Candeur, à Bruxelles, donna, en son temple, une grande fête de la Concorde, à l'occasion de l'union rétablie entre les frères. Des députations des loges la Parfaite Amitié, l'Espérance, les Amis Philanthropes et les Vrais Amis de l'Union y assistèrent; de nombreux discours y furent prononcés, « M. Borre-
» mans, directeur de l'orchestre du Grand Théâtre

» de Bruxelles y fit entendre, avec des variations savantes de la composition de son frère, » artiste attaché à l'orchestre du même théâtre, » cet air chéri des maçons, auquel le temps ne » fait qu'ajouter un charme nouveau : Où peut- » on être mieux qu'au sein de sa famille », et, au banquet, après les toasts d'usage, le frère De Liagre, fils, entonna d'une voix vibrante, sur l'air *Gusman ne connaît plus d'alarmes*, le cantique de la composition du Vénéral Maître Flashaert, qu'à titre de curiosité nous transcrivons ici :

Au sein de la mélancolie,
 Insensé qui traîne ses jours !
 D'une sombre philosophie
 Méprisons les tristes discours ;
 Sur les pas du sage Épicure,
 Cherchons des plaisirs vertueux :
 Suivons les lois de la nature,
 Faisons le bien pour être heureux !

Le temps nous poursuit et nous presse
 Vers l'abîme d'où rien ne sort :
 Le vrai secret de la sagesse
 Est de jouir jusqu'à la mort ;
 En vain le vulgaire murmure
 D'un sort qu'il trouve rigoureux ;
 Le maçon bénit la nature,
 Il fait le bien, il est heureux !

Vous qui vivez sous les auspices
 Du Plaisir et de la Candeur,

A ces divinités propices
 Vouez à jamais votre cœur ;
 Du temps ne craignez point l'injure.
 Bravez sa faux parmi les jeux,
 Aimez l'Auteur de la nature,
 Faites le bien, soyez heureux !

Chantez aussi, dans votre ivresse,
 Le doux accord des sentiments,
 Et par des transports d'allégresse
 Célébrez ces heureux instants !
Paix, Union, Philanthropie,
Espérance, Amitié, Candeur (1),
 Doivent vivre dans l'harmonie,
 Et ce devoir fait leur bonheur (2).

*
 * * *

La Loge la Candeur, dont nous venons de rappeler une des fêtes, avait été constituée par le Grand-Orient de France, le 8 novembre 1804, au seul rite ancien réformé, sous lequel elle était exclusivement reconnue et dont un chapitre fut érigé dans son sein, le 6 mars 1809. Elle ne vécut guère bien longtemps, car elle s'unit, les 18-20 avril 1816, à la loge la Paix, à Bruxelles.

(1) Les six loges bruxelloises d'alors.

(2) Tracé de la fête de la Concorde, célébrée à l'O. de Bruxelles, le 13^e jour du 8^e mois de l'an de la V. L. 5808, par la R. la Candeur. A l'O. de Bruxelles, de l'imprimerie du F. Panblon.

La Paix, fondée le 28 avril 1802, par le Grand-Orient de France, au seul rite ancien réformé avait adopté, dès le 9 avril 1810, le rite écossais philosophique. En 1813, elle comptait 54 membres résidants, et 32 membres non résidants. Son local se trouvait alors rue Royale, n° 116 (1).

Après leur fusion, les deux loges Paix et Candeur réunies, obtinrent de leur chef-d'ordre, la mère loge écossaise philosophique, à Paris, le titre de mère-loge du rite dans les Pays Bas, titre qui leur fut disputé, plus tard, par la loge les Vrais Amis, à Gand.

Le sceau matrice, dont nous donnons une reproduction ci-dessous, date, comme l'indique sa légende, de l'union de *La Paix* et de *La Candeur*. Il est donc postérieur au mois d'avril 1816.



(1) Tableau des off. dign. et des FF. qui composent la R. □. de Saint-Jean d'Écosse, sous le titre distinctif de la *Paix* à l'O. de Bruxelles, à l'époque du 26^e jour du 4^e mois de l'an de la V. L. 5813.

Sous un dais, richement orné, se tient, au milieu des rayonnements du triangle maçonnique, la représentation figurée de la déesse Minerve, emblème de la sagesse. La fille de Jupiter s'appuie sur son bouclier : l'égide à la tête de Méduse. Elle tient dans la main droite un objet assez mal rendu par le graveur et qu'il est difficile de définir. Derrière elle, un olivier, l'arbre de la *Paix*, et un lama (?), la *Candeur*.

En légende circulaire : ANIMI PACE ET CANDORE LÆTANTUR. AD O. . BRUXELL.

Matrice de cuivre jaune, ayant probablement servi, si on en juge par la gravure, à marquer des sceaux d'étain.

Notre collection.

Les sceaux dans les associations maçonniques étaient d'un usage fréquent et général. Les *Statuts de l'Ordre de la Franc-Maçonnerie en France*, publiés au commencement du XIX^e siècle, consacrent à leur emploi tout un chapitre :

SECTION VIII.

Des sceaux, du timbre, du garde général des sceaux.

ART. I^{er}. Le sceau du G. . O. . sera d'étain et renfermé dans des boîtes de fer blanc.

ART. II. Il sera apposé sur les lettres de constitution, d'agrégation, aux lettres capitulaires, aux provisions d'office, aux lettres d'honoraires, aux certificats et aux brefs.

ART. III. Les Chambres auront chacune un petit sceau qui sera apposé en cire.

ART. IV. Les sceaux des Chambres d'administration et symbolique seront apposés sur les lettres de constitution et d'agrégation, les certificats accordés par ces Chambres, les provisions d'office, et les lettres d'officiers-honoraires, après avoir été enregistrées dans les deux Chambres.

ART. V. Le sceau de la Chambre des Grades sera apposé sur les lettres capitulaires, les brevets et les certificats qu'elle aura accordés, après qu'ils auront été enregistrés.

ART. VI. Les copies de délibération seront scellées du sceau de la Chambre d'administration, lorsqu'elles auront été signées par trois officiers de l'Att. qui les auront vérifiées et approuvées.

ART. VII. Les sceaux ne pourront être apposés sur aucune pièce, qu'en vertu d'une décision de la Chambre d'administration.

ART. VIII. Le G. O. n'aura qu'un timbre qui sera celui de l'Ordre et dont seront marqués le parchemin et le papier employés pour toutes les expéditions.

ART. IX. Le Garde général des sceaux, scellera et signera toutes les pièces ci-dessus énoncées.

ART. X. Il pourra recevoir les oppositions au sceau.

ART. XI. Il sera chargé des rapports de tout ce qui concerne les sceaux.

ART. XII. A la fête annuelle de l'Ordre, il rendra compte de toutes les patentes qu'il aura scellées pendant l'année, il spécifiera le nombre de chaque espèce de patentes.

* * *

M. le comte Goblet d'Alviella, qui s'occupe tout spécialement de l'histoire de la Franc-Maçonnerie

en Belgique, a bien voulu nous écrire que la loge Paix et Candeur existait encore en 1832; mais qu'elle a dû disparaître dans les années suivantes.

L'emploi du sceau que nous venons de faire connaître a donc eu une durée assez limitée.

A. DE WITTE.

CORRESPONDANCE.

A Messieurs le V^o B. de Jonghe et A. de Witte, directeurs de la Revue belge de Numismatique, à Bruxelles.

CHERS MESSIEURS ET DIRECTEURS,

En me signalant avec éloges, le mois dernier, le nouveau travail de M. Michel-C. Soutzo, intitulé *Examen critique d'une nouvelle théorie de la monnaie romaine*, vous m'avez fourni la double occasion de lire le dernier opuscule d'un savant numismate qui, par son indépendance et son amour pour la science, mérite toute mon estime et mes sympathies et les a toujours eues, et de vous entretenir d'une branche de la numismatique que, depuis plusieurs années, j'étudie avec constance, encouragé par une découverte qui ne laisse pas un iota à l'hypothèse.

Cette découverte, formulée et publiée en 1884, c'est-à-dire, il y a 17 ans, est l'interprétation de l'✱ que l'on voit, sous la République, dans le champ de nombreux deniers, et sous l'Empire, dans l'édit de Dioclétien.

L'✱ a une signification précise, c'est le monogramme du chiffre 16 (1). Quand on ne tient pas

(1) *Mémoires de l'Académie de Marseille*, Marseille, in-8°, 1884, 8 pages, avec bois.

compte de cette signification, on ne comprend rien à la numération romaine par denier, telle que l'a donnée Volusius Mæcianus. Ce métrologue, qui vivait dans la deuxième moitié du 11^e siècle, a affirmé — ce que l'on sait aussi d'autre part — que le denier de son temps valait 16 as : [§ 47] *Nunc denarius sedecim... asses valet.*;

Voilà une notion indiscutable : le denier valait, au 11^e siècle après Jésus-Christ, 16 as. On sait que un as valait 12 onces, ceci est également certain. Or, Volusius Mæcianus nous apprend que la numération par deniers consistait à représenter d'abord un as, puis 2, puis 3, puis 4 et ainsi de suite jusqu'à 16 as, qui égalaient le denier. Pour représenter un as, les Romains, nous dit Volusius Mæcianus, se servaient de ces trois signes : $\times \Sigma \textcircled{3}$; les deux derniers sont l' Σ ou demi-once et le $\textcircled{3}$ ou quart d'once, ce qui, additionné, produit trois quarts d'once. M. Mommsen, et la plupart des numismates actuels, s'en tiennent là et enseignent — ou, si l'on veut, prétendent — que $\frac{3}{4}$ once = 12 onces, d'après Volusius Mæcianus. Que $\frac{3}{4}$ d'once soient le seizième d'un as, cela est vrai, mais $\frac{3}{4}$ d'once n'égalent pas le seizième d'un denier, lequel denier équivalait à 192 onces, dont le seizième = 12 onces. Le seizième du denier égalant 12 onces, pourquoi M. Mommsen considère-t-il $\frac{3}{4}$ d'once comme étant ce seizième? Je le répète, M. Mommsen enseigne que $\frac{3}{4}$ d'once = 12 onces, et, quoique cette erreur soit manifeste, les numismates l'ont adoptée avec un aveuglement puénil.

Il faut le déclarer bien haut, M. Mommsen n'a pas compris Volusius Mæcianus; s'il l'avait compris, il aurait tenu compte de l'✕, et se serait demandé quel rôle était affecté à ce sigle, dans la numération romaine et s'il n'en avait d'autre que de représenter le denier. L'✕ a une signification spéciale que M. Mommsen n'a pas connue : il est le monogramme du chiffre 16. Multiplions, en effet, $3/4$ d'once par 16 et nous obtenons 12 onces, c'est-à-dire 1 as, conformément à la règle posée par Volusius Mæcianus : $\text{✕}\Sigma\text{C} = 16 \times 1/2 + 1/4 = 12$. On dira que l'auteur latin ne parle pas ici de multiplication. C'est vrai; mais comme l'✕ apparaît quinze fois accompagné d'autres sigles, et qu'à plusieurs reprises, il dit que le produit est le résultat d'une multiplication et que les sigles autres que l'✕ s'additionnent (nous sommes tous d'accord sur ce dernier point), la multiplication ne peut s'appliquer qu'à l'✕. Ainsi, au § 54, Volusius Mæcianus dit : *Septus hac nota scribas ✕=--=C ac nomines quincunx sicilicus; simili enim modo quincunces ac sicilici multiplicati Septus efficiunt.* § 55 : « *Octus hac nota scribas ✕Σ ac nomines semis, quibus eodem modo multiplicatis Octus reperies.* En ajoutant le quinqu'once et le $1/4$ d'once, on obtient $5 1/4$ onces qui, multipliés par ✕, c'est-à-dire par 16, donnent 84 onces, c'est-à-dire, 7 as (à 12 onces l'as). Dira-t-on que rien ne prouve qu'il fallait multiplier les $5 1/4$ onces par 16? Soit, mais avec l'article suivant tous les doutes disparaissent,

car il n'y a que deux sigles, l'✕ et le Σ, et le texte dit qu'il faut les multiplier pour avoir 8 as : En effet, 6 onces × 16 = 96 onces, c'est-à-dire, 8 as. Continuer les calculs de Volusius Mæcianus serait superflu, ils concordent tous. Donc, pour conclure, ✕ signifie 16 ; ce sigle est le monogramme du chiffre 16.

Le denier valait 16 as ou 4 sesterces de 4 as chacun. Mais le sesterce ne valait pas seulement 4 as ; il valait aussi 10 libelles, et, dans la numération par sesterces, on exprimait la libelle par un trait horizontal —, et l'as par 2 1/2 libelles ainsi figurées : = ℞. Donc l'as représentée par = ℞ n'était pas la même chose que la libelle représentée par —. Si, dans le denier, il y avait 40 libelles, il n'y avait pas 40 as, l'as étant différent de la libelle, puisqu'il équivalait à 2 1/2 libelles. Il s'ensuit que la théorie du denier de 40 as ne ressort pas du texte de Volusius Mæcianus et que M. Michel Soutzo, ne l'appuyant que sur ce texte qui non seulement ne la contient pas, mais la contredit, puisqu'on y lit que le denier valait alors 16 as, Nunc denarius sedecim asses valet, il n'est pas possible de l'admettre, d'admettre le denier de 40 as à la fin du II^e siècle après J.-C., quelles que soient l'autorité de son auteur et la sympathie dont il jouit.

LOUIS BLANCARD.

Il nous a paru utile de donner la liste des publications de M. Louis Blancard sur la monnaie romaine, afin qu'on pût, au besoin, s'y reporter :

OPUSCULES DE CET AUTEUR PARUS JUSQU'À CE JOUR
sur la monnaie romaine tant républicaine qu'impériale.

- 1° *Le sigle monétaire X du denier romain est le monogramme du chiffre XVI.* (Mém. de l'Académie de Marseille, 1884, in-8°.)
 - 2° *De la simultanéité d'émission des deniers romains aux marques de 10 et 16 as,* 10 pages avec bois. (Ibid., 1897-1899.)
 - 3° *La libelle et le téronce d'argent ont effectivement couru à Rome au III^e siècle avant Jésus-Christ,* 10 pages. (Ibid., 1897-1899.)
 - 4° *Décroissance simultanée de l'as et du pan-liang,* 6 pages avec bois. (Ibid., 1897-1899.)
 - 5° *L'aureus romain se divisait en six millièmes au milieu du III^e siècle après Jésus-Christ,* 10 pages. (Ibid., 1886-1887)
 - 6° *Sur les chiffres romains ou grecs XX ou K et XXI des monnaies impériales du III^e siècle de l'ère chrétienne,* 4 pages. (Ibid., 1886-1887)
 - 7° *Théorie de la monnaie romaine au III^e siècle après Jésus-Christ,* 10 pages. (Ibid., 1886-1887)
 - 8° *Les salaires et les prix des marchandises dans l'Empire romain, d'après l'édit de Dioclétien,* 12 p in-12. (Sémaphore, 4 et 5 mai 1884.)
 - 9° *Note sur la monnaie romaine au III^e siècle.* (Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 30 mai 1890.)
 - 10° *Un millarès d'Arcadius, étude sur le millarès, de Constantin à Héraclius.* (Revue française de Numismatique, 1888, p. 418.)
 - 11° *Sur les chiffres romains XII et XII 1/2 des monnaies impériales du IV^e siècle,* 4 pages. (Mém. de l'Acad. de Marseille, 1888-1892.)
-

NÉCROLOGIE

M. VAN RAEMDONCK.

M. van Raemdonck, avocat et bourgmestre de Beveren-Waes, est mort, à la fin de mai dernier, à Vichy, où il était venu se remettre des fatigues d'un voyage en Tunisie, pays dans lequel il possédait de nombreux intérêts.

M. van Raemdonck s'occupait surtout des trouvailles archéologiques ou numismatiques faites dans le pays de Waes. Élu membre associé de notre compagnie en 1891, il assistait parfois à ses réunions.

A. DE W.

MÉLANGES.

Le pape Léon XIII, toujours soucieux d'augmenter les incomparables collections historiques du Vatican, a fait acquérir, cette année, la célèbre collection de monnaies pontificales de feu le cardinal Laurent Randi.

Cette suite incomparable comprend plus de 1,100 pièces en or, plus de 700 écus, parmi lesquels quelques-uns de la plus haute rareté, de Clément VII, de Clément VIII, de Sixte V, de l'interrègne de 1800, de Pie VII, etc.

La collection Randi, composée de 26,000 pièces environ, est encore remarquable par le nombre de monnaies inédites qu'elle renferme. L'excellente conservation de la plupart des monuments métalliques qui y figurent est digne de remarque et témoigne du grand soin que le défunt cardinal apporta, pendant près de quarante ans, à la formation de sa suite numismatique.

La démonétisation des espèces pontificales anciennes, en 1866, fournit au savant prélat, qui, grâce à ses hautes fonctions gouvernementales, put la surveiller de près, un grand nombre de monnaies curieuses et rares.

Le cardinal Randi suivait aussi les ventes avec attention et y faisait acheter les pièces qui manquaient à sa collection, qui devint ainsi, grâce au zèle éclairé de son savant possesseur, la plus belle et la plus complète connue.

La précieuse acquisition du Saint-Père est venue à point pour rendre au médaillier pontifical, si sagement dirigé par M. Serafini, toute son ancienne splendeur, que les événements politiques de la fin du XVIII^e siècle avaient fortement compromise.

V^{te} B. DE J.

Le dernier salon de Paris aura montré, cette fois encore, l'état florissant de la gravure en médailles chez nos voisins du Midi, et l'ensemble des œuvres métalliques exposées au Grand Palais aura permis de constater que le goût moderne se porte décidément de plus en plus vers ce qu'on est convenu d'appeler *les plaquettes*. Il faut surtout citer, en ce genre : une *Sainte Blanche* de M. Eugène Ferret; l'*Exposition de 1900*, une *Sainte Geneviève*, des *Fiançailles* et un *Bénédictité* de M. J. E. Roiné — qui avait exposé aussi quelques médailles argentées où figurait la *Marseillaise*; — l'*Assistance publique*, la *Chapelle de la rue Jean-Goujon*, des *Fleurs*, une *Madone*, l'*Alsace-Lorraine*, l'*Aurore*, plaquettes de M. Ch. Pillet; une *Rédemption* et d'autres plaquettes de M. Georges Dupré; les *Travaux des Champs*, plaquette par Aristide Barré; le *Retour victorieux* de Clovis, plaquette de M. Frédéric Le Double; l'*Océan*, la *Poésie*, la *Paix*, par M^{lle} Geneviève Granger; *Mireille*, plaquette argentée de Georges Lemaire. M. Michel Jampolsky exposait des médailles et des plaquettes de députés radicaux et de personnages religieux. M. Patey se signalait par les médailles de la *Chambre des Avoués de Paris* et de la *Fondation de Marseille*. M. Alphonse Dubois, un maître incontesté, avait réuni en un cadre des portraits, la plupart de membres de l'Institut. Enfin, MM. Louis Bottée, Georges Prudhomme,

Henri Dubois, Frédéric Vernon, Lucien Pallez, A. Parès, C. Theunissen et d'autres encore étaient représentés par des œuvres très méritoires.

FRÉD. A.

Alcuni Sigilli Padovani nel Museo civico di Verona.

Grand in 8°, 22 pages, 1 planche.

M. le Dr Luigi Rizzoli junr, qui s'est fait une spécialité de l'étude des sceaux italiens, vient de publier une très intéressante suite de seize sceaux padouans des XIII^e et XIV^e siècles, conservés au Musée de Vérone. Quelques-unes de ces pièces sont d'un haut intérêt historique et archéologique. Une bonne planche accompagne ce nouveau travail du zélé conservateur du Cabinet numismatique du Musée Bottacin.

A. DE W.

Une fabrique de Stuttgart vient de frapper quatre-vingt-dix mille médailles, dont quarante mille en bronze et cinquante mille en acier, qui seront offertes aux troupes allemandes ayant pris part à la campagne de Chine.

Ces médailles, dont S. M. l'Empereur Guillaume II a, paraît-il, fourni lui-même le dessin, ont été gravées par le professeur W. Schott de Berlin et représentent, à l'avant, le monogramme du souverain surmonté de la couronne impériale et entouré de l'inscription : DEN SIEGREICHEN STREITERN 1900. CHINA 1901; au revers, l'aigle impériale, les ailes éployées, saisissant le dragon chinois, avec ses serres.

FRÉD. A.

M. Alphonse de Witte, président de la *Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art*, avait convoqué, le dimanche 7 juillet dernier, au Palais des Académies, la Section belge de la Compagnie, pour procéder, en vertu des statuts votés en l'assemblée du 24 mars 1901, à l'élection du comité directeur de la Section.

L'assemblée, fort nombreuse, a élu, sur la proposition de M. de Witte, comme président de la Section belge, M. le vicomte B. de Jonghe, président de la Société royale de Numismatique; M. Ch. Le Grelle, commissaire des Monnaies, secrétaire, et M. Éd. Laloire, attaché aux Archives générales du Royaume, trésorier.

L'Administration de la nouvelle Société se trouve ainsi complétée, le bureau central ayant été élu, on le sait, en mars dernier, et le comité de la Section néerlandaise le 20 avril suivant (1).

La *Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art* comprend aujourd'hui, tant en Belgique que dans les Pays-Bas, 150 membres, et l'on peut dès l'instant considérer son avenir comme assuré.

ÉD. VANDEN BROECK.

La Monnaie de Paris vient de frapper une nouvelle médaille de la République, due au graveur Lechevrel. Cette pièce, qui mesure 50 millimètres de diamètre, représente à l'avant, une jeune fille la tête couverte du bonnet phrygien et couronnée de lauriers; au revers, une simple touffe de branches d'olivier sur laquelle on a ménagé un *goujon*

(1) Voy. *Revue*, p 359-60.

pour les inscriptions à venir. Un pointillé à gros grains en bosse entoure les deux faces de la médaille.

La pièce est destinée à servir de récompense dans les concours les plus variés.

FRÉD. A.

Nous venons de recevoir la 2^{me} livraison du tome VI du *Dictionnaire des Figures Héraldiques* du comte Théodore de Renesse. Cet ouvrage, dont, à diverses reprises, nous avons déjà fait ressortir l'utilité, touche à sa fin : les éditeurs annoncent qu'il sera complet en sept volumes. Des tables très détaillées, qui rendront des plus faciles les recherches, seront comprises dans le dernier volume.

A. DE W.

Une superbe médaille modelée par le médailleur autrichien Rodolphe Marschal a été offerte, le 10 juillet dernier, à l'occasion de son jubilé de quarante années de professorat, au professeur de minéralogie Gustave Tschermka, de l'Université de Vienne, par ses élèves, ses amis et ses admirateurs.

FRÉD. A.

Le *Studio* du 15 mai dernier renferme un intéressant article de M. Roger Marx, le créateur de la Société des Amis de la Médaille française, exposant ses idées sur *L'art de la médaille d'après la dernière exposition universelle de Paris*. De très bonnes reproductions, dont un certain nombre en couleur, éclaircissent le texte et permettent au lecteur d'apprécier le bien-fondé des opinions de l'auteur.

Il nous paraît dans le vrai, dans tous les cas, lorsqu'il conclut que, tout compte fait, en dehors de la France, l'Autriche est seule à posséder une école distincte de graveurs en médailles. Souhaitons qu'à ces deux pays viennent bientôt se joindre la Belgique et la Néerlande.

A. DE W.

Un petit trésor, composé de trente-deux monnaies d'or romaines, des empereurs Valentinien I et II, Valens, Gratien, Théodose, Honorius et Arcadius, a été trouvé, l'année dernière, dans les fondations d'une maison, au village de Würselen, près d'Aix-la-Chapelle.

Les ateliers monétaires auxquels appartenaient les pièces de la trouvaille étaient : Antioche, Nicomédie, Trèves et Constantinople.

FRÉD. A.

A. BLANCHET. — *Note sur l'origine du gros tournois*, Paris, 1901, in-8^o, 5 pages.

On sait que M. L. Blancard, le savant archiviste des Bouches-du-Rhône, a proposé de voir dans le Sarrazines chrétien d'Acre de 1251, le prototype du gros tournois de Saint-Louis. Lorsqu'il fut question de créer le gros tournois ou sou d'argent de 12 deniers, le denier tournois au Châtel existait déjà ; M. Blanchet en déduit que le gros a emprunté son type droit et revers, à ce dernier. Quant à la bordure composée de 12 lis, elle aurait été créée dans le but de désigner la valeur de la pièce, le gros valant 12 de-

niers. La simplicité de l'explication, fournie par M. Blanchet, nous porte à croire qu'elle pourrait bien être la bonne.

A. DE W.

Le compte rendu des travaux du quatorzième Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, tenu à Arlon en 1899, qui vient de paraître, renferme, sous le titre : *Les Monnaies gauloises du grand-duché de Luxembourg*, un court inventaire des monnaies de l'espèce trouvées en ce pays depuis une cinquantaine d'années.

Parmi les quarante-quatre types, malheureusement insuffisamment décrits par l'auteur, — assez peu au courant, semble-t-il, de la bibliographie du sujet qu'il traite, — les pièces aux légendes *Arda*, *Germanus Indutilil*, *A. Hirtius* et *Pottina* dominent.

Dans le grand-duché de Luxembourg, comme dans notre pays, d'ailleurs, les pièces gauloises se rencontrent presque toujours isolées. On n'en retrouve en nombre, paraît-il, qu'au Plateau de Titelberg, près de Lamadeleine, endroit peu éloigné de la frontière belge. On y a même découvert des moules monétaires « ainsi que des monnaies non achevées » pour nous servir de l'expression employée par M. Constant De Muysen, l'auteur de la note que nous venons de signaler.

En numismatique gauloise, la localisation du numéraire n'a pour ainsi dire d'autre base que la connaissance et l'étude des trouvailles. Le travail de M. De Muysen a donc son utilité et nous regrettons qu'au Congrès d'Arlon, personne n'ait songé à l'étendre au Luxembourg belge.

A. DE W.

SOMMAIRE DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Revue numismatique, 1901, 2^e trimestre. — LUNEAU. La trouvaille de monnaies « à la croix » de Saint-Étienne-des-Landes. — DROUIN. Le nimbe et les signes de l'apothéose sur les monnaies des rois indo-scythes. — PARAZZOLI. Essai sur l'origine des monnaies des nomes d'Égypte. — MAURICE. L'atelier monétaire de Constantinople pendant la période constantinienne. — AMARDEL. Numismatique de Narbonne au VIII^e siècle — C^{te} DE CASTELLANE. Deux oboles carolingiennes inédites frappées à Angers et observations sur le monnayage angevin aux IX^e et X^e siècles. — RAIMBAULT. La Dardenne, monographie de la pièce de six deniers de Louis XIV, d'après des documents inédits. — DOBRUSKY. Deux molybdo-bulles bulgares uniques et inédites. — Mélanges et documents, chronique, nécrologie, bulletin bibliographique.

Gazette numismatique française. — F. MAZEROLLE. L.-G. Schlumberger, membre de l'Institut. Biographie et bibliographie numismatique et archéologique. — PLANCHENAULT. Les jetons angevins. — A. DE FAYOLLE. Recherches sur Bertrand Andrieu, de Bordeaux, graveur en médailles. — Mélanges.

Rivista italiana de numismatica, 1901, fasc. II. — GNECCHI. Appunti di numismatica romana. — DATTARI. Appunti di numismatica Alessandrina. — CERRATO. Due mezze lire inedite di Emanuele Filiberto. — SPIGARDI. Le medaglie ai Gonfalonieri. — LE MÊME. Di un raro jettone di Ludovico I, re d'Etruria. — AMBROSOLI. Placchette italiane moderne. — Cronaca.

Journal international d'archéologie numismatique, t. IV, 1^{er} trimestre. — SVORONOS. Die Polykletische

« Tholos » in Epidauros. — J. ROUVIER. Numismatique des villes de la Phénicie. — A. BALDWIN. A bronze coin of Bithynia. The Lyre, Χέλυσ. — O. ROSSBACH. Rhoimetalkes. König des Bosphoros. — ΣΒΟΡΩΝΟΥ. Νομισματικά εὑρήματα ἐν Ἑλλάδι.

Tijdschrift van het koninklijk nederlandsche Genootschap voor munt- en penningkunde, 1901, 3^e liv. — ZWIERZINA. Beschrijving der Nederlandsche of op Nederland en Nederlanders betrekking hebbende penningen geslagen na November 1863. — HULSEBOS. Monnaies et jetons inédits ou peu connus des évêques d'Utrecht. — M^{lle} DE MAN. Le Président Krüger en Europe. Les médailles frappées en son honneur ou concernant les Boers. — Mélanges.

Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien, nos 214-217. — ERNST. Über die Pflege der Numismatik in Oesterreich im XIX. Jahrhundert. — Varia.

Revue suisse de Numismatique, t. X, 1^{re} liv. — GROSSMANN. Une trouvaille de monnaies des évêchés de Genève et de Lausanne faite dans le « Mouvement ». — STROEHLIN. Inventaire descriptif des variantes des monnaies de la République de Genève. — FORRER. Document français daté de 1783, relatif à la protection d'une invention suisse pour l'extraction des parties métalliques des cendres des laboratoires des monnaies et des ateliers des orfèvres. — ADRIAN. Versuchsmünzen van schweizerischen Fünffrankenthalern. — Mélanges.

Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfrennde in Wien. n^o 131. — Stefan Delhaës. Musiker-

Medaillen. — NENTWICH. Regesten zur Geschichte der Münzstätte Wien. — Miscellen.

N° 132. Musiker-Medaillen. — HELFERT. Ein numismatisches Curiosum. — NENTWICH. Katalog der Münzen- und Medaillenstempel-Sammlung des K. K. Hauptmünz- amtes in Wien. — NENTWICH. Regesten zur Geschichte der Münzstätte Wien. — Miscellen.

N° 133. — Musiker-Medaillen. — NENTWICH. Regesten zur Geschichte der Münzstätte Wien — Miscellen.

N° 134. — Musiker-Medaillen. — Miscellen.

Numismatic Circular, n° 102. — Inedited coins. — F. GNECCHI. Roman coins. — FORRER. Biographical notices of medallists. — SPIZARDI. Le medaglie dei capi di guardia della Misericordia di Firenze. — Varia.

N° 103. — HAMER. Inedited coins. — F. GNECCHI. Roman coins. — F. WHITEWAY. The coins of Italy. — Varia.

N° 104. — Inedited coins. — F. GNECCHI. Roman coins. — L. FORRER. Biographical notices of medallists. — Lingots monétaires. — F. WHITEWAY. The coins of Italy. — WATERS. Notes upon the eighteenth century tokens and their issuers. — Varia.

N° 105. — Inedited coins. — F. GNECCHI. Roman coins. — L. FORRER. Biographical notices of medallists. — Varia.

La Gazette numismatique, n° 8, 1901. — F. ALVIN. Numismatique bruxelloise. Les receveurs de l'année 1415 et leur jeton. — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits ou complètement inventés. — Pla-

quette Christophe. — J. JUSTICE. Comparaison des monnaies antiques avec les monnaies modernes. — Mélanges.

N^{os} 9 et 10. — F. ALVIN. Notice sur les seigneurs de Beersel de la maison de Witthem. — N. H. Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits ou complètement inventés. — Mélanges.

Frankfurter Münzzeitung, n^{os} 3-4. — Ein Würzburger Drei-Heiligen Denar. — Der Pfennigfund von Kerzenheim. — LOCKNER. Ein Sparbüchsenfund mit Pfennigen aus der Wende vom XIV. zum XV. Jahrhundert. — Die Nürnberger Medaillen-Ausstellung. — FIORINO. Der Messinghof bei Cassel. — Mélanges.

N^{os} 5-6. — Loewen oder Mecheln ? — Der Pfennigfund von Kerzenheim. — PLAGER. Ein mittelalterlicher Münzfund von der Nahe. — A. SCHOELLER. Über Seltenheiten unter den deutschen Reichsmünzen. — Zwei Nürnberger Medaillen. — Mélanges.

N^{os} 7-8. — BERTHOLD. Zur Erklärung der Halbbrakteaten. — Einige seltene Münzen der braunschweigischen Lande. — LOCKNER. Ein Sparbüchsenfund mit Pfennigen aus der Wende vom XIV. zum XV. Jahrhundert. — JORDAN. Über die Verwendung von Punzen zur Anfertigung von Stempeln. — Varia.

Numismatic Chronicle, 1900, part IV. — WARWICK WROTH. Greek coins acquired by the British Museum in 1900. — J. MAURICE. Classification chronologique des émissions monétaires de l'atelier de Sescia pendant la période constantinienne. — Miscellanea.

Bulletin de Numismatique, t. VIII, 3^e et 4^e liv. — DROUIN.

Monnaies onïgoures. — R. SERRURE. L'atelier monétaire de Châlons-sur-Marne. — Mélanges.

Zeitschrift für Numismatik, t. XXIII, liv. 1 et 2. — VON SCHROTTER. Die Prägung der kursächsischen Sechspfennig Stücke, 1701 und 1702. — FRIEDENSBURG. Der Fund von Zadory. — TERGAST. Der Münzfund bei Norden. — VERWORN. Paradoxe Herrscherinsignien auf mittelalterlichen Münzen. — MENADIER. Ein Denarfund aus Brandenburg a. Havel. — MENADIER. Der Fund von Niederlandin. — MENADIER. Der Fund von Kinno. — REGLING. Zur griechischen Münzkunde. — MENADIER. Schaumünzen Albrecht Dürer's. — Varia.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale du 7 juillet 1901, au Palais des Académies,
à Bruxelles.

Sont présents : Mgr le chanoine baron F. BETHUNE, *président d'honneur* ; MM. le vicomte B. DE JONGHE, *président* ; le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM, *vice-président* ; ÉD. VANDEN BROECK, *contrôleur* ; AM. DE ROISSART, *trésorier* ; A. DE WITTE, *secrétaire-bibliothécaire* ; CH. VAN SCHOOR, ED. PENY, G. DE SCHODT, ÉM. SEELDRAYERS, V. LEMAIRE et le vicomte DE GHELLINCK-VAERNEWYCK, *membres effectifs* ; MM. FRÉD. ALVIN, CH. VAN DER BEKEN, F. DONNET, J. SIMONIS, ED. LOMBAERTS, P. FISCH, G. BIGWOOD, le vicomte EUG. DE JONGHE, le baron PH. PRISSE ALPH. MICHAUX, ÉD. LALOIRE, L. VAN DEN BERGH et CH. LE GRELLE, *correspondants regnicoles*.

Assistent à la séance : M. A. DE MEUNYNCK, *membre honoraire* ; MM. H.-J. DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ et le jonkheer M.-F. BEELAERTS VAN BLOKLAND, *associés étrangers*, et M. H. LEROY, *statuaire médailleur*, ce dernier invité par le Président.

Se sont excusés : MM. J. Pety de Thozée, C. Picqué, le comte G. de Nédonchel, le baron Liedts, le baron J. de Chestret de Hanefte, le baron Bethune, V. De Munter, le baron Surmont de Volsberghe, ministre de l'Industrie et du Travail, le lieutenant-colonel chevalier van Eersel, L. Naveau, l'abbé P. Daniëls, J. Moens et le major O. Tinne, *membres effectifs* ; MM. L. Gautier de Rasse, le lieutenant F. Jooris, A. Moyaux, l'abbé A. Lambo, Éd. Bernays, l'abbé J. Gaillard et G. Maus, *correspondants régnicoles* ; MM. A. de Barthélemy, le jonkheer M. A. Snoeck, J.-A. Blanchet, P. Bordeaux et L. Blancard, *membres honoraires* ; MM. L.-G.-A. Besier, J.-W. Stephanik, C.-J. Begeer, le jonkheer M.-W. Snoeck et le comte de Geloës d'Eysden, *associés étrangers*.

M. le vicomte B. de Jonghe, président, remercie les membres d'avoir mis tant d'empressement à se rendre à la réunion ; il félicite chaudement M. P. Fisch de la bonne exécution du jeton de présence, à l'effigie de Lelewel, dont distribution est faite aux assistants.

M. de Jonghe constate avec regret que, depuis l'assemblée d'avril, le bureau a été informé des décès de MM. le chevalier Mayer van den Bergh, membre effectif, et van Raemdonck, membre correspondant regnicole. Il retrace en quelques mots la carrière scientifique de ces deux regrettés confrères qui, plus d'une fois, assistèrent aux séances de la Compagnie.

M. A. de Roissart, trésorier, donne ensuite lecture de son rapport sur la situation financière de la Société, qui continue à être des meilleures.

Sur la proposition du Président, des félicitations sont votées au trésorier, pour la façon dévouée et entendue dont il s'acquitte de sa tâche. La parole est alors donnée au secrétaire, M. de Witte, qui résume, comme suit, les travaux de la Compagnie au cours de l'année 1900 :

MESSIEURS,

Le tome LVI de la *Revue belge de Numismatique* forme un beau volume de 514 pages in-8°, qu'illustrent IX planches et 48 vignettes dans le texte. Il clôturé dignement le siècle qui a vu la numismatique prendre rang de science autonome, grâce à la constitution de nombreuses sociétés et aux travaux de toute une pléiade de savants, à la tête desquels nous sommes fier de pouvoir placer l'illustre Lelewel, premier président d'honneur de la Société royale de Numismatique de Belgique.

Malgré les efforts de la direction de la *Revue*, l'étude des monnaies antiques compte fort peu d'adeptes chez nous, aussi est-ce à un de nos membres associés étrangers, M. FORRER, que nous devons un consciencieux exposé de tout ce qui a été écrit à ce jour sur *Les monnaies de Cléopâtre VII Philopator, reine d'Égypte*.

Dans une lettre adressée à notre Président, M. le comte ALBÉRIC DU CHASTEL DE LA HOWARDRIES résume les motifs qui l'ont déterminé à faire reproduire douze auri à l'effigie de l'impératrice Faustine jeune, de son ancienne collection, dont vous aurez tous admiré la parfaite conservation et le haut intérêt iconographique.

Les monnaies nationales ont, comme toujours, spécialement attiré l'attention des collaborateurs de la *Revue*.

Cette fois encore, c'est le monnayage liégeois qui arrive bon premier avec deux articles, l'un de M. FRÉD. ALVIN, sur *Deux deniers inédits d'Otbert, évêque de Liège* de 1091 à 1119; l'autre de M. L'ABBÉ GAILLARD, concernant *Deux deniers inédits de Rodolphe de Zæringen, prince-évêque de Liège* de 1167 à 1191.

Les auteurs accompagnent la description de ces pièces d'ingénieux commentaires qui prouvent leur connaissance approfondie de l'histoire et du jeu des institutions du vieil évêché de Saint-Lambert.

Vous savez, Messieurs, qu'au cours de l'année qui vient de s'écouler M. le baron de Chestret de Hanefte a fait paraître un *Supplément* à sa *Numismatique de la Principauté de Liège et de ses dépendances (Bouillon, Looz)*, depuis leurs annexions, mettant ainsi au courant des découvertes du jour la plus importante et la meilleure monographie monétaire qui ait encore été publiée en Belgique.

Bien qu'une longue maladie n'ait pas permis à notre cher Président de donner libre cours à sa passion pour l'étude, il n'en a pas moins fait insérer dans la *Revue* deux notices intéressantes, intitulées : *Petit gros aux quatre lions d'Arnold III, seigneur de Randerath* (1364-1390), et *Tiers de blanc anonyme frappé à Herpen*. M. le V^e B. de Jonghe propose de voir dans cette dernière pièce un produit du monnayage de Waleran, fils de Jean de Fauquemont et de Marie, dame de Herpen et de Ravestein.

La numismatique de Louis XVIII dans les provinces belges en 1815, exposée dans tous ses détails par M. PAUL BORDEAUX, mérite une mention toute spéciale. En effet, notre érudit confrère ne s'est pas borné à fournir, en ce qui concerne les monnaies et médailles émises alors, de précieux renseignements, pour la plupart inédits; mais, par ses

recherches parmi les archives de Paris et de Gand, il apporte à l'histoire, si peu connue encore, des faits et gestes de Louis XVIII et de son entourage pendant leur séjour en Belgique, d'importantes contributions qui font du mémoire de M. Bordeaux un travail en tous points remarquable.

L'étude des monnaies étrangères nous a aussi valu au cours de l'année 1900 quelques communications intéressantes. Les *Tiers de sou d'or inédits*, que M. MAXE-WERLY nous a fait connaître, appartiennent aux ateliers de Naix, de Verdun et de Meuvy. Nous devons à l'obligeance de M. TRACHSEL quelques données sur la *Trouaille de Niederbipp au canton de Berne*; et au bon souvenir de M. le comte NICOLO PAPADOPOLI, le savant président de la Société italienne de Numismatique, une courte mais substantielle notice concernant *Les plus anciens deniers ou carzie frappés par les Vénitiens pour Chypre en 1515-1518*, qu'il est parvenu à déterminer. Enfin, notre gracieuse collaboratrice, M^{lle} MARIE DE MAN, a bien voulu nous faire part de ce qu'elle savait des *Dutes zélandaises à la légende Luctor et Ementor*, sorte de monnaies satiriques dont l'origine reste encore quelque peu obscure.

Un mot maintenant des jetons et des études dont ils ont fait l'objet.

En 1873, on s'en souvient, M. Chalon s'est occupé d'un rarissime jeton armorié à la légende LE VECME TV ΩΤΡΕΣCΛI, qu'il classait au temps de Louis de Crécy (1). Dans un article plein de précieux renseignements sur les attributions de maréchal héréditaire de Flandre, M le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM propose,

(1) *Revue belge de Numismatique*, t. XXIX, p. 221, pl. III, n° 5.

aujourd'hui, de restituer ce jeton au règne de Louis de Mâle et d'y voir les armes de Jean, seigneur de la Vichte, maréchal héréditaire de Flandre et conseiller du comte. Notre confrère profite de l'occasion que lui offre la publication nouvelle de cette pièce, connue seulement, croyons-nous, à deux exemplaires, pour résumer la généalogie des seigneurs de la Vichte, et nous faire connaître le sceau d'Antoine de la Vichte, auteur de la branche cadette de cette vieille famille flamande, de son nom primitif Van der Speelt.

Le doyen de votre bureau, M. ÉD. VANDEN BROECK, toujours plein de zèle et d'activité malgré ses quatre-vingts ans révolus, nous a donné deux importantes notices pour l'histoire de notre capitale, ayant pour titre : *Deux jetons inédits de receveurs de Bruxelles* du XIV^e siècle et *Jetons de présence de la Société de Médecine de Bruxelles*, qui ont eu les honneurs de comptes rendus élogieux dans les principaux journaux de la capitale, ce qui prouve en quelle estime sont tenus de tous, les travaux de notre excellent confrère.

Pour notre part, nous avons continué nos recherches sur *Les jetons et les médailles d'inauguration frappés par ordre du gouvernement général aux Pays-Bas autrichiens*, et M. BORDEAUX, dans la séance du 29 avril 1900, vous a fait part de ses idées concernant le motif de la frappe et la date d'émission de l'élégant jeton du duc d'Aumont, gravé par Lorthior, dont M. Van Hende s'était déjà occupé lors de son étude sur l'œuvre de cet artiste lillois.

Enfin, M. le baron DE CHESTRET DE HANEFFE, que nous regrettons voir collaborer aussi rarement à la *Revue*, a bien voulu nous fournir quelques détails nouveaux sur *La médaille des hommes de feu de la cité de Liège*, et

M. MAXE-WERLY a terminé son beau travail concernant *Benoitevaux, son pèlerinage et ses médailles*.

Vous connaissez tous, Messieurs, l'important mémoire que M.^e le docteur Simonis a publié l'an dernier : *L'art du médailleur en Belgique*, dans lequel notre érudit confrère a reconstitué, avec tant de perspicacité, l'œuvre glyptique du poète Jean Second, ce qui lui a valu les justes éloges de M. de la Tour, le savant conservateur du Cabinet des médailles de France. C'est évidemment à la publication de cet ouvrage que la *Revue* doit la bonne fortune d'avoir pu offrir à ses lecteurs *Quelques observations sur trois médailles attribués à Quentin Metzys*, d'EDWARD VAN EVEN, le distingué archiviste de Louvain.

Quant aux *Mélanges*, toujours nourris et variés, ils sont dus à la collaboration de M^{lle} de Man et de MM. P. Bordeaux, le C^{te} Th. de Limburg-Stirum, F. Alvin, Éd. Laloire, E. Seeldrayers, Ch. van der Beken, Ter Gouw, G. Bigwood, F. Mazerolle, le V^{te} B. de Jonghe et A. de Witte.

Des articles nécrologiques, signés : F. Alvin, V^{te} B. de Jonghe, V^{te} de Ghellinck-Vaernewyck et A. de Witte, ont dit les regrets qu'éprouvait la Compagnie des décès de MM. Jacques Wiener, Maximin Deloche, le comte de Marsy et Jules Iversen.

M. Éd. LALOIRE a bien voulu nous remplacer à la direction de la publication des *Médailles historiques de Belgique*. Il s'est acquitté de cette tâche, qu'il ne nous appartient pas de qualifier de délicate, avec autant de zèle que de compétence, ainsi que vous avez pu en juger en lisant les pages qu'il consacre aux médailles gravées en 1899 par MM. F. Wissaert, G. Devreese, V. Lemaire, Paul Fisch aîné, Fisch et C^{ie} et F. Dubois.

Les concours ouverts par MM. le V^{te} B. de Jonghe et

Edm. Lombaerts ont donné d'heureux résultats, sinon par le nombre des concurrents qui y ont pris part, tout au moins par la valeur des travaux soumis à l'appréciation des jurys; composés, vous le savez, Messieurs, pour le concours de numismatique grecque, de MM. Ernest Babelon, membre de l'Institut, conservateur du Département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, Barclay V. Head, conservateur du Cabinet des médailles du British Museum et B. Pick, conservateur du Musée numismatique de Gotha, et, pour le concours de numismatique des anciennes dix-sept provinces des Pays-Bas, de MM. le baron Jules de Chestret de Hanefte, membre de l'Académie royale, D.-H.-J. de Dompierre de Chaufepié, directeur du Cabinet royal de médailles de La Haye, et le V^{te} B. de Jonghe.

Un seul numismate a répondu à l'appel de notre Président, mais ce numismate, M. SVORONOS, conservateur du Cabinet numismatique d'Athènes, est un savant de premier ordre, et son travail sur la classification des *Monnaies de Ptolémée II qui portent des dates* est, de l'avis unanime des membres du jury, d'une valeur absolument exceptionnelle; car, pour me servir des expressions de M. Babelon, « M. Svoronos apporte l'ordre là où régnait le chaos; il substitue la lumière aux ténèbres, et une série qui depuis des siècles était demeurée une véritable *crux interpretum*, se trouve aujourd'hui, grâce à lui, définitivement classée, tant au point de vue chronologique qu'au point de vue géographique. » M. Svoronos voudra bien nous permettre de le féliciter de ce beau résultat.

Le concours Lombaerts nous a valu deux mémoires; malheureusement l'un d'eux, arrivé après la date fixée pour la remise des manuscrits, a été dès l'abord écarté, pour ce

motif, par le jury, qui a d'ailleurs jugé le travail sur *Les médailles frappées à Gand*, présenté par MM. Charles Gilleman et A. Van Werveke, digne d'être primé; parce que, comme le remarque justement M. le baron de Chestret, « ces messieurs ont complètement exploré un petit coin de la numismatique nationale », et à ce titre ils méritent, eux aussi, toutes nos félicitations.

En ouvrant ces concours, MM. le V^{to} B. de Jonghe et Lombaerts ont bien mérité de la Numismatique, et nous ne pouvons mieux terminer ce rapport qu'en vous proposant, Messieurs, d'applaudir à leur généreuse initiative. (*Applaudissements.*)

M. le Président remercie M. de Witte, qui, en sa qualité de bibliothécaire, donne encore lecture à l'assemblée de la note suivante :

MESSIEURS,

L'année qui vient de s'écouler a, comme toujours, apporté son contingent de publications diverses. Cent soixante-cinq volumes et brochures sont entrés à la bibliothèque, indépendamment des périodiques que nous devons à notre service d'échange.

Grâce à la générosité de quelques-uns de nos membres, les suites numismatiques se sont accrues de 551 monnaies, de 185 jetons, de 7 méreaux, de 2 médaillons, de 35 médailles et de 5 insignes. C'est là un résultat dont il y a lieu de nous féliciter et je suis certain d'être l'interprète de vous tous, Messieurs, en présentant, à tous les donateurs, les remerciements de la Compagnie.

Quant à la série si intéressante des portraits de nos mem-

bres, elle compte aujourd'hui plus de trois cents photographies. (*Remercîments.*)

M. de Witte déclare que son état de santé ne lui permettra pas d'accepter l'an prochain le renouvellement de son mandat de bibliothécaire-conservateur des collections. Il prie l'assemblée de bien vouloir lui adjoindre jusque-là M. Éd. Laloire, pour le service de la bibliothèque. M. Laloire pourra lui succéder définitivement dès qu'il aura été élu membre effectif, les fonctions de membre du bureau ne pouvant, en vertu du règlement, être remplies par des correspondants regnicoles.

L'assemblée décide que la première place de membre effectif sera réservée à M. Édouard Laloire et le délègue, en attendant, en qualité de bibliothécaire-adjoint, pour suppléer M. de Witte dans ses attributions de bibliothécaire et de conservateur des collections.

M. de Witte fait ensuite circuler quinze médailles d'argent et de bronze, œuvres des graveurs Oudiné, Chaplain, Daniel Dupuis, Alphée Dubois, Rivet, Roty, Lechevrel, Dupré et Coudray, que, grâce à la générosité de M. Charles Van Schoor, il a acquises dernièrement à la Monnaie de Paris pour les collections de la Société.

M. de Jonghe propose de voter des remerciements à M. Van Schoor, ce qui est adopté par acclamation.

M. P. Fisch offre à la Société, en son nom et en celui de M. H. Le Roy, dix-sept médailles et insi-

gnes divers, frappés par lui d'après les modèles fournis par MM. Louis Dupuis, H. Le Roy, Ernest Alard, A. Delo, André Straus et P. Fisch. (*Remercîments.*)

L'assemblée passe alors aux élections aux diverses places vacantes. Sont élus à l'unanimité :

Membres honoraires, en remplacement de MM. Van Hende et Chautard, décédés : MM. H. Morin-Pons, banquier à Lyon, et Barclay V. Head, conservateur au British Museum.

Membre effectif, en remplacement de M. le chevalier Mayer van den Bergh, décédé : M. Fréd. Alvin, conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale à Bruxelles.

Membres correspondants regnicoles, en remplacement de M. Alvin, élu membre effectif, et de M. van Raemdonck, décédé : M. Godefroid Devreese, statuaire, à Bruxelles, et Georges Rasquin, avocat, à Liège.

M. le Président félicite M. Alvin de son élection. Il espère que sa collaboration à la *Revue* en deviendra plus active encore dans l'avenir. (*Approbation.*)

Sur la proposition de M. Van Schoor, appuyée par MM. Vanden Broeck et de Roissart, MM. le comte de Limburg-Stirum et A. de Witte, membres de la Commission directrice de la *Revue belge de numismatique*, sont réélus par acclamation.

Le président faisant partie de droit de cette Commission (art. XVII des statuts), la direction

de la *Revue*, pour l'année 1902, sera composée de :

MM. le vicomte B. DE JONGHE,
le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM,
A. DE WITTE.

M. le comte Th. de Limburg-Stirum, qui a bien voulu représenter la Société, en l'absence de M. de Jonghe, empêché, à la manifestation qui a eu lieu à Tournai, le 2 juin dernier, en l'honneur de notre confrère M. le comte de Nédonchel, président depuis de longues années de la Société d'histoire et d'archéologie de Tournai, et de M. Soil, secrétaire, constate que cette manifestation a été des mieux accueillies de tous. Le conseil communal a reçu à l'Hôtel de Ville les jubilaires, auxquels des médailles commémoratives ont été remises, et des remerciements chaleureux ont été adressés à M. de Nédonchel pour le don généreux qu'il a fait au Musée de la ville de ses riches collections numismatiques. A la fin du banquet qui a clôturé ces fêtes, M. Soil a annoncé qu'il faisait don à la ville de ses collections de porcelaines et de faïences tournaisiennes, dont on connaît l'importance.

En terminant, M. de Limburg-Stirum fait circuler des exemplaires d'argent des deux médailles aux effigies de MM. de Nédonchel et Soil, œuvres de notre confrère de la Société, M. Godefroid Devreese, dont le sérieux talent de médailleur est de plus en plus apprécié du grand public.

M. le vicomte de Jonghe remercie M. le comte de Limburg-Stirum d'avoir bien voulu assister, au nom de la Société, à des fêtes organisées en l'honneur d'un des plus anciens et des plus sympathiques membres de la Compagnie.

M. le vicomte de Ghellinck-Vaernewyck, délégué de la Société royale de Numismatique de Belgique au Congrès archéologique de France qui a eu lieu cette année à Agen, résume, en quelques pages fort appréciées de l'assemblée, les travaux du Congrès. Il décrit brièvement les monuments visités par les congressistes et cite les découvertes faites par eux et les principaux travaux qui ont été soumis à leur appréciation.

En passant, il mentionne l'existence aux musées de Lectoure et d'Auch, de suites monétaires assez nombreuses.

« Je regrette, dit en terminant M. le vicomte de Ghellinck, qu'au point de vue numismatique, la moisson n'ait pas été bien abondante, mais je puis cependant vous faire part de la découverte d'une curieuse monnaie de Lectoure, encore inédite, la plus ancienne connue, aujourd'hui en la possession d'un médecin de cette ville.

» Cette monnaie a été minutieusement examinée par un de nos confrères, qui en a pris un frottis dans le but de la publier prochainement. Je ne veux donc pas marcher sur ses brisées et me contente de vous signaler la venue au jour de cette monnaie nouvelle. »

M. le Président remercie vivement M. le vicomte de Ghellinck-Vaernewyck de son intéressant rapport, puis il donne lecture de la circulaire suivante :

Paris, le 20 mai 1901.

CHERS ET HONORÉS CONFRÈRES,

Au lendemain des séances tenues à Paris, avec un plein succès, par l'Association internationale des Académies, alors que nous apprenons, d'autre part, la création d'une Société internationale pour les Études iconographiques, nous pensons que le moment est propice pour proposer de créer un lien permanent entre toutes les Sociétés de Numismatique.

Le Congrès international de Numismatique de Paris a obtenu, auprès des savants de divers pays, le même succès que celui de Bruxelles. Mais les Congrès ne peuvent tenir leurs assises qu'à des intervalles plus ou moins rapprochés, et l'action de ces assemblées est nécessairement restreinte.

Ce qu'il faut aujourd'hui à la Numismatique, c'est un organe international qui pourrait être publié par une Société internationale.

Les directeurs et secrétaires de cette Société, et du *Bulletin* qui en serait l'organe, seront choisis parmi les membres des Sociétés qui adhèreraient au programme

Le siège central de la Société internationale serait fixé provisoirement à Paris

Le *Bulletin* contiendrait seulement un compte rendu succinct des séances des Sociétés nationales de numismatique, un sommaire des diverses revues, une correspondance consacrée à des questions et réponses concernant la Numismatique ; enfin la mention des trouvailles de monnaies avec la désignation succincte des pièces qui les composent.

Conçu de cette manière, le *Bulletin international de Numismatique* pourrait ne comprendre que 120 pages environ, publiées en quatre fascicules par année. Le prix de l'abonnement serait fixé à 5 francs seulement.

Il y aurait évidemment avantage à faire choix d'une langue internationale ; mais cette question étant de celles qui ne paraissent pas comporter de solution, pour le moment présent, le *Bulletin international* imprimerait les notices dans la langue particulière de chaque pays, mais en caractères latins.

Pour que nous puissions réaliser le programme que nous venons d'exposer dans ses principales lignes, il est nécessaire que les Sociétés de Numismatique répondent à notre appel. Connaissant l'intérêt que nos confrères d'Europe et d'Amérique portent à la Science, nous sommes persuadés que vous voudrez bien nous envoyer une complète adhésion, dans le plus bref délai.

Nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Les membres du bureau de la Société française de Numismatique :

M. DE MARCHÉVILLE,	C ^{te} DE CASTELLANE,	L. SUDRE,
<i>Président.</i>	<i>Vice-Président</i>	<i>Trésorier.</i>

ADRIEN BLANCHET,
Sécrétaire général.

E. CARON, P. BORDEAUX,
Membre du Conseil.

Les Sociétés sont priées de vouloir bien désigner *les membres de leur bureau* qui feraient partie du bureau de la Société internationale de Numismatique.

Les savants français et étrangers sont priés de faire connaître dès maintenant (sans envoyer de cotisation) s'ils ont l'intention de faire partie de la Société internationale de Numismatique.

Deux cents adhésions sont nécessaires.

Adresser les communications à M ADRIEN BLANCHET, 164, boulevard Pereire, Paris.

M. de Jonghe engage la Société à adhérer à la création de la Société internationale de Numismatique projetée par nos confrères de France, et

s'offre à représenter la Compagnie au sein du bureau de la Société future.

Ces propositions sont adoptées après un court échange de vues, et le secrétaire est chargé de donner notification de l'adhésion de la Compagnie à M. Blanchet, secrétaire-général de la Société française de Numismatique.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. A. DE MEUNYNCK, membre honoraire, donne lecture d'un travail renseignant, avec d'utiles commentaires, *Les pièces uniques, rares ou inédites de la grande collection de Flandre appartenant au Musée de Lille.* (*Applaudissements.*)

Ce mémoire, qui sera fort apprécié des collectionneurs, paraîtra dans l'une des prochaines livraisons de la *Revue*.

M. FRÉD. ALVIN, membre effectif, lit ensuite une courte note sur deux monnaies de Celles, près de Dinant, l'une abbatiale et l'autre impériale de la seconde moitié du XI^e siècle, et sur un sceau matrice, en cuivre, du XIV^e siècle, de la célèbre abbaye.

Vu l'importance de cette communication, M. le Président insiste pour que M. Alvin donne à son travail plus de développement et autorise la Société à le publier dans la 1^{re} livraison de l'année 1902 de la *Revue*. Ce à quoi M. Alvin consent volontiers. (*Remerciements.*)

M. A. DE WITTE, secrétaire, fait ensuite circuler plus de 250 moules monétaires romains en terre cuite de la première moitié du V^e siècle, découverts en Égypte, et sur la fabrication et l'usage desquels il donne divers renseignements.

Enfin, M. le vicomte B. DE JONGHE, président, exhibe le patron monétaire, en cuivre coulé, de la courte ou double mite de Marie de Bourgogne, comtesse de Flandre, qu'il vient d'acquérir à une vente faite il y a deux mois à Paris et dont M. Rouyer s'est occupé dans le tome XLI de la *Revue belge de Numismatique*, puis il fait part de ses recherches concernant un *sceau-matrice d'Ernest de Mérode, comte de Waroux, époux de Marie-Madeleine de Halwyn*. Il profite de cette occasion pour faire l'histoire du numéraire émis par quelques membres de l'illustre famille de Mérode, et montre divers échantillons de ces rarissimes monnaies. (*Applaudissements.*)

Avant de lever la séance, la nouvelle pièce de cinquante centimes belge est soumise à l'examen des membres de la Compagnie, qui, nous avons le regret de le constater, font à la monnaie nouvelle un accueil peu empressé.

La séance prend fin à midi et demi.

Le Secrétaire,

Le Président,

ALPH. DE WITTE.

V^{te} B. DE JONGHE.

Réunion du bureau du 17 juin 1901.

... A la demande de M. P. Bordeaux et sur la proposition de MM. le vicomte B. de Jonghe et A. de Witte, le titre de membre *associé étranger* a été conféré à M. Émile Lalanne, membre de la Société française de Numismatique, à Bordeaux.

Le Secrétaire,

ALPH. DE WITTE.

Le Président,

V^{te} B. DE JONGHE.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AU 1^{er} OCTOBRE 1901.

MEMBRES D'HONNEUR.

- S. M. VICTOR-EMMANUEL III, ROI D'ITALIE** 22 avril 1892.
- S. A. R. MONSEIGNEUR LE PRINCE
Philippe DE SAXE-COBOURG ET
GOTHA, DUC DE SAXE.** 7 juillet 1878.
- S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE SOU-
VERAIN DE MONACO, ALBERT I^{er}** 24 novembre 1889.
- S. A. MONSEIGNEUR LE PRINCE Pierre
DE SAXE-COBOURG ET BRAGANCE.** 26 novembre 1891.
- S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE
Louis-Alexandre DE BATTENBERG,**
4, Hanscrescent, Londres, C. W. 21 avril 1901.

MEMBRES HONORAIRES (1).

MM.

- FEXEIRA DE ARAGÃO**, directeur du cabinet des
médailles de S. M. le Roi de Portugal, à
Lisbonne 2 juillet 1871.
- KARABACEK (LE DR ET PROFESSEUR Josef)** directeur
de la Bibliothèque impériale et secrétaire de
l'Académie impériale et royale des Sciences,
Seidlgasse, 41, à Vienne, III 7 juillet 1872.
- SCHLUMBERGER (Gustave)**, membre de l'Institut,
avenue d'Antin, 27, à Paris. 7 juillet 1878.

(1) Le nombre des membres honoraires est limité à vingt-cinq.

DE BARTHÉLEMY (Anatole) , membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris	3 juillet 1881.
CARON (Émile) , avoué honoraire, boulevard Haussmann, 36, à Paris	1 ^{er} juillet 1888.
DANNENBERG (Hermann) , magistrat, président d'honneur de la Société de numismatique de Berlin, Lessingstrasse, 8, à Berlin, N. W.	— —
BABELON (Ernest) , membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30, à Paris	— —
MAXE-VERLY (Leon) , officier de l'instruction publique, rue d'Assas, 22, à Paris.	7 juillet 1889.
EVANS (John) , président de la Société des antiquaires et de la Société anglaise de numismatique, correspondant de l'Institut de France, Nash Mills, Hemel Hempstead, Angleterre.	24 novembre 1889.
HILDEBRAND (Hans) , secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Suède, directeur des musées d'antiquités de l'État, Storgatan, 24, à Stockholm.	5 juillet 1891.
LUSCHIN VON EBENGREUTH (LE D^E ET PROF. CHEVALIER Arnold) , membre de l'Académie impériale et royale des Sciences à Vienne, ancien doyen de l'université de Gratz, l'hiver : Merangasse, 15; l'été : Quellengasse, 4, à Gratz (Autriche)	3 juillet 1892.
PAPADOPOLI (LE COMTE Nicolas) , sénateur, président de la Société italienne de numismatique, palais Papadopoli, Grand Canal, San-Silvestro, à Venise	— —
LAUGIER (Joseph) , conservateur du cabinet des médailles, rue Barthélemy, 32, à Marseille	3 juillet 1892.
JOSEPH (Paul) , professeur, Schifferstrasse, 88, Sachsenhausen, à Francfort-sur-Mein	2 juillet 1893.
GNECCHI (Francesco) , directeur de la <i>Revue italienne de numismatique</i> , via Filodrammatici, 10, à Milan (Italie)	— —

IMHOOF-BLUMER (LE D ^r Frédéric), à Winterthur (Suisse)	1 ^{er} juillet 1894.
BARFELDT (Max), major et commandant de bataillon au 51 ^e régiment d'infanterie, Museum Platz, 9, III, à Breslau, Silésie	— —
VON ERNST (LE CHEVALER Charles), conseiller supérieur des Mines de l'État, Ungargasse, 3, à Vienne (Autriche).	— —
SNOECK (LE JONKHEER M.-A.), chambellan de S. M. la reine des Pays-Bas, à Hintham.	19 juillet 1896.
DE MEUNYNCK (Auguste), membre du comité directeur du musée numismatique, rue Masséna, 23, à Lille.	17 juillet 1898.
BLANCHET (J.-Adrien), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, membre résident de la Société des antiquaires de France, boulevard Péreire, 164, à Paris	2 juillet 1899.
BORDEAUX (Paul), avocat, boulevard Maillot, 98, à Neuilly s/Seine, France	1 ^{er} juillet 1900.
BLANCARD (Louis), correspondant de l'Institut de France, rue Silvabelle, 2, à Marseille	— —
MORIN-PONS (Henri), banquier, rue de la République, 2, à Lyon.	7 juillet 1901.
BARCLAY V. HEAD , conservateur au British Museum, à Londres	— —

MEMBRES EFFECTIFS (1).

MM.

BETRUNE (MONSEIGNEUR LE CHANOINE BARON F.), prélat domestique de Sa Sainteté et archidiacre du chapitre de la cathédrale de Bruges, rue d'Argent, 40, à Bruges	Fondateur.
PETY DE THOZÉE (J.), agent diplomatique et consul général de Belgique, à Sophia . . .	4 juillet 1852.

(1) Le nombre des membres effectifs est limité à trente-cinq.

PICQUÉ (Camille) , conservateur du cabinet des médailles à la Bibliothèque royale, rue Dupont, 70, à Schaerbeek	8 juillet 1860.
DE NÉDONCHEL (LE COMTE Georges) , président de la Société historique de Tournai, rue Becquelle, 3, à Tournai	5 juillet 1863.
VANDEN BROECK (Édouard) , rue du Commerce, 70, à Bruxelles	3 juillet 1864.
DE LIMBURG-STIRUM (LE COMTE Thierry) , sénateur, rue de la Loi, 166, à Bruxelles	7 juillet 1867.
DE JOEGHE (LE VICOMTE Baudouin) , rue du Trône, 60, à Ixelles	4 juillet 1869.
LIEDTS (LE BARON) , rue de la Loi, 88, à Bruxelles.	3 juillet 1870.
DE CHESTRET DE HANEFTE (LE BARON Jules) , membre titulaire de l'Académie royale de Belgique, rue des Augustins, 31, à Liège . .	2 juillet 1871.
DE ROISSART (Amédée) , conseiller à la Cour d'appel, avenue de la Couronne, 12, à Ixelles.	7 juillet 1878.
CUMONT (Georges) , avocat, rue de l'Aqueduc, 19, à Saint-Gilles	2 juillet 1882.
BEQUET (Alfred) , rue Grandgagnage, 8, à Namur.	6 juillet 1884.
BETHUNE (LE BARON Jean-Baptiste) , membre de la députation permanente, rue Saint-Georges, 10, à Bruges	5 juillet 1885.
VAN SCHOOR (Charles) , avocat général à la Cour de cassation, avenue Louise, 93, à Bruxelles .	— —
BAMPS (Constant) , docteur en médecine, rue Maegdendries, à Hasselt	— —
DE WITTE (Alphonse) , rue du Trône, 55, à Ixelles.	4 juillet 1886.
PENY (Edmond-Ph.-A.) , ingénieur, à Morlanwelz.	3 juillet 1887.
DE MUNTJER (Victor) , agent de la Banque nationale de Belgique, Lei, 15, à Louvain . . .	— —
SURMONT DE VOLSBERGHE (LE BARON) , sénateur, Ministre de l'Industrie et du Travail, à Bruxelles.	7 juillet 1889.
VAN EERSEL (LE LIEUT.-COLONEL CHEVALIER Leop.) , villa Jeannette, cap d'Antibes (Alpes-Maritimes), France	24 novembre 1889.

NAVEAU (Léon) , au château de Bommershoven (par Jesseren)	24 novembre 1889.
COGELS (Paul) , château de Boeckenberg, à Deurne lez-Anvers.	6 juillet 1890.
DANIËLS (L'abbé Polydore) , au château de Vogel- sanck, par Zolder (Limbourg)	— —
DE SCHODT (Georges) , avocat, rue de Londres, 5, à Ixelles.	5 juillet 1891.
MOENS (Jean) , avocat, à Lede, près d'Alost, Flandre orientale.	— —
DUBOIS (Fernand) , sculpteur et médailleur, rue du Mont-Blanc, 69, à Saint-Gilles.	3 juillet 1892.
SEELDRAYERS (Émile) , artiste-peintre, rue Pota- gère, 123, à Saint-Josse-ten-Noode	2 juillet 1893.
VISART DE BOGARMÉ (Albert) , rue Saint-Jean, 16, à Bruges	— —
WALLAERT (Ém.) , docteur en droit, rue Marie- Thérèse, 73, à Saint-Josse ten-Noode.	— —
LEMAIRE (Victor) , médailleur, boulevard du Che- min de fer, 21, à Gentbrugge-Gand.	— —
WILLEMS (Joseph) , notaire, à Saint-Trond	1 ^{er} juillet 1894.
DE GHELLINCK-VAERNEWYCK (LE VICOMTE) , rue de l'Industrie, 15, à Bruxelles.	— —
TINNE (O.) , major au 1 ^{er} régiment de ligne, boule- vard de la Citadelle, 64, Gand	7 juillet 1895.
DELBEKE (A.) avocat, membre de la Chambre des Représentants, rue de l'Empereur, 9, à Anvers.	— —
ALVIN (Fréd.) , conservateur adjoint du cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, rue Van Volsem, 13, à Ixelles	7 juillet 1901.

CORRESPONDANTS REGNICOLES (1).

MM.

VAN EVEN (Édouard) , membre titulaire de l'Académie royale de Belgique, archiviste de la ville, rue des Bouchons, 6, à Louvain.	4 juillet 1869.
--	-----------------

(1) Le nombre des correspondants régnicoles est limité à trente-cinq.

DU CHASTEL DE LA HOWARDRIES (LE COMTE ALBÉRIC) , au château de la Havette, à Spa. . .	3 juillet 1881.
VAN DER BEKEN (Charles) , contrôleur des monnaies, rue de Moscou, 1, à Saint-Gilles . . .	7 juillet 1889.
URBAN (Ernest) , 43, rue du Congrès, à Bruxelles.	6 juillet 1890.
DE JAER (Léon) , ingénieur, rue Buzenville, 30, à Liège	5 juillet 1891.
GAUTIER DE RASSE (Léopold) , avocat, rue du Prince Royal, 15, à Ixelles	— —
VAN DER STAPPEN (Charles) , statuaire, avenue de la Joyeuse-Entrée, 15, à Bruxelles	2 juillet 1893.
JOORIS (Franz) , lieutenant au 1 ^{er} régiment de Guides, boulevard de Waterloo, 51, à Bruxelles.	— —
MERGHELYNCK (L'ÉCUYER Arthur) , archiviste des villes d'Ypres et de Furnes, rue d'Elverdinghe, 1, à Ypres	— —
LIÉGEAIS (Edmond) , bibliothécaire de la ville, rue au Beurre, 35, à Ypres.	1 ^{er} juillet 1894.
DONNET (Fernand) , rue du Transvaal, 53, à Anvers.	— —
SIMONIS (J.) , docteur, rue de l'Industrie, 2, à Jemeppe-sur-Meuse	7 juillet 1895.
VAN MALDERGHEM (Jean) , archiviste de la ville de Bruxelles, rue Anoul, 26, à Ixelles.	— —
LOMBAERTS (Edmond) , avenue des Arts, 130, à Anvers.	— —
MOYAUX (Auguste) , ingénieur, Boulevard du Régent, 31a, à Bruxelles.	— —
VERMEYLEN (Franz) , statuaire et médailleur, rue des Récollets, 49, à Louvain.	— —
LAMBO (L'ABBÉ Aloïs) , professeur au Petit Séminaire, à Malines	— —
HERMANS (Charles) , Canal des Brasseurs, 29, à Anvers.	— —
BERNAYS (Édouard) , avocat, avenue Van Eyck, 33, à Anvers.	— —
FISCH (Paul) , médailleur, rue d'Allemagne, 32, à Bruxelles.	19 juillet 1896.

DE VINCK DE WINNEZEELE (LE BARON) , membre du comité-directeur du musée du Steen, avenue des Arts, 139, à Anvers	19 juillet 1896.
BIGWOOD (Georges) , avocat, rue Washington, 5 (avenue Louise), à Bruxelles	— —
DE JONGHE (LE VICOMTE Eug.) , rue du Trône, 60, à Ixelles	— —
MAC LEOD , professeur de botanique à l'université de Gand, rue du Héron, 3, à Gand	— —
ALLARD (Josse) , directeur de la Monnaie, avenue de la Toison d'Or, 19, à Ixelles.	18 juillet 1897.
PRISSE (LE BARON Philippe) , ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées, boulevard Léopold, 163, à Anvers	— —
GAILLARD (L'ABBÉ Joseph) , curé à Geer, près Waremmes	— —
MICHAUX (Alphonse) , graveur à la Monnaie, rue Berckmans, 2, à Saint-Gilles	17 juillet 1898.
RENIER (M.) , président de la Société verviétoise d'archéologie, membre correspondant pour la province de Liège de la Commission royale des monuments, fondateur et conservateur du musée communal de Verviers, rue Saucy, à Verviers	— —
MAUS (Gaston) , rue du Luxembourg, 19, à Bruxelles	— —
LALOIRE (Édouard) , attaché aux archives générales du Royaume, avenue Brugmann, 111, à Saint-Gilles	2 juillet 1899.
VAN DEN BERGH (Léopold) , trésorier du cercle archéologique de Malines, Longue rue des Chevaliers, 32, à Malines	1 ^{er} juillet 1900.
LE GRELLE (Charles) , commissaire des monnaies, à Bruxelles	— —
DEVRESE (Godefroid) , statuaire-médailleur, rue Quinaux, 11, à Schaerbeek.	7 juillet 1901.
RASQUIN (Georges) , avocat, rue Laruelle, 6, à Liège	— —

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

MM.

MADDEN (Frédéric-W.) , esq., 13, Grand Parade, à Brighton.	14 janvier 1865.
TRACHSEL (LE D^r C.) , Petit-riant Site, descente Montbenon, à Lausanne.	14 mai 1871.
SUDRE (L.) , sous-directeur honoraire des monnaies, quai Malaquais, 3, à Paris	25 janvier 1876.
LEHMANN (LE BARON VON) , lieutenant général, Adolfsallee, 7, à Wiesbaden	4 décembre 1877.
DU LAC (Jules) , rue des Minimes, 10, à Compiègne.	10 avril 1878.
ENGEL (Arthur) , rue de l'Assomption, 66, à Paris-Auteuil	11 mai 1878.
RIGAUX (Henri) , archiviste de la ville, mairie de Lille (Nord).	23 mai 1878
SCHOLS (L.-P.-H.) , docteur en médecine, Breestraat, 23, à Maestricht	10 août 1878.
VERNIER (Achille) , banquier, rue de Thionville, 34, à Lille	23 octobre 1878.
DE GREZ (LE JONKHEER J.-M.-H.-J.) , rue Belliard, 18, à Bruxelles	4 février 1879.
DISSARD (Paul) , conservateur des musées de la ville de Lyon.	5 juillet 1879.
EHRENSVARD (LE COMTE Augustin) , capitaine au régiment des hussards de Scanie, à Liatorp, près Helsingborg (Suède)	17 mars 1881.
WEYL (Adolphe) , directeur des <i>Berliner Münzblätter</i> , Adlerstrasse, 5, à Berlin, C.	19 janvier 1882.
QUARRÉ-REYBOURBON (L.) , boulevard de la Liberté, 70, à Lille	2 mai 1882.
ANDRÉ (Ernest) , notaire, à Gray (Haute-Saône).	2 octobre 1882.
CAVALLI (Gustave) , pharmacien, à Sköfde (Suède).	9 août 1883

(1) Le nombre des associés étrangers est limité à cent cinquante.

- WEDBERG (J.-O.)**, conseiller de justice, Storgatan, 29, à Stockholm 9 août 1883.
- BOM (Adrien)**. Keizersgracht, 149, à Amsterdam. 20 janvier 1885.
- JOLIVOT (P.-G.)**, secrétaire du gouverneur général et du conseil d'État de la principauté de Monaco 27 avril 1885.
- DE MAN (M^{lle} Marie)**, rue Saint-Pierre, 39, à Middelbourg (Zélande) 30 mai 1885.
- BESIER (Louis-Guillaume-Alexandre)**, président de la Commission des monnaies des Pays-Bas, Maliesingel, 24, à Utrecht 2 octobre 1885.
- MYER (Isaac)**, membre de la Société numismatique de Philadelphie, 21 East, 60th street, à New-York. 30 novembre 1885.
- GERMAIN DE MAIDY (Léon)**, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, rue Héré, 26, à Nancy 14 avril 1886.
- CAHN (Adolphe-E.)**, membre des Sociétés numismatiques de Vienne et de Munich, Niedenau, 55, à Francfort-sur-Mein. 4 juillet 1886
- HELBING (Otto)**, membre des Sociétés numismatiques de Vienne, de Munich et de Suisse, Maximilianstrasse, 32, à Munich. — —
- CORBELIJN-BATTAERD (C.-H.-F.-A.)**, Notenboomstraat, 87, à Groenloo (province de Gueldre) Pays-Bas 28 avril 1887.
- SCHULMAN (J.)**. Langestraat F. 28, à Amersfoort (Pays-Bas). — —
- GNECCHI (Ercole)**, directeur de la *Revue italienne de numismatique*, via Gesù, 8, à Milan (Italie). 4 juin 1887.
- STORER (Horace-R.)**, président de la Société médicale de Newport, Washington street, 58, à Newport, Rhode-Island (États-Unis). . . . 28 juin 1887.
- MC LACHLAN (R.-W.)**, Sainte-Monique street, 55, Montréal (Canada) 30 juillet 1887.

- MAZEROLLE (Fernand)**, archiviste de la Monnaie,
2, rue Singer, à Paris-Passy 1^{er} décembre 1887.
- KENNER (LE D^r Frédéric)**, membre de l'Académie impériale et royale des sciences de Vienne, directeur des Musées impériaux des médailles et d'antiquités, Burgring, 5, à Vienne (Autriche) 13 janvier 1888.
- STEPHANIK (Joh.-W.)**, secrétaire de la Société royale néerlandaise de numismatique, Keizersgracht, 414, à Amsterdam 26 août 1888.
- BAROZZI (Nicolas)**, ancien conservateur du Musée Correr et directeur actuel des Galeries royales de Venise, Palais ducal, à Venise. 23 décembre 1888.
- DE PONTON D'AMÉCOURT (LE BARON R.)**, rue Saint-Nicolas, 2, à Saint-Calais (Sarthe), France 6 février 1889.
- VALLENTIN DU CHEYLARD (Roger)**, officier de l'Instruction publique, receveur des Domaines, à Saint-Péray (Ardèche), France 28 septembre 1889.
- SOUTZO (Michel-C.)**, gouverneur de la Banque nationale de Roumanie, Strada Romania, 4, à Bucharest (Roumanie) 12 octobre 1889.
- VAN WERVEKE (Nicolas)**, secrétaire de l'Institut grand-ducal de Luxembourg 15 février 1890.
- STROEHLIN (Paul)**, président de la Société suisse de numismatique, 54, route de Chêne, à Genève 7 juin 1890.
- HERCOLANI (LE PRINCE)**, à Bruxelles. — —
- MEILI (Julius)**, ancien consul de la Confédération helvétique, à Zurich 4 novembre 1890.
- HOLLEBEKE (Paul)**, Grand'Place, à Bailleul (Nord), France. 27 février 1891.
- TOLSTOÏ (LE COMTE Jean)**, Académie impériale des Beaux-Arts, Wassiliewski ostrow, 5^e ligne, n^o 2, à Saint-Pétersbourg 7 mars 1891.
- COLJEZ**, docteur en médecine et officier d'Académie à Longwy (France) 15 mars 1891.

RUIJS DE PEREZ (P.-J.-B.) , rue Joseph II, 26, à Bruxelles	31 mars 1891.
DE GYSELAAR (LE JONKHEER N.-C.) , docteur en droit, Hoogstraat, à Gorcum	20 mai 1891.
VAN DER DOES DE WILLEBOIS (LE JONKHEER P.-J.-J.-S.-M.) , bourgmestre de la ville de Bois-le-Duc	1 ^{er} juillet 1891.
VAN MEEUWEN (LE JONKHEER P.-M.-F.) , vice- président de la Cour d'appel, à Bois-le-Duc.	— —
DE MARCHÉVILLE (Marcel) , ancien maître des requêtes au conseil d'État, boulevard Hauss- mann, 38, à Paris	9 juillet 1891.
AMBROSOLI (Solon) , conservateur du cabinet royal des médailles de Brera, à Milan	— —
RIGGAUER (LE PROF. Hans) , conservateur en chef du cabinet royal de numismatique, Neuhaü- serstrasse, 5, à Munich	— —
HAUBERG (P.) , conservateur du cabinet royal de numismatique de Copenhague, Danemark.	26 novembre 1891.
HÉNAULT (Maurice) , archiviste municipal, place d'Armes, 13, à Valenciennes	7 janvier 1892.
CASTELLANI (Giuseppe) , à Santarcangelo di Ro- magna (Italie).	14 mai 1892.
HELDING (O.-G.-H.) , major d'infanterie, Lange- straat, 30, à Amersfoort (Pays-Bas)	21 mai 1892.
DE CASTELLANE (LE COMTE) , rue de Villersexel, 5, à Paris	7 juin 1892.
QUINTARD (Léopold) , rue Saint-Michel, 30, à Nancy	28 juin 1892.
SAGNIER (Alphonse) , docteur en droit, rue Petite Saunerie, 17, Avignon (Vaucluse), France	11 juillet 1892.
MAIGNIEN (Edmond) , conservateur de la biblio- thèque de Grenoble, à Grenoble (Isère), France	— —
RUIJS DE PEREZ (Willie) , avenue Louise, 119, à Bruxelles	22 août 1892.

- RUGGERO (Giuseppe)**, colonel, rue L. Sella, 33,
à Rome 14 septembre 1892.
- SVORONOS (Jean-N.)**, directeur du Musée national
de Numismatique, 48, rue Patissia, à Athènes. 25 novembre 1892.
- RAPPAPORT (Edmond)**, banquier, Friedrich-
strasse, 1311, à Berlin. 28 novembre 1892.
- TROUTOWSKI (W.)**, secrétaire général de la Société
impériale d'archéologie (Bersénewka), à Mos-
cou 12 décembre 1892.
- STENERSSEN (LE D^r L.-B.)**, directeur du cabinet des
médailles de l'Université, à Christiania — —
- MARVIN (W.-T.-R.)**, directeur de *The American
Journal of numismatics*, Federal street, 73, à
Boston (Massachusetts), U. S. 26 janvier 1893.
- VON HÖFKEN VON HATTINGSHEIM (LE CHEVALER R.)**,
directeur de *l'Archiv für Bracteatenkunde*,
Gymnasiumstrasse, 35, à Vienne. 22 février 1893.
- TER GOUW (J.-E.)**, Nassaulaan, 8, à Hilversum,
(Hollande septentrionale), Pays-Bas. 25 février 1893.
- ZWIERZINA (W.-K.-F.)**, receveur de l'enregistre-
ment et des domaines, à Alfen (Sud-Hollande). 18 juin 1893.
- BARBEY (Maurice)**, château de Valleyres (par Orbe),
canton de Vaud (Suisse) 20 juin 1893.
- OETTINGER (Sigmund)**, professeur, membre de la
Société américaine de numismatique et d'ar-
chéologie, 107, East 45th street, New-York. 12 janvier 1894.
- DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ (D.-H.-J.)**, directeur
du cabinet royal des médailles, président de
la Société royale néerlandaise de numisma-
tique, rue de Java, 76, à La Haye. 17 mars 1894.
- BAHRFELDT (LE DOCTEUR Émile)**, Bankdirektor,
Kirpürtendamen, 17, Berlin, W. 28 mars 1894.
- ROSA (Alexandre)**, président de la *Junta de
numismatica americana*, 543, Calle Péru,
à Buenos-Ayres. 11 mai 1894.

VAN EEGHEN (Chr.-J.) , bourgmestre, à Putten (Veluwe), Pays-Bas	19 juin 1894.
VAN MEEUWEN (LE JONKHEER P.-L.) , Nieuwstraat, 138, à Bois-le-Duc	21 juin 1894.
SPEELMAN (LE JONKHEER H.-M.) , Kenaupark, 13, à Haarlem.	28 juin 1894.
DEROME (Ch.) , notaire, à Ribemont (Aisne), France	28 octobre 1894.
VAN LANSHOT , avocat, Weesstraat, 134 ^a , à Bois-le-Duc.	3 décembre 1894.
KLEINSCHMIDT (Dr A.) , conseiller de la Cour et directeur de la Bibliothèque ducale, à Dessau, Anhalt.	5 janvier 1895.
FREDZESS (W.-J.) , étudiant, Voorstraat, 64, à Utrecht	21 janvier 1895.
GROSSEL (Arsène) , Grand'Place, 20, à Bergues-Saint-Winoc (Nord), France.	13 mai 1895.
SASSEN (Auguste) , Steenweg, à Helmond (Pays-Bas).	20 septembre 1895.
MUBAREK GHALIB BEY , fonctionnaire à la Dette publique ottomane, à Constantinople	9 janvier 1896.
IAGHELLA (M.-D.-E.) , conservateur du cabinet des médailles, au Musée national, à Sophia . .	25 février 1896.
MESS (Adolph) , Nachfolger, Mainzer Landstrasse, 49, à Frankfurt sur Mein.	21 avril 1896.
HIRSCH (Jacques) , docteur en philosophie et numismate, Reichenbachstrasse, 15 ¹ , à Munich.	26 septembre 1896.
JOOS (H.) , lieutenant-colonel d'infanterie territoriale, à Cassel (Nord), France.	14 octobre 1896.
BEELAERTS VAN BLOKLAND (LE JONKHEER M.-F.) , Koninginnegracht, 62, à La Haye.	6 avril 1897.
MENGER (J.-Ph.-M.) , 1 ^{er} graveur à la Monnaie, Voorstraat, 35, à Utrecht	— —
BEGEER (C.-J.) , médailleur, Oudegracht, 17, à Utrecht	6 avril 1897.

- PERINI (Quintillo)**, à Roveredo, Tyrol (Autriche). 15 septembre 1897.
- LEITE DE VASCONCELLOS**, professeur de numismatique à la Bibliothèque nationale, à Lisbonne. — —
- RICHEBÉ (Raymond)**, avocat, ancien attaché à la bibliothèque Mazarine, rue Montaigne, 7, à Paris 1^{er} octobre 1897.
- SELIGMANN (Eugène)**, Gallus-Anlage, 1, à Francfort-sur-Mein 7 mars 1898.
- REYMOND (Camille)**, médecin de l'Institut orthopédique de Genève 14 juillet 1898.
- VLASTO (Michel-P.)**, allée des Capucins, 12. à Marseille 20 novembre 1898.
- SNOECK (LE JONKHEER M.-W.)**, docteur en droit, à Hintham, Pays-Bas. 1^{er} décembre 1898.
- PROWE (T.)**, président de la Société numismatique de Moscou, à Moscou. — —
- DE GELOES D'EYSDEN (LE COMTE R.)**, chambellan de S. M. la Reine des Pays-Bas, château d'Eysden, par Eysden, Limbourg-hollandais. . . 29 janvier 1899.
- FLORANGE (J.)**, 21, quai Malaquais, Paris 20 février 1899.
- FORRER (L.)**, « Edelweiss », Chislehurst, Kent, Angleterre. 15 mai 1899.
- STREIT**, professeur à l'Université, à Athènes. . . 8 août 1899.
- PICK (LE D^r Behrendt)**, conservateur du cabinet numismatique de Gotha. 28 septembre 1899.
- LABOUCHÈRE (Herman)**, château de Doorn, province d'Utrecht, Pays-Bas 30 avril 1900.
- AMARDEL (Gabriel)**, avocat à Narbonne (Aude), France 11 juillet 1900.
- HONNET (Camille)**, rue du Cloître-Saint-Étienne, 25, à Troyes (Aube), France 31 décembre 1900.
- NERVEGNA (Giuseppe)**, à Brindisi (Italie) — —
- BOCKENHEIMER**, Landgerichtsdirector, 27, Uferstrasse, à Mayence 4 février 1901.

RIZZOLI , junior (LE DR Luigi), conservateur au Musée Bottacin, à Padoue	4 mai 1901.
LALANNE (Émile), rue de la Trésorerie, 34, à Bordeaux.	17 juin 1901.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1902 :

<i>Président d'honneur à vie :</i>	Mgr le chanoine baron FÉLIX BETHUNE.
<i>Président :</i>	M. le vicomte B. DE JONGHE.
<i>Vice-Président :</i>	M. le comte Th. DE LIMBURG-STIRUM.
<i>Trésorier :</i>	M. AUB. DE ROISSART.
<i>Contrôleur :</i>	M. Éd. VANDEN BROECK.
<i>Secrétaire-bibliothécaire :</i>	M. A. DE WITTE.
<i>Bibliothécaire adjoint :</i>	M. Éd. LALOIRE.

COMMISSION DE LA REVUE POUR L'ANNÉE 1902 :

MM. le vicomte **B. DE JONGHE.**
le comte **Th. DE LIMBURG-STIRUM.**
A. DE WITTE.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3^e TRIMESTRE 1901.

Avis important : Les publications et les dons destinés à la Société doivent, sans exception, être adressés à M. Alph. de Witte, bibliothécaire de la Société royale de Numismatique, Palais des Académies, à Bruxelles.

Ouvrages périodiques.

- Allemagne.** — *Berliner Münzblätter*, n^o 249. — *Blätter für Münzfreunde*, n^{os} 255-257. — *Numismatisches Literatur-Blatt*, n^{os} 120 et 121. — *Zeitschrift für Numismatik*, t. XII, liv. 1 et 2.
- Amerique.** — *Smithsonian Institution : Report of the U. S. national Museum*, 1898; *Annual Report*, 1898.
- Angleterre.** — *Numismatic Circular*, n^{os} 103-105. — *Numismatic Chronicle*, 1900, part IV.
- Autriche-Hongrie.** — *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillenfreunde in Wien*, n^{os} 132 à 134. — *Monatsblatt*, n^{os} 214 à 217. — *Vjesnik Hrvatskoga archeoloskoga Drustva*, t. V.
- Belgique.** — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XV, liv. 1. — *Revue bibliographique belge*, 1901, n^{os} 4 à 7. — *Annales de la Société historique et archéologique de Tournai*, nouvelle série, t. V. — Académie royale de Belgique : *Bulletin de la classe des lettres*, 1901, n^{os} 4 à 6. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1900, n^{os} 7 et 8. — *Archives belges*, t. III, n^{os} 5 et 6. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXIV, liv. 2. — *La Gazette numismatique*, t. V, n^{os} 8 à 10. — Académie royale d'archéologie de Belgique : *Annales*, t. LIII, liv. n^o 2; *Bulletin*, 5^e série, 2^e partie, n^o 1. — Société d'histoire et d'archéologie de Gand : *Bulletin*, t. IX, n^{os} 5 et 6; *Inventaire archéologique*, fasc. XXbis et XXI. — Société verviétoise d'archéologie et d'histoire, vol. III, n^{os} 1-4. — *L'Ancien Pays de Loos*, t. V, n^{os} 4 à 6. — Fédération archéologique et historique de Belgique : *Congrès*

— *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 2^e série, t. XIII, liv. n^o 1; série des cartulaires, 5^e fascicule.

France. — Société nationale des Antiquaires de France : *Mémoires*, t. LIX; *Bulletin*, 1899. — *Revue numismatique*, 1901, 2^e trimestre. — *Polybiblion* : partie littéraire, t. XCI, liv. 5 et 6 t. XCII, liv. 1; partie technique, t. XCIII, liv. 5 à 7. — *Bulletin de la société archéologique du midi de la France*, série in-8^o, n^{os} 25 à 27. — *Bulletin de la Société de Borda*, 1900, 3^e livraison; 1901, 1^{re} livraison. — Société archéologique de l'Orléanais : *Bulletin*, n^{os} 169 et 170. — *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, t. L.

Grèce. — *Journal international d'archéologie et de numismatique*, t. IV, liv. 1.

Italie. — *Bolletino del Museo civico di Padova*, t. IV, n^{os} 3 et 4. — *Rivista italiana di numismatica*, 1901, fasc. 2.

Luxembourg. — *Ons Hemecht*, t. VII, n^{os} 6-8.

Pays-Bas. — *Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsche Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, 1901, liv. 3.

Portugal. — *O Archeologo Português*, vol. VI, n^{os} 1-3.

Suisse. — *Revue suisse de Numismatique*, t. X, liv. 1.

Ouvrages non périodiques.

ALVIN. — *Numismatique bruxelloise. Les receveurs de l'année 1415 et leur jeton*. Bruxelles, 1901, in-8^o, 4 pages, 1 vignette. — *Essai de restitution d'un tiers de sou mérovingien à Nimègue*. Amsterdam, 1899, in-8^o, 6 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

BLANCHET. — *Note sur l'origine du gros tournois*. Paris, 1901, in-8^o, 5 pages, 1 vignette. — *Note sur deux jetons parisiens du XIV^e siècle*. Paris, 1901, in-8^o, 7 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)

BORDEAUX. — *Remarques nouvelles sur les assignats du siège de Mayence en 1793 et sur les mércaux de péage du pont*. Bruxelles, 1901, in-8^o, 24 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

CASTELLANI. — *La zecca di Fano*. Milano, 1901, grand in-8^o, 203 pages, 1 planche. (*Hommage de l'auteur.*)

DAREMBERG et SAGLIO. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 3^oe fascicule. (*Don de la librairie Hachette.*)

DE CASTELLANE (C^{te}). — *Denier de Corbie au type de Louis le Bègue*. Paris, 1900, in-8^o, 6 pages, 1 vignette. — *Une monnaie d'or tour-*

- naisienne de Charles VII, roi de France, à retrouver. Paris, 1900, 8 pages. — *Le ducal napolitain de Louis XII et ses imitations*. Paris, 1901, in-8°, 52 pages, 1 planche. — *Deux oboles carolingiennes inédites frappées à Angers*. Paris, 1901, in-8°, 11 pages vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE JONGHE (V^{te} B). — *Deux monnaies luxembourgeoises inédites*. Bruxelles, 1901, in-8°, 4 pages, 2 vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE MAN (M^{lle}). — *Le Président Krüger en Europe. Les médailles frappées en son honneur ou concernant les Boers*. Amsterdam, 1901 in-8°, 38 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- DE RENESSE (C^{te} T.). — *Dictionnaire des figures héraldiques*, t. VI 2^e fascicule. (*Don des éditeurs.*)
- DE WITTE (A.). — *Étiquette de changeur au type d'une monnaie de Philippe le Hardi, comte de Flandre*. Bruxelles, 1901, in-8°, 7 pages, 1 vignette. (*Hommage de l'auteur.*)
- I ALANNE. — *Quelques pièces inédites de ma collection*. Paris, 1901, in-8°, 31 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- PERINI. — *La republica de San-Marino, sue monete, medaglie, decorazioni*. Seconda edizione, Rovereto, 1900, in-8°, 32 pages, vignettes. — *Numismatica italiana*, n° XV. Londra, 1900, in-8°, 8 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)
- RIZZOLI. — *Alcuni sigilli padovani nel Museo civico di Verona*, grand in-8°, 22 pages, 1 planche. — *I sigilli nel Museo Bottacin*, 4^e article. Padova, 1901, in-8°, 17 pages, 2 planches (*Hommage de l'auteur.*)
- SOUTZO. — *Examen critique d'une nouvelle théorie de la monnaie romaine*. Bruxelles, 1901, in-8°, 18 pages (*Hommage de l'auteur*)
- STROEHLIN. — *Répertoire général de médaillistique*. Fiches n°s 301 à 350. (*Hommage de l'auteur.*)
- VON SCHÖTTER. — *Die Prägung der kursächsischen Sechspfennigstücke 1701 und 1702*. Berlin, 1901, in-8°, 50 pages, vignettes. (*Hommage de l'auteur.*)

Ouvrages anonymes et catalogues.

- L'Osservatore romano du 29 avril 1901. (*Envoi de M. Serafini.*) — *Numismatisches Offerten-Blat*, n°s 94-96. — *Catalogue Baer*, à prix marqués. — *Collection Dewamin*, 4 planches. (*Envoi de M. Flo-range.*) — *Collection Tyskiewicz*, 4 planches. (*Envoi de M^{me} veuve*

Serrure.) = *Catalogue Fischer*, n° IX, à prix marqués. — *Catalogue Marchio et Majer*, à prix marqués. — *Numismatischer Verkehr*, 1901, nos 5 et 6. — *Catalogue du libraire Hoepli*, nos 131 et 133. — *Catalogue général des médailles françaises*, à prix marqués, de E. Boudeau.

CABINET NUMISMATIQUE.

Jeton de présence de la Société, année 1901, gravé par P. Fisch.

Don de M. le V^{te} B. de Jonghe.

Franc à pied d'or, de Louis d'Anjou, comte de Provence.

Don de M. van Schoor.

Série des Présidents de la République française : Thiers, par Oudiné ; Mac-Mahon, par Chaplain ; Jules Grévy, par Daniel Dupuis ; Carnot, par Alphée Dubois ; Casimir Périer, par Chaplain ; Félix Faure, par Chaplain, et Émile Loubet, par Chaplain : 7 médailles de bronze.

Régie de la Monnaie, médaille de bronze, par D. Dupuis. — Exposition de Bordeaux, médaille de bronze, par Rivet. — La Monnaie de Paris, médaille d'argent, par D. Dupuis. — Visite de l'Empereur de Russie, par Chaplain. — Médaille de mariage, argent, par Roty. — République française, médaille de bronze, par Lechevrel. — L'hymne au soleil, médaille de bronze, par Dupré. — Orphée, médaille de bronze, par Coudray.

Don de M. Paul Fisch.

15 médailles en bronze argenté, gravées ou frappées par lui, d'après les modèles de Louis Dupuis, E. Alard, A. Delo, A. Straus, etc.

Don de M. H. Leroy.

Médaille du concours agricole de Namur en 1901. — La reine de Hollande accueille le Président Krüger, petite médaille en bronze argenté.

Don de M. A. de Witte.

Denier d'Eudes pour Limoges. — Gros tournois de Louis IX. — 5 esterlins anglais des rois Henri II et Édouard III. — 1 obsidionale

de Bologne. — 2 jetons du xvi^e siècle des Pays-Bas. — 10 jetons de Nuremberg. — Moules monétaires romains en terre cuite du milieu du v^e siècle.

Soit en tout : 9 monnaies, 13 jetons, 32 médailles et des moules monétaires antiques en terre cuite.

Bruxelles, 16 août 1901.

Le bibliothécaire-conservateur des collections,

ALPHONSE DE WITTE.

TABLE DES MATIERES

MÉMOIRES.

Deux dépôts de deniers consulaires romains, par M. MAX BAHRFELDT	5, 143
Un demi-gros à l'écu aux quatre lions frappé à Schoonvorst par Gérard, duc de Juliers et de Berg, comte de Ravens- berg (1437 à 1475), par M. le V ^{te} B. DE JONGHE	18
Numismatique et sigillographie bruxelloises. — Les anciens serments d'arbalétriers et d'archers de Bruxelles, leurs sceaux, leurs médailles et leurs jetons, par M. F. ALVIN	24
La Numismatique de Louis XVIII dans les provinces belges en 1815 (<i>suite et fin</i>), par M. P. BORDEAUX	48
Les médailles de Constantin et d'Héraclius, par M. J. SIMONIS.	68
Rectification à van Loon, par M. R. RICHEBÉ	113
Quelques mots au sujet des deniers namurois de la première moitié du XIII ^e siècle, par M. ED. BERNAYS	167
Les monnaies des derniers comtes de Reckheim de la maison d'Aspremont Lynden, par M. le V ^{te} B. DE JONGHE	177
Les jetons et les médailles d'inauguration frappés par ordre du gouvernement général aux Pays-Bas autrichiens (1717-1794), par M. A. DE WITTE (<i>suite et fin</i>)	187
Notre-Dame de Laeken et ses médailles, par M. A. DE WITTE .	213
Les monnaies de Ptolémée II, qui portent dates, par M. J. SVORONOS	263, 387
Examen critique d'une nouvelle théorie de la monnaie romaine, par M. MICHEL-C. SOUTZO	299
Deux monnaies luxembourgeoises inédites, par M. le V ^{te} B. DE JONGHE	317
Remarques nouvelles sur les assignats du siège de Mayence de 1793 et sur les méreaux de péage du pont, par M. P. BOR- DEAUX	321
Étiquette de changeur au type d'une monnaie de Philippe le Hardi, comte de Flandre, par M. A. DE WITTE	345

Les portraits de Sappho sur les monnaies, par M. L. FORRER . . .	413
Quart de gros inédit de Jean de Bavière, duc de Luxembourg (1418-1425), par M. FRÉD. ALVIN	426
Une médaille honorifique de la principauté de Liège retrouvée, par M. HAMAL-MOUTON.	429
Médailles Franco-Gantoises de l'ère républicaine et de l'empire, par M. P. BORDEAUX.	437
Sceau de la loge « Paix et Candeur », à l'Orient de Bruxelles, par M. A. DE WITTE	463

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. HAMAL-MOUTON à M. A. DE WITTE	352
Lettre de M. LOUIS BLANCARD à MM. le V ^o B. DE JONGHE et A. DE WITTE	471

NÉCROLOGIE.

Jean Presl, par M. A. DE WITTE	116
Édouard-Henri Van Hende, par M. A. DE MEUNYNCK	116
Cyr-François-Natalis Rondot, par M. FRÉD. ALVIN	119
Henri-Michel-Antoine Bukowski, par M. J.-O. WEDBERG	223
Jules Chautard, par M. A. DE WITTE	224
Le chevalier Mayer van den Bergh, par M. A. DE WITTE	354
Van Raemdonck, par M. A. DE WITTE	476

MÉLANGES.

Nouveau double ducat de Sébastien de Montfaucon, évêque de Lausanne, par M. TRACHSEL. — *Les médailles et plaquettes modernes*, par M. DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ; compte rendu par M. Éd. Laloire. — Le musée de numismatique de Lille, par M. A. DE MEUNYNCK — *Dictionnaire des figures héraldiques*, par M. le C^{te} TH. DE RENESSE, t. V, 6^e fasc.; note par M. A. de Witte. — *Cinquième rapport de l'administration des monnaies de France*, par M. ARNAUNÉ; compte rendu par M. A. de Witte. — La médaille du banquet des maires; note par M. FRÉD.

ALVIN. — *Nachträge und Berichtigungen zur Münzkunde der römischen Republik im Ausschluss im Babelon's Verzeichniss der Consular-Münzen*, par M. M. BAHRFELDT; annonce par M. A. de Witte. — *Corpus nummorum Hungariæ*, par M. LASZLO; annonce par M. A. de Witte. — *Les catalogues de vente des monnaies grecques*, vœu par M. le V^{te} B. DE JONGHE. — *Medals awarded to the Canadian Indians*, par M. R. W. Mc LACHLAN; compte rendu par M. A. de Witte. — *Le Répertoire général de médaillistique*; note par M. A. de Witte. — *Compte rendu sommaire du Congrès international de numismatique de Paris*, par MM. le C^{te} DE CASTELLANE et BLANCHET; compte rendu par M. A. de Witte. — *Le Répertoire général des collectionneurs*. — Sommaire des publications périodiques. 120

Congrès international de Numismatique réuni à Paris en 1900.

— *Procès-verbaux et mémoires publiés par MM. le C^{te} DE CASTELLANE, président, et ADRIEN BLANCHET, secrétaire général*; compte rendu par M. le V^{te} B. de Jonghe. — Établissement d'un bureau de vente de médaille contemporaines à la Monnaie de Paris; communiqué par M. A. DE WITTE. — *De la classification chronologique des émissions monétaires de bronze sous le bas empire romain et en particulier au IV^e siècle*, par M. MAURICE; annonce par M. A. de Witte. — Médailles frappées à la suite du concours de 1776, note par M. A. DE WITTE. — La monnaie de Bruxelles en 1900, par M. CH. VAN DER BEKEN. — *Monnaies frappées à Brescia, par Pandolfo Malatesta*; par M. CASTELLANI; annonce par M. A. de Witte. — *Les sceaux du musée Bottacin*, annonce par M. A. de Witte. — *Catalogue de la collection du prince Jérôme Bonaparte*; par M. F. PERALDI, compte rendu par M. A. de Witte. — Étiquette d'une boîte d'ajusteur hollandais, par M. A. DE WITTE. — *Grieksche munten in historische orde gerangschikt*, par M. DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ; compte rendu par M. A. de Witte. — *Dictionnaire des figures héraldiques*, par le C^{te} T. DE RENESSE; annonce par M. A. de Witte. — Les Bulletins de la Société Scientifique et Littéraire du Limbourg; compte rendu par M. A. de Witte. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*; annonce par M. A. de Witte. — Médailles des églises wallonnes des Pays-Bas du Dr de Dompierre de Chau-

fepié ; annonce par M. A. de Witte. — Sommaire des publications périodiques 226

Rapport sur la situation et sur les accroissements du Cabinet royal de numismatique de La Haye, pour l'année 1899, par M. DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ; note par M. le V^{te} B. de Jonghe. — *L'Atelier monétaire de Tournai, en 1427-1431*; analyse d'un registre manuscrit, par M. A. DE WITTE. — *Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art*; annonce par M. Éd. VANDEN BROECK. — *Les Monnaies des Évêques de Lodève*, par M. E. BONNET; compte rendu par M. A. de Witte. — *Die Medaillen und Münzen des Gesamtthauses Wittelsbach auf Grund eines Manuscripts von J.-R. Beierlein*; compte rendu par M. le V^{te} B. de Jonghe. — *Les Médailles et plaquettes modernes* (livraison XIII), par M. DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ; compte rendu de M. Éd. Laloire. — *Médailles du quatuor Ude!*; note par M. A. DE WITTE. — Le prix de numismatique Allier-Hauteroche; note par M. LE V^{te} B. DE JONGHE. — *Un nouvel ajusteur de poids et balances*; par M. A. DE WITTE. — *Un petit bronze du tyran Domitianus*, par M. FRÉD. ALVIN. — *La trouvaille de Mazin (Croatie), etc.*, par M. BAHRFELDT, compte rendu par M. A. de Witte. — Quelques prix de monnaies grecques à la vente du 18 mars 1901, à Paris; note par M. FRÉD. ALVIN. — *Lois et dispositions concernant les monnaies et la garantie des matières d'or et d'argent*, par M. A. LE GRELLE, commissaire du Gouvernement près la Monnaie de Bruxelles; note par M. A. de Witte. — Catalogue des monnaies des Mongoles, des Ilkans, des Djélaïres des Khans de Crimée, par MUBAREK GHALIB BEY; annonce par M. A. de Witte. — Les *Frankfurter Münzblätter* sont remplacés par la *Frankfurter Münzzeitung*; annonce par M. A. de Witte. — *Études de numismatique*, par M. ADRIEN BLANCHET; note par M. A. de Witte. — Sommaire des publications périodiques 355

Acquisition de la collection Randi, par le pape Léon XIII, note par M. le vicomte B. DE JONGHE. — La médaille au Salon de Paris, par M. F. ALVIN. — *Alcuni sigilli Padovani nel museo civico di Verona*, par M. le Dr LUIGI RIZZOLI; compte rendu par M. A. de Witte. — La médaille allemande de

l'expédition en Chine, par M. F. ALVIN. — Assemblée du 7 juillet 1901 de la Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art; compte rendu par M. ED. VANDEN BROECK. — La Médaille de la République du graveur Lechevrel, note par M. F. ALVIN. — La 2 ^e livraison du tome VI du <i>Dictionnaire des figures héraldiques</i> ; annonce par M. A. de Witte. — La Médaille du professeur Tschermka, note par M. F. ALVIN. — <i>L'art de la médaille d'après la dernière exposition universelle de Paris</i> , par M. R. MARX; compte rendu par M. A. de Witte. — Le Trésor de Würselen, note par M. F. ALVIN. — <i>Note sur l'origine du gros tournois</i> , par M. A. BLANCHET; compte rendu par M. A. de Witte. — <i>Les Monnaies gauloises du grand-duché de Luxembourg</i> , par M. DE MUYSER; compte rendu par M. A. de Witte. — Sommaire des publications périodiques	477
SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE. — Extraits des procès-verbaux :	
Réunions du bureau des 31 décembre 1900 et 4 février 1901.	259
Assemblée générale, tenue le 21 avril 1901, dans la salle du Conseil, à l'Hôtel-de-Ville de Gand	375
Réunion du bureau du 14 mai 1901.	383
Assemblée générale du 7 juillet 1901, au Palais des Académies à Bruxelles	487
Réunion du bureau du 17 juin 1901	506
Liste des membres de la Société royale de Numismatique au 1 ^{er} octobre 1901	507
Liste des ouvrages reçus	137, 260, 384, 522
Cabinet numismatique	140, 262, 386, 525
Table des matières	527
Table des planches.	532

TABLE DES PLANCHES

AVEC RENVOI A LA PAGE OÙ CHAQUE PIÈCE EST EXPLIQUÉE.

Numéros des pièces.	Numéros des pages.	Numéros des pièces.	Numéros des pages.	Numéros des pièces.	Numéros des pages.
PLANCHE I.		PLANCHE VI.		9	298
1	34	1	269	10	298
2	41	2	275	11	298
3	35	3	279	12	298
4	36	4	279	13	
5	45	5	281	PLANCHE VIII.	
6	47	6	281	1	387
PLANCHE II.		7	285	2	388
1	71	8	285	3	388
PLANCHE III.		9	406	4	388
1	79	10	407	5	388
PLANCHE IV.		11	400	6	388
1	84	12	401	7	388
PLANCHE V.		PLANCHE VII.		8	389
31	207	1	289	9	389
32	208	2	289	10	389
33	208	3	290	11	389
34	208	4	290	PLANCHE IX.	
35	209	5	290	Table synopti-	
36	209	6	298	que. 407	
37	209	7	298	PLANCHE X.	
		8	298	1	453
				2	458



1



2



3



4



5



6











31

R & C



32

R & U



33

OR & R



34

C



35

R & C



36

R



37

OR, R & C





AV | 1



AR | 2



AV | 3



AR | 4



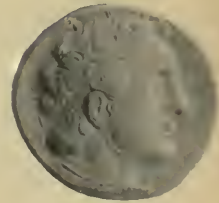
AV | 5



AR | 6



AV | 7



AR | 8



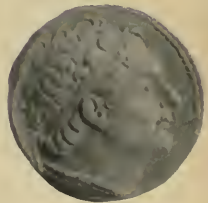
AR | 9



AR | 10



AR | 11



AR | 12







AV 1



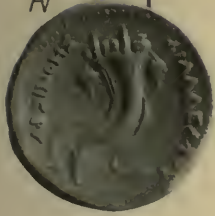
AR 2



AR 3



AR 4



Æ 5



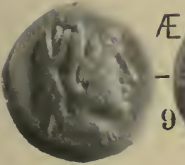
Æ 6



Æ 7



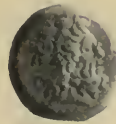
Æ 8



Æ 9



Æ 10



Æ 11



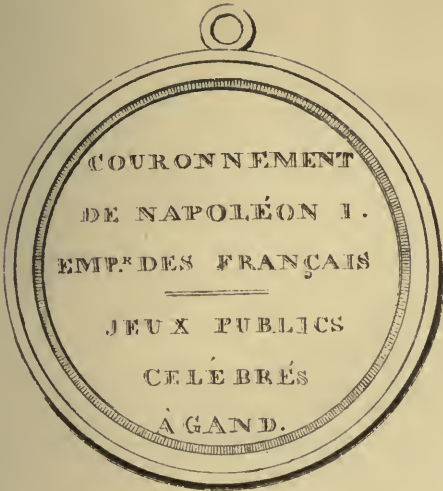
TABLE SYNOPTIQUE DES PIÈCES DATÉES

frappées par Ptolémée II Philadelphe.

		ÉGYPTE Ère d'Arsinoé II Philadelphe.	Ère de Ptolémée II.	PHÉNICIE ET JUDÉE. Ère de Ptolémée II.	EUROPE (Thrace).	CHYPRE.
285/4	1		A	TYR.		
284	2		B	I		
285	3		Γ	H		
282	4		Δ	*		
281	5		E	+		
280	6		H	-		
279	7		Θ	-		
278	8		I	-		
277	9		K	-		
276	10		Λ	-		
275	11		M	-		
274	12		N	-		
275	13		O	-		
272	14		P	-		
271	15		Q	-		
270	16		R	-		
269	17		S	-		
268	18		T	-		
267	19		Y	-		
266	20		K	+		
265	21		KA	+		
264	22		KB	+		
263	23		KΓ	+		
262	24		KΔ	+		
261	25		KE	+		
260	26		KE	+		
259	27		KI	+		
258	28		KII	+		
257	29		KΘ	+		
256	30		Δ	+		
255	31		ΔA	+		
254	32		ΔA	+		
253	33		ΔB	+		
252	34		ΔΓ	+		
251	35		ΔΔ	+		
250	36		ΔE	+		
249	37		ΔE	*		
248	38		ΔE	*		
247/6	39		ΔE	*		
			ΔZ	*		
			ΔH	+		
			ΔΘ	+		

- * = AV 8 drachmes aux types d'Arsinoé II.
- * = AV 5 — — de Ptolémée I Soter.
- * = AR 10 — — d'Arsinoé II.
- * = AR 4 — — d'Arsinoé II.
- + = AR 4 — — de Ptolémée I Soter.
- ⊕ = AR 4 — — de Ptolémée II Philadelphe.
- | = AR drachmes aux types de Ptolémée I Soter.
- = AE de différents modules et poids.

1



2



REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

Publiée sous les auspices de la Société Royale de numismatique

Directeurs : MM. le V^{te} B. de Jonghe, le C^{te} Th. de Limburg-
Stirum et A. de Witte.

1901. — CINQUANTE-SEPTIÈME ANNÉE.

Première livraison.

AVEC LES PL. I A IV.



Bruxelles,

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. Deux dépôts de deniers consulaires romains, par M. MAX BAHRFELDT	5
II. Un demi-gros à l'écu aux quatre lions frappé à Schoonvorst par Gérard, duc de Juliers et de Berg, comte de Ravensberg (1437 à 1475), par M. le V ^{te} B. DE JONGHE	18
III. Numismatique et sigillographie bruxelloises. — Les anciens serments d'arbalétriers et d'archers de Bruxelles. leurs sceaux, leurs médailles et leurs jetons, par M. F. ALVIN.	24
IV. La numismatique de Louis XVIII dans les provinces belges en 1815 (<i>suite et fin</i>), par M. P. BORDEAUX.	48
V. Les médailles de Constantin et d'Héraclius, par M. J. SIMONIS	68
VI. Rectification à van Loon, par M. R. RICHBÉ.	113

NÉCROLOGIE.

Jean Presl, par M. A. DE WITTE	116
Édouard-Henri Van Hende, par M. A. DE MEUNYNCK	116
Cyr-François-Natalis Rondot, par M. FRÉD. ALVIN	119

MÉLANGES.

Nouveau double ducat de Sébastien de Montfaucon, évêque de Lausanne, par M. TRACHSEL. — <i>Les médailles et plaquettes modernes</i> , par M. DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ; compte rendu par M. É. Laloire. — Le musée de numismatique de Lille, par M. A. DE MEUNYNCK — <i>Dictionnaire des figures héraldiques</i> , par M. le C ^{te} TH. DE RENESSE, t. V, 6 ^e fasc.; note par M. A. de Witte. — <i>Cinquième rapport de l'administration des monnaies de France</i> , par M. ARNAUNÉ; compte rendu par M. A. de Witte. — La médaille du banquet des maîtres; note par M. FRÉD. ALVIN. — <i>Nachtrage und Berichtigungen zur Münzkunde der römische Republik im Anschluss im Babelon's Verzeichniss der Consular-Münzen</i> , par M. M. BAHRFELDT; annonce par M. A. de Witte. — <i>Corpus nummorum Hungariae</i> , par M. LASZLO; annonce par M. A. de Witte. — <i>Les catalogues de vente des monnaies grecques</i> , vœu par M. le V ^{te} B. DE JONGHE. — <i>Medals awarded to the Canadian Indians</i> , par M. R. W. Mc LACHLAN; compte rendu par M. A. de Witte. — <i>Le Répertoire général de médailleistique</i> ; note par M. A. de Witte. — <i>Compte rendu sommaire du Congrès international de numismatique de Paris</i> , par MM. le C ^{te} DE CASTELLANE et BLANCHET; compte rendu par M. A. de Witte. — <i>Le Répertoire général des collectionneurs</i> . — Sommaire des publications périodiques.	120
SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE. — Liste des livres entrés.	137
Cabinet numismatique	140

AVIS.

La *Revue belge de numismatique* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance**, chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSANT, 12, *avenue de la Couronne*, à Ixelles, est de 12 francs pour la Belgique et de 15 francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de paiement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements seront augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les abonnements se prennent chez le secrétaire-bibliothécaire, M. ALPH. DE WITTE, 55, rue du Trône, à Bruxelles. Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées de prévenir six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM. les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le secrétaire-bibliothécaire.

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60, M. le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM, rue de la Loi, 166, M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* recevront gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la *Revue* laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

*
* *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire, le cas échéant, leur changement de résidence.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

- FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (38 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 "
- J. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 48, rue Patissia, Athènes. Première partie. Fr. 60 "
- DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8°, 157 pp. et 150 vign. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 "
- DR J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVI^e siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, vi planches (Librairie Dupriez, 52, boulevard de la Senne, à Bruxelles). Fr. 15 "

- B^{on} BETHUNE. *Méreaux des familles brugeoises*. Nombreuses illustrations. Deux parties (chez l'auteur, à Oostroosebeke). Fr. 55 »
- CUMONT (GEORGES). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »
- LE MÊME. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne (1789-1790)*. Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 49, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 5 »
- B^{on} J. DE CHESTRET DE HANEFFE. *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances (Bouillon, Looz), depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 55 »
- LE MÊME. *Supplément*. Liège, 1900, in-4°, 27 pages et 2 planches. Fr. 5 »
- LE MÊME. *Histoire de la maison de la Marck et des Clèves de la seconde race*. Liège, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 575 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 50 »
(Cormaux, libraire, rue Vinave-d' Ile, à Liège, et librairie numismatique C. Dupriez, 52, boulevard de la Senne, à Bruxelles.)
- DE WITTE (ALPH.). *Supplément aux Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* de RENIER CHALON. Bruxelles, Goemaere, 1891, in-4°, 2 planches et vign. Fr. 8 »
- LE MÊME. *Congrès monétaire international tenu à Bruges en 1869*, in-8°. Bruxelles, Goemaere, 1895. Fr. 2 »
- LE MÊME. *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain*, t. I, Anvers, 1894, in-4°, II-215 pp., avec XXV planches et vignettes; t. II, Anvers, 1896, in-4°, II et 547 pp. avec XXXII planches et vignettes; t. III, Anvers, 1900, in-4°, II et 417 pp. avec XXIX planches et vignettes, le volume. Fr. 20 »
- Édition de luxe, papier glacé, planches sur japon, le volume. Fr. 50 »
(Librairie numismatique C. Dupriez, 52, boulevard de la Senne, à Bruxelles.)

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES,
BRUXELLES.

(S'ADRESSER A M. A. DE WITTE.)

- I. *Revue belge de numismatique*, le volume. Fr. 12 »
Une forte remise est faite aux acquéreurs de la collection complète. Les tomes 4, 47, 48 et 55 ne se vendent plus séparément.
- II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »
- III. *Médailles historiques de Belgique*, t. 1^{er}. (Épuisé.)
- IV. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »
- V. *Congrès international de numismatique*, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes. 25 »
- VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1885. 4 50
Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de numismatique.

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique

Directeurs : MM. le V^{te} B. de Jonghe, le C^{te} Th. de Limburg-
Stirum et A. de Witte.

1901. — CINQUANTE-SEPTIÈME ANNÉE.

Deuxième livraison.

AVEC LA PL. V.



Bruxelles,

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

- I. Deux dépôts de deniers consulaires romains, par M. MAX BAHRFELDT (*suite et fin*) 143
- II. Quelques mots au sujet des deniers namurois de la première moitié du XIII^e siècle, par M. ED. BERNAYS 167
- III. Les monnaies des derniers comtes de Reckheim de la maison d'Aspremont-Lynden, par M. le V^{te} B. DE JONGHE 177
- IV. Les jetons et les médailles d'inauguration frappés par ordre du gouvernement général aux Pays-Bas autrichiens (1717-1794), par M. A. DE WITTE (*suite et fin*) 187
- V. Notre-Dame de Laeken et ses médailles, par M. A. DE WITTE. 213

NÉCROLOGIE.

- Henri-Michel-Antoine Bukowski, par M. J.-O. WEDBERG 223
Jules Chautard, par M. A. DE WITTE 224

MÉLANGES.

- Congrès international de numismatique réuni à Paris en 1900.*
— *Procès-verbaux et mémoires publiés par MM. le C^{te} DE CASTELLANE, président, et ADRIEN BLANCHET, secrétaire général; compte rendu par M. le V^{te} B. de Jonghe.* — Établissement d'un bureau de vente de médailles contemporaines à la Monnaie de Paris; communiqué par M. A. DE WITTE. — *De la classification chronologique des émissions monétaires de bronze sous le bas empire romain et en particulier au IV^e siècle*, par M. MAURICE; annonce par M. A. de Witte. — Médailles frappées à la suite du concours de 1776, note par M. A. DE WITTE. — La monnaie de Bruxelles en 1900, par M. CH. VAN DER BEKEN. — *Monnaies frappées à Brescia, par Pandolfo Malatesta*; par M. CASTELLANI; annonce par M. A. de Witte. — *Les sceaux du musée Bottacin*, annonce par M. A. de Witte. — *Catalogue de la collection du prince Jérôme Bonaparte*; par M. F. PERALDI, compte rendu par M. A. de Witte. — Étiquette d'une boîte d'ajusteur hollandais, par M. A. DE WITTE. — *Grieksche munten in historische orde gerangschikt*, par M. DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ; compte rendu par M. A. de Witte. — *Dictionnaire des figures héraldiques*, par le C^{te} T. DE RENESSE; annonce par M. A. de Witte. — Les Bulletins de la Société Scientifique et Littéraire du Limbourg; compte rendu par M. A. de Witte. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*; annonce par M. A. de Witte. — Médailles des églises wallonnes des Pays-Bas du D^r de Dompierre de Chaufépié; annonce par M. A. de Witte. — Sommaire des publications périodiques 226
- SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.** — Extraits des procès-verbaux. — Réunions du bureau des 31 décembre 1900 et 4 février 1901 259
Liste des livres entrés pendant le 1^{er} trimestre 1901 260
Cabinet numismatique 262

AVIS.

La *Revue belge de numismatique* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance**, chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSART, 12, *avenue de la Couronne*, à Ixelles, est de 12 francs pour la Belgique et de 15 francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de paiement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements seront augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les abonnements se prennent chez le secrétaire-bibliothécaire, M. ALPH. DE WITTE, 55, rue du Trône, à Bruxelles. Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées de prévenir six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM. les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le secrétaire-bibliothécaire.

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60, M. le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM, rue de la Loi, 166, M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* recevront gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la *Revue* laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

* *

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire, le cas échéant, leur changement de résidence.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

- FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 "
- J. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 48, rue Patissia, Athènes. Première partie. Fr. 60 "
- DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8°, 157 pp. et 150 vign. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 "
- DR J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVI^e siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, 61 planches (Librairie Dupriez, 52, boulevard de la Senne, à Bruxelles). Fr. 15 "

- B^{on} BETHUNE. *Méreaux des familles brugeoises*. Nombreuses illustrations. Deux parties (chez l'auteur, à Oostroosebeke). Fr. 55 »
- CUMONT (GEORGES). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »
- LE MÊME. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne (1789-1790)*. Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 49, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 5 »
- B^{on} J. DE CHESTRET DE HANEFFE. *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances (Bonillon, Looz), depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 55 »
- LE MÊME. *Supplément*. Liège, 1900, in-4°, 27 pages et 2 planches. Fr. 5 »
- LE MÊME. *Histoire de la maison de la Marck et des Clèves de la seconde race*. Liège, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 575 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 50 »
(Cormaux, libraire, rue Vinave-d'Ille, à Liège, et librairie numismatique C. Dupriez, 52, boulevard de la Senne, à Bruxelles.)
- DE WITTE (ALPH.). *Supplément aux Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut de RENIER CHALON*. Bruxelles, Goemaere, 1891, in-4°, 2 planches et vign. Fr. 8 »
- LE MÊME. *Congrès monétaire international tenu à Bruges en 1869*, in-8°. Bruxelles, Goemaere, 1895. Fr. 2 »
- LE MÊME. *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain*, t. I, Anvers 1894, in-4°, II-215 pp., avec XXV planches et vignettes; t. II, Anvers, 1896, in-4°, II et 547 pp. avec XXXII planches et vignettes; t. III, Anvers, 1900, in-4°, II et 417 pp. avec XXIX planches et vignettes. Fr. 60 »
- Édition de luxe, papier glacé, planches sur japon. (Épuisé.)
(Librairie numismatique C. Dupriez, 52, boulevard de la Senne, à Bruxelles.)

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES,
BRUXELLES.

(S'ADRESSER A M. A. DE WITTE.)

- I. *Revue belge de numismatique*, le volume. Fr. 12 »
Une forte remise est faite aux acquéreurs de la collection complète. Les tomes 4, 47, 48 et 53 ne se vendent plus séparément.
- II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »
- III. *Médailles historiques de Belgique*, t. I^{er}. (Épuisé.)
- IV. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »
- V. *Congrès international de numismatique*, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes. 25 »
- VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1885. 1 50
- Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de numismatique.

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique.

Directeurs : MM. le V^{te} B. de Jonghe, le C^{te} Th. de Limburg-
Stirum et A. de Witte.

1901. — CINQUANTE-SEPTIÈME ANNÉE.

Troisième livraison.

AVEC LES PL. VI A IX.



Bruxelles,

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,

21, rue de la Limite.

Les membres de la Société royale de Numismatique de Belgique dont l'adresse ou le numéro aurait subi quelque modification, sont INSTAMMENT priés de faire connaître ces changements à la Direction de la Revue, afin que leur adresse puisse figurer exactement dans la liste des membres de la compagnie, qui paraît dans la livraison de fin septembre.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. Les monnaies de Ptolémée II, qui portent dates, par M. J. SVORONOS	263
II. Examen critique d'une nouvelle théorie de la monnaie romaine, par M. MICHEL-C. SOUTZO	299
III. Deux monnaies luxembourgeoises inédites, par M. le V ^{te} B. DE JONGHE	317
IV. Remarques nouvelles sur les assignats du siège de Mayence de 1793 et sur les méreaux de péage du pont, par M. P. BORDEAUX.	321
V. Étiquette de changeur au type d'une monnaie de Philippe le Hardi, comte de Flandre, par M. A. DE WITTE.	345

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. HAMAL-MOUTON à M. A. DE WITTE	352
--	-----

NÉCROLOGIE.

Le chevalier Mayer van den Bergh, par M. A. DE WITTE	354
--	-----

MÉLANGES.

Rapport sur la situation et sur les accroissements du Cabinet royal de numismatique de La Haye, pour l'année 1899, par M. DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ; note par M. le V ^{te} B. de Jonghe. — <i>L'Atelier monétaire de Tournai, en 1427-1431</i> ; analyse d'un registre manuscrit, par M. A. DE WITTE. — <i>Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art</i> ; annonce par M. Éd. VANDEN BROECK. — <i>Les Monnaies des Evêques de Lodève</i> , par M. E. BONNET; compte rendu par M. A. de Witte. — <i>Die Medaillen und Münzen des Gesammthauses Wittelsbach auf Grund eines Manuscripts von J.-R. Beierlein</i> ; compte rendu par M. le V ^{te} B. de Jonghe. — <i>Les Médailles et plaquettes modernes</i> (livraison XIII), par M. DE DOMPIERRE DE CHAUFÉPIÉ; compte rendu de M. Éd. Laloire. — <i>Médailles du quator Udel</i> ; note par M. A. DE WITTE. — Le prix de numismatique Allier-Hauteroche; note par M. le V ^{te} B. DE JONGHE. — <i>Un nouvel ajusteur de poids et balances</i> ; par M. A. DE WITTE — <i>Un petit bronze du tyran Domitianus</i> , par M. FRÉD. ALVIN. — <i>La trouvaille de Mazin (Croatie)</i> , etc., par M. BAHRELDT, compte rendu par M. A. de Witte. — Quelques prix de monnaies grecques à la vente du 18 mars 1901. à Paris; note par M. FRÉD. ALVIN. — <i>Lois et dispositions concernant les monnaies et la garantie des matières d'or et d'argent</i> , par M. A. LE GRELLE, commissaire du Gouvernement près la Monnaie de Bruxelles; note par M. A. de Witte. — Catalogue des monnaies des Mongoles, des Ilkans, des Djélaïres des Khans de Crimée, par MUBAREK GHALIB BEY; annonce par M. A. de Witte. — <i>Les Frankfurter Münzblätter</i> sont remplacés par la <i>Frankfurter Münzzeitung</i> ; annonce par M. A. de Witte. — <i>Études de numismatique</i> , par M. ADRIEN BLANCHET; note par M. A. de Witte. — Sommaire des publications périodiques.	355
SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE. — Extraits des procès-verbaux :	
Assemblée générale tenue le 21 avril 1901, dans la salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Gand	375
Réunion du bureau du 14 mai 1901	383
Liste des ouvrages reçus pendant le 2 ^e trimestre 1901	384
Cabinet numismatique	386

AVIS.

La *Revue belge de numismatique* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance**, chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSART, 42, *avenue de la Couronne*, à Ixelles, est de 12 francs pour la Belgique et de 15 francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de paiement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements seront augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les abonnements se prennent chez le secrétaire-bibliothécaire. M. ALPH. DE WITTE, 55, rue du Trône, à Bruxelles. Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées de prévenir six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM. les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux intermédiaires qu'ils emploient. Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le secrétaire-bibliothécaire.

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés *franco*, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60, M. le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM, rue de la Loi, 166, M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* recevront gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, *en s'adressant directement à l'imprimeur*. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la *Revue* laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire, le cas échéant, leur changement de résidence.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

- FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 "
- I. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 48, rue Patissia, Athènes. Première partie. Fr. 60 "
- DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chionoais*. Paris, 1895, gr. in-8°, 157 pp. et 150 vign. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 "
- DR J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVI^e siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, vi planches (Librairie Dupriez, 52, boulevard de la Senne, à Bruxelles). Fr. 45 "

- B^{on} BETHUNE. *Méreaux des familles brugeoises*. Nombreuses illustrations. Deux parties (chez l'auteur, à Oostroosebeke). Fr. 35 »
- CUMONT (GEORGES). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 »
- LE MÊME. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne (1789-1790)*. Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 5 »
- B^{on} J. DE CHESTRET DE HANEFFE. *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances (Bouillon, Looz), depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 55 »
- LE MÊME. *Supplément*. Liège, 1900, in-4°, 27 pages et 2 planches. Fr. 5 »
- LE MÊME. *Histoire de la maison de la Marck et des Clèves de la seconde race*. Liège, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 575 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 50 »
(Cormaux, libraire, rue Vinave-d'He, à Liège, et librairie numismatique C. Dupriez, 52, boulevard de la Senne, à Bruxelles.)
- DE WITTE (ALPH.). *Supplément aux Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut de RENIER CHALON*. Bruxelles, Goemaere, 1894, in-4°, 2 planches et vign. Fr. 8 »
- LE MÊME. *Congrès monétaire international tenu à Bruges en 1869*, in-8°. Bruxelles, Goemaere, 1895. Fr. 2 »
- LE MÊME. *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain*, t. I, Anvers 1894, in-4°, II-215 pp., avec XXV planches et vignettes; t. II, Anvers, 1896, in-4°, II et 547 pp. avec XXXII planches et vignettes; t. III, Anvers, 1900, in-4°, II et 417 pp. avec XXIX planches et vignettes. Fr. 60 »
- Édition de luxe, papier glacé, planches sur japon. (Épuisé.)
(Librairie numismatique C. Dupriez, 52, boulevard de la Senne, à Bruxelles.)

EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES, BRUXELLES.

(S'ADRESSER A M. A. DE WITTE.)

- I. *Revue belge de numismatique*, le volume. Fr. 12 »
Une forte remise est faite aux acquéreurs de la collection complète. Les tomes 1, 47, 48 et 55 ne se vendent plus séparément.
- II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 »
- III. *Médailles historiques de Belgique*, t. 1^{er}. (Épuisé.)
- IV. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, X planches. Fr. 4 »
- V. *Congrès international de numismatique*, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes. 25 »
- VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1885. 1 50

Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de numismatique.

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

Publiée sous les auspices de la Société royale de Numismatique

Directeurs : MM. le V^{te} B. de Jonghe, le C^{te} Th. de Limburg-
Stirum et A. de Witte.

1901. — CINQUANTE-SEPTIÈME ANNÉE.

Quatrième livraison.

AVEC LA PL. X.



Bruxelles,

J. GOEMAERE, IMP. DU ROI, ÉDIT.,
21, rue de la Limite.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

I. Les monnaies de Ptolémée II, qui portent dates, par M. J. SVORONOS	387
II. Les portraits de Sappho sur les monnaies, par M. L. FORRER.	413
III. Quart de gros inédit de Jean de Bavière, duc de Luxembourg (1418-1425), par M. FRÉD. ALVIN	426
IV. Une médaille honorifique de la principauté de Liège retrouvée, par M. HAMAL-MOUTON	429
V. Médailles Franco-Gantoises de l'ère républicaine et de l'empire, par M. P. BORDEAUX	437
VI. Sceau de la loge « Paix et Candeur », à l'Orient de Bruxelles, par M. A. DE WITTE	463

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. LOUIS BLANCARD, à MM. le V ^{te} B. DE JONGHE et A. DE WITTE	571
---	-----

NÉCROLOGIE.

Van Raemdonck, par M. A. DE WITTE	476
---	-----

MÉLANGES.

Acquisition de la collection Randi, par le pape Léon XIII, note par M. le vicomte B. DE JONGHE. — La médaille au Salon de Paris, par M. F. ALVIN. — <i>Alcuni sigilli Padovani nel museo civico di Verona</i> , par M. le D ^r LUIGI RIZZOLI; compte rendu par M. A. de Witte. — La médaille allemande de l'expédition en Chine, par M. F. ALVIN. — Assemblée du 7 juillet 1901 de la Société hollandaise-belge des Amis de la Médaille d'art; compte rendu par M. ED. VANDEN BROECK. — La Médaille de la République du graveur Lechevrel, note par M. F. ALVIN. — La 2 ^e livraison du tome VI du <i>Dictionnaire des figures héraldiques</i> ; annonce par M. A. de Witte. — La Médaille du professeur Tschermka, note par M. F. ALVIN. — <i>L'art de la médaille d'après la dernière exposition universelle de Paris</i> , par M. R. MARX; compte rendu par M. A. de Witte. — Le Trésor de Würselen, note par M. F. ALVIN. — <i>Note sur l'origine du gros tournois</i> , par M. A. BLANCHET; compte rendu par M. A. de Witte. — <i>Les Monnaies gauloises du grand-duché de Luxembourg</i> , par M. DE MUYSER; compte rendu par M. A. de Witte. — Sommaire des publications périodiques	477
SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE. — Extraits des procès-verbaux :	
Assemblée générale du 7 juillet 1901, au Palais des Académies à Bruxelles	487
Réunion du bureau du 17 juin 1901	506
Liste des membres de la Société royale de Numismatique au 1 ^{er} octobre 1901	507
Liste des ouvrages reçus pendant le 3 ^e trimestre 1901	522
Cabinet numismatique	525
Table des matières	527
Table des planches.	532

AVIS.

La *Revue belge de Numismatique* paraît par livraisons, au commencement de chaque trimestre, de manière à former, annuellement, un volume d'au moins 400 pages, illustré de nombreuses planches et vignettes.

Le prix de l'abonnement, **payable d'avance**, chez le trésorier de la Société, M. DE ROISSART, 12, *avenue de la Couronne*, à Ixelles, est de 12 francs pour la Belgique et de 15 francs pour l'étranger.

Si le trésorier est forcé, à défaut de paiement par anticipation, d'envoyer une quittance au domicile des souscripteurs, les abonnements seront augmentés de 50 centimes pour la Belgique et de 1 franc pour l'étranger.

Les abonnements se prennent chez le secrétaire-bibliothécaire. M. ALPH. DE WITTE, 55, rue du Trône, à Bruxelles. Les personnes qui cessent leur abonnement sont priées de prévenir six mois d'avance.

LA REVUE paraissant régulièrement au commencement de chaque trimestre, MM. les abonnés qui ne la reçoivent pas à l'époque indiquée, ne doivent attribuer le retard survenu qu'aux Intermédiaires qu'ils emploient. Aussi sont-ils instamment priés de s'inscrire directement chez le secrétaire-bibliothécaire.

Il ne sera pas tenu compte des réclamations faites plus de trois mois après la publication des livraisons.

Les lettres, paquets, etc. relatifs à la *Revue* doivent être adressés franco, à Bruxelles, à l'un des directeurs : M. le vicomte B. DE JONGHE, rue du Trône, 60, M. le comte TH. DE LIMBURG-STIRUM, rue de la Loi, 166, M. A. DE WITTE, rue du Trône, 55.

Les auteurs des *mémoires* insérés dans la *Revue* recevront gratuitement 50 exemplaires, tirés à part, sans couverture ni titre imprimés. Ils ont la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, à leurs frais, en s'adressant directement à l'imprimeur. Les notices insérées dans les *mélanges* ne donnent pas droit à des tirés à part.

La direction de la *Revue* laisse la plus grande liberté aux auteurs des articles, mais elle leur laisse aussi la responsabilité de leurs appréciations.

MM. les membres effectifs, honoraires, associés et correspondants de la Société royale de Numismatique sont priés de faire connaître au Secrétaire, le cas échéant, leur changement de résidence.

OUVRAGES DE NUMISMATIQUE ET DE SPHRAGISTIQUE.

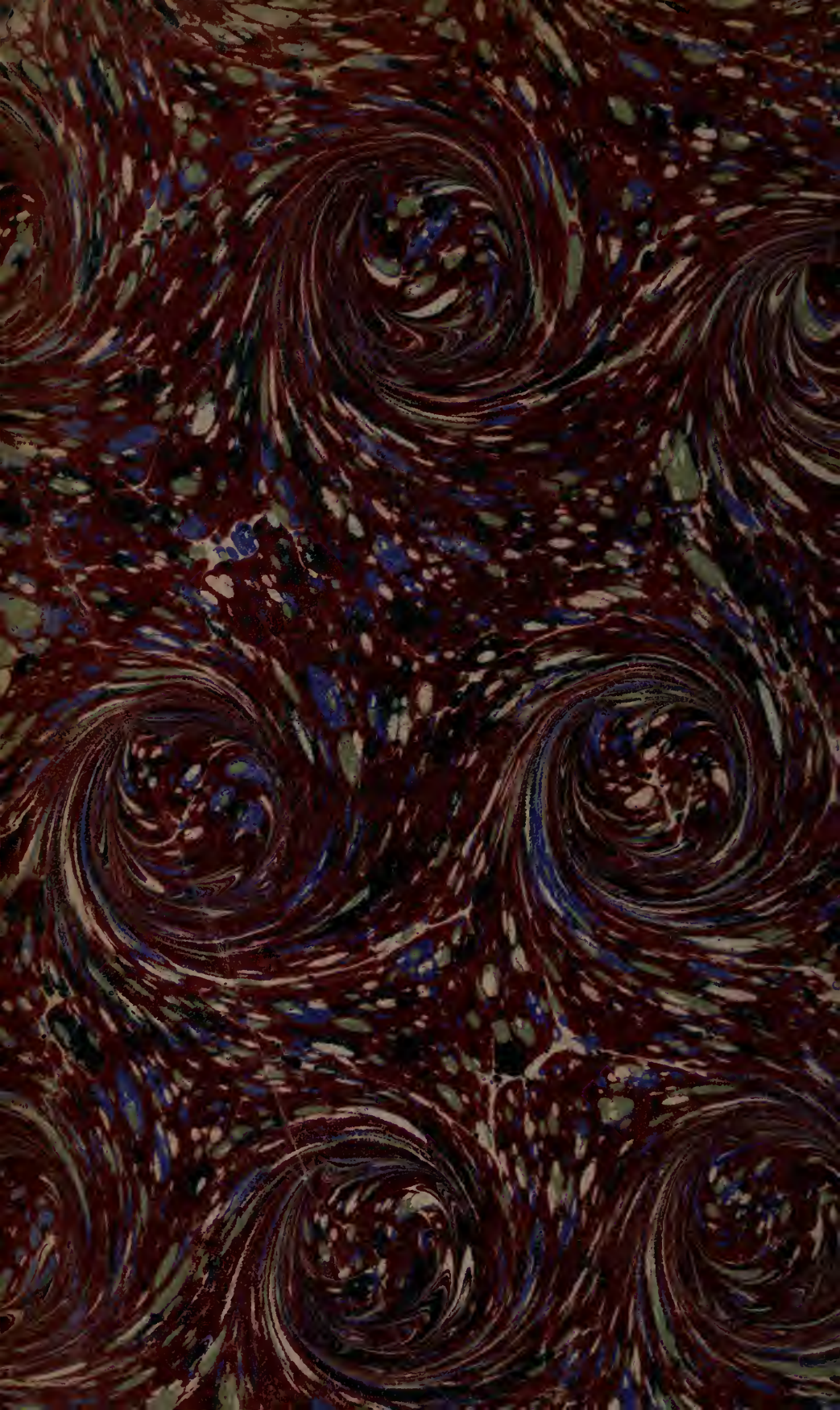
- FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carlo Magno a Vittorio Emanuele II* (58 planches.) Milano, Dumolard frères, 1884. L. 60 "
- I. SVORONOS. *Numismatique de la Crète ancienne*. Chez l'auteur, 48, rue Patissia, Athènes. Première partie. Fr. 60 "
- DE PONTON D'AMÉCOURT (baron R.). *Monnaies au type chinonais*. Paris, 1895, gr. in-8°, 157 pp. et 150 vign. Chez l'auteur, à Saint-Calais (Sarthe). Fr. 6 "
- DR J. SIMONIS. *L'Art du médailleur en Belgique. Contributions à l'étude de son histoire depuis l'avènement de Charles le Téméraire au duché de Bourgogne jusqu'au milieu du XVI^e siècle*. Bruxelles, 1900, in-4°, vi planches (Librairie Dupriez, 52, boulevard de la Senne, à Bruxelles). Fr. 45 "

- B^{on} BETHUNE. *Méreaux des familles brugeoises*. Nombreuses illustrations. Deux parties (chez l'auteur, à Oostroosbeke). Fr. 55 "
- CUMONT (GEORGES). *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge*. Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VII et 474 pages. Fr. 10 "
- LE MÊME. *Les Monnaies des États-Belgiques-Unis. Révolution brabançonne (1789-1790)*. Bruxelles, Gobbaerts, 1885, gr. in-8°, VIII et 57 pages, avec un portrait et 2 planches (chez l'auteur, 19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles). 5 "
- B^{on} J. DE CHESTRET DE HANEFFE. *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances (Bouillon, Looz), depuis leurs annexions*. Deux parties. Bruxelles, Hayez, 1890, in-4°, 466 pages, 54 planches et une carte. Fr. 55 "
- LE MÊME. *Supplément*. Liège, 1900, in-4°, 27 pages et 2 planches. Fr. 5 "
- LE MÊME. *Histoire de la maison de la Marck et des Clèves de la seconde race*. Liège, 1898, gr. in-4°, pap. royal, XXIV et 575 pages, 8 phototypies et 2 planches de sceaux. Fr. 50 "
- (Cormaux, libraire, rue Vinave-d'Ile, à Liège, et librairie numismatique C. Dupriez, 52, boulevard de la Senne, à Bruxelles.)
- DE WITTE (ALPH.). *Supplément aux Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* de RENIER CHALON. Bruxelles, Goemaere, 1891, in-4°, 2 planches et vign. Fr. 8 "
- LE MÊME. *Congrès monétaire international tenu à Bruges en 1469*, in-8°. Bruxelles, Goemaere, 1895. Fr. 2 "
- LE MÊME. *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain*, t. I, Anvers 1894, in-4°, II-215 pp., avec XXV planches et vignettes; t. II, Anvers, 1896, in-4°, II et 547 pp. avec XXXII planches et vignettes; t. III, Anvers, 1900, in-4°, II et 417 pp. avec XXIX planches et vignettes. Fr. 60 "
- Édition de luxe, papier glacé, planches sur japon. (Épuisé.)
(Librairie numismatique C. Dupriez, 52, boulevard de la Senne, à Bruxelles.)

**EN VENTE AU LOCAL DE LA SOCIÉTÉ, AU PALAIS DES ACADÉMIES,
BRUXELLES.**

(S'ADRESSER A M. A. DE WITTE.)

- I. *Revue belge de Numismatique*, le volume. Fr. 12 "
- Une forte remise est faite aux acquéreurs de la collection complète. Les tomes 1, 47, 48 et 55 ne se vendent plus séparément.
- II. Table des douze premiers volumes et table des douze volumes suivants de la *Revue*. Chaque table. Fr. 5 "
- III. *Médailles historiques de Belgique*, t. 1^{er}. (Épuisé.)
- IV. *Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique*, in-4°, x planches. Fr. 4 "
- V. *Congrès international de numismatique*, gros volume in-8°, de 687 pages avec nombreuses planches et vignettes. 25 "
- VI. *Catalogue de la bibliothèque de la Société*. Bruxelles, 1885. 1 50
- Tous ces volumes ont été édités par la Société royale de numismatique.



CJ
3
R4
t.57

Revue belge de numismatique
et de sigillographie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
